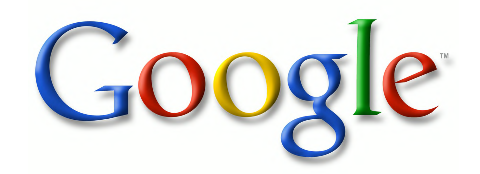
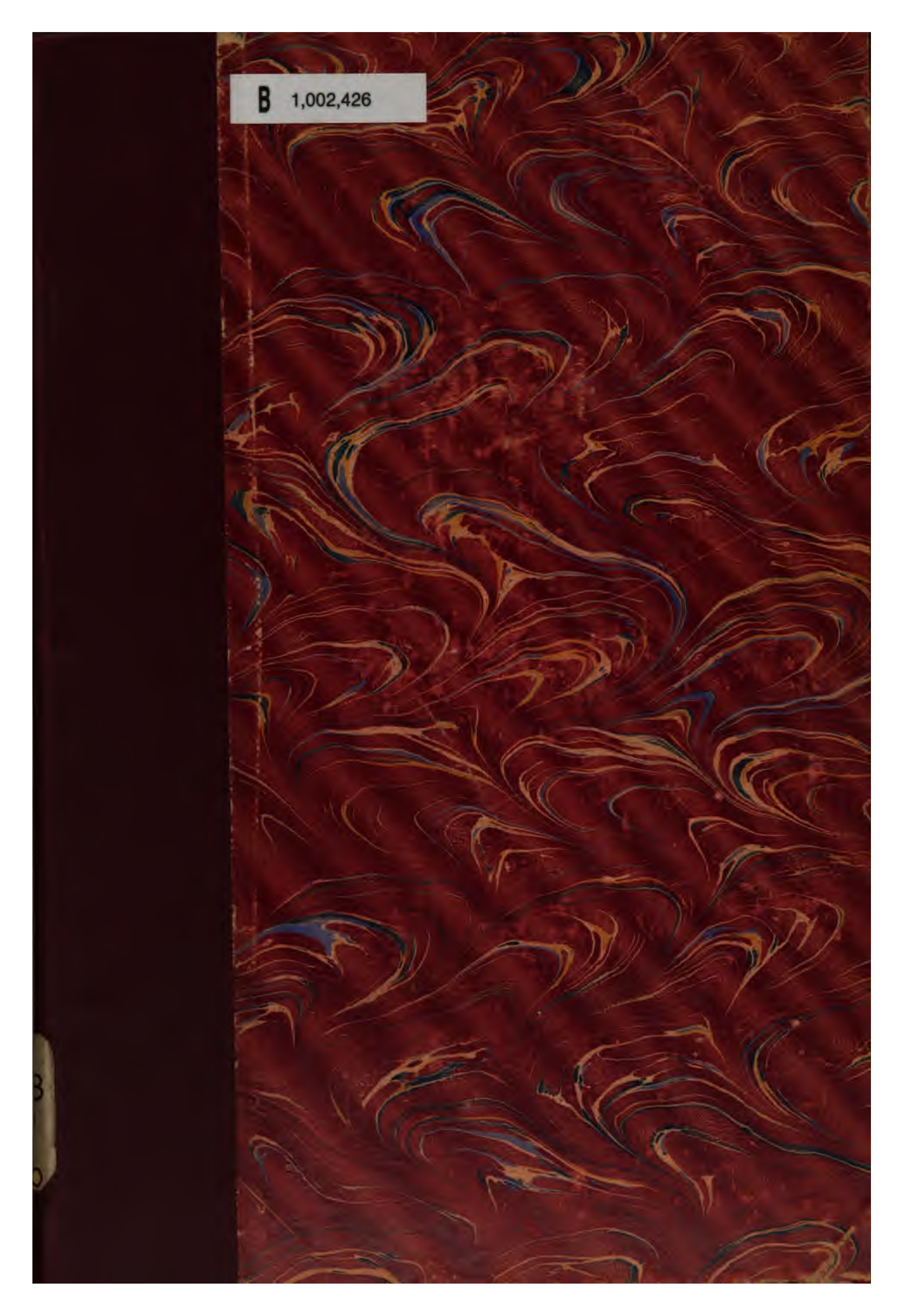



B 1,002,426


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900

CONGRÈS INTERNATIONAL
DE
BIBLIOGRAPHIE

TENU A PARIS DU 16 AU 18 AOUT 1900

PROCÈS-VERBAUX ET ACTES



BRUXELLES
INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

1901

CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

BIBLIOGRAPHIE

16-18 Août 1900

GARIEL (Charles), membre de l'Académie de médecine, secrétaire général de l'association française pour l'avancement des sciences.

JORDELL, directeur du *Répertoire des revues.*

LA FONTAINE, directeur de l'Institut international de bibliographie.

LANGLOIS (Ch.-V.), maître de conférences à la Sorbonne.

LIMOUSIN, membre des Sociétés d'économie politique et de statistique de Paris, de la Société française de sociologie, associé de l'Institut international de sociologie, directeur du *Bulletin des sommaires.*

MAIRE (Albert), bibliothécaire à la Sorbonne, fondateur de la *Revue des bibliothèques.*

MAREUSE (Edgar), secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes.

OTLET (Paul), avocat, secrétaire général de l'Institut international de bibliographie.

PLAISANT, bibliothécaire du Conservatoire des arts et métiers.

REBELLIAU, bibliothécaire de l'Institut.

RENOUARD, imprimeur.

RICHET (Charles), professeur à la Faculté de médecine, directeur de la *Revue scientifique.*

RUELLE (Émile), administrateur de labibliothèque Sainte-Geneviève.

SAUVAGE, ingénieur en chef des Mines.

STEIN (Henri), archiviste aux Archives nationales, directeur du *Bibliographe moderne.*

THIL (le docteur), secrétaire général de l'Institut de bibliographie scientifique, professeur à l'Association philotechnique.

VALLOT (Joseph), directeur de l'observatoire météorologique du Mont-Blanc.

Programme.

Avis préliminaire. — Pour délimiter l'œuvre du Congrès, et en rendre les travaux plus profitables, la Commission d'organisation a adopté les dispositions suivantes :

Dans le domaine de la bibliographie pure, c'est-à-dire de la bibliographie dégagée des questions corrélatives qui peuvent intéresser également les bibliothécaires, et notamment de la bibliothéconomie, le Congrès sera consacré aux problèmes de la constitution des répertoires bibliographiques universels ou particuliers destinés aux hommes d'étude de toutes les spécialités.

Il laissera à ses adhérents toute liberté en ce qui concerne la discussion des systèmes de classification ayant déjà fait l'objet d'appli-

cations pratiques et il admettra l'exposé des mérites respectifs de ces systèmes, mais il écartera toute proposition tendant à prendre parti pour ou contre l'un d'eux.

Sur chacun des groupes de questions indiquées ci-après, la Commission sollicite l'emploi de mémoires et de propositions susceptibles d'être discutées utilement.

1. Exposé de l'état actuel des travaux bibliographiques dans les différents pays et direction à leur imprimer eu égard aux besoins signalés et à l'étendue du champ à explorer.

2. Mesures à prendre et desiderata concernant les différents types de recueils bibliographiques (bibliographies universelles, internationales, nationales, particulières, choisies, critiques, analytiques, etc.)

3. Mesures à prendre et desiderata concernant les différents genres de documents pour faciliter l'établissement des répertoires bibliographiques (livres, revues et journaux, publications officielles, documents techniques, brevets d'invention, cartes et plans, musique, gravures, iconographie en général, etc.)

4. Concours divers pouvant être apportés à l'œuvre des répertoires bibliographiques :

a. Par le mode d'établissement des catalogues des grandes bibliothèques ;

b. Par la réforme du dépôt légal des imprimés ;

c. Par l'action des éditeurs et des directeurs de revues et journaux, par les sociétés savantes et les associations de toute nature.

5. Grands répertoires bibliographiques en cours de préparation ou de publication. État de leurs travaux.

Notamment, état actuel des travaux du Répertoire bibliographique universel basé sur la classification décimale et de son organisation coopérative.

Mesures à prendre pour faciliter la multiplication, dans les différents pays et les différents centres d'études, des répertoires généraux et fragmentaires établis sur le même plan.

Tables de classifications refondues.

6. Questions diverses se rattachant aux répertoires bibliographiques.

Classement des documents bibliographiques de divers genres.

Accessoires et outillages bibliographiques spéciaux.

Nota. Des dispositions seront prises pour permettre d'exposer dans le Palais des Congrès le matériel bibliographique présenté.

Bureau du Congrès.

PRÉSIDENT.

M. le général SEBERT.

VICE-PRÉSIDENTS.

Français. M. le prince Roland BONAPARTE. — M. DELALAIN. — M. RUELLE. — *Étrangers.* M. CHILOVI (Italie). — M. FIELD (Suisse). M. VON GEBHART (Allemagne). — M. LA FONTAINE (Belgique). — Miss PLUMMER (États-Unis). — M. RAEVSKI (Russie).

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. MOCH.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

M. CAPET.

TRÉSORIER.

M. GAUTHIER-VILLARS.

Liste des Délégués officiels.

Belgique. — M. LEURQUIN, bibliothécaire du Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique. — M. BRAEM, délégué du Département des chemins de fer, postes et télégraphes.

Canada. — M. MAVOR, professeur d'économie politique à l'Université de Toronto, delégué du Ministère de l'intérieur.

Cuba. — M. FIGAROLA-CANEDA.

Danemark. — M. STEENBERG, professeur au lycée de Horsens, délégué du Ministère des cultes et de l'instruction publique.

États-Unis. — M. DEWEY (Melvil), librarian of the New-York state library, president of the American library Association, Albany, New-York.

France. — M. BERTRAND, bibliothécaire du Ministère des affaires étrangères. — M. CORRA (Émile), délégué du Ministère du Commerce. — M. PASSIER (Alphonse), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique.

Hongrie. — M. ESZTEGÁR (Dr Ladislas), aide au Musée national hongrois, à Budapest.

Mexique. — M. BAZ (Gustave), chargé d'affaires du Mexique en France. — M. CHABERT (Maximilien), secrétaire et sous-bibliothécaire au Ministère du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. —

M. PAZ (Ireneo), député, président de la Presse associée de Mexico. — M. FERRARI PEREZ (Fernando), ingénieur, bibliothécaire en chef du Ministère du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, Mexico.

Roumanie. — M. BENGESCO, ancien ministre plénipotentiaire.

Suède. — M. LUNDSTEDT (Bernhard), conservateur de la Bibliothèque royale, Stockholm.

Procès-verbaux sommaires.

PREMIÈRE SÉANCE.

JEUDI MATIN 16 AOÛT.

Le 16 août 1900, à 10 heures du matin, le Congrès international de bibliographie a ouvert sa session, au Palais des Congrès, sous la présidence de M. le général SEBERT, membre de l'Institut, président de la Commission d'organisation.

Le Président déclare le Congrès ouvert, souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie les Ministres et les Gouvernements étrangers qui s'y sont fait représenter par des délégués.

Il appelle l'attention des membres du Congrès sur l'esprit qui a présidé à la rédaction du programme des travaux, qui a été intentionnellement restreint.

Le champ qu'embrasse la bibliographie, prise dans l'acceptation générale de ce mot, était, en effet, tellement vaste qu'il eût été impossible de l'explorer fructueusement dans les quelques jours dont on pouvait disposer.

Les promoteurs du Congrès avaient surtout en vue les besoins d'informations qui ont été souvent signalés, dans ces dernières années, en ce qui concerne les branches des sciences pures et appliquées qui sont en étroite relation avec la prospérité industrielle des divers pays. Ils ont cherché, par suite, à limiter le programme à l'étude des questions d'actualité susceptibles de recevoir une application pratique et immédiate.

Le Congrès se trouvera ainsi, en principe, uniquement consacré aux problèmes qui se rattachent à la question des répertoires bibliographiques destinés aux hommes d'étude de toutes les spécialités. Toutes les autres questions qui peuvent intéresser également les bibliothécaires seront, par suite, laissées de côté, d'un commun accord, pour être traitées dans le Congrès des bibliothécaires, qui doit suivre immédiatement celui-ci.

Les promoteurs du Congrès ont demandé également d'écarter des débats la question du choix possible à faire entre les différents système de classification qui peuvent être utilisés pour le classement des documents bibliographiques, afin d'éviter toute discussion sur le système de classification bibliographique décimale.

Ce système, dont l'introduction dans le monde bibliographique a donné lieu à des discussions passionnées, est, en effet, adopté aujourd'hui par un grand nombre de personnes, au moins pour le classement des fiches des répertoires bibliographiques, emploi où il ne soulève pas les mêmes objections que pour le classement matériel des volumes des bibliothèques.

Le Répertoire bibliographique universel, basé sur la classification décimale, est aujourd'hui en pleine voie de développement et constitue une œuvre dont on ne peut contester ni la grandeur, ni le mérite.

Pour les adeptes de la classification décimale, ce système fait loi, car il résulte de décisions prises dans les conférences tenues à Bruxelles en 1895 et 1897 qui en ont fixé les bases essentielles.

On ne peut faire table rase des travaux déjà accomplis sur ces bases et qui représentent un énorme labeur. Mais, à côté de ces travaux, il en a été fait d'autres basés sur des systèmes différents de classification et qui se rattachent aussi à la constitution des répertoires bibliographiques. On doit laisser à chacun la faculté d'utiliser ces travaux et d'employer, à cet effet, le système de classification qui lui convient le mieux.

Le Congrès devra donc s'abstenir de prendre des résolutions pouvant aboutir à la proscription d'un système quelconque, mais sans pour cela interdire les discussions courtoises susceptibles de mettre en relief les mérites ou les inconvénients respectifs des divers systèmes en présence.

C'est dans ces conditions qu'a été arrêté le programme préparé par la Commission d'organisation. Il laisse aux membres du Congrès toute latitude, en ce qui concerne la discussion des systèmes de classification, et admet l'exposé des mérites respectifs de ces systèmes, mais en écartant toute proposition tendant à prendre parti contre l'un d'eux.

En posant ces règles, le programme ne condamne pas le Congrès à des discussions stériles, car il ne lui interdit pas de sanctionner par des votes les propositions qui peuvent lui être faites. En dehors de la question du choix à faire dans les systèmes de classification, assez de questions restent encore à résoudre concernant les mesures à prendre ou à conseiller pour assurer le développemont de l'œuvre des réper-

toires bibliographiques dans les différents pays et pour les différentes branches de science.

Dans ces conditions, la Commission d'organisation a pensé que les travaux du Congrès pourront se développer d'une façon profitable et elle espère qu'un résultat utile pourra sortir d'une réunion animée de cet esprit.

Le Président dit qu'il appartiendra au bureau définitif, que le Congrès va nommer, de diriger dans ce sens les délibérations, en s'inspirant de l'esprit du programme qui a été accepté par les adhérents et qui doit constituer le pacte commun.

Il propose de suspendre la séance, après avoir fait procéder à l'appel nominal des membres présents, pour permettre à ceux-ci de se concerter sur le choix du bureau qui sera appelé à diriger les travaux du Congrès.

M. Moch, secrétaire général de la Commission d'organisation, donne lecture de la liste des membres adhérents.

Les Gouvernements de la Belgique, du Canada, de Cuba, du Danemark, des États-Unis, de la France, de la Hongrie, du Mexique, de la Roumanie et de la Suède se sont fait représenter par des délégués.

91 personnes ou institutions se sont fait inscrire comme membres du Congrès. De ces 91 membres, 41 sont Français et 50 de nationalités étrangères. Le bureau a reçu 26 rapports et communications se rapportant aux diverses questions qui figurent au programme.

Le Président consulte l'assemblée sur la constitution de son bureau. Le Congrès adopte à l'unanimité une liste présentée par un groupe de membres et comprenant, outre le bureau de la Commission d'organisation, des vice-présidents français et étrangers. (*Voir page* VIII.)

Les délégués officiels sont invités à prendre place au bureau.

Il est donné lecture de la liste des communications annoncées.

Le Président, avant de lever la séance, propose de siéger vendredi, le matin et l'après-midi, et de terminer les travaux samedi matin, la distribution des récompenses de l'Exposition ayant lieu ce même jour, à 3 heures de l'après-midi. Cette proposition est adoptée.

Il propose de prendre comme ordre du jour le programme qui a été arrêté par la Commission d'organisation et dont le Secrétaire général donne lecture. Cette proposition est également adoptée.

La séance est levée à 11 heures et demie.

DEUXIÈME SÉANCE.

JEUDI 16 AOÛT (APRÈS-MIDI).

La séance est ouverte à 2 heures et demie, sous la présidence de M. le général SEBERT. Prennent place au bureau MM. DELALAIN et LA FONTAINE.

L'ordre du jour appelle la première question du programme : *Exposé de l'état actuel des travaux bibliographiques dans les différents pays et direction à leur imprimer, eu égard aux besoins signalés et à l'étendue du champ à explorer.*

M. LUNDSTEDT présente en quelques mots le rapport qu'il a rédigé et fait imprimer pour le Congrès et qu'il a intitulé *Aperçu de la principale littérature bibliographique de Suède.*

La Suède ne possède ni une bibliographie générale comprenant la totalité des écrits publiés dans ce pays, ni un dictionnaire complet des auteurs suédois. Un « Dictionnaire de la littérature suédoise » (*Svenskt Litteratur-lexikon*) a bien été publié en 1886 par Bernhard Meijer, mais ce travail est fort incomplet. Le manque d'un dictionnaire des auteurs suédois est cependant en partie compensé tant par le grand « Dictionnaire biographique d'illustres Suédois » (*Biografiskt Lexikon öfver namnkunnige svenske män*), que par le « Manuel de biographies suédoises » (*Svenskt biografiskt hand-lexikon*) de H. Hofberg, et surtout par l'excellente encyclopédie intitulé *Le Livre des familles du Nord* (*Nordisk Familjebok, Konversationslexikon och Realencyklopedi*), où l'énumération des principaux écrits des auteurs suédois se trouve consignée à leurs biographies respectives. La « Galerie de portraits suédois » (*Svenskt Porträttgalleri*), publiée par Hasse W. Tullberg, donne encore, dans sa partie XV (*Auteurs*), qui est en voie de publication, et dans sa partie XVI (*Journalistes*), des renseignements exacts relatifs aux principaux écrits des divers auteurs suédois.

Des répertoires systématiques des principaux ouvrages relatifs aux belles lettres et aux diverses branches de la science qui ont paru en Suède jusqu'en 1840 se trouvent dans l' « Histoire de la littérature et de l'art suédois » (*Svensk litteratur- och konsthistoria*), de C. J. Lénström.

Les écrits publiés et imprimés en Suède postérieurement à 1830 se trouvent consignés, par ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des mots-souches, dans le « Dictionnaire des livres suédois publiés de 1830 à 1865 » (*Svenskt Boklexikon åren 1830-1865*), de Hjalmar Linnström, et dans les « Catalogues des livres parus en Suède » (*Svensk Bokkatalog*), de 1866-1875 et 1876-1885, de C. J. Broberg, et 1886-1895, de A. Thelin et A. Victorin, qui est en voie de publication. Le « Catalogue annuel de la librairie suédoise » (*Årskatalog för*

svenska bokhandeln), qui se continue encore, commença en 1856. Tous ces quatre derniers catalogues contiennent aussi des tables systématiques des écrits y consignés.

Le « Journal de la librairie suédoise » (*Svensk Bokhandels-Tidning*), qui commença en 1863, et le « Nouveau Journal de la librairie » (*Nya Bokhandelstidningen*), qui débuta en 1883, se continuent encore et donnent chaque semaine un répertoire de la littérature parue la semaine passée, tant en Suède qu'en Norwège et en Danemark.

En outre, il a paru en Suède un grand nombre de bibliographies spéciales se rapportant à divers sujets. Pour faire connaître à l'étranger tous ces travaux, jusqu'ici peu connus, M. Lundstedt a composé un catalogue raisonné de la littérature bibliographique de la Suède, qu'il présente au Congrès.

M. Lundstedt a bien voulu faire remettre à chacun des membres un exemplaire de ce travail. Il leur fait remettre en même temps un exemplaire du *Catalogue de l'Exposition suédoise de l'enseignement.*

M. Masure donne lecture de son rapport sur la *Situation de la bibliographie en Belgique : législation, institutions, statistique, travaux.*

M. Vandeveld adresse au Congrès une communication sur la *Bibliographie officielle de la Belgique.* Cette publication comprend, en deux parties, la bibliographie des livres et celle des articles de revues. La publication est faite en conformité avec les règles adoptées par l'Institut international de bibliographie.

M. le Président signale l'avantage qu'il y aurait à modifier la rédaction du *Journal de la librairie* français dans le même sens que la *Bibliographie* de Belgique, et fait allusion aux difficultés qu'a rencontrées jusqu'ici cette transformation si désirable.

M. Delalain donne, à ce sujet, quelques explications, desquelles il résulte que ces difficultés proviennent surtout de l'intervention de l'administration dans l'impression de ce journal.

M. La Fontaine fait une communication sur l'*état actuel de la Bibliographie des bibliographies.* Le relevé des bibliographies existantes est le premier pas dans la bibliographie universelle. Ces travaux constituent les sources mêmes de la documentation bibliographique. Ce relevé permet d'indiquer les domaines explorés et ceux qui restent à explorer.

Il présente au Congrès le 1er fascicule de la *Bibliographia bibliographica*, publication sur fiches, entreprise par l'Institut international de bibliographie, en vue de publier les notices de tous les travaux récents de bibliographie.

M. Otlet donne lecture de son rapport sur la statistique internationale des imprimés (1). Après avoir indiqué les difficultés de la matière et les desiderata auxquels devraient répondre ces statistiques, il a cherché à coordonner les renseignements provenant de sources diverses, à les compléter par le raisonnement, la déduction et l'hypothèse, de manière à s'élever jusqu'à une synthèse statistique approximative du nombre des livres et des articles de revues publiés jusqu'à ce jour. Après l'exposé des méthodes suivies, il arrive à ces conclusions : le nombre des livres qui ont été imprimés dans le monde entier, depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'au 1er janvier 1900, s'élèvent approximativement à 12 millions. Le nombre des articles de revue s'élève, tout aussi approximativement, à 15 ou 18 millions. Pour illustrer son travail, l'auteur présente une série de diagrammes relatifs aux divers aspects du mouvement de la production des livres.

M. le docteur Richet ajoute à l'exposé de M. Otlet quelques observations relatives à l'accroissement prodigieux des publications médicales, accroissement qu'il représente par une courbe tracée au tableau noir. Les proportions de cet accroissement sont telles qu'un homme, qui en 1850 avait 1 volume à lire, en a 12 en 1900, et que, si l'on tient compte de ce fait que les ouvrages récents ne le dispensent pas de lire les anciens, il y en a 70. L'augmentation du nombre des documents imprimés doit être environ trente ou quarante fois plus grande pour les périodiques que pour les volumes. M. Richet termine en disant que, tout ce qui n'est pas digne d'une bibliographie étant éliminé, il reste encore un total annuel de 60,000 publications médicales. D'où la nécessité d'une bibliographie médicale.

Répondant à une question de M. Delalain, M. Richet dit que, dans ce chiffre, les thèses sont comprises.

M. Figarola-Caneda, délégué officiel de Cuba, prie le Congrès de vouloir bien l'autoriser à faire insérer dans le volume des comptes rendus un exposé historique de la bibliographie à Cuba. Ce travail, qu'il a préparé comme contribution à la Bibliographie universelle, n'étant pas terminé, il regrette de ne pouvoir en donner lecture ; il le fera parvenir au bureau (2).

L'ordre du jour appelle la 2e question du programme : *Mesures à prendre et desiderata concernant les différents types de répertoires bibliographiques.*

---

(1) Voir Mémoires, p. 1.

(2) Ce travail n'est pas parvenu au Comité de rédaction.

M. OTLET dépose le texte du vœu ci-après, qu'il prie le Congrès de bien vouloir voter :

VŒU N° 1.

Types bibliographiques.

Considérant les différents types de bibliographie qui lui sont présentés, le Congrès constate qu'ils ont pour but de répondre à l'un des besoins suivants :

1° Enregistrer, aussi complètement que possible tous les ouvrages imprimés dans un pays et former ainsi les sources premières et originales des travaux bibliographiques subséquents (*bibliographies nationales*) ;

2° Etablir, pour chaque branche des sciences et pour chaque question particulière, le relevé complet et classé méthodiquement de tous les travaux faisant partie de leur littérature (*bibliographies spéciales*) ;

3° Faciliter l'étude des questions et abréger le temps des recherches à travers les livres, en guidant les lecteurs au moyen de listes présentant, ou bien un choix d'ouvrages recommandables sur une matière donnée (*bibliographie choisie*), ou bien un court résumé du contenu des travaux (*bibliographie analytique*), ou bien une appréciation sur leur valeur et leur portée (*bibliographie critique*);

4° Etablir nationalement et internationalement, pour les ouvrages de toutes matières, en toutes langues et de toutes les époques, un inventaire méthodiquement classé, et aussi complet que possible, de tous les travaux imprimés (*bibliographie universelle*).

Le Congrès constate aussi que les travaux bibliographiques peuvent prendre la forme de publications en volume (*bibliographie proprement dite*) ou celle de collections de fiches (*répertoires bibliographiques*).

Le Congrès estime que ces divers types de bibliographie répondent à des besoins bien caractérisés et se complètent mutuellement.

M. MOURLON présente au Congrès les deux derniers volumes parus de la *Bibliographia geologica*, publication entreprise par le Service géologique de Belgique, d'après les règles générales adoptées par l'Institut international de bibliographie. Il expose dans quelles conditions particulières s'est établi et développé le Service géologique. A raison du peu d'étendue du territoire belge, le travail a été rapidement terminé. Aussi a-t-on pu créer dans ce pays la géologie appliquée. Or, au rebours de ce que l'on dit généralement, à savoir que la géologie fait la science pour que l'ingénieur fasse la pratique, c'est la pratique qui est la base de la science. L'application possible fait, par exemple, tout l'intérêt d'un sondage. Aussi actuellement, c'est par centaines de millions que se mesure l'importance des travaux

dont la réussite repose sur les renseignements du Service géologique. On conçoit l'importance de la bibliographie dans un pareil service. On a été amené, pour faciliter le classement des innombrables ouvrages réunis sur le même sujet, à adopter la classification décimale. Le service possède aujourd'hui 150,000 fiches environ. Le classement adopté est : 1° idéologique, 2° géographique, 3° périodique, en ce qui concerne les articles de périodiques aujourd'hui beaucoup plus importants en proportion que les livres. Cette bibliographie rend les plus grands services.

M. Funck Brentano donne lecture de son rapport sur les *Bibliographies critiques*; à côté du *Répertoire bibliographique universel*, dont il ne conteste pas l'utilité, il sera nécessaire de posséder des bibliographies choisies, servant à guider les chercheurs et les étudiants et à les renseigner sur les meilleurs ouvrages à lire (1). Pour répondre à ce desideratum la Société des études historiques a créé une *Bibliothèque des bibliographies critiques*, dont 22 fascicules ont déjà paru. L'auteur présente cette collection à l'examen des membres du Congrès.

M. le docteur Baudouin demande la parole pour rectifier une assertion de M. Funck-Brentano. Dans son Institut, on fait *toutes* les fiches sans exception. Il considère la critique comme interdite au bibliographe et estime que le choix est une condamnation, souvent sans raison suffisante, de travaux peut-être précieux.

M. Funck-Brentano réplique que, quoi qu'elle en ait, la *Bibliographia medica* est néanmoins une bibliographie critique.

M. le docteur Richet, l'un des auteurs de la *Bibliographia medica*, dit qu'il est d'accord avec l'orateur, à quelques nuances près. Si un auteur fait un travail identique dans plusieurs périodiques, il est évidemment inutile de reproduire la notice autant de fois qu'il y a d'exemplaires de ce travail. Il faut sans doute une certaine critique, et tout discernement ne doit pas être exclu d'un travail bibliographique; mais cette critique ne doit pas aller jusqu'à dire : ceci est bon, cela est mauvais. C'est alors un autre genre de travail, peut-être fort utile, mais qui ne s'appelle point bibliographie. Un travail personnel sur les sources utiles à consulter, en ce qui concerne la physiologie du pneumo-gastrique, n'est pas la bibliographie du pneumo-gastrique. La bibliographie doit enregistrer même ce qui est mauvais.

M. Mourlon appuie l'opinion de M. Richet. L'objection de M. Funck-Brentano, pour avoir été produite maintes fois, ne lui paraît pas plus solide. La meilleure preuve qu'on doit tout conserver, c'est que l'Académie royale regrette aujourd'hui des notices qu'elle a

(1) Voir **Mémoires**, p. 23.

rejetées autrefois. Il faut éviter de confondre deux choses éminemment distinctes : bibliographie et travail personnel. De quel droit condamnerions-nous aujourd'hui des idées qui peuvent être reconnues excellentes demain ? Si l'on nous objecte que nous compliquerons les questions, je réponds : nous travaillons pour ceux qui cherchent le détail; quant à la sélection, on la trouve dans les travaux généraux.

M. Funck-Brentano se déclare d'accord au fond avec l'orateur. On reconnaît que la sélection existe et qu'elle est utile. Cette opinion est la sienne.

M. Moch fait remarquer que les dénominations des *bibliographies critiques, bibliographies analytiques* et *bibliographies choisies* ne sont pas équivalentes et qu'il importerait de sanctionner l'existence de ces divers types de bibliographies par des appellations invariables et ne pouvant prêter à aucune confusion dans l'avenir.

M. Otlet se rallie au principe des bibliographies critiques comme complément du Répertoire bibliographique universel. Il votera le vœu présenté par M. Funck-Brentano en l'élargissant et en tenant compte de l'observation de M. Moch.

La séance est levée à 4 h. 35.

TROISIÈME SÉANCE

VENDREDI MATIN 17 AOUT

La séance est ouverte à 9 h. 1/2 du matin.

La composition du bureau est la même qu'à la séance précédente.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2e question du programme : *Différents types de recueils bibliographiques.*

La parole est donnée à M. le marquis Daruty de Grandpré, auteur d'un mémoire intitulé : *La classification décimale et les bibliographies régionales. (Introduction technique à la Bibliographia Madagascarica, actuellement en préparation.)* (1)

Se proposant d'établir le plan d'une bibliographie spéciale relative à Madagascar et aux îles voisines, M. Daruty de Grandpré a été amené à développer les tables de classification de Dewey en y ajoutant les divisions correspondant au cadre de ses investigations. Il expose la méthode qu'il a suivie dans cet essai d'application de la classification décimale, et il insiste notamment sur l'emploi qu'il a fait des indices accessoires pour le classement soit des publications locales, soit de la littérature étrangère au pays mais s'y rapportant.

---

(1) Voir Mémoires, p. 81.

A ce sujet, M. OTLET fait remarquer quel intérêt il y a à faire figurer certaines productions littéraires sous une double rubrique. Un roman, par exemple, en raison de son caractère historique pourra être classé en même temps dans la littérature et dans l'histoire.

M. BAUDOUIN fait la même réflexion au sujet des romans médicaux, qui forment déjà une littérature assez considérable, intéressante au point de vue médical.

M. LA FONTAINE possède également une collection assez importante de romans ayant trait au mouvement en faveur de la paix.

M. Jules GARÇON fait une communication sur les *Bibliographies appliquées aux industries chimiques* (1).

A l'occasion du programme d'une publication qu'il a commencée, M. Garçon examine les conditions principales que doivent remplir les bibliographies spéciales de ce genre. Il insiste sur la nécessité de donner le plus grand nombre de renseignements possible, considérant qu'un choix entre ces renseignements conduirait à priver inutilement ceux qui ont à faire des recherches de sources d'informations souvent importantes. Il insiste en passant sur l'utilité du catalogue des brevets d'invention. Il estime que la bibliographie industrielle doit s'efforcer de devenir analytique et de résumer le contenu des travaux, afin de dispenser autant que possible de recourir aux sources originales. Il conclut en formulant le vœu que des répertoires bibliographiques analytiques de toutes les industries soient mis à la disposition des travailleurs.

LE PRÉSIDENT félicite le rapporteur et attire son attention sur les modifications peut-être peu considérables que son travail pourrait subir en vue de l'utiliser pour les grands répertoires bibliographiques.

M. l'abbé LANGLOIS adresse au Congrès une communication sur sa *Bibliographie d'Eure-et-Loir*. Cette bibliographie, classée décimalement, est du type des bibliographies régionales. Elle comprend tout ce qui a été publié sur les pays compris aujourd'hui dans le département d'Eure-et-Loir et sur ce département. Elle comprend aussi toutes les œuvres imprimés dans ce département et toutes les œuvres émanant de personnes qui y sont nées. Cette bibliographie est publiée à la fois sous la forme de fiches et de fascicules. La bibliographie d'Eure-et-Loir a été faite avec le concours de la Société archéologique d'Eure-et-Loir; elle comprend actuellement 540 notices. Sur les notices se rapportant à des ouvrages rares sont indiqués les lieux de dépôt dans les bibliothèques et même la cote de ces dépôts. La publi-

(1) Voir **Mémoires**, p. 14.

cat on est faite conformément aux règles arrêtées par l'Institut international de bibliographie et pour permettre à son travail de conserver son individualité et sa marque d'origine après que ses fiches auront été mêlées à celles émanant d'autres sources dans les répertoires bibliographiques. M. Langlois a signé chaque fiche de son nom, conformément à la recommandation de l'Institut international de bibliographie.

M. DIETRICH adresse au Congrès une communication sur la *Bibliographie der deutschen Zeitschriften Litteratur*, dont il a gracieusement offert au Congrès un exemplaire; cette publication dont il a commencé la publication en 1896, embrasse le dépouillement des périodiques de langue allemande. Il se propose, pour 1900, de publier une bibliographie des comptes rendus (*Bibliographie der deutschen Rezensionen*) paraissant dans les revues allemandes.

M. LA FONTAINE fait l'éloge de la bibliographie de M. Dietrich, mais indique combien sont grandes les difficultés provenant des abréviations trop considérables employées par l'auteur. C'est ainsi qu'il a numéroté les revues et oblige, au moment de la consultation, de se reporter à un tableau spécial. Ce devrait être une règle générale en bibliographie de proscrire toutes les abréviations par *id.*, qui ont pour résultat d'empêcher l'utilisation des recueils imprimés pour les répertoires bibliographiques; le découpage des titres devient impossible, à moins de compléter ceux-ci d'inscriptions manuscrites, toujours sujettes à caution. M. La Fontaine signale la solution donnée à la bibliographie nationale des revues par la *Bibliographie officielle de Belgique*.

M. JORDELL présente sa *Bibliographie des publications des revues françaises*, recueil annuel qu'il a commencé en 1897 et qui réalise, pour les revues de langue française, ce que la *Bibliographie der Deutschen Zeitschriften Litteratur* pour l'Allemagne, et l'*Annual Literary Index* pour les pays de langue anglaise, ont elles-mêmes réalisé.

M. VUACHEUX présente un *projet de bibliographie par arrondissement*, entrant dans le cadre des bibliographies régionales.

L'ordre du jour appelle la 3e question du programme : *Mesures à prendre et desiderata concernant les différents genres de documents pour faciliter l'établissement des répertoires bibliographiques.*

M. LA FONTAINE fait une communication sur les systèmes de classement par mots classificateurs ou mots-souches. Il expose les phases successives de ce système. A l'origine, on prenait un mot un peu arbitrairement; plus tard, on a choisi les mots dans des listes arrêtées d'avance; puis, le grand nombre des synonymes conduisant à un

éparpillement trop grand des matières, on a dû combiner le catalogue alphabétique avec le catalogue méthodique (type de l'index-catalogue de Billings). Le système présente, en apparence, une grande simplicité, car tous ceux qui savent se servir d'un dictionnaire peuvent consulter un répertoire bibliographique ou un catalogue classé alphabétiquement par mots classificateurs. Mais la bibliographie scientifique exige que l'on puisse trouver rapidement toute la littérature d'une question. Avec ce système, on n'est jamais certain d'avoir tout. Ainsi, dans l'index de la *Review of reviews,* les questions relatives au travail sont réparties sous vingt-deux mots. Un répertoire international en trois langues obligerait donc à des recherches sous soixante-six rubriques. Si les bibliographies allemandes ont pu s'arrêter à ce système, c'est que la langue allemande permet la construction arbitraire de mots composés. Par exemple, d'*Arbeit* on peut faire dériver *Arbeitslohn*, *Arbeitsstatistik, Arbeitseinstellung*, etc., c'est-à-dire réunir les manières connexes.

Le BUREAU BIBLIOGRAPHIQUE DE PARIS présente, comme type de tables des matières des publications scientifiques, la table des comptes rendus de la Société de physique et deux tables semestrielles des publications de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Ces tables réunissent les caractères suivants :

1° L'impression a été faite au recto seulement, de manière à permettre le découpage et le collage sur fiche ;

2° Des soins tout spéciaux ont été apportés à la rédaction des notices et à l'emploi des caractères typographiques qui sont différenciés pour mettre en vedette les principales indications bibliographiques ;

3° De courtes notes analytiques, s'abstenant de toute critique et de tout commentaire, ont été ajoutées aux notices bibliographiques; elle résument parfaitement le contenu du travail ;

4° Ces notices sont établies en parfaite conformité avec les règles arrêtées par l'Institut international de bibliographie et forment ainsi une contribution à la formation des répertoires bibliographiques.

Le Bureau bibliographique de Paris émet le vœu de voir établir les tables des publications périodiques suivant cette méthode.

M. HERVÉ présente le plan d'une *Bibliographie de l'aéronautique*, et à cette occasion il indique une série de règles auxquelles, d'après lui, doivent se conformer les bibliographies spéciales. La *Bibliographie générale de l'aéronautique* comprendra plus de douze mille notices ; elle occupera les tomes IX, X, XI et XII de la *Revue de l'aéronautique* (1).

(1) Voir **Mémoires**, p. 102.

M. Dehérain, au nom de M. Rebelliau, empêché, expose la méthode employée pour la rédaction du catalogue de la bibliothèque de l'Institut de France. Cette bibliothèque, étant réservée aux membres de l'Institut, a un caractère privé. L'Institut étant une confrérie à la fois scientifique, littéraire et artistique, sa bibliothèque, faite à son image, embrasse l'ensemble des connaissances humaines. Les livres y entrent soit par dons (ouvrages présentés aux académies, ouvrages écrits en vue de concours, dons directs), soit par achats, et sont inscrits, suivant leur origine, sur l'un des deux registres d'entrée. Quant au classement, il est identique à celui des bibliothèques universitaires ; les volumes sont divisés en quatre formats ; la numérotation est celle de l'inventaire. On rédige la fiche d'auteur ; on en fait autant que d'auteurs quand il y en a plusieurs ; on en fait une au nom du préfacier, s'il y en a un. Les indications portées sur la fiche sont le nom de l'auteur, le titre, l'éditeur, la date, le numéro du catalogue. Vient ensuite la fiche de matière ; celle-ci est classer par mots-souches. Les rubriques trop larges sont réprouvées, comme *géologie* ou *chimie*, par exemple. Un ouvrage relatif au *fluor*, par exemple, sera classé au mot *fluor*. On ne craint pas de faire de trop nombreux renvois ; pour nombre d'ouvrages, on fait trois et quatre fiches. Les périodiques sont toujours classés au premier mot du titre.

Cette méthode a un défaut, qui provient de son empirisme. Un bibliothécaire imagine une rubrique et son collègue une autre. Mais c'est là un écueil bien difficile à éviter dans tout système.

A une question de M. Richet, M. Dehérain répond qu'on traduit les mots étrangers.

M. Richet signale les inconvénients de cette traduction, qui comporte quelque arbitraire, inconvénients qui disparaissent par l'emploi de symboles, comme ceux du système décimal, dont le sens ne varie pas avec la langue employée et qui prennent par là un caractère international.

Beaucoup d'ouvrages ont pour titre un mot vague, qui ne peut servir de base certaine aux classements, ou plusieurs mots dont l'importance est égale. Où classera-t-on, par exemple, l'ouvrage de Cabanis : *Rapports du physique et du moral?* De même, où mettra-t-on un ouvrage intitulé *L'Enseignement à la Faculté de médecine de Lyon ?*

M. Dehérain réplique que les lecteurs de la bibliothèque de l'Institut sont tous des spécialistes, déjà fixés d'avance sur la nature des sources auxquelles ils ont à puiser.

M. Garçon demande si les titres étrangers sont traduits.

M. Dehérain répond que le mot-souche seul est traduit, non le titre.

M. OTLET fait remarquer que l'on voit ici la différence entre *bibliographie* et *catalogue*, qui se propose deux buts différents. Or, M. Richet se place au point de vue bibliographique pour critiquer un catalogue.

Cette discussion nous est aussi l'occasion de constater que les auteurs de catalogues ont commencé par suivre une méthode empirique. Il s'agissait de classer un dépôt d'ouvrages déterminés, de façon à pouvoir les retrouver sur les rayons. Il en est autrement dès qu'il s'agit de bibliographie; la bibliographie embrasse, en principe, tous les ouvrages sur la matière, quel que soit le lieu où ils sont déposés. La classification d'une bibliothèque prend pour base les livres possédés, c'est-à-dire un ensemble bien délimité. En bibliographie, c'est moins les ouvrages que l'on classe qu'une série de questions à propos desquelles on a réuni les sources littéraires. De là cette conséquence qu'une classification bibliographique doit se baser sur la matière à classer et non sur les livres, et qu'elle doit précéder le classement.

M. BAUDOUIN critique le classement par mot-souche en se plaçant seulement au point de vue d'une bibliothèque. Comment fera-t-on pour remettre à la fois à un lecteur toutes les revues de biologie, par exemple, si elles sont éparses, chacune suivant le mot classeur qui lui est particulier? L'on ne trouvera pas, par exemple, l'*Archiv für Microscopie*, qui se trouvera classée à *microscopie* et non à *biologie*.

M. DEHÉRAIN réplique que les lecteurs de l'Institut ne sont pas des débutants et viennent sachant déjà le titre des revues où ils doivent faire des recherches.

M. BAUDOUIN répond à son tour que, si des indications de ce genre sont inutiles aux membres de l'Institut, elles ne le sont pas pour tout le monde, et que, quant à lui, il est en mesure de les donner, puisque, sous le nombre 57, on trouve immédiatement tout ce qui a trait à la biologie.

M. LA FONTAINE intervient pour signaler l'application du vœu dont il a parlé tantôt : des listes de mots-matières, bien faites, avec références entre les divers mots, établies une fois pour toutes, rendraient d'énormes services aux chercheurs dans les catalogues par mots-matières.

M. RUELLE est aussi d'avis que l'on confond les bibliographies et les catalogues. Ils sont le complément les uns des autres. Les catalogues ne peuvent à eux seuls donner la solution de tous les cas qui se présentent à un bibliothécaire. Pour répondre à la question : « Quels ouvrages puis-je consulter sur tel sujet? » le bibliothécaire sera généralement obligé de consulter une bonne bibliographie; puis connais-

sant les titres des ouvrages et leurs auteurs, de consulter le catalogue alphabétique de sa bibliothèque pour savoir lesquels de ces ouvrages il possède.

M. Field fait ressortir en quelques mots les avantages que présente, sur le système des mots-souches, l'emploi de la classification décimale, spécialement dans la bibliographie des sciences naturelles, et il présente à l'appui un exemple emprunté à la zoologie. Un entomologiste s'intéresse-t-il au Carabus? Pour lui donner toute la littérature relative à cet insecte, nous devrons l'envisager successivement comme :

Carabus,
Carabidé,
Adéphage,
Pentamère,
Coléoptère,
Insecte,
Arthropode,
Articulé.

Il peut être traité du Carabus dans les ouvrages spéciaux et dans les ouvrages généraux. Donc, après avoir consulté la monographie sur le Carabus, nous devrons chercher dans les travaux sur les Carabidés, puis sur les Adéphages, et ainsi de suite. Si nous représentons les divisions et sous-divisions par les symboles de la classification décimale, nous trouverons de suite tout ce qui concerne le Carabus sous la rubrique 59.57.62. Aucun autre procédé ne pourrait donner le même résultat, et le système des mots-souches, en particulier, se montre ici inapplicable aux répertoires bibliographiques des sciences.

La séance est levée à 11 heures et demie.

QUATRIÈME SÉANCE

VENDREDI 17 AOÛT (APRÈS-MIDI)

L'ordre du jour appelle la suite de la troisième question :

Mesures à prendre et desiderata concernant les différents genres de documents pour faciliter l'établissement des répertoires bibliographiques.

M. Limousin lit son rapport sur la *Bibliographie des journaux et publications périodiques* ou *Éphémérographie* (1). Il présente le *Bulletin des sommaires,* publication hebdomadaire qu'il publie depuis dix ans et dont les notices bibliographiques sont suivies d'une courte analyse.

---

(1) Voir Mémoires, p. 38.

M. CAMPBELL adresse au Congrès un travail sur la bibliographie des documents officiels, que M. OTLET veut bien exposer. Revenant, en les développant, sur des idées déjà esquissées dans sa *Theory of national and international Bibliography,* M. Campbell estime que les documents officiels publiés par l'État, les villes, les provinces, les départements, les parlements et tous les corps constitués doivent être rendus accessibles en tant que documents officiels. Ils présentent la double particularité de ne point avoir d'auteur désigné et, très souvent, de manquer de titre explicite. M. Campbell formule des règles pour le traitement de ces documents comme classe spéciale, mais il indique qu'à son avis ils doivent aussi figurer dans les répertoires universels par matières, mêlés aux autres travaux sur les mêmes sujets (1).

L'ordre du jour amène en discussion la 4e question du programme : *Concours divers pouvant être apportés à l'œuvre des répertoires bibliographiques.*

M. OTLET regrette qu'un rapport n'ait pas été présenté sur la question du concours à apporter à l'œuvre des répertoires bibliographiques par les catalogues des grandes bibliothèques.

On a constaté, dans la discussion du matin, que les catalogues de bibliothèques sont un domaine différent de celui de la bibliographie. Ils apportent néanmoins aux répertoires des contributions importantes. La publication du catalogue du British Museum, par exemple, qui contient les titres d'environ 1,900,000 ouvrages, apporte à ces travaux un concours considérable ; il en sera de même du catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale. Ne serait-il donc pas fort utile que ces publications de catalogues fussent entreprises avec la préoccupation de servir à la constitution des répertoires bibliographiques sur fiches ? Il est désirable que le Congrès attire l'attention des bibliothécaires sur cette possibilité d'utilisation indirecte de leurs catalogues.

On pourrait aussi chercher à simplifier le travail des bibliothécaires. et les frais de publication en organisant des catalogues collectifs de bibliothèques. L'idée s'est fait jour en France, il y a longtemps, elle a été proposée en Angleterre en prenant pour base le catalogue du British Museum ; il existe des catalogues collectifs en Suède et en Suisse, et la Prusse s'occupe du catalogue de ses bibliothèques universitaires.

M. MAIRE signale que la question des catalogues collectifs est à l'étude depuis longtemps en France, et qu'un catalogue collectif des bibliothèques universitaires a récemment été réalisé.

Le Congrès a reçu communication d'un mémoire imprimé de M. Ferdinand BONNANGE qui traite le même sujet : *Projet d'un catalogue*

(1) Voir Mémoires, p. 28.

général unique et perpétuel des imprimés compris dans les bibliothèques nationales et les bibliothèqnes municipales. M. Bonnange y indique l'utilité que présenterait pour les travailleurs un catalogue de ce genre, qui mentionnerait le lieu de dépôt de chaque ouvrage. Il expose par quels procédés on peut, selon lui, réaliser l'accomplissement de cette œuvre utile. Les notices seraient classées méthodiquement et alphabétiquement, et porteraient l'indication de la bibliothèque où l'ouvrage se trouve.

M. Delalain a la parole sur la *réforme du dépôt légal*. Après un court historique de cette institution, il démontre l'intérêt qu'il y aurait à faire faire le dépôt par l'éditeur, et non plus par l'imprimeur. Outre que cette disposition nouvelle sauvegarderait le droit de propriété de l'auteur et de l'éditeur, elle aurait pour nos collections publiques l'avantage de leur faire obtenir des exemplaires complets de chaque ouvrage, dans l'état de vente, et non plus des volumes où manquent souvent les planches, les gravures ou la couverture.

Le Président annonce que ce vœu sera compris parmi ceux qui seront soumis au vote du Congrès.

M. Baudouin s'y associe et insiste pour qu'un vote soit émis à ce sujet. Il demande, en outre, si le Cercle de la Librairie ne pourrait pas modifier sa publication de façon à faciliter et à préparer le travail du classement, en adoptant l'ordre méthodique.

M. Delalain répond que le Cercle imprime la copie telle qu'elle lui est fournie par le Ministère de l'intérieur lui-même. Le Cercle de la Librairie est disposé à adopter les réformes nécessaires, mais la chose ne dépend pas entièrement de lui, et il faudra du temps.

Le Président ajoute que si l'on entrait dans la voie des réformes, on pourrait modifier aussi le mode d'impression du *Journal de la librairie,* de manière à en rendre possible l'utilisation pour la création des fiches bibliographiques par découpage.

M. La Fontaine regrette l'absence de classement dans la Bibliographie de la France et voudrait que les bibliographies nationales fissent un triage général parmi les publications au lieu de les présenter dans l'ordre alphabétique. Il explique ensuite comment, dans un pays qui n'a pas le dépôt légal, la Belgique, on parvient à avoir la liste complète de tout ce qui paraît. C'est le Cercle de la Librairie qui est chargé de recueillir les publications. Il en obtient au prix de remise deux exemplaires et les revend au gouvernement au prix fort. Il est donc intéressé à ne laisser échapper aucun livre. La liste est faite sur les ouvrages ainsi recueillis. La publication de la Bibliographie de Belgique est une des charges du contrat. Le procédé est simple et ingénieux.

M. Delalain défend le *Journal de la Librairie* contre le reproche de ne contenir que la liste alphabétique. A la fin de chaque année paraît une table méthodique.

M. Otlet indique l'utilité bibliographique de la réforme du dépôt légal. Il dit quelques mots du système américain de dépôt direct, qui fait entrer chaque année 50,000 à 60,000 volumes à la Bibliothèque de Washington. Les reçus faisant foi du dépôt légal sont libellés sur fiches, et ces fiches servent à en faire le catalogue. C'est une économie de temps et de travail. Nous pouvons souhaiter que les bibliographies nationales nous rendent un service semblable en nous facilitant le découpage et l'utilisation pour notre Répertoire universel des matériaux fournis par l'enregistrement de tous les imprimés.

M. Schleicher dépose sur le bureau un rapport sur la *création et l'organisation d'un Intermédiaire bibliographique* ayant pour objet de centraliser tous les renseignements utiles au lancement et à la distribution des livres neufs. Il manque à ceux qui ont à faire connaître un ouvrage au public les moyens d'y parvenir. C'est à combler cette lacune qu'est destinée l'agence dont M. Schleicher propose la création, et dont l'idée première est due au docteur Berger (1).

M. Limousin parle de la question des comptes rendus. Il regrette l'état de choses actuel : les directeurs de journaux laissent ou font faire le compte rendu des ouvrages qui leur sont adressés par des publicistes incompétents. Il serait désirable de voir les éditeurs s'adresser à des écrivains ayant les connaissances nécessaires pour apprécier un ouvrage.

M. Moch émet des doutes sur la possibilité de pareille réforme. Chacun sait que c'est généralement l'éditeur lui-même qui envoie, en même temps que le volume, une notice ou une courte analyse toute prête avec « prière d'insérer ».

M. Baudouin ne croit pas non plus que les mœurs puissent changer sur ce point.

La séance est levée à 5 heures.

---

(1) Voir Mémoires, p. 42.

CINQUIÈME SÉANCE

SAMEDI MATIN 18 AOUT

La séance est ouverte à 9 heures un quart, sous la présidence de M. le Général SEBERT. La composition du bureau est la même que la veille.

L'ordre du jour appelle la cinquième question du programme : *Grands répertoires bibliographiques.*

M. OTLET donne lecture d'un rapport présenté par l'Institut international de bibliographie sur le *Répertoire bibliographique universel et la coopération dans les travaux bibliographiques.* Ce rapport résume les méthodes suivies pour la préparation du Répertoire bibliographique universel commencé en 1895 par l'Institut international de bibliographie (répertoire encyclopédique, international, divisible indéfiniment, manuscrit, établi sur fiches mobiles, notices réparties en deux parties, classées l'une par ordre alphabétique de noms d'auteur, l'autre par matières, selon la classification bibliographique décimale). Le Répertoire universel et les duplicata complets ou fragmentaires qui pourront en être établis réalisent, par leur méthode, la coordination des matériaux bibliographiques aujourd'hui épars dans un grand nombre de recueils difficiles à se procurer et forcément incomplets, la plupart déjà anciens et dont la consultation est fort longue et difficile. Les travaux bibliographiques anciens pourront y être incorporés. Quant aux travaux futurs il est désirable que tout en continuant à répondre à leur objectif particulier, ils puissent être désormais directement utilisables aussi par le Répertoire bibliographique universel. C'est pourquoi l'Institut international de bibliographie a arrêté un ensemble de régles ayant pour objet l'unification des méthodes employées pour la rédaction, la publication et la conservation des travaux bibliographiques et la formation à l'aide de ces travaux, de répertoires bibliographiques sur fiches.

C'est sur la base de ces règles qu'il a organisé la coopération bibliographique internationale, coopération dont tous les éléments sont exposés dans son Annuaire. L'Institut a commencé, sous le nom de *Bibliographie universelle,* une collection de publications imprimées selon ces règles et il a cherché à propager l'usage des répertoires bibliographiques sur fiches.

Le répertoire bibliographique proto-type comprend aujourd'hui cinq millions de notices bibliographiques. Les contributions imprimées au Répertoire universel sont au nombre de 41 dont plusieurs périodiques. Trois institutions bibliographiques particulières sont

affiliées à l'Institut international de bibliographie. Ces institutions occupent un personnel salarié de 39 personnes (1).

L'Institut a exposé une partie de ses répertoires (environ deux millions de fiches) en trente meubles classeurs, dans la grande salle du Palais des Congrès où il invite les congressistes à venir étudier en détail les méthodes de l'œuvre entreprise.

M. OTLET présente encore un rapport sur la classification bibliographique décimale, qui sert de base au classement du Répertoire bibliographique universel et des divers travaux bibliographiques.

M. BAUDOUIN, après une communication au Congrès sur l'exposition qu'il a faite, au Champ de Mars (section de l'Education), d'un Répertoire bibliographique propre à illustrer les diverses méthodes de classement bibliographique, lit son rapport intitulé : *Le Répertoire des noms d'auteurs des instituts de bibliographie, nécessité d'un alphabet international général* (2). Ce rapport insiste sur la difficulté que présentait le classement, en une seule série, des noms de diverses langues ; il conclut à la nécessité d'un alphabet international et à l'établissement d'un tableau comparé de la valeur des diverses lettres en usage, en vue de leur transcription en un alphabet conventionnel.

M. Baudouin dépose un vœu en faveur de la nomination d'une commission internationale qui serait chargée de l'élaboration d'un projet à soumettre, à ce sujet, au prochain congrès de bibliographie. Dans la deuxième partie de son rapport, M. Baudouin insiste sur la nécessité des dictionnaires internationaux des termes de toutes les langues, et désirerait voir compléter ces dictionnaires par l'unification des numéros classificateurs de la classification bibliographique décimale. Il voudrait voir établir ces dictionnaires de la manière suivante :

1° Dictionnaire décimal complet. Etalon type. (Ce dictionnaire ne devrait pas nécessairement être imprimé. Il pourrait être établi sur fiches réunies en répertoire et être déposé en annexe aux grandes collections manuscrites des instituts de bibliographie.)

2° Dictionnaire décimal par langues ;

3° Dictionnaire terminologique spécialisé, c'est-à-dire renfermant toutes les rubriques de classement d'une branche des sciences.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que l'Association française pour l'avancement des sciences a émis un vœu pour la mise à l'étude d'une langue scientifique internationale et a nommé deux délégués chargés de la représenter dans la commission qui entreprendra ce travail. Une entente entre les académies des divers pays, en vue de réaliser

(1) Voir Mémoires, p. 106.

(2) Voir Mémoires, p. 47.

ce projet, a été en même temps proposée. Il semble que la question de l'alphabet international soit de celles auxquelles une entente de cette nature peut apporter une solution.

M. La Fontaine considère l'établissement d'un dictionnaire alphabétique international comme étant de la plus haute importance. Il constituerait, en effet, le moyen pratique de numéroter les questions sans avoir à s'embarrasser des cadres logiques ou méthodiques des classifications. Ainsi qu'on peut le voir dans l'exposition faite par l'Institut international de bibliographie, plus de 30,000 rubriques ont déjà été recueillies. On a établi ces index sur fiches en inscrivant les mots de chaque langue sur des couleurs différentes. Il propose la rédaction d'un index composé dans les langues qui emploient l'alphabet latin. La translittération des langues slaves, par le système de M. Baudouin, créerait, selon lui, des difficultés inextricables.

M. Limousin indique l'utilité de la création d'un répertoire onomastique et méthodique pour chaque science, basé sur le grec.

M. Field signale une difficulté particulière que rencontrera la constitution d'un alphabet international. Certaines langues, à caractères non latins, emploient néanmoins des caractères latins en leur donnant une valeur différente de celle que ces lettres ont dans notre alphabet; ainsi, par exemple, le russe.

M. Baudouin insiste sur la nécessité de baser l'alphabet international sur le dessin des lettres et non sur la traduction ou une transcription. On rencontrera beaucoup de difficultés, mais, au début, on peut se limiter aux langues européennes. Les alphabets de langue asiatique pourraient être incorporés ultérieurement dans l'alphabet.

M. de Meck a déjà adopté, pour le classement de sa bibliothèque particulière, un alphabet slave-latin qui se trouve imprimé en tête de son catalogue.

M. Richet demande au Congrès de voter immédiatement sur la proposition de M. Baudouin, relative à la nomination d'une commission internationale, sans se prononcer sur le côté technique de l'œuvre qui lui incombera.

M. Moch craint qu'une précipitation trop grande ne fasse aboutir les efforts à un échec, comme il est arrivé pour la nomenclature botanique, adoptée sans une étude suffisante, et qui fait aujourd'hui l'objet de regrets presque unanimes. Il a peur qu'en se hâtant, on ne contrarie d'autres efforts faits dans le même sens. Sans doute, la question de la langue internationale se rattache à celle de l'alphabet international, mais depuis le temps que M. Novicow et lui étudient

cette question, ils ont eu l'occasion de constater la difficulté d'arriver à une solution. Seul, un travail raisonné mûrement pourra aboutir à un résultat applicable.

M. RUELLE insiste à son tour sur la nécessité de règles complètes et précises pour la transcription des noms propres.

M. BERTRAND fait remarquer que la question pourrait se résoudre par une entente internationale et l'intervention des gouvernements.

M. SAUVAGE fait aussi valoir diverses considérations en faveur de l'étude de la question.

M. RICHET signale que, pour résoudre des difficultés analogues rencontrées par les géographes dans la transcription des noms de lieu, des travaux considérables ont déjà été accomplis.

M. OTLET désire voir aussi donner la plus grande importance à la question de l'alphabet international et craint qu'en voulant en embrasser tous les aspects, on n'en retarde la solution. Il propose de laisser au bureau le soin de nommer les membres de la Commission.

Le Congrès procède à la nomination d'une commission qui choisira elle-même, dans son sein, des délégués chargés de défendre les résolutions adoptées.

Sont élus : MM. BERTRAND, LA FONTAINE, LIMOUSIN, MOCH, OTLET, RICHET, SAUVAGE et SEBERT.

M. MAIRE dépose sur le bureau son travail d'enquête sur l'*emploi du système décimal dans les bibliothèques* (1), duquel il résulte que sur 41 bibliothécaires qui ont répondu à son questionnaire, 19 emploient le système décimal, intégral ou modifié.

Le Congrès adopte sans opposition les vœux suivants, qui avaient été rédigés pour être soumis à ses votes, comme il avait été convenu au cours d'une précédente séance.

---

(1) Voir Mémoires, p. 99.

VŒU N° 1.

Types bibliographiques.

(Voir texte p. xv.*)*

VŒU N° 2.

Répertoires sur fiches.

Considérant l'utilité et la nécessité des renseignements bibliographiques pour l'étude méthodique et rapide des questions se rattachant aux sciences et à leurs applications ;

Considérant que les répertoires établis sur fiches assurent aux travaux bibliographiques la parfaite tenue à jour et la coordination en un seul ordre de classement des notices bibliographiques;

Considérant que la forme et l'agencement de ces répertoires ont pour effet de rendre les travaux bibliographiques facilement et immédiatement accessibles au plus grand nombre de travailleurs de tout ordre;

Considérant que ces répertoires, à raison de leur étendue, trouvant principalement leur place dans les centres de recherches et d'études,

Le Congrès émet le vœu:

1° De voir déposer des répertoires bibliographiques particuliers, consacrés à la littérature d'une ou plusieurs branches des sciences, dans les divers établissements scientifiques (bibliothèques, laboratoires, établissements d'enseignement scientifiques ou techniques, grandes administrations);

2° De voir les autorités dont dépendent ces établissements contribuer, par des souscriptions ou des abonnements, à l'établissement de semblables répertoires;

3° De voir faciliter, dans les différents pays, la création d'associations libres ayant pour objet le développement et la propagation des répertoires bibliographiques.

VŒU N° 3.

Statistique des imprimés.

Considérant l'insuffisance et l'incertitude des données statistiques actuellement recueillies;

Le Congrès estime qu'il y a lieu d'établir une statistique générale des imprimés faisant connaître la répartition par pays, par langue, par période, par matières et par catégories d'ouvrages, des travaux publiés depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à ce jour.

A cet effet, le Congrès émet le vœu:

1° De voir compléter les recueils de bibliographies nationales, publiés dans les différents pays, par une statistique succincte dénombrant, aux divers points de vue indiqués plus haut, les travaux relevés annuellement dans chacun de ces recueils;

2° De voir compléter les bibliographies particulières par une statistique distincte dénombrant, aux mêmes points de vue, les travaux qui y sont indiqués;

3° De voir établir ces statistiques, suivant des bases aussi uniformes que possible, afin de permettre les comparaisons et les déductions statistiques.

VŒU N° 4.

Dépôt légal.

« Considérant l'importance du dépôt légal au point de vue de la bonne organisation des bibliographies nationales, le Congrès émet le vœu:

« Que les divers Gouvernements, s'inspirant des mesures récemment prises en quelques pays, prennent des dispositions qui permettent d'utiliser les bibliographies nationales, alimentées le plus souvent par le dépôt légal, pour l'établissement des répertoires bibliographiques. »

Le Congrès prend acte des travaux importants accomplis jusqu'à ce jour pour l'établissement des répertoires bibliographiques.

Il remercie les autorités, établissements ou associations scientifiques et les particuliers qui ont déjà accordé leur patronage, leur subvention ou leur souscription aux diverses œuvres qui leur ont été présentées, ainsi que les Gouvernements qui se sont fait représenter par des délégués, notamment:

M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique de Belgique;

M. le Conseiller fédéral chef du Département de l'intérieur de Suisse;

M. Solvay, sénateur du royaume de Belgique;

M. le prince Roland Bonaparte;

MM. les Ministres de l'instruction publique, du commerce et des affaires étrangères de France.

Il prie le bureau de leur transmettre ces remerciements, en leur demandant l'appui nécessaire pour faire produire leurs pleins résultats aux efforts faits en vue de réunir et coordonner les travaux particuliers en répertoire universel.

Le vœu personnel de M. FORTIN, tendant à obtenir « que des mesures soient prises par l'Etat pour assurer la conservation des documents publics, en exigeant que les papiers soient de nature et de résistance suffisantes à réaliser cet objet », vœu qui a été formulé dans une lettre adressée au Président, est soumis au Congrès. Après discussion, il est décidé que cette demande sera mentionnée au procès-verbal, mais que, ne rentrant pas dans le cadre du programme du Congrès, elle ne fera l'objet d'aucun vœu.

Le Congrès passe ensuite au vœu suivant, proposé par M. HERVÉ :

« Considérant que la suppression de plus en plus fréquente, par les éditeurs, du millésime, crée de grands et fâcheux inconvénients pour la classification bibliographique chronologique, surtout au point de vue scientifique et technique, le Congrès émet le vœu que le millésime soit rétabli par les éditeurs au moins pour ces sortes d'ouvrages. »

M. DELALAIN répond que la plupart des éditeurs se conforment déjà à ces désiderata, mais que des raisons commerciales s'y opposent souvent : qu'en tout cas, le millésime se trouve toujours à la fin du volume, avec le nom de l'imprimeur.

Le Congrès décide que la proposition de M. Hervé sera mentionnée au procès-verbal, sans qu'il y ait lieu d'émettre un vote à ce sujet.

M. OTLET lit un rapport sur les tables de classification bibliographique. Il expose les améliorations introduites dans les tables de la classification décimale, pour en faire un système permettant de classer avec rapidité et précision des documents relatifs aux questions les plus spéciales (1). Il présente à l'examen des membres du Congrès les fascicules parus de l'édition française des tables refondues de la classification décimale.

M. LOSSEAU parle de la nécessité d'arrêter des règles uniformes pour la rédaction des notices bibliographiques. Les règles formulées par l'Institut international de bibliographie peuvent former une première base. Il convient maintenant de les élargir et d'établir un véritable code des différents cas que le bibliographe peut rencontrer. Une commission devrait être chargée du soin de présenter un projet. L'auteur dépose un vœu en ce sens.

M. RUELLE est aussi d'avis que l'établissement des règles invariables est nécessaire.

(1) Voir *Mémoires*, p. 127.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que des formes de notices répondant à ce vœu ont été adoptées par les sociétés savantes qui sont d'accord avec l'Institut de bibliographie de Bruxelles.

L'ordre du jour appelle la 6e question: *Questions diverses se rattachant aux répertoires bibliographiques.*

M. RENAUD lit son rapport sur l'organisation du recueil d'informations industrielles dont il dirige la publication et qui a pour titre *Le Mois scientifique et industriel.* La caractéristique de ce recueil est de prendre comme base moins la bibliographie que le fait, de décrire celui-ci et de renvoyer à la source bibliographique. M. Renaud expose le système de fiches au moyen duquel il classe et conserve ces résumés d'articles techniques pour les servir ensuite à ses abonnés. La publication est faite de manière à permettre le découpage et le collage sur grandes fiches. Les articles portent chacun le numéro correspondant de la classification décimale. Réunis, ils forment une encyclopédie permettant de suivre les questions, de connaître les résultats et les procédés nouveaux.

M. BAUDOUIN fait observer qu'il fait, depuis sept ans, le même travail.

M. RENAUD ne le conteste pas, mais fait remarquer qu'à la différence de M. Baudouin, il publie ses fiches.

M. BORGEAUD présente au Congrès, deux nouveaux types de meubles classeurs destinés à la conservation de grandes fiches mobiles contenant des dessins, des croquis, des photographies ou des notes étendues.

M. DAMMAN-WASHER présente au Congrès une série de meubles classeurs du type adopté par l'Institut international de bibliographie. Les types sont de 2, 4, 9, 24, 36 et 72 tiroirs. Les meubles se ferment à clef en une seule fois. On peut, à volonté, ajouter à chaque tiroir des serrures de sûreté permettant de mettre sans danger un tiroir de fiches à la disposition du public (1).

M. LE PRÉSIDENT déclare que l'ordre du jour, tel qu'il était fixé au programme du Congrès est épuisé.

La question du lieu de réunion et de la date du prochain congrès donne lieu à un échange de vues entre divers membres. Il est convenu que, sans pouvoir fixer une date dès à présent, le prochain congrès se tiendra dans la ville où aura lieu la prochaine exposition

(1) Voir pp. 124-126.

universelle. Des remerciements sont adressés au bureau pour la manière dont les débats ont été dirigés. Des félicitations sont adressées à l'Institut international de bibliographie, pour l'œuvre du Répertoire bibliographique universel qu'il a entreprise.

M. LE PRÉSIDENT remercie au nom du bureau. Il se félicite des résultats pratiques obtenus par la lecture des rapports et les discussions. Il propose d'envoyer à M. Melvil Dewey des félicitations. Cette proposition est acceptée avec acclamations.

M. LE PRÉSIDENT clôture le Congrès. La séance est levée à midi.

Dans l'intervalle de leurs séances, les membres du Congrès ont visité la Bibliothèque nationale, sous la conduite de M. Léopold DELISLE, ainsi que la bibliothèque de la Sorbonne, où ils ont été guidés par M. MAIRE. Ils ont examiné l'exposition organisée dans la grande salle du Palais des Congrès, par l'Institut international de bibliographie, et y ont reçu, de MM. LA FONTAINE et OTLET, toutes les explications nécessaires sur le fonctionnement de cette institution. L'intéressante exposition de l'*American Library Association* a fait aussi l'objet d'une de leurs visites.

Le vendredi 17 août, un banquet réunissait les congressistes à l'*Auberge des Nations*, au Vieux Paris. Le samedi 18, ils assistaient, d'une terrasse qui leur était réservée dans le même établissement, à la fête de nuit sur la Seine, offerte par le Commissariat général de l'Exposition aux exposants, à l'occasion de la distribution des récompenses.

Enfin, le lundi 20 août, à 9 heures et demie du soir, S. A. le prince Roland BONAPARTE avait bien voulu convier les congressistes à une soirée dans son palais de l'avenue d'Iéna, où ils ont pu admirer la plus belle des bibliothèques particulières et d'où ils ont emporté le souvenir de l'accueil le plus aimable.

Outre les travaux mentionnés au cours du procès-verbal,
diverses publications, dont la liste suit,
ont été offertes au Congrès par les auteurs ou les éditeurs.

GEOLOGICAL LITERATURE added to the Geological Society's library, 1895-1898. (Publication de la *Geological Society* de Londres.)

GENERAL INDEX to the first fifty volumes of the *Quarterly Journal of the Geological Society*, compiled and edited by the Assistant-Secretary. (Publication de la *Geological Society*.) London, 1897, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE. Journal officiel de la librairie. Année 1899, 1re et 3e parties. — Bruxelles 1899, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE. Tables systématiques, 1895-1899. — Bruxelles, in-8°.

GIOVANNI DE COBELLI. Materiali de una bibliografia Roveretana. Parte prima. — Rovereto, 1900, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE der deutschen Zeitschriften-Litteratur, herausgegeben von F. Dietrich. — Leipzig, 1896-1899, in-4°.

LIBRARY ASSOCIATION (The) YEAR BOOK for 1900, ed. by the Hon. Secretary. — London, 1900, in-8°.

SIMANSKY. Bibliographie des œuvres de N. Ia. Aristof, professeur à l'Institut d'histoire et de philologie. — Saint-Pétersbourg, Martynof, 1887, in-8°.

ZOTOF (V. P.). Léon Alexandrovitch Meï et son rôle dans la littérature russe; essai de critique et de biographie. — St-Pétersbourg, Martynof, 1887, in-8°.

OSTROGORSKY (Victor) Serge Timoféiévitch Aksakof (1791-1891). Essai de critique et d'histoire.—St-Pétersbourg, Martynof, 1891, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE des publications éditées par le gouvernement et les sociétés savantes, etc., pour le développement de l'instruction publique; publ. par Martynof et Mejof. — Saint-Pétersbourg, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE maritime russe, de 1701 à 1882, publ. par Martynof. — Saint-Pétersbourg, in-8°.

BONNANGE (F.). Projet de catalogue universel des productions intellectuelles. — Paris, 1874, in-8°.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES ADHÉRENTS

ADAMS (J.-R.-G.), Public Library of South Australia, Adélaïde — Australia.

ANDERSSON (L.-Aksel), vice-bibliothécaire de l'Université royale d'Upsal.

ANDREWS (Clément-Walter), Librarian — John Crerar Library, Chicago, U. S. A.

ARCHER (A.-E.), 22, Bride Lane — Fleet-Street — London.

BAUDOUIN (Dr M.), directeur de l'Institut de Bibliographie Scientifique, 93, boulevard St-Germain, Paris.

BAZ (Gustave), chargé d'affaires du Mexique en France. Délégué officiel.

BENGESCO (Georges), ancien Ministre plénipotentiaire de Roumanie. Délégué officiel.

BERGONIÉ (Jean), directeur des *Archives d'Electricité Médicale*, 26, boulevard St Germain, Paris.

BERTRAND, bibliothécaire du Ministère des Affaires étrangères, Paris. Délégué officiel.

BIBLIOGRAPHICAL SOCIETY OF CHICAGO. U. S. A.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA — Catania — Sicile. M. Vitt E. Baroncelli, bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE ECCLÉSIASTIQUE DE KASAN, Russie.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE PRINCETON, New Jersey, U. S. A.

BONAPARTE (Prince Roland), 10, avenue d'Iéna, Paris.

BOURDEL, libraire-imprimeur-éditeur, rue Garancière, 10, Paris.

BRAEM, délégué du département des chemins de fer, postes et télégraphes, 12, rue Beyaert, Bruxelles.

CAMPBELL (Frank), Late assistant of the Library — British Museum.

CAPET (Eugène), bibliothécaire à la Bibliothèque Ste-Geneviève, 8, place du Panthéon, Paris.

CHABERT (Maximilien), secrétaire et sous-bibliothécaire au Ministère du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie. Délégué du Mexique.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS, représentée par M. Ed. Choquet, 5, rue Charlot, Paris.

CHILOVI (Desiderio), Prefetto de la Biblioteca Nazionale Centrale, Florence.

COMMISSION INTERNATIONALE DU CONGRÈS DES CHEMINS DE FER. M. Weissenbruch, secrétaire, 11, rue de Louvain, Bruxelles.

Cie FRANÇAISE DE CLASSEMENT EXPÉDITIF ET DE STATISTIQUE. M. Frœnkel, directeur, 49, rue de Rambuteau, Paris.

CORRA (Emile), délégué du Ministère du Commerce.

DANFORTH, Librarian, Indiana University. Bloomington, Indiana. U. S. A.

DARUTY DE GRANDPRÉ (Marquis), 20, Place de l'Eglise, Port-Louis, île Maurice.

DELALAIN, libraire-éditeur, 115, boulevard St-Germain, Paris.

DEWEY (Melvil), Librarian of the New-York State Library. President of the American Library Association. Albany, New-York.

DICKSTEIN (S.), Redakeya Wiadomosci Matematycznych, 117, Marszalkowska, Varsovie.

DIDIER (Charles), docteur en droit, 13, rue Forestière, Bruxelles.

DIETRICH (Félix), éditeur, Glockenstrasse, 11¹, Leipzig.

DUFAY (Pierre), bibliothécaire de la ville de Blois (Loir et Cher).

ESZTÉGAR (Dr Ladislas), aide au Musée national hongrois à Budapest. Muzeum-Kórat, 14. Délégué officiel.

FIGAROLA-CANEDA, délégué de Cuba, 78, rue de Passy, Paris.

FLINT (Weston), Public Library, Washington. U. S. A. Délégué officiel.

FRANKLIN, administrateur de la Bibliothèque Mazarine, 23, quai Conti, Paris.

FUNCK-BRENTANO, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue Sully, Paris.

GARÇON (Jules), ingénieur-chimiste, 40bis, rue Fabert, Paris.

GARIEL, 8, rue Edouard Detaille.

GAUTHIER-VILLARS, libraire-éditeur, 55, Quai des Grands Augustins.

GEBHARDT (Oscar von), Oberbibliothekar der Universität, 4, Beethoven Strasse, Leipzig.

GÉRARD, 15, rue Chanzy, Reims (Marne).

GRAND (Daniel), archiviste-paléographe, 10, place des Vosges, Paris.

HABERSANG (Prof. Dr Ottomar), bibliothécaire de S. A. le prince régnant de Schaumburg-Lippe, Bückeburg, près Hanovre.

HAVILAND-FIELD (H.), directeur de la *Bibliographia Zoologica*, Zurich.

HERVÉ (Henri), Directeur de la revue l'*Aéronautique*, 1, rue Hautefeuille, Paris.

ILOVAÏSKY (Serge), professeur à l'Université impériale de la Nouvelle Russie, à Odessa.

JOHN CRERAR LIBRARY — Chicago — Illinois. U. S. A.

JORDELL, directeur du *Répertoire des Revues*, 7, rue de Lille, Paris.

JOSEPHSON (Aksel. G. S.), secrétaire de la Bibliographical Society of Chicago.

KUNZ (George), 11-15, Union Square — New-York City.

LA FONTAINE (Henri), sénateur. Directeur de l'Office international de Bibliographie, 41, rue des Deux-Eglises, Bruxelles.

LANGLOIS (l'Abbé), directeur de la Bibliographie d'Eure-et-Loir, Chartres.

LANGLOIS (Ch. V.), maître de conférences à la Sorbonne, Paris.

LIBRARY OF CONGRESS, Washington — U. S. A.

LIMOUSIN (Ch.), directeur du *Bulletin des Sommaires*, 44, rue Beaunier, Paris.

LITTLE (George-Thomas), Librarian of Bowdoin Collège, Brunswick (Maine). U. S. A.

LOSSEAU (Léon), Avocat, Dr ès-Siences politiques et administratives, rue de Nimy, 37, Mons.

LUERQUIN, bibliothécaire du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, 46, rue Van den Boogaerde, Bruxelles.

LUMBROSO (Baron Alberto), Via San Martino, 5. Villa Lumbroso, Roma.

LUMBROSO (Baronne A.), Via San Martino, 5. Villa Lumbroso, Roma.

LUNDSTEDT (Bern.), conservateur de la Bibliothèque royale, Stockholm.

MAIRE, Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.

MAREUSE, 81, boulevard Haussmann, Paris.

MARIN (Louis), 13, avenue de l'Observatoire, Paris.

MARR, secrétaire du groupe britanique de l'Ecole internationale de l'Exposition.

MARTINOFF (Nicolas Gabrielovitch), libraire-éditeur, Alexandrowškaïa pl., 5, St-Pétersbourg.

MASSON (Louis), contrôleur des Mines, 2, rue du Pré des Sœurs, Béthune.

MAVOR (James), professeur d'économie politique à l'Université de Toronto (Canada). Délégué officiel du Ministère de l'Intérieur.

MECK (Alexandre de), membre de la Société impériale pour l'avancement de la Marine Marchande Russe, Obouchoff pereoulok, 6, Moscou.

PUBLIC LIBRARY OF MELBOURNE (Australia).

MOCH (Gaston), 16, avenue de la Grande Armée, Paris.

MOURLON (Michel), directeur du Service Géologique de Belgique, Directeur de la *Bibliographia Geologica*, 2, rue Latérale, Bruxelles.

MUSÉE NATIONAL DE BUENOS-AYRES — Calle Perù, 208, Buenos-Ayres.

MUTEAU (Alfred), député, 3, rue Lincoln, Paris.

NAVAS (Comte de las), bibliothécaire de S. M. le Roi d'Espagne, Palacio, Madrid.

NEWBERRY LIBRARY, Chicago, Illinois. U. S. A.

OFFICE DU TRAVAIL, Ministère de l'Industrie et du Travail, Bruxelles.

OTLET (Paul), avocat, secrétaire général de l'Office international de Bibliographie, 13, rue de Florence, Bruxelles.

PASSIER (Alphonse), chef de bureau, au Ministère de l'Instruction public. Délégué du Ministre.

PAZ (Ireneo), député, président de la Presse associée de Mexico. Délégué officiel du Mexique.

PENDOLA (Augustin-J.), secrétaire du Museo Nacional, Buenos-Ayres.

FERRARI-PEREZ (Fernando), ingénieur, bibliothécaire en chef du Ministère du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie, Siete Principes, 16, Mexico.

PLAISANT, bibliothécaire du Conservatoire des Arts et Métiers, Paris.

PLUMMER (Miss Mary), Library of Pratt Institute, Brooklyn, N. Y.

POEY (André), ancien directeur de l'Observatoire de la Havane. Délégué des Etats-Unis, 6, rue Crespin, Paris.

PUTNAM (Hector), Librarian of Congress. Washington. Délégué officiel.

RAEVSKY (Alex.), archiviste aux Archives du Ministère de l'Instruction publique russe, membre actuel et bibliothécaire de la Societé biologique russe. Oranienbaum, près St-Pétersbourg.

REBELLIAU, bibliothécaire de l'Institut de France, Paris.

RENAUD (Paul), directeur du *Mois Scientifique*, 9, rue Méchain, Paris.

RENOUARD, imprimeur, 19, rue des Saints-Pères, Paris.

RICHET (Charles), professeur à la Faculté de Médecine de Paris. Directeur de la *Revue Scientifique* et de la *Bibliographia Medica*, 15, rue de l'Université, Paris.

RIDDER (de), notaire, 4, rue Perrault, Paris.

ROMANESCO (Nicolas), publiciste, 178, avenue de Neuilly, Paris.

ROUVEYRE (Edouard), éditeur, 76, rue de Seine, Paris.

RUELLE (Ch.-Emile), conservateur de la Bibliothèque Ste-Geneviève, 8, place du Panthéon.

SAUVAGE, 14, rue Eugène Flachat, Paris.

SCHLEICHER (Adolphe), éditeur, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

SEBERT (Général H.), membre de l'Institut, 14, rue Brémontier, Paris.

SIMONIS-EMPIS, éditeur, 21, rue des Petits Champs, Paris.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHOTOGRAPHIE, M. Ernest Cousin, secrétaire, 76, rue des Petits Champs, Paris.

STEENBERG, professeur au Lycée de Horsens. Délégué du Ministère des Cultes et de l'Instruction publique de Danemark.

STEIN (Henri), archiviste aux Archives Nationales, Paris.

STEPANOFF, Mohovaïa, 6, St-Pétersbourg.

STIEVANO (Innocent), bibliothécaire du Séminaire de Padoue, Italie.

THIERY (Armand), professeur à l'Université de Louvain, rue des Flamands, Louvain.

THIL (le Dr), professeur, à l'Association Philotechnique, 55, boulevard St-Marcel, Paris.

TROMMSDORFF (Dr Paul), bibliothécaire assistant de la Bibliothèque Universitaire de Berlin, Gœthestrasse, 87, Charlottenburg.

VALLOT (Joseph), directeur de l'Observatoire du Mont Blanc, 114, avenue des Champs-Elysées, Paris.

VANDEVELD (Ernest), 12, avenue Brabançonne, Bruxelles.

VERMOREL, directeur de la Station agricole, Villefranche (Rhône).

VILNET, bibliothécaire de la Chambre de Commerce. Délégué de la Chambre de Commerce de Paris.

LA STATISTIQUE INTERNATIONALE DES IMPRIMÉS

PAR PAUL OTLET

Secrétaire Général de l'Office International de Bibliographie

à Bruxelles.

La fonction intellectuelle, économique et sociale du livre, peut faire l'objet de données statistiques aussi précises et variées qu'un autre facteur quelconque de notre civilisation. La création du livre par le littérateur et le savant, sa reproduction en multiples exemplaires par le puissant outillage mécanique des imprimeries modernes, sa diffusion et son utilisation étendue grâce au degré de perfectionnement atteint par la librairie commerciale et l'organisation des bibliothèques, ce sont là autant d'aspects de la question du livre qui donnent lieu à des faits susceptibles de mesures exactes et comparables entr'elles.

I. Le Problème de la Statistique des Imprimés.

En 1896, dans un essai que nous intitulions « La Statistique Internationale des Imprimés, quelques sondages (*) », nous avons recherché combien de notices bibliographiques devrait comprendre un Répertoire Bibliographique Universel. Nous n'avons mis en avant aucun chiffre, vu l'insuffisance de renseignements recueillis jusqu'à ce jour, mais nous terminions ainsi cette étude à propos de la méthode à suivre et des désiderata d'une bonne statistique des imprimés.

« Il faut conclure, après l'aride énumération de chiffres que nous » avons cherché à grouper, qu'une bonne statistique des livres et des » bibliothèques reste un desideratum à satisfaire. Elle ferait la lumière » sur certains points que nous avons indiqués et permettrait, enfin, » de nous rendre un compte exact de la fonction du livre dans la » Société moderne, et notamment, de résoudre des questions telles » que celle-ci :

» Quel est par année, par pays, et par matières, le nombre » d'ouvrages publiés? Y a-t-il antagonisme entre l'augmentation des » bibliothèques publiques et la prospérité de la production littéraire ? » Le journal et la revue tuent-ils le livre ou leur développement

(*) PAUL OTLET. La statistique internationale des imprimés. *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie* 1896.

» parallèle est-il normal? Quelles influences sont favorables ou con-
» traires au développement de la production littéraire? En fait,
» l'organisation actuelle des bibliothèques sert-elle surtout à l'éduca-
» tion populaire, au développement de la science ou seulement à la
» conservation des trésors littéraires? Quel est chez chaque peuple
» l'étendue du besoin de lecture?

» Des cadres uniformes, dont les rubriques seraient parfaitement
» intelligibles et caractérisées, telles sont les bases indispensables
» d'une telle statistique. Les divisions d'une classification biblio-
» graphique internationale permettront d'atteindre cette unité dans
» la répartition des livres entre les différents genres. Mais, sous
» d'autres rapports encore, l'unité est désirable. Les livres devraient
» être groupés selon les sept catégories suivantes: livres, brochures
» (petit imprimé dont le nombre minimum de pages serait déterminé),
» revues, journaux, réimpressions, traductions, livres importés. Une
» nouvelle édition n'est qu'une augmentation du nombre de tirages,
» une traduction est une nouvelle édition transformée d'un seul
» livre original, une réimpression est une nouvelle édition faite du
» même original dans un autre pays.

» Des données sur la valeur argent des ouvrages parus, sur leur
» tirage respectif indiqueraient approximativement les allures de
» l'offre et de la demande. Des données complémentaires sur le
» nombre d'éditeurs et de libraires de chaque pays, le nombre de
» personnes occupées dans la profession du livre et du journal, l'état
» du commerce international de la librairie, seraient autant d'utiles
» contributions à un travail de ce genre.

» Quant à la statistique des bibliothèques, elle aurait aussi beau-
» coup à gagner à l'uniformisation des méthodes. Nombre de
» bibliothèques, par circonscription territoriale, spécialité et autorités
» dont elles relèvent; nombre d'ouvrages répartis selon la distinction
» en livres, brochures, manuscrits, revues, journaux, et selon la distinc-
» tion en catégories scientifiques; coëfficient de consultation des
» livres par habitant, par lecteur, par ouvrage, par catégorie scien-
» tifique : ce sont là autant de rubriques qui devraient servir de base
» à cette statistique. Chacun de ces renseignements devrait porter
» sur l'état actuel et sur l'état à certaines dates rétrospectives; des
» moyennes annuelles, basées sur les données de plusieurs années
» devraient, en outre, indiquer l'augmentation ou la diminution
» annuelle.

» Il est urgent que le vœu émis dans sa session de Milan par
» l'Association artistique littéraire internationale reçoive une prompte
» réalisation et que les divers groupements se décident à élaborer
» une statistique des imprimés à éléments directement comparables. »

Sans aborder les multiples aspects de la statistique internationale des imprimés, nous voudrions reprendre notre question posée il y a trois ans : « Combien de fiches doit comprendre le Répertoire Bibliographique Universel, ou quel est le nombre d'ouvrages qui ont été publiés jusqu'à ce jour et dont la notice bibliographique doit figurer dans un tel répertoire ? »

Il va de soi qu'en pareille matière il ne peut s'agir que de données plus ou moins approximatives. Une synthèse statistique exacte suppose l'existence de services enregistrant et collationnant les faits à dénombrer à mesure qu'ils se produisent. Semblables services ne sont pas organisés pour les livres et les chiffres que nous possédons ont été recueillis sans grande méthode, très fragmentairement et seulement pour quelques pays. En réunissant ces données dans un cadre unique, en les complétant par des hypothèses raisonnées, nous contribuerons peut-être à susciter de nouvelles initiatives. Tout au moins aiderons-nous à indiquer la voie de quelques recherches.

II. La Statistique des Livres.

Principales sources. — Les sources de renseignements statistiques sur la production des livres sont, en ordre principal, les bibliographies périodiques nationales, les unes officielles et les autres privées, telle, par exemple, la bibliographie de la France, la bibliographie de Hinrichs pour l'Allemagne, etc. En principe, tous les ouvrages imprimés dans le pays doivent figurer dans ces bibliographies nationales. Chaque notice bibliographique étant numérotée, il est facile d'établir des dénombrements à la fin de chaque année. Mais beaucoup de pays ne possèdent pas de bibliographie nationale ou ne les possèdent que depuis quelques années. En outre ces bibliographies sont souvent incomplètes par suite des difficultés inhérentes à leur organisation et un grand nombre d'ouvrages leur échappe. D'autre part le classement des bibliographies n'est pas uniforme et les explications manquent généralement sur le point de savoir ce qui a été considéré comme une *unité livre* (ouvrages publiés en un ou plusieurs volumes, en une ou plusieurs fois, éditions nouvelles et réimpressions, imprimés privés et ouvrages destinés au commerce, etc.)

Quoi qu'il en soit de ces lacunes et défectuosités, les renseignements fournis par les bibliographies nationales forment la base fondamentale de la statistique des livres et force est bien de les accepter tels quels, tout en indiquant le perfectionnement dont les méthodes d'enregistrement sont susceptibles à l'avenir.

Les rapports officiels sur les services du dépôt légal, dans les pays où ce dépôt est organisé, constitue une seconde et importante source de renseignements (tel le dépôt légal en France, le Copyright aux

États-Unis). Mais l'institution du dépôt légal est loin d'être généralisée partout et de nombreux livres parviennent à échapper à la formalité du dépôt.

Nous avons une troisième source de renseignements, dans les essais de systématisation fragmentaire des données fournies par les sources précédentes. Il convient de citer en première ligne les études que publie annuellement le *Droit d'Auteur*, organe du Bureau International pour la protection de la propriété littéraire à Berne (1).

Ce sont les données fournies par ces trois catégories de sources que nous avons utilisées en premier lieu. Nous les avons acceptées provisoirement, sans contrôle, mais nous avons cherché à les compléter par le raisonnement, la déduction et l'hypothèse, de manière à nous élever jusqu'à une synthèse statistique. Il ne s'agit, il est vrai, que d'approximations plus ou moins proches de la réalité, mais, précédées de cet avertissement, il y a lieu de croire que nos chiffres ne tromperont personne sur leur véritable portée. D'autre part en faisant connaitre dans cette note la méthode suivie, la critique pourra mieux s'exercer sur les résultats que nous présentons pour serrer de plus près la réalité, à mesure que des faits nouveaux sont recueillis ou des données anciennes contrôlées et rectifiées.

Le jour où le Répertoire Universel sera achevé, à cette méthode aprioristique on pourra substituer la méthode directe. La statistique internationale des imprimés sera fournie alors par le dénombrement des notices bibliographiques elles-mêmes.

De l'unité dans la statistique des livres. — La question de savoir ce qu'il faut considérer comme *unité* en matière de livres est la base de toute statistique des imprimés. Ce n'est pas le lieu de traiter in-extenso de cette question. Pour indiquer en passant les quelques points qui devraient être tranchés conventionnellement, contentons-nous d'indiquer les points suivants :

Dans une statistique des livres devra-t-on classer à part ou passer sous silence les rapports et comptes-rendus annuels des sociétés, les listes de membres et de fonctionnaires, les circulaires, bilans, comptes de profits et pertes, cours de change, budgets, statuts, programmes, prix-courants, règlements, réclames, affiches, cartes postales illustrées, almanachs, tirages à part d'articles des publications périodiques, les volumes ou les livraisons ? Devra-t-on compter isolément et à part chaque livraison, fascicule, volume, réédition d'un même ouvrage publié par fractions ou réimprimé ?

Dans notre travail, nous avons distingué d'abord avec soin les

(1) Ces articles paraissent dans les numéros d'Avril et d'Août de chaque année. Nous croyons savoir qu'ils sont dus aux patientes investigations de M. Röthlisberger.

livres des articles parus dans les périodiques. Nous avons omis toutes les œuvres qui ne sont pas, à proprement parler, *littéraires et scientifiques*, et notamment les cartes, la musique, les gravures, les photographies. Nous laissons aussi de côté les manuscrits, les feuilles volantes, les imprimés du commerce tels que prix courants, catalogues et prospectus. — Mais nous considérons comme *unités-livres* devant figurer et compter dans nos dénombrements, les éditions successives d'un même ouvrage et les traductions en diverses langues.

Données et évaluations. — Peygnot qui s'est livré à des recherches en ce qui concerne le nombre de livres imprimés dans tous les pays depuis l'invention de l'imprimerie 1436 (?) jusqu'en 1822, nous donne la statistique suivante :

Statistique n° 1

Périodes	Nombre d'ouvrages imprimés
1436 à 1536	42,000
1536 à 1636	575,000
1636 à 1736	1,225,000
1736 à 1822	1,839,000

D'autre part, les diverses statistiques nationales existantes nous donnent, pour une des dernières années, les chiffres suivants (1) :

Statistique n° 2

Pays	Nombre de livres
1. Allemagne (1898)	23,000
2. France (1898)	14,781
3. Russie (1895)	11,548
4. Italie (1898)	9,670
5. Grande-Bretagne (1898)	7,516
6. Japon (1895) (?)	6,497
7. Etats-Unis (1898)	4,886
8. Suisse (1898)	3,500
9. Pays-Bas (1898)	2,984
10. Belgique (1898)	2,272
11. Suède (1898)	1,555
12. Hongrie (1895)	1,400
13. Espagne (moyenne)	1,176
14. Danemark (1898)	1,092
15. Norwège (1898)	534

D'après les mêmes sources statistiques, la production annuelle de

(1) **Extrait du Droit d'Auteur 1897, Avril et Août.**

cinq grands pays, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne l'Italie et les États-Unis a été :

Statistique n° 3

Années	Nombre d'ouvrages
En 1887	43,800
» 1889	47,200
» 1898	59,853

En appliquant aux données qui précèdent les procédés de calcul propres à la statistique (moyennes, proportions, intégration des séries) on obtient par déduction, une série de tableaux.

La première statistique donne lieu aux résultats suivants :

Tableau n° 1

Périodes	Total des livres produits dans la période	Moyenne annuelle de la période	Totaux cumulés Livres produits depuis l'invention de l'imprimerie
De 1436 à 1536	42,000	420	42,000
1536 à 1636	575,000	5,750.	617,000
1636 à 1736	1,225,000	12,226	1.842,500
1736 à 1822	1,839,000	21,200	3,681,000

L'accroissement de la production annuelle du livre est constant. Si l'on suppose qu'entre les dates indiquées au tableau cet accroissement a été chaque année d'une quantité proportionnelle et si l'on établit le diagramme de cette progression on obtient les chiffres suivants pour la production des livres dans le monde aux dates indiquées (ces dates correspondent les unes aux années initiales et finales des périodes, les autres à l'année du milieu de chaque période ou année moyenne réelle) :

Tableau n° 2

Dates	Production annuelle
1436	1
1486	420
1536	
1586	5,728
1636	
1686	12,225
1736	
1779	21,200
1822	65,000

La statistique n° 2 ne nous renseigne que sur 16 pays dont la production totale a été en 1898, ou à une date rapprochée, de 112,000 ouvrages Or, on compte pour le monde entier 68 États souverains et 14 États protégés ou autonomes, soit en tout 82 pays. La production des $\frac{16}{82}$ des pays, donnant à elle seule 112,000 ouvrages, il ne semble pas exagéré d'estimer à 88,000 la production des $\frac{66}{82}$ autres pays, surtout si l'on se rappelle que parmi les pays qui ne figurent pas dans la statistique n° 2 se trouvent toutes les républiques de l'Amérique du Sud (Brésil, Mexique, Chili, Pérou, République Argentine, etc.), l'Australie, l'Afrique du Sud, l'Asie sauf le Japon, et plusieurs États d'Europe, notamment le Portugal, la Grèce, les États Balkaniques et les diverses nationalités austro-hongroises.

En nous basant sur ces considérations, nous avons porté dans nos diagrammes le nombre d'ouvrages publiés en 1898 dans le monde entier à 200,000.

Mais la statistique n° 3 nous indique que pour cinq grands pays la production s'est élevée de 43,800 en 1887 à 59,853 en 1898, soit une progression d'environ 36 p. c. En supposant, ce qui est probable, que les progrès de la production littéraire ont été sensiblement les mêmes dans le monde entier entre les années 1887 et 1898, on obtient l'approximation suivante :

Tableau n° 3

	1887	1898	Accroissement pendant la période
Production de 5 grands pays	43,800	59,853	36 °/o
» des autres pays	89,700	140,147	36 °/o
Production du monde	133,500	200,000	36 °/o

Par déduction des chiffres de la statistique n° 1, on a vu qu'on obtient une production de 65,000 ouvrages pour l'année 1822. D'autre part on en obtient une de 133,500 pour l'année 1887. En généralisant davantage l'hypothèse, on peut supposer, avec assez de raison, qu'entre ces deux dates, période de 65 ans, l'accroissement de la production dans le monde a été constant et proportionnellement égal. En portant ces données sur un diagramme et en traçant la ligne de cette hypothèse, on trouve que la production annuelle moyenne a été de 100,000. Ce nombre correspondrait à la production de l'année 1853 et pour toute la période 1822 à 1887 on obtient un total d'ouvrages publiés de 65 × 100,000 = 6,500,000 ouvrages.

De 1887 à 1898, période de 11 ans, la moyenne est de 162,000 production qui correspond à l'année 1893. La production totale de cette période est donc de 11 × 162,000 = 1,782,000 ouvrages. Enfin, pour compléter les données jusqu'à la fin du XIXe siècle, on a supposé la production de l'année 1899 sensiblement égale à celle de 1898, soit 200,000 ouvrages.

En réunissant toutes les données précédentes on obtient le tableau suivant :

Tableau n° 4

Dates et périodes	Total des livres de la période	Production de l'année	Totaux cumulés a cette date
1436	—	1	—
1436 à 1536	42,000	—	—
1486	—	420	—
1536	—	—	42,000
1536 à 1636	575,000	—	—
1586	—	5,750	—
1636	—	—	617,000
1636 à 1736	1,225,000	—	—
1686	—	12,225	—
1736	—	—	1,842,000
1736 à 1822	1,839,000	—	—
1779	—	21,200	—
1822	—	65,000	3,681,000
1822 à 1887	6,500,000	—	—
1855	—	100,000	—
1887	—	133,500	10,181,000
1887 à 1898	1,782,000	—	—
1893	—	162,000	—
1898	—	200,000	11,963,000
1899	—	200,000	12,163,000

Résumé. — En résumé, la méthode d'évaluation que nous avons suivie, appliquée aux données que nous ont fournies les sources citées, nous conduit à cette conclusion : Le nombre des livres qui ont été imprimés dans le monde entier depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'au 1er janvier 1900 s'élève approximativement à 12,163,000.

III. Statistique des Articles de Périodiques.

Sources. — En ce qui concerne les articles de périodiques, les approximations sont plus hypothétiques encore que pour les livres. Il n'existe pas beaucoup de bibliographies générales des articles de

revues et celles qui sont publiées ne font guère de pointage statistique. Les sources signalées plus haut pour les livres sont presque toutes muettes en ce qui concerne les revues. On possède des chiffres sur le nombre des périodiques existant dans divers pays, mais les renseignements sont fragmentaires et confondent trop souvent les journaux avec les périodiques. D'autre part, le « périodisme » est un fait relativement récent de l'évolution historique du livre et la « revue » est une production des temps modernes.

De l'unité dans la statistique des périodiques. — Il y a lieu, dans la statistique des imprimés, de distinguer avec soin les articles de journaux des articles de revues. Nous ne visons que les revues et par là nous entendons des publications périodiques concernant des branches spéciales des sciences, des littératures, d'industries ou d'intérêt professionnel, par opposition aux publications quotidiennes ou paraissant plus d'une fois par semaine et qui s'occupent de politique, d'informations générales, de communication des nouvelles et par le fait même s'adressent à la généralité des lecteurs. Nous omettons aussi les périodiques qui ne sont pas, à proprement parler, littéraires ou scientifiques, telles les circulaires commerciales.

Nous appelons *article* tout écrit publié dans un périodique et qui constitue par lui-même une étude ou la publication d'un document important. Nous en excluons les comptes-rendus bibliographiques ainsi que les petits faits de chronique et d'information spéciale.

Evaluations. — Une première méthode d'évaluation approximative consiste à procéder par grandes hypothèses. Si l'on estime à 10,000 le nombre des revues paraissant actuellement et si on leur attribue une moyenne de six livraisons par an et de six articles par livraison, on arrive à un total de 360,000 notices annuellement. Cette hypothèse est vérifiée par un grand nombre de sondages. On peut aussi supposer, d'autre part, que les articles des périodiques parus antérieurement au XIXe siècle ne s'élèvent pas à plus de 100,000, que le grand développement des périodiques est surtout le fait de la dernière partie du siècle et que l'accroissement annuel a été progressif et constant. Si donc on prend la moyenne annuelle de 180,000 articles (360,000 : 2) pour tout le siècle on arrive au total de :

Antérieurement au XIXe siècle,	100,000
XIXe siècle : 180,000 × 100,	18,000,000
	18,100,000

D'après cette méthode, nous serions en présence d'environ 18 millions d'articles de périodiques.

Une seconde méthode, un peu moins approximative, consiste à

utiliser certaines données recueillies sur le nombre des périodiques à diverses dates dans le cours du siècle et à appliquer le même raisonnement à ces données.

L'Administration des Postes de la Prusse, de l'Empire Allemand ensuite, a publié de bonne heure des listes coordonnées d'abonnement postal aux périodiques. Ces listes, en comprenant à la fois les périodiques nationaux et les périodiques étrangers, acquièrent pour notre recherche une valeur documentaire particulièrement précieuse.

Voici les données qu'on y relève relativement au nombre des périodiques de tous pays :

Statistique n° 4

Années	Nombre
1823	424
1863	2,763
1873	5,579
1883	8,529
1893	10,496
1898	12,104

En transformant ces données en une courbe et en prolongeant les deux extrémités de celles-ci vers le commencement et la fin du siècle, on obtient le diagramme du « Mouvement de la production des publications périodiques dans le monde entier au XIXe siècle. » Ce diagramme permet de calculer par déduction le nombre des articles publiés annuellement à diverses dates et le nombre total pendant le siècle.

En comparant les résultats obtenus par les deux méthodes d'évaluation que nous venons d'exposer, il semble que l'on puisse admettre le chiffre approximatif de 15 à 18 millions d'articles de revue.

Résumé. — En conséquence, en réitérant les réserves faites précédemment sur le caractère approximatif et hypothétique de nos calculs, nous croyons pouvoir formuler cette conclusion.

« Le Répertoire Bibliographique Universel, comprenant les no-
» tices de tous les livres et de tous les articles de revues, imprimés
» depuis l'invention de l'imprimerie 1436 (?) jusqu'en 1900, devra
» comprendre approximativement de 25 à 30 millions de notices,
» dont 2/5 pour les livres et 3/5 pour les articles de périodiques. »

IV. Répartition des Ouvrages publiés.

Il est intéressant de compléter les tableaux précédents par ceux relatifs à la production littéraire comparée, des divers pays, par

nombre d'habitants, et ceux relatifs à la répartition des ouvrages publiés, d'après les matières traitées.

Le *Tableau n° 5* donne la production littéraire annuelle dans quelques pays, nombre de livres publiés par millions d'habitants, moyenne des dernières années.

Tableau n° 5

Pays	Nombre de livres
1. Allemagne	351
2. France	344
3. Suisse	338
4. Belgique	337
5. Italie	309
6. Suède	300
7. Norwège	262
8. Grande-Bretagne	175
9. Russie	85
10. États-Unis	81
11. Espagne	66

Le *Tableau n° 6* est relatif à la presse périodique dans quelques pays, en 1898. Il indique le nombre des périodiques publiés par millions d'habitants.

Tableau n° 6

Pays	Nombre de périodiques
1. États-Unis	510
2. Suisse	320
3. Belgique	253
4. Pays-Bas	184
5. Allemagne	161
6. France	156
7. Grande-Bretagne	113
8. Autriche	98
9. Chili	88
10. Italie	78
11. Russie	77
12. Indes	33
13. Japon	17
14. Egypte	11

Le *Tableau n° 7* est relatif à la répartition des ouvrages publiés d'après les matières traitées (pourcentage des ouvrages publiés sur les diverses matières depuis l'origine de l'imprimerie.)

Tableau n° 7

Numéro classificateur des matières	Matière	Proportion o/o
0	Ouvrages généraux. Bibliographie	9
1	Philosophie	1^{36}
2	Religion	10
3	Sciences sociales et juridiques	25^{42}
4	Philologie. Linguistique	4^{08}
5	Sciences naturelles	3^{44}
6	Sciences appliquées	12^{18}
7	Beaux-Arts	2^{62}
8	Littérature	20^{46}
9	Histoire. Géographie	11^{44}

Ce tableau résume, en un essai de systématisation, les données fournies par certaines bibliographies officielles qui prennent soin de classer les ouvrages. Ces bibliographies, malheureusement, sont peu nombreuses ; d'autre part, les cadres de leur classification ne concordent pas. Nous avons pris les données de la production moyenne des livres pendant quelques années en Angleterre, aux États-Unis, en France, en Italie et en Allemagne (1). Nous avons fait rentrer toutes les divisions particulières dans le cadre des dix grandes divisions principales de la classification décimale. Nous avons ensuite fait l'hypothèse que ces données étaient généralement applicables aux autres pays, aux autres années et à la production des articles de revues aussi bien qu'à celle des livres.

Cette hypothèse est très grossière, mais les renseignements directs font défaut jusqu'à ce jour pour arriver à des résultats plus précis. Des relevés fragmentaires cependant ont été faits pour certaines branches des sciences. Ainsi la Société Royale de Londres a établi en 1898, la statistique suivante du nombre approximatif des travaux qui sont publiés annuellement dans quelques sciences mathématiques et naturelles :

(1) D'après les tableaux publiés dans notre étude sur la Statistique des imprimés, n° 5 et suivants.

Statistique n° 7

Sciences	Nombre de travaux
Cristallographie	270
Minéralogie	350
Paléontologie	1,000
Météorologie	1,350
Mathématiques	1,500
Physique	1,350
Géographie	3,000
Physiologie	3,500
Bactériologie	3,500
Botanique	4,000
Géologie	4,250
Chimie	5,000
Zoologie	5,000

Nous avons l'honneur de présenter au vote du Congrès le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu de voir publier une statistique générale des imprimés, résumant, coordonnant et complétant les statistiques fragmentaires publiées jusqu'à ce jour.

» A cet effet il est désirable que toute publication bibliographique et particulièrement les bibliographies officielles, donnent en annexe un résumé statistique fournissant des données sur le domaine bibliographique qu'embrasse la publication. Pour l'établissement de ces statistiques il est désirable de voir adopter un même cadre de divisions, de manière à faciliter les comparaisons. »

Paul OTLET.

Bibliographies appliquées aux industries chimiques

PAR JULES GARÇON

Directeur de l'Institut des Sciences appliquées, à Mulhouse.

La bibliographie est une science presque inconnue des industriels; cependant elle serait à même de leur rendre les plus grands services, pour faciliter leurs recherches en vue d'industries à établir, de procédés à perfectionner, de travaux à poursuivre, de brevets à prendre ou à combattre, de questions quelconques à étudier. La bibliographie leur devient même indispensable, si l'on pense à la multiplicité des publications et des travaux intéressant l'industrie qui paraissent dans tous les pays, même en Nouvelles-Galles du Sud, en Nouvelle-Zélande, au Japon, dont il n'est plus permis d'ignorer les publications scientifiques et industrielles. Mais la bibliographie industrielle n'existe pour ainsi dire pas. Une seule industrie possède son Répertoire un peu développé, dans le *Dictionnaire Méthodique de Bibliographie des Industries Tinctoriales et des Industries annexes* (1). Cette bibliographie, grâce à l'appui du Comité de chimie de la Société Industrielle de Mulhouse et des grandes maisons d'Alsace et de Moscou, a vu couvrir une partie des frais matériels de sa préparation ; elle représente le dépouillement de 12,000 volumes et renferme environ l'indication de 60,000 documents, ouvrages ou articles de périodiques, en toutes langues ; la Société Industrielle de Mulhouse a récompensé ce grand effort en lui attribuant en 1897 son troisième grand prix décennal Daniel Dollfus. Les articles relevés sont classés méthodiquement sous 350 titres de matières. Quelques faits isolés permettront de mieux se rendre compte des services que peut rendre aux industriels un instrument de travail d'un caractère si nouveau et si spécial. A notre connaissance, des industriels ont pu, en s'aidant des indications fournies par ce Répertoire bibliographique, élucider rapidement des antériorités de brevets, qu'il s'agisse de brevets à prendre dans différents pays, ou d'appels à soutenir devant le Patentamt de Berlin ; ils ont pu établir avec une grande facilité les dossiers industriels de questions spéciales mises à l'étude. Tout cela se fait avec une rapidité inconnue avant l'établissement du Répertoire bibliographique spécial;

(1) En cours de publication chez M. Gauthier-Villars.

or, qui dit économie de temps, dit en même temps économie d'argent, par conséquent profit matériel, ce qui est l'un des facteurs dominants de l'industrie.

Ces exemples montrent les services que les industriels doivent retirer de la bibliographie. Si les répertoires bibliographiques sont déjà extrêmement utiles pour les historiens, ils deviennent aujourd'hui de première nécessité pour les industriels, parce que (1) c'est souvent une question de progression ou de stationnement pour eux, c'est-à-dire de vie ou de mort pour leur usine, que d'être renseignés vite et bien sur tout ce qui concerne leur industrie. Les erreurs que peut commettre un historien le touchent personnellement ; s'il produit un travail malheureux, parce qu'il ne s'est pas tenu au courant de ce qui a été fait avant lui, c'est un malheur... surtout pour lui ; les autres n'en sont affectés que dans le voisinage immédiat de ses relations. Au contraire, l'erreur d'un industriel qui ne se tient pas au courant du progrès général, de la marche en avant réalisée par ses concurrents, qui ne perfectionne pas ses procédés, qui prend des brevets entachés d'antériorité comme c'est souvent le cas (2), qui se lance dans des procès sans base suffisante, courent à sa perte et sa ruine rejaillit sur ses proches, sur son personnel, parfois sur toute la population d'une région. Chacun de nous pourrait citer des cas de ce genre. Nous redirons donc avec une insistance justifiée qu'il faut aux industriels des bibliographies spéciales.

* * *

Pour établir les bibliographies industrielles, des documents généraux sont déjà à la disposition des travailleurs. En ce qui concerne les industries chimiques, pour me borner à elles, on a trouvé ces documents exposés succinctement dans le *Mémoire sur les Sources bibliographiques des Sciences chimiques*, inséré dans les comptes-rendus des travaux du Congrès Bibliographique International de 1898. Celles de ces sources les plus utiles à consulter sont :

A Select bibliography of chemistry de M. H. C. Bolton, renfermant en 2 v., jusqu'à 1897, la mention de 17,585 titres d'ouvrages sur la chimie (en 25 langues) ;

(1) Ainsi que M. le Général Sébert l'a dit en termes excellents dans une lettre citée par M. Funck-Brentano, *Revue des Deux Mondes*, janvier 1898.

(2) On a déjà vu des brevets de première importance pris dans un pays à quelques heures d'intervalle pour un même objet ; le premier des arrivés à cette course d'un nouveau genre, est souvent le mieux informé ; c'est celui qui recueille le bénéfice de la découverte. C'est ainsi qu'à Londres, l'alizarine artificielle, cette matière colorante dont la fabrication a fait disparaître la culture de la garance en France, a été l'objet de deux brevets pris dans les 24 heures. Le premier de ces brevets a accaparé le monopole commercial de l'alizarine artificielle dans la Grande-Bretagne. Mercerissage : Mercer 1851 ; Löwe 1890 ; Ph. et Pr. 1896.

Le *Repertorium commentationum a Societatibus litterariis editarum* de Reuss, en 16 v.; œuvre de premier ordre, qui s'étend de 1665 à 1800;

Le *Catalogue of scientific papers,* de la Royal Society de Londres, en 11 v.; il forme la suite de l'ouvrage précédent jusqu'en 1893, et constitue le meilleur des recueils alphabétiques par noms d'auteurs, mais il manque d'une table méthodique, et il passe sous silence les articles techniques;

A Catalogue of scientific and technical periodicals, de H. C. Bolton; avec des tables chronologiques pour la concordance des différents volumes de chaque périodique, et avec la liste des bibliothèques américaines où l'on peut consulter ces périodiques;

Enfin l'*Index Catalogue of the library of the Surgeon-general's Office U. S. Army,* de J. S. Billing, en 17 v.; jusqu'à 1896, qui est bien la bibliographie la plus remarquable imprimée à ce jour; il constitue une encyclopédie médicale hors ligne. On y trouvera de nombreux titres de matières pouvant intéresser les industries chimiques.

La même remarque s'adresse aussi au *Dictionnaire Méthodique de Bibliographie des Industries Tinctoriales* de Jules Garçon, 3 v.; en 1900 jusqu'en 1906, où de nombreuses industries chimiques rencontreront des mentions les intéressant.

Bien d'autres œuvres générales seraient encore à citer, si nous visions à être complets; nos observations ne prétendent être que de simples indications.

L'on a dû constater, en parcourant les lignes précédentes, que plusieurs de ces Répertoires Bibliographiques sont l'œuvre d'Américains; leur publication se rattache à tout un mouvement bibliographique extrêmement important aux États-Unis en ce qui concerne les sciences chimiques. Il s'y est fondé un Committee on indexing chemical literature sous la tutelle de l'*American Association for the advancement of sciences;* et ses rapports, édités par M. H. C. Bolton, figurent, depuis 1883, dans les *Proceedings* de cette association, et ils sont indispensables à connaître pour tout bibliographe de sujets scientifiques, car non-seulement le *Committee on indexing chemical literature* inspire un grand nombre de bibliographies spéciales, mais encore il s'efforce de signaler toutes celles qui sont publiées ou en cours de publication. C'est également en Amérique que se publient le plus grand nombre de bibliographies de sujets chimiques spéciaux. On les trouve principalement soit dans les *Annals of the New-York Academy of sciences,* soit dans les *Miscellaneous collections* de cette incomparable *Smithsonian Institution for the diffusion of knowledge among men.*

Les bibliographies signalées plus haut se rattachent à la bibliographie pure; elles ne renferment que des listes d'ouvrages ou

d'articles. La plupart des bibliographies de sujets chimiques spéciaux sont aussi œuvre de bibliographie pure. Nous avons aujourd'hui celles des sujets suivants : acétylène, amalgames, capillarité, carbures métalliques, cellulose, cérium et lanthane, cires, analyses des alcaloïdes, chlorophylle, didyme, eau, eau oxygénée, eaux minérales, électrolyse, électrotechnique, embaumement, éther, acéto-acétique, explosifs, fer, iridium, lait, manganèse, matières colorantes artificielles, morphine, naphtaline et dérivés, niobium, garance, or, ozone, pétroles, photochimie, platine, ptomaïnes, spectroscopie, stéréochimie, solutions, tannins, thallium, titane, tungstène, uranium, vanadium, zirconium, etc., etc., etc. On en trouvera le détail dans le mémoire cité plus haut sur les Sources Bibliographiques des Sciences chimiques et dans les *Reports of the Comittee on indexing chemical literature*.

D'autres sources bibliographiques générales indispensables à consulter par les chimistes industriels qui veulent approfondir une question sont les tables des différentes publications périodiques : Mémoires et Comptes rendus des Académies nationales, Mémoires des Sociétés chimiques, Mémoires des Sociétés savantes, Annales et Revues, Publications officielles des brevets d'invention.

L'indication détaillée de ces différentes tables se trouve également dans le mémoire sur les Sources bibliographiques des sciences chimiques, cité plus haut.

Nous devons une mention particulière aux publications périodiques officielles concernant les brevets d'invention. La France a publié, de 1828 à 1883, un *Catalogue des brevets d'invention*, 40 v. in-8°, dont les deux premiers volumes, Catalogue des spécifications..., sont consacrés à la période 1791 à 1827. Ce Catalogue est remplacé, depuis 1884, par le *Bulletin de la propriété industrielle et commerciale*. Le Catalogue ne donne que l'énumération des brevets, mais comme ils sont classés par sections et malgré le caractère tout arbitraire de la répartition, il facilite beaucoup les recherches. Le Bulletin ne donne, lui aussi, que le titre du brevet, et, au grand regret de tous ceux qui ont à faire des recherches, la table annuelle des brevetés, classés par sections, ne mentionne plus que le nom du breveté et le numéro du brevet. Les recherches sont devenues beaucoup plus difficiles qu'avec le Catalogue : le progrès est à rebours. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie publie encore la *Description des machines et procédés pour lesquels des brevets ont été pris*, mais cette publication a deux défauts immenses. Le premier, c'est d'être incomplète : ce ne sont que des brevets choisis, ou même des extraits de brevets qui sont imprimés, et le choix est fait par une commission spéciale d'une façon parfois

bizarre (1). Le second, c'est de manquer d'actualité, car les fascicules de la Description..... ne sont publiés que plusieurs années après la délivrance des brevets. Les publications officielles qui concernent les brevets d'invention pris en France sont absolument inférieures à ce qu'elles sont dans les autres pays, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne et même au Japon : il y aurait tout un mémoire à écrire sur les causes de cette situation et sur ses fâcheux résultats (2).

Tout autre est la situation des publications du Patent Office de Londres. Leur ensemble est des plus intéressants et des plus complets ; il mérite d'être cité comme modèle, et c'est à lui que les travailleurs recourent de préférence. D'abord, un journal hebdomadaire illustré avec le résumé de chaque brevet : *Illustrated official journal of patents for inventions,* 1884 et suiv., accompagné chaque année d'un alphabetical Index of patentees. Ensuite, les *Abridgments of specifications,* ou abrégés des brevets, classés par séries et par classes, avec illustrations depuis 1877, au prix modique de 1 sh. chaque volume. Quelques volumes pour chaque classe, depuis 1617, donnent un exposé complet de l'histoire de chaque industrie. Enfin les *Specifications of inventions,* plus de 40,000, in-8°, ne sont autres que les brevets imprimés intégralement dès leur délivrance, et on peut se les procurer tous au prix modique de 8 pence par spécification, quelle que soit l'importance du texte et des planches. Des tables parfaitement conçues, par noms de brevetés et par matières, donnent toutes facilités pour les recherches. Elles sont aidées d'ailleurs par une *Abridgments class and index key* (1893), renfermant les subject-names ou mots souches sur lesquels le Patent Office s'appuie pour répartir les brevets dans les différentes classes. C'est une collection méthodique et magnifique.

Les publications analogues de l'Allemagne : *Patentblatt, Auszüge, Patentschriften ;* celles des Etats-Unis : *The official gazette of the U. S. patent, General Indexes ;* celles de l'Italie, de la Belgique, de la Suisse, sont également à consulter par le chimiste. En particulier, les Etats-Unis ont publié des Catalogues généraux des brevets américains, des brevets français et des brevets italiens, fort utiles pour les recherches.

* * *

Mais la bibliographie industrielle ne doit pas se borner à présenter des listes d'ouvrages, d'articles ou de brevets ; elle doit les analyser et

(1) Cette commission comprend trois membres. (La commission correspondante de Washington comprend trente-cinq principaux examinateurs.) On raconte qu'un brevet pour une bière-cercueil fut classé aux Boissons, un autre pour une boîte de distribution de courants électriques dénommée orgue électrique aux Instruments de musique.

(2) Depuis quelques mois, il a été décidé qu'un choix de brevets français seraient imprimés *n-extenso* et délivrés au public par brevet séparé.

résumer leurs conclusions, afin de porter au maximum son effet utile ; en conséquence, elle renseignera complètement le lecteur sur l'objet de l'article, lui permettra d'en prendre une idée suffisamment adéquate au point de vue de l'utilisation première, ne le laissera pas perdre son temps sur des sujets inutiles et lui évitera la plupart du temps de recourir aux sources originales, qu'il peut lui être fort difficile de se procurer. Ainsi comprises, les bibliographies spéciales à chaque industrie formeront de véritables encyclopédies universelles et définitives de l'industrie visée. Elles se distingueront par un caractère tout nouveau des encyclopédies ordinaires, puisque ce sont les travaux originaux eux-mêmes des Savants, Industriels, Inventeurs, Chimistes, qui la constitueront tout entière, le rôle des rédacteurs devant se borner au labeur déjà délicat de choisir les documents et d'extraire les passages suggestifs. Ces bibliographies analytiques spéciales à chaque industrie constitueront des instruments de travail incomparables ; dans notre pensée, elles doivent se poursuivre indéfiniment.

C'est dans cet ordre d'idées (1) qu'une *Encyclopédie Universelle des Industries Tinctoriales et des Industries Annexes* commence sa publication grâce à de bienveillants concours, sous la direction de l'auteur du *Dictionnaire de bibliographie* ; elle constituera pour ces industries, du moins à ce qu'espèrent ceux qui ont entrepris ce travail monumental, un modèle de bibliographie spéciale et analytique et d'encyclopédie universelle. La partie rétrospective doit être publiée d'ici 1910 ; elle comprendra une centaine de fascicules ; nous espérons qu'ensuite cette bibliographie se continuera indéfiniment.

II. Les conditions de cette publication sont les suivantes :

La publication se fait au moyen de Subventions et de Souscriptions. Le premier tiers des sommes ainsi recueillies est consacré à l'impression, les deux autres tiers servent à couvrir les frais de collaboration, de rédaction, d'achat et de recherche de documents, de dessins, de clichage, etc.

L'impression a commencé dès les premières sommes recueillies. Pendant la période 1901 à 1910 inclusivement, elle donnera lieu à des envois réguliers, que nous espérons effectuer chaque mois. La partie rétrospective antérieure à 1901 sera publiée successivement en

(1) Nous aimons à rendre ici hommage aux efforts effectués dans la voie de la bibliographie analytique par l'Institut International de Bibliographie dont le travail général, lorsqu'il sera terminé, rendra tant de services pour l'établissement des répertoires spéciaux, par les auteurs de plusieurs Jahresberichte, de divers Traités, entre lesquels on nous permettra de citer notre Traité Universel des Applications de la Chimie, en cours de publication.

fascicules définitifs ; la partie d'actualité sera publiée à son tour en feuilles supplémentaires. Le tirage est limité à 500 exemplaires numérotés.

La souscription à l'Encyclopédie est fixée à 1100 francs, soit 100 francs versés en souscrivant et les autres 100 fr. le 1er février des années 1901 à 1910. — La souscription est réduite à 1000 francs pour les personnes préférant ne faire qu'un versement au début. — Aux Administrations ou Sociétés dont les statuts n'admettent pas les contrats à terme, et qui préfèrent ne pas verser immédiatement le montant total de la souscription, il suffira d'envoyer une adhésion de principe sans engagement déterminé, pour qu'elles soient comprises dans la liste des Souscripteurs. Il leur sera présenté annuellement des factures ou mémoires spéciaux qui pourront être successivement soumis aux Conseils d'Administration.

Le premier versement et les annuités échues au moment de la souscription sont payables immédiatement.

La suspension des versements pourra entraîner la suspension du service des publications, sur la décision de la Direction, sans qu'aucun recours puisse avoir lieu pour quelque motif que ce soit au sujet des versements effectués.

La garantie des Souscripteurs est assurée par l'engagement de consacrer les ressources obtenues aux frais d'édition dans les proportions indiquées plus haut. Les encouragements pécuniaires officiels et privés spontanément obtenus sont une indication très sûre de l'utilité pratique de l'œuvre entreprise.

M. Jules GARÇON met à la disposition des Adhérents les services de son Institut Universel des Sciences appliquées, œuvre philanthropique et centre de renseignements obligeants (voir sa lettre au Secrétaire du Comité de Chimie de la Société de Mulhouse, séance du 8 mars 1899), pour fournir, à toute demande approuvée par la Direction, tous renseignements en matière industrielle, scientifique ou technique, prise de brevets, etc., sans demander aucune rémunération.

* * *

La bibliographie industrielle semble une science bien aride, et remplie de mille écueils. Mais la métrique qui ne s'occupe que de poésie, présente cette aridité à un degré encore supérieur, et la grammaire, qui prétend régler toutes les productions de l'esprit humain, n'est pas moins ardue.

La bibliographie industrielle ne manque pas d'ailleurs d'une certaine poésie, ou mieux de charmes puissants : c'est d'abord la satis-

faction personnelle de combattre les difficultés des problèmes qui se posent et d'arriver en les résolvant à quelque perfection relative ; c'est ensuite le sentiment ému de se voir entouré d'approbations bienveillantes au cours de la voie un peu dure où tout bibliographe s'engage forcément ; c'est enfin le bonheur d'être utile aux autres.

Qu'il me soit permis, en terminant, de demander à ceux de nos collègues que la question de la bibliographie industrielle intéresse plus particulièrement, de vouloir bien me réserver leurs observations, et de vous demander, Messieurs, d'examiner si, en raison de l'importance des intérêts en jeu, il n'y a pas lieu d'émettre le vœu que : « des répertoires bibliographiques analytiques, relevant d'une façon complète tous les documents de tous les pays, soient mis le plus tôt possible à la disposition de chaque industrie pour la partie rétrospective s'arrêtant en 1900 et soient poursuivis ensuite indéfiniment. »

JULES GARÇON.

Note sur l'Encyclopédie Universelle des Industries Tinctoriales et des Industries Annexes

---

I. Le plan de cette publication est le suivant :

Introduction. — Plan général. — Liste des publications dépouillées. (Fascicule 1).

Ire Partie : *Ouvrages* (Fascicules 2 à 5).
Liste analytique des Ouvrages par noms alphabétiques d'auteurs.
Liste analytique des Ouvrages anonymes.
Publications des Fabriques.
Table méthodique des Matières.

IIe Partie : *Relevé analytique des Publications périodiques* (1). (Fascicules 6 à 97).
Académies Nationales.
Sociétés Savantes et Sociétés Industrielles.
Journaux de teinture.
Revues scientifiques et Revues techniques.

IIIe Partie : *Relevé analytique des Brevets d'invention* (2). (Fascicules 98 à 108).
Brevets français.
Brevets allemands.
Brevets américains.
Brevets anglais.
Brevets belges.
Brevets espagnols.
Brevets italiens.
Brevets suisses.
Divers.

IVme Partie : *Tables générales* (3). (Fascicules 109, 110).
Table générale des Noms propres.
Table méthodique générale des Matières.

---

(1) (2) Le relevé analytique de chaque Publication périodique orme un Fascicule distinct et est accompagné d'une Table alphabétique des Noms propres et d'une table méthodique des Matières Ces tables reçoivent le plus grand développement possible, de façon à faciliter les recherches, à multiplier les références, et à porter le coefficient d'utilité à son maximum.

Les relevés de la IIe et de la IIIe Parties sont accompagnés de figures.

(1) (2) (3) Les fascicules trop importants sont divisés en plusieurs parties ou volumes.

Le Répertoire Bibliographique Universel
et les Bibliographies critiques

par Frantz FUNCK-BRENTANO

Sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, Délégué de la *Société des Études historiques*

Le répertoire bibliographique entrepris avec tant de vaillance par l'Office International de Bruxelles, constituera dans cette partie de la science l'œuvre la plus importante qui puisse être réalisée. Répondra-t-il à tous les besoins dont la satisfaction est l'objet de la bibliographie ? Nous croyons être d'accord avec les directeurs mêmes de l'œuvre, en répondant négativement. Aussi au dernier Congrès International de Bibliographie, tenu à Bruxelles en août 1897, MM. Henri Lafontaine et Paul Otlet, directeurs de l'Office de Bruxelles, se sont-ils ralliés avec empressement à une proposition émanant de plusieurs membres du Congrès, dont le but était de compléter l'œuvre qu'ils dirigent avec tant d'éclat. La motion était présentée par MM. Paul Bergmans, Bibliothécaire adjoint de l'Université de Gand, Th. Bouquillion, professeur à l'Université catholique de Washington, Bernhard Lundstedt, conservateur de la Bibliothèque de Stockholm et le délégué de la *Société des Etudes historiques* de Paris ; elle était ainsi conçue :

« La Conférence internationale de Bibliographie, réunie à Bruxelles, le 3 août 1897, adopte le principe de bibliographies spéciales et critiques comme complément au Catalogue bibliographique général. »

La proposition a été votée à l'unanimité moins trois voix.

Ce sont de véritables encombrements que la production littéraire et scientifique, de plus en plus abondante, produit de toute part. Par milliers se comptent les livres et brochures et articles sur bien des questions, lesquelles ne sont souvent même pas de première importance. On a publié des bibliographies spéciales qui remplissent des volumes entiers. Est-il à souhaiter qu'on mette ces amas de matériaux, de valeur et d'importance si inégales, entre les mains du

public, sans guide aucun (1) ? Il ne faut pas seulement penser à celui qui est disposé à consacrer des mois, des années, une partie de sa vie, à l'étude d'une question. Il faut penser aussi au cas le plus fréquent, celui où le lecteur, le savant ou l'artiste même, désire être renseigné le plus rapidement possible sur les meilleurs ouvrages, les plus importants à consulter, ceux qui contiennent des indications essentielles sur telle ou telle question qui a pour lui, dans le moment, un intérêt plus ou moins considérable et à l'étude de laquelle il ne peut pas employer une partie de son existence. Sans aller plus loin ici, parmi nous, Messieurs, j'ai l'espoir que notre Congrès aura attiré des hommes qui, sans être des érudits et des bibliographes de profession, s'intéressent aux problèmes de cette littérature sérieuse et pratique et sont disposés à en encourager le développement. Si l'un d'entre eux vient nous demander de lui indiquer les ouvrages qui pourront le mieux le mettre au courant de ce qui constitue actuellement la science bibliographique, allons-nous nous contenter de lui confier un paquet de treize mille fiches (2), en lui disant : « Voilà, cher Monsieur, et maintenant débrouillez-vous ». Il est probable que, de cette façon, dès l'abord nous l'aurions découragé.

En matière d'enseignement, la bibliographie critique devient essentielle. De plus en plus se répand la tendance à développer l'originalité de l'esprit en encourageant l'élève, l'étudiant à faire des travaux personnels. La bibliographie lui est nécessaire, et comme on l'imagine immédiatement, ce qu'il lui faut, c'est la bibliographie critique, car ne faisant pas une spécialité de telle ou telle question qu'il étudie momentanément, ce dont il a besoin c'est l'indication des ouvrages importants à consulter. Aussi bien parait-il superflu de développer ce plaidoyer, l'utilité, nous dirons plus, la nécessité de la critique en matière de bibliographie étant aujourd'hui admise, peut-être unanimement.

Le Répertoire Universel de Bruxelles, le jour où il sera réalisé, constituera l'inventaire précis et complet du trésor acquis par la science. La critique ne peut lui être qu'une utile adjonction, car elle en fera d'autant ressortir la valeur qu'elle en rendra l'usage plus facile et plus fécond.

La *Société des Etudes historiques,* qui s'était fait représenter au dernier Congrès de Bruxelles, a entrepris de donner corps à ces idées, de les

(1) Le lecteur qui avait un livre à lire, sur un sujet donné, en 1850, en a septante à lire en 1900 et la proportion va en augmentant avec une rapidité de plus en plus grande. (Communication de M. Richet au Congrès International de Paris, séance du 16 août 1900.)

(2) Dans les seules années 1898 et 1899, il a été publié environ 1000 bibliographies, 600 en 1898, 400 en 1899. En 1900 la proportion parait devoir être encore plus forte. (Communication de M. Henri La Fontaine au Congrès International de Paris, séance du 16 août 1900.)

faire passer dans le domaine de la réalité. Elle a fondé, sous le titre de *Bibliothèque de bibliographies critiques*, une collection de bibliographies spéciales où domine le principe critique, bibliographies consacrées aux questions dont la Société a mission de s'occuper : Histoire et Géographie, Art, Littérature, Sociologie.

Chaque bibliographie, consacrée à un sujet déterminé, forme un tout complet. Elle est donc entièrement indépendante des bibliographies voisines. On y trouve l'indication de tout ce qu'il est important de consulter sur le sujet en question : répertoires et catalogues mentionnant des documents manuscrits, recueils de textes et documents imprimés, et enfin toutes les publications qui se recommandent soit par la pensée, soit par l'érudition, soit par le style. Chaque mention bibliographique est accompagnée de quelques lignes de critique qui renseignent brièvement sur la valeur et le caractère de l'ouvrage cité. La rédaction de chaque bibliographie est l'œuvre d'un spécialiste à qui ses travaux antérieurs donnaient l'autorité requise. Chacune de ces bibliographies peut d'ailleurs être refaite si elle vient à paraître partiale ou insuffisante et la bibliographie nouvelle prendre place à côté de celle qui a précédemment paru, pour lui servir de contre-poids ou de complément. Nos collègues de la Société nous ayant fait l'honneur de nous demander une bibliographie critique de l'histoire de la prise de la Bastille, nous l'avons faite et elle a paru. Nous avions eu sur cet événement, avec notre confrère Jules Flammermont, professeur à l'Université de Lille, des discussions qui, pour avoir eu lieu dans le silence du cabinet, la plume à la main, n'en avaient pas été moins fort animées. Et ses amis, effectivement, ont reproché à notre travail d'être partial. Notre intention était de demander à M. Flammermont de faire de son côté une bibliographie critique de la prise de la Bastille, où il aurait eu une entière liberté d'appréciation et qui aurait été classée à côté de la nôtre. La mort, malheureusement, l'a enlevé à la science. Mais la porte est ouverte et quiconque voudra bien, chez nous, venir nous contredire, est assuré du meilleur accueil.

Chaque bibliographie est datée du jour où s'est arrêtée l'investigation de l'auteur. La production littéraire continuant de se développer, le moment pourra venir où des additions à une bibliographie précédemment publiée paraîtront nécessaires. Elles seront imprimées sur feuilles de même dimension et comme chaque fascicule est isolé, détaché de ses voisins, ces compléments viendront s'y ajouter le plus facilement du monde.

La *Société des Etudes historiques* a donné à son entreprise un caractère international. Toutes les langues y sont admises. Déjà nous avons de précieux collaborateurs à l'étranger. L'une des bibliogra-

phies parues, que la Société a l'honneur de déposer sur le bureau du Congrès, celle du peintre-graveur Lucas Cranach, par Campbell Dodgson, conservateur du département des estampes du Musée Britannique à Londres, est en langue anglaise.

Plus de deux cents bibliographies critiques sont en préparation. Voici la liste de celles qui ont paru (1) :

1. — *La prise de la Bastille*, par Frantz FUNCK-BRENTANO, docteur ès-lettres, archiviste-paléographe.

2. — *L'industrie en France avant 1789*, par Germain MARTIN, docteur en droit, archiviste-paléographe.

3. — *Bossuet*, par l'abbé Charles URBAIN, docteur ès-lettres.

4. — *Franz Schubert*, par Henri de CURZON, docteur ès-lettres, archiviste-paléographe.

5. — *La Guerre de 1870*, par Pierre LEHAUTCOURT (on sait que ce pseudonyme représente M. le lieutenant-colonel Palat de l'Etat-major de l'armée).

6. — *Le trouvère Adan de le Hale*, par Henry GUY, professeur à l'Université de Toulouse.

7. — *Le théâtre espagnol*, par Alfred MOREL-FATIO, professeur suppléant au Collège de France, et Léo ROUANET.

8. — *Les Cranach*, par Campbell DODGSON, du Museum British.

9. — *La colonisation allemande*, par Pierre DECHARME, chargé de mission n Allemagne par le ministère des colonies français.

10. — *Le Forez*, par Maurice DUMOULIN, bibliothécaire universitaire, professeur de l'Université.

11. — *Jean-Jacques Rousseau*, par Eugène ASSE, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal (2).

On voit par cette énumération la diversité des sujets abordés. La *Société des Etudes historiques* espère pouvoir commencer prochainement une série de bibliographies relatives à la Sociologie et à l'Histoire sociale ; sont annoncés : l'Impôt sur le revenu, les accidents du travail, les Assurances, la Science financière. M. Henri Lafontaine, directeur de l'Office International Bibliographique de Bruxelles, a bien voulu s'inscrire pour une bibliographie critique de l'histoire et de l'organisation du socialisme en Belgique.

Telles sont les grandes lignes de la collection inaugurée par la Société des Etudes historiques, en exécution du vœu formulé par le récent Congrès international de Bruxelles et qu'elle nous a chargé de

(1) Des détails plus circonstanciés se trouvent dans l'*Introduction* aux bibliographies par Frantz Funck-Brentano, secrétaire-général honoraire de la *Société des Etudes historiques*.

(2) Ces bibliographies se trouvent toutes chez le libraire de la Société, M. Albert Fontemoing , rue La Goff, Paris.

soumettre à votre appréciation. Elle sera reconnaissante des conseils que vous voudrez bien lui donner, des critiques elles-mêmes qui seront les bien venues et aussi des encouragements qui, on l'avoue en toute franchise, seront mieux venus encore. La Société a confié la direction de son œuvre à l'un de ses membres, M. Maurice Dumoulin, bibliothécaire universitaire et professeur de l'Université. Le secrétaire en est M. Gaston Duval, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, le secrétaire-adjoint M. Marcel Ruedel, le jeune et actif président de la « France coloniale ». Le comité de rédaction est présidé par M. Gabriel Joret-Desclosières, président d'honneur de la Société. Les concours sont dévoués et nombreux, l'ardeur est grande. Vous voudrez bien souhaiter avec nous, Messieurs, que ces efforts trouvent chez ceux auxquels ils s'adressent l'écho nécessaire à leur plus grand succès.

Frantz FUNCK-BRENTANO
Adresse : Montfermeil, Seine-et-Oise.

MEMORANDUM

CONCERNING

THE PRINCIPLES

ON WHICH

A CATALOGUE OF OFFICIAL DOCUMENTS MUST BE CONSTRUCTED

IN CONNECTION WITH A

"CATALOGUE OF INDIAN OFFICIAL DOCUMENTS IN THE LIBRARY OF THE BRITISH MUSEUM"

BY

FRANK CAMPBELL

Late Ass. of the Dept. of Printed Books, British Museum.

The occasion of the present Meeting of the International Congress of Bibliography at Paris, is for many reasons so unique, that it is difficult to select any one among the numerous subjects of possible interest, without passing over many others of equal if not greater importance.

My choice of subject is however somewhat determined for me, since it is but a few months ago that I completed a Catalogue of the Indian Official Documents in the British Museum Library, after a period of some twelve years labours very chiefly spent on this particular work.

It seemed therefore only fitting that, in asking the Congress to do me the honour of accepting a copy of the work, I should at the same time offer some brief explanation of the principles on which it has been compiled, and there is an additional reason for referring to the subject at this meeting, on account of the extreme interest and value attaching to the many beautifully printed Documents which have issued from the « Imprimerie Nationale » of France. The Documents to which I allude at once arrest the eye not only on account of the excellent quality of the paper, but on account of the clear graceful type and type-arrangement which contribute so greatly to that most desirable of all qualities — perspicuity.

In the « First Annual Report of the Superintendent of Documents », United States of America, in the year 1895, we find the following statement :

« Correct cataloguing of Publications is a work requiring a high degree of skill and accuracy, and the cataloguing of Public Documents is the toughest problem that Cataloguers have to encounter. Many have tadded it, some more successfully than others, but it is an open question whether an absolutely successful effort at a General Catalogue of Public Documents has yet been made, even on a small scale. »

Bearing in mind the difficulties which beset Librarians in regard to minute and comprehensive systems of Classification, we shall not all perhaps agree with the assertion that Public Documents form the *hardest* problem with which we have to deal. But it is notorious that they have cumbered our Libraries for years, that they have presented difficulties concerning cataloguing which have as yet defied Librarians generally, and that they have thus in the majority of cases been centres of confusion, increasing rapidly with every year; and that as regards the public they have, with few exceptions, been generally « inaccessible ».

CAUSES OF THE EVIL.

The causes of the evil are not difficult to discern. They are:

1. That Official Documents have never yet been treated absolutely separately as a class by themselves, *i. e.* that they have been partly mixed up with unofficial Documents, and partly separated.

2. That as a result of introducing them into Catalogues of « General Literature », they have been catalogued under Rules applying only to works with Authors, and altogether unsuited to Official Documents as a class.

DIFFERENCE OF TREATMENT REQUIRED.

The difference of treatment may thus be specified :

1. In regard to General Literature, the majority of works are supplied with Authors' names.

2. A very large number of works are remembered by their *titles* as well.

They are thus greatly sought for under their Author and Title.

In regard to Official Documents, however, the majority of reports have *no* Authors' names, or none made *prominent*, but theoretically the name of the Department takes the place of Author, or at least of chief authorship.

Under these circumstances it would seem to follow, as a natural course, that all that is necessary is to catalogue the Documents under the Department which issued them, and it would be easy to find them. And indeed this is a course which many Catalogues have adopted. But the results have proved disastrous, for experience shows that in a very large number of cases, the name of the Department does not correspond with the subject of a Report issued by it, nor the subject of a Report with the name of the Department. Thus numerous Documents required cannot be found.

But, in addition to this fact, experience proves that in the great majority of cases, Student-Readers have no knowledge whatsoever concerning the particular Department which may or may not have issued a certain Document, nor have they any acquaintance with the exact title of the Document.

All that they know is that a particular Document on a particular subject *probably* exists, or *was actually* issued, *about* a certain year, and they expect to find it noticed under a reasonable subject-heading, ranged in one alphabet, about a given date.

It may happen that the subject corresponds more or less accurately with the name of the Department, in which case they naturally look under that Department, and find it there. But the chief point to note is that the *subject*, and the subject alone, is uppermost in their mind.

A SUBJECT CATALOGUE NOT NECESSARILY A CLASSED CATALOGUE

It naturally follows that the Catalogue required for purpose of practical use must be primarily a Subject-Catalogue. But directly mention is made of a Subject-Catalogue, there is a tendency to jump to the hasty conclusion that it must necessarily be a *Classed Catalogue*. This is not at all the case. If Official Documents were catalogued as a Classed Catalogue, there would be only some ten or twenty headings, e. g.

Agriculture.	Post & Telegraphs.
Education.	Public Works.
Marine.	Revenue.
Military.	&c., &c., &c.

But experience shows that, though such a Catalogue has its value (and is indeed necessary, if it can be obtained as well), it is of no value for the purpose of finding with ease or certainty the numerous Documents wich are asked for on *particular* subjects. It does not and cannot help the student.

It therefore follows that we require another form of Catalogue, and this form most nearly approximates to what is known as the *Specific Subject Catalogue.*

SPECIFIC SUBJECT CATALOGUE.

Thus a reader requiring documents relating to Exhibitions, Fish and Fisheries, Forests, Weights and Measures, etc., etc., will naturally look under those headings, rather than under the heading of « Department of Agriculture & Commerce ».

And there is a double necessity for this kind of Catalogue. For it must be borne in mind that (unless you purpose having two huge Catalogues practically duplicates of one another) an Official Documents Catalogue has not one only, but two functions to perform.

1. Remembering that it has to supply the place of a Departmental or quasi-Authors' Catalogue, it has to be compiled (similarly to the anonymous portion of the General Catalogue of the British Museum) ***on such a system as will enable the responsible Librarian to find any Document with absolute certainty.***

2. It must be compiled so as to enable the ***student-reader*** easily to find the majority of Documents with ease and certainty, with (as a rule) little or no previous study of the Catalogue.

To say that any reader can ever find ***every*** Document with absolute certainty, without previous knowledge of the rules necessary for the solution of certain technical difficulties, is to ask the impossible — except at the cost of multiplying references innumerable to every prominent word in a title. It is as unreasonable to expect this of an Official Documents Catalogue, dealing with anonymous Literature, as it is to expect it of the General Catalogue of the British Museum Library.

As is well known, the first object of the rules for Anonymous Literature (as ultimately settled at the British Museum) is to enable the Librarian to catalogue a work so that he can afterwards find it with certainty himself, and similarly this must equally be the case with the Rules of a Catalogue of Official Documents.

We have then decided (I) that the Catalogue required for practical use should be arranged primarily by *Subjects;* (II) that its first function is to enable the Librarian to find a Document with absolute certainty; (III) that its second function is to enable the reader to find the large majority of Documents with ease; (IV) that this necessarily determines that it shall approximate to the character of a Specific-Subject Catalogue in which the subjects are entered primarily under the ***particular*** subject.

THE ELEMENT OF THE CLASS CATALOGUE.

But experience shews that many readers require to find a collection of Documents relating to a *group* of Kindred Subjects, or in other words a *Class*, and so we ask ourselves whether — without going to the extreme (already negatived) of placing everything under some 10 unwieldy groups, we ought not also to consider the claims of those wo study by the *Class*.

And we find that this is possible, *i. e.* that without detriment to the use of the Catalogue as a Specific-Subject Catalogue, we can, by the judicious grouping of certain kindred subjects (together with the use of General Cross References) arrange our Catalogue so that it very greatly supplies the additional function of a Class-Catalogue.

The following are instances of such headings :

Disease, with sub-headings such as :

Blindness.	Malaria.
Cholera.	Plague.
Contagious Diseases.	Skin Diseases.
Enteric Fever.	Small-Pox,
Leprosy.	&c., &c., &c.

Historical, Geographical et Statistical Reports, with names of geographical tracts, provinces, districts, towns, &c., entered as sub-headings.

Products and Industries, with sub-headings such as.

Art-Industries.	Cotton.
Beads.	Dyes & Dyeing.
Bees	Fibres.
Brick-Making.	Fruit-Culture.
Carpets.	Gums & Resins.
Charcoal.	Iron.
Chestnuts.	Silk.
Coal.	Wine.

&c., &c., &c.

And be it observed that, altogether kindred subjects are thus grouped together — in a proper catalogue, where the connection may not be obvious — there are *General Cross-References* indicating their connection with other parts of the Catalogue.

Moreover under the Class, the subjects have each special sub-headings, thus ensuring the maitenance of the Specific-Subject element and rendering it possible to trace each individual Document.

These are the more important principles concerning our subject, to which it is important that we should devote our attention.

I will conclude by saying that if there are any members present who are sufficiently interested in the subject to wish to test them, they will, I believe, find a practical, & I hope consistent, illustration of the same in the Catalogue of Indian Official Documents which I have the honour to present to the Congress.

FRANK CAMPBELL.

POSTCRIPT. — I wish it to be clearly understood that I do not for a moment restrict the entry of the titles of Official Documents to one form of Catalogue alone. It is of course necessary to re-insert many if not all of the same titles in other Catalogues, e. g. in such Class Catalogues as might be issued by the « Institut International de Bibliographie » at Brussels.

All that I assert is that. if you wish to make Public Documents accessible *as a Class or Series*, you must keep them together, for that purpose, and catalogue them according to the principles which I have attempted to delineate. F. C.

THE DECIMAL CLASSIFICATION

PAR

M. MAY SEYMOUR.

Origin. — The Decimal Classification was the outgrowth of a study of actual library conditions and systems, both through the literature of library economy and through pérsonal examination of the workings of about half a hundred libraries. The methods formerly used involved frequent remarking and rearrangement of books and remaking of catalogues and indexes as the only escape from a confusion that seriously crippled usefulness.

To keep a growing class together, room for its new books must be made by moving adjoining classes ; and location numbers dependent on room or shelf must be changed as often as a book moves to a new place. The alternatives accepted as therefore inevitable were either order at a great waste of time and money, or confusion from shelving books out of sequence to save the cost of change.

The great need was a system which should enable each librarian to stand on the shoulders of his predecessors and fully utilize their labors, wich should make the work done today permanent, instead of something to be superseded within a few years and therefore not worth doing in the best way.

Plan. — The solution of the problem offered by the Decimal Classification was a system using only the simplest symbols known, arabic numerals, in a way to tell both where books were and what they were about. In this system numbers denote subjects and are put on all books and on the shelves in movable label holders. E. g. the subject number for the history of France is 944. Therefore every history of France is numbered 944 and under the first book bearing this number is a label reading **944 History of France.**

Where this subject ends is clearly shown by vacant shelves or by a similar label at the beginning of the succeeding subject. Frequent moving is avoided by leaving as many shelves and parts of shelves

vacant as space and convenience allow; but when more room is needed for French history, the books on the next subject (945 History of Italy) with their label are merely moved along to another shelf.
As all books on the same subject must bear the same subject number, there must be some means of distinguishing books in a class from each other. This is done by giving additional numbers, different for every book in a class. Various schemes have been devised for this purpose, Mr C. A. Cutter's alphabetic scheme being most used: e. g. Duruy's history of France would both be 944 D93 and Guizot's 944 G94. Thus all books on a subject are kept together and each book is distinguished from every other on the same subject.
As numbers relate purely to subjects, no renumbering is ever necessary, since the subject of a book remains always the same. When therefore books are to be changed from one room or building to another, it is necessary only to put them on their new shelves and transfer with them their corresponding labels.

An essential of a library classification which must provide a place for everything written on any subject is infinite expansibility. As new subjects arise places must be found for them in proper relation to older subjects. For this reason the arabic numerals are used decimally, allowing unlimited interpolation at any point without destroying proper sequence. The field of knowledge is divided into nine main classes, and these are numbered by the digits, 1 to 9. Cyclopedias, periodicals, etc., so general in character as to belong to no one of these classes, are marked O and form a tenth class. Each class is similarly separated into nine divisions, general works belonging to no division having O in place of the division number. Divisions are similarly divided into nine sections, and the process is repeated as often as necessary. Thus 512 means Class 5 (Natural science), Division 1 (Mathematics), Section 2 (Algebra), and every Algebra is numbered 512. The books on shelves and the cards in subject catalogs are arranged in simple numeric order, all class numbers being decimal.

After the tables is an index, in which all heads of the tables are arranged in one simple alphabet, with the class number of each referring to its exact place in the preceding tables. This index includes also, as far as they have been found, all synonyms or alternative names for heads, and many other entries that seemed likely to help a reader to find readily the subject sought. Though the user knows just where to turn to his subject in the tables, by consulting the index he may be sent to other allied subjects where he will find valuable matter which he would otherwise overlook.

Though the scheme was submitted to wide criticism in order that it

might be as nearly correct as possible, it never claimed to be ideal. No one has ever yet made a classification altogether satisfactory in theory even to himself, and were it possible to construct a scheme universally acceptable at the moment of its completion, only constant change could keep it abreast of the progress of knowledge, and a schifting classification is impracticable for libraries. The essential of a practical classification is that it insure putting books of the same character in the same place and provide some means of readily knowing where that place is.

Advantages. — Among the ad antages of the Decimal Classification is the fact already so clearly emphasized by M. Richet that it is a classification not of words, but of ideas and that its arabic numeral notation is a universal language, characteristics which preeminently fit it for use in international cooperative work. The ingenuity of the officers of the International Institute of Bibliography in adapting the system to their minutely classed bibliographies has demonstrated its almost boundless flexibility. Of great practical advantage also are its mnemonic features. The same country, the same language, the same literary form is always represented by the same number; e. g. France is always designated as 44. To construct the number for the geology of France to 55, geology, is added (44), France, making 55 (44,) geology of France. Farther, the French language is always designated by 4, so that France or French is always 4, Germany or German is always 3, dictionaries 3, fiction 3, but the combinations in which these mnemonic figures occur are such that no confusion arises.

Another great practical advantage is that either a very minute or a very coarse classification is possible, or the two may be used in combination, the subjects on which there are many books or many notes being classified closely, those on which there is little material coarsely, while change may be made from coarse to minute classification merely by adding figures, but without altering those already written. To meet these differing needs, there are now two forms of the classification in print: the Unabridged for libraries wishing minute subdivision of topics or wishing to see the full scope of subjects, or to use for reference the historical facts given; and the Abridged, stopping, as a rule, with the third figure and intended for the use of libraries requiring great simplicity.

20th century edition. — The seventh edition of the Decimal Classification, to be issued before the close of the first year of the new century, will be most carefully revised and greatly enlarged. As much of the valuable work of the International Institute of Biblio-

graphy as practicable will be utilized, and extensive adaptations for bibliographic and office use will be provided.

The cooperation of the friends and users of the Decimal Classification in Europe and other parts of the world, as well as of those in the hundreds of American libraries using the system is asked in contributing to the completeness and usefulness of the new edition, by sending to the author either proposed subdivisions, criticisms of any kind on any part of the classification.

MAY SEYMOUR.

L'ÉPHÉMÉROGRAPHIE

Bibliographie des journaux et publications périodiques

PAR

M. CHARLES LIMOUSIN

Directeur du « Bulletin des Sommaires »

Il n'y a pas que les livres qui. comme véhicules et réservoirs d'idées, méritent un inventaire complet, méthodique et constamment tenu à jour. Les publications périodiques : mensuelles, quinquadécadaires, hebdomadaires et jusqu'aux feuilles quotidiennes, ont droit au même honneur, parce qu'elles peuvent rendre à l'homme qui veut s'instruire et au travailleur intellectuel des services non moins grands que les livres.

Les publications périodiques se répartissent entre deux groupes : les spéciales, s'occupant exclusivement d'un ordre de questions, et les générales, s'occupant de toutes. Les unes et les autres ont des périodicités diverses, qui vont de l'année — les *Annales* — à la journée et même à la fraction de journée comme certaines feuilles allemandes.

On comprend de prime-abord qu'il y a utilité à établir une bibliographie, plus exactement une *éphémérographie*, des articles des publications spéciales : scientifiques, littéraires et artistiques. Ces publications contiennent, en effet, bien avant les livres, l'exposé des découvertes scientifiques; de plus, les articles de critique littéraire ou artistique ne sont que rarement réunis en volumes après publication dans une revue spéciale. Il en résulte qu'ils n'ont qu'une existence éphémère et tombent dans l'oubli peu de jours après leur publication, ce qui est souvent une grande perte.

Les publications plus spéciales encore, consacrées à l'agriculture, à l'industrie, au commerce et même aux sports, méritent également de prendre place à l'inventaire, soit pour les questions qui y sont traitées, soit pour le nom des écrivains, soit pour les renseignements qu'elles fournissent et dont le statisticien, en particulier, peut tirer un grand parti.

Les publications générales où toutes les questions sont abordées, souvent dans un but d'instruction ou de vulgarisation, contiennent aussi des richesses considérables qu'il est inouï de laisser perdre. Même les journaux quotidiens méritent de prendre place dans l'inventaire. Ils sont la mine des historiens, des anecdotiers, des littérateurs en quête de sujets et de beaucoup d'autres travailleurs intellectuels. Eux aussi font de la vulgarisation scientifique, artistique et littéraire. Un redoutable polémiste, Emile de Girardin, devait une grande partie de sa force aux coupures de journaux qu'il possédait, classées méthodiquement, relatives aux questions les plus diverses et surtout aux hommes.

On peut dire, en ce qui concerne les publications spéciales, que les collections subsistent, que la plupart des revues donnent annuellement des tables dans lesquelles on peut faire des recherches. Sans doute; mais qui donc peut posséder toutes les publications périodiques spéciales à un ordre de connaissances, de celles existantes et de celles ayant existé? Il y a les bibliothèques publiques, il est vrai; mais celles qui possèdent les collections de revues spéciales sont rares, même à Paris. Et puis, en admettant qu'un chercheur soit mis en présence des rayons où sont placées toutes les collections des publications de la spécialité, objet de ses études, il lui faudra prendre tous les volumes en mains, consulter des tables aux classifications diverses, quelquefois bizarres.

En ce qui concerne les publications générales, la situation est encore plus difficile. Comment deviner que dans la *Revue des Deux-Mondes*, dans le *Correspondant*, dans la *Nouvelle Revue*, dans la *Revue des Revues*, dans la *Quinzaine*, etc., etc., ou dans une revue disparue, il a été publié, il y a un nombre inconnu d'années, un travail qui contient précisément les renseignements que l'on cherche?

Pour les journaux quotidiens, c'est la confusion la plus complète. Quelques-uns d'entre eux, autrefois, publiaient une table synoptique à la fin de chaque année; aujourd'hui, plus rien. Toutes les personnes qui ont été appelées à faire une recherche dans une collection de journal savent quel travail herculéen cela représente.

Quelques revues, la *Revue des Deux-Mondes* et le *Correspondant* notamment, publient décennalement une table synoptique par questions et par noms d'auteurs qui est d'une grande utilité; mais que sont deux revues, quelque importantes qu'elles soient, dans l'ensemble des périodiques français? Et puis, les recherches exigeant le maniement de lourds volumes sont toujours pénibles. Je ferai, en outre, remarquer que le titre d'un article, particulièrement d'un article consacré à la littérature, à l'art, à la philosophie, est rarement indicatif des matières traitées.

Pour ces raisons diverses, il se produit une déperdition énorme, un véritable gaspillage des richesses intellectuelles accumulées dans les publications périodiques.

Ce n'est pas seulement au point de vue historique que ce gaspillage a lieu, c'est aussi au point de vue contemporain. Combien d'hommes auraient intérêt à être tenus au courant, au jour le jour, de ce qui se publie de particulier ou de général dans les revues et journaux, et qui ne peuvent l'être. D'abord, parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour s'abonner à toutes les publications; ensuite, parce que, pussent-ils faire la dépense, ils manqueraient du temps nécessaire à la lecture de tout.

Il existe, dans les grandes capitales, des agences qui apportent un palliatif à ce mal. Elles lisent les journaux et revues, les découpent et envoient à leurs abonnés les articles qui traitent des sujets les intéressant. Ces agences, très utiles pour tout ce qui est personnel, le sont beaucoup moins en ce qui concerne les matières scientifiques, littéraires, artistiques, philosophiques ou spéciales à une branche de connaissances ou à une industrie. Les *découpeurs* ne sont pas des encyclopédistes.

Il devrait exister, dans toutes les bibliothèques recevant des publications périodiques ou des journaux, un jeu de fiches classées méthodiquement, sur chacune desquelles serait brièvement analysé un article avec renvoi à la publication, au volume et à la page, et ces fiches devraient être à la disposition des chercheurs. A la Bibliothèque Nationale, au British Museum et dans toutes les bibliothèques où, en principe, on doit tout trouver, ce travail devrait être fait pour toutes les publications. Vous savez, Messieurs, qu'il n'existe nulle part rien de semblable.

Au point de vue général, il devrait exister au ministère de l'Instruction publique un service de dépouillement et une publication spéciale qui serait envoyée d'office à toutes les bibliothèques publiques, et par voie d'abonnement à tous les particuliers qui la demanderaient. Cela devrait exister aussi pour les livres; mais pour les publications périodiques, c'est encore plus nécessaire. Il est, en effet, rendu compte tant bien que mal, — plus souvent mal que bien il est vrai, — des livres, dans les revues et journaux et l'on peut s'en faire une idée. Mais, pour les publications périodiques, personne n'en rend compte, et ce ne sont pas les sommaires que quelques-uns font insérer dans les journaux quotidiens qui peuvent avoir une valeur *éphémérographique*.

J'ai entrepris à mes risques et périls et avec des moyens naturellement fort limités de publier une éphémérographie, et j'en suis à ma douzième année. Je l'ai appelée le *Bulletin des Sommaires*. Ma première pensée est exprimée par le titre : je voulus faire une entreprise com-

merciale. La publication devait être distribuée gratuitement à ceux qui la demanderaient, les frais devaient être faits par les revues et journaux. Je publiais alors simplement les sommaires.

Mais, je fus vite déçu : un certain nombre de revues consentirent à payer, mais la plupart refusèrent; je ne couvris pas mes frais, et je fus obligé de réclamer un prix d'abonnement. Cela m'amena à modifier peu à peu ma publication et à lui donner un caractère réellement éphémérographique, en publiant non plus des sommaires, mais de brèves analyses des articles, classées méthodiquement d'après le système Melvil Dewey un peu modifié.

Ce n'est pas le moment d'entrer dans l'indication des motifs qui m'ont amené à apporter des modifications à ce système, excellent en principe.

Chaque volume du *Bulletin des Sommaires* est complété par une double table des matières. La première est alphabétique avec indication du numéro bibliographique et celle des pages où sont insérées les analyses; la seconde ne contient que l'indication des numéros et des questions. Dans la première table les questions sont dispersées selon le hasard de l'ordre alphabétique; dans la seconde, elles sont groupées idéographiquement.

Sans doute cette publication est loin d'être complète; tous les journaux et revu s n'y figurent pas, je ne prends dans chacun que ce qui me paraît de nature à intéresser mes lecteurs.

Mais il faut considérer que je fais cette publication à moi seul, sans aucun collaborateur, et que si, nonobstant cela, je ne fais pas mieux, c'est la faute du public, des administrations de revues et journaux, et du Gouvernement. Mieux que personne, j'ai été appelé à constater combien est souvent vrai chez les hommes, qui ont la charge de conserver des richesses intellectuelles, le mot de Figaro dans le *Barbier de Séville :* « Il fallait un calculateu , ce fut un danseur qui obtint la place. » Il faudrait des bibliographes, on met des politiciens. Je me suis heurté aussi à un préjugé très répandu à cette époque : en m'assistant ou en se servant de moi, quelques-uns ont craint d'être utiles à une entreprise commerciale, et *honores referem!* Voilà quels sont les résultats de l'ignorance générale en matière d'économie politique. Mais je ne me suis pas proposé d'étaler devant mes lecteurs des récriminations, et je m'arrête. Je vis depuis douze ans, c'est l'important!

Si j'ai tenu à apporter mon concours au Congrès de bibliographie, c'est que j'espère qu'il partagera mes idées au sujet de l'utilité de l'éphémérographie, et qu'il appréciera mon œuvre : ce sera ma meilleure récompense.

CH. LIMOUSIN.

L'Intermédiaire Bibliographique

PAR

ADOLPHE SCHLEICHER.

Libraire-Éditeur, à Paris.

Lorsqu'un auteur a élaboré dans le silence du cabinet de travail une œuvre considérable, lorsqu'un savant a réuni en un volume le fruit de ses recherches de longues années, lorsqu'un éditeur a engagé de gros capitaux dans un seul ouvrage, il arrive un moment où il s'agira de répandre cette idée, de faire connaître au monde ces découvertes et de rentrer dans les capitaux engagés. Ce moment, c'est la mise en vente du volume, c'est son lancement. C'est un véritable art et une véritable science qu'il faut déployer à ce moment important, car d'un bon lancement dépend souvent le succès d'un volume, et il importe que cette œuvre soit annoncée dans le public auquel elle s'adresse.

Il est en effet acquis qu'un volume — même de très grande valeur — dont l'apparition aura été par trop discrète, a toutes les chances possibles pour dormir longtemps ignoré dans les rayons des libraires. Donc, dans l'intérêt de l'auteur et de l'éditeur, aussi bien que dans l'intérêt des lecteurs, la mise en vente de l'ouvrage doit être faite avec toute la publicité désirable. C'est ce que l'on appelle un *lancement*.

Or, examinons quels sont les moyens de publicité dont disposent actuellement auteurs et éditeurs.

1° Le prospectus et le catalogue. Ils ont un premier tort : leur prix élevé. Outre les frais de composition, de tirage et de papier, il y a l'écriture des adresses et les frais de poste. Il y a aussi la difficulté d'établir des listes d'envois pour ces prospectus, sans parler des oublis involontaires et des prospectus qui n'arrivent pas à destination.

2° Les annonces dans les quotidiens. Mais, outre que ce mode de publicité est fort coûteux, il ne s'applique pas à tous les genres de volumes. Quant à la notice bibliographique dans les quotidiens, tout le monde sait aujourd'hui qu'à part quelques exceptions, ces notices insérées sous la rubrique : Librairie ou Bibliographie, ne sont que des éloges plus ou moins habilement rédigés par les auteurs eux-

mêmes ou par les éditeurs. Ces appréciations ont donc perdu beaucoup de leur valeur.

Nous ne parlerons pas des affiches, peu utilisées du reste en librairie, sauf pour les romans-feuilletons paraissant par livraisons, et nous arrivons enfin aux revues et périodiques spéciaux.

Presque tous ces périodiques donnent des critiques bibliographiques sérieuses; beaucoup sont signées. C'est certainement le meilleur et le plus sûr moyen de faire connaître les livres et surtout les livres spéciaux. Les abonnés de ces périodiques forment en général une classe sérieuse de lecteurs qui suivent attentivement le mouvement intellectuel du pays, et leurs périodiques les tiennent au courant de tout ce qui se publie dans la spécialité qui les intéresse.

Ici une difficulté se présente. Quels sont les périodiques spéciaux qui donnent des analyses des ouvrages qui leur sont envoyés? Où et par qui ces revues sont-elles publiées? Combien d'exemplaires faut-il leur envoyer? Il arrive le plus souvent que les livres sont envoyés un peu au hasard, et que l'on oublie précisément les revues les plus spéciales, faute d'en posséder la liste.

Le développement que la production littéraire a pris à la fin de ce siècle est en effet étonnant et la difficulté que l'on éprouve à pénétrer jusqu'au public augmente dans les mêmes proportions.

Aujourd'hui les publicistes sont nombreux et vont en augmentant: littérature, sciences sociales, politiques, naturelles, médicales, sciences de l'ingénieur, toutes les branches des connaissances humaines ont leurs publications spéciales. Cette grande production a amené la fondation de nombreuses revues et de périodiques spéciaux; là où il n'existait qu'un organe pour une branche de la science, il s'est créé aujourd'hui autant de revues que de sections dans cette science.

En voici un exemple frappant: le *Physiologischer Centralblatt* a été fondé il y a quinze ans; aujourd'hui il existe autant de *Centralblätter* que de groupes de physiologie.

D'après la dernière édition de l'Annuaire de la Presse nous voyons qu'il se publie à Paris seulement: 146 journaux quotidiens; 753 publications ou revues hebdomadaires; 42 bi-hebdomadaires; 8 tri-hebdomadaires; 915 mensuels; 428 bimensuels; 31 trimensuels; 112 trimestriels; 5 semestriels; 65 paraissant six fois par an et enfin 285 de périodicité irrégulière.

En province il existe 337 quotidiens; 168 tri-hebdomadaires; 358 bi-hebdomadaires; 1675 hebdomadaires; 657 mensuels; 233 bimensuels; 10 trimensuels; 111 trimestriels; 2 semestriels; 38 paraissant six fois par an et enfin 383 paraissant irrégulièrement. Si l'on ajoute à ces chiffres tous les périodiques de l'étranger, on se rendra facilement compte du nombre considérable de revues qui paraissent.

S'il est déjà difficile pour un spécialiste de connaître tous les périodiques français et étrangers traitant sa spécialité, lorsqu'il veut envoyer des exemplaires de ses ouvrages pour avoir une critique bibliographique, il devient presque impossible de le faire quand l'ouvrage intéresse plusieurs spécialités, ce qui arrive très souvent. Exemple : un ingénieur fait une invention de machine agricole; il lui sera assez facile de la répandre parmi les journaux spéciaux pour constructeurs de machines, car il connaîtra en partie ces périodiques, mais il lui faudra beaucoup de peine et beaucoup de temps pour établir une liste des journaux agricoles. Il en sera de même pour un ophtalmologiste qui sera l'inventeur d'un appareil qui touche également à l'horlogerie. Il peut connaître les revues spéciales d'ophtalmologie, mais il ne connaîtra pas les périodiques d'horlogerie et ainsi de suite.

Frappé de ces divers inconvénients et de l'intérêt qu'il y aurait pour les auteurs et éditeurs à répandre et à faire connaître davantage, par conséquent à vendre plus de leurs ouvrages, l'idée est venue à M. le Dr Berger, de fonder un *Intermédiaire Bibliographique* qui arriverait peu à peu à combler cette lacune importante.

L'*Intermédiaire Bibliographique*, dont l'idée première revient à M. le Dr Berger, nécessite quelques explications, d'autant plus qu'il n'existe encore rien de pareil.

Nous nous proposons un double but : un but idéal et un but pratique.

Notre but idéal est d'établir un lien entre les savants, les littérateurs et les artistes de tous les pays en facilitant leurs relations : notre *Intermédiaire* deviendra ainsi l'organe de leurs intérêts généraux et permanents.

Notre but pratique est de créer différents services d'expédition pour les auteurs et éditeurs, afin de leur faciliter les envois de leurs livres.

Nous venons de parler des difficultés et des ennuis qui se produisent lors de la publication d'un ouvrage relativement à l'envoi des exemplaires aux journaux et aux revues, le temps employé à cet effet, les oublis inévitables.

Or, par suite du groupement des envois : diminution des frais de port et d'expédition; suppression des frais d'emballage; ce qui apportera de grandes facilités :

(a) à l'échange des périodiques entre eux;
(b) à l'envoi des exemplaires de presse par les éditeurs;
(c) à l'envoi des tirages à part des auteurs aux périodiques.

Dans les grands centres où paraissent de nombreux périodiques, tels que: Paris, Londres, New-York, Vienne, Berlin Rome, Saint-Petersbourg, etc., il sera créé des *Bureaux*. Dans les villes où les publications sont moins nombreuses, comme Breslau, Lyon, etc., il y aura des *Agences*.

Dans chaque bureau on établira des casiers pour chaque publication périodique, ainsi que des casiers correspondants aux autres bureaux. Prenons quelques exemples.

(*a*) Un éditeur publie un ouvrage, il n'aura qu'à désigner, sur notre liste *ad hoc*, les journaux auxquels il faudra envoyer des exemplaires; il livrera ces exemplaires en payant la moitié des frais de port et en économisant l'emballage.

(*b*) Un auteur qui reçoit gratuitement de son éditeur des tirages à part d'un article ou travail en déposerait un certain nombre à l'*Intermédiaire;* en désignant les périodiques auxquels il faudra faire l'envoi, il verserait la moitié des frais de port, il économiserait sa peine, son temps et l'emballage toujours fastidieux et incommode pour un auteur qui n'est pas outillé à cet effet.

Par ce qui précède on peut déjà se rendre compte des avantages réservés aux auteurs et éditeurs. Peu à peu, d'autres services viendront s'ajouter à la première organisation. Mais tout ceci est une œuvre de longue haleine et nous ne vous dissimulons pas les nombreuses difficultés que nous aurons à vaincre avant d'atteindre notre but. Plusieurs circulaires ont déjà été lancées pour répandre cette idée, mais nous n'avons pas encore rencontré les concours qui nous étaient nécessaires pour mener cette œuvre à bien et il faudra laisser au temps le soin de faire son œuvre.

Aussi le but du présent rapport est-il plutôt celui d'attirer l'attention du monde savant sur une première réforme, réalisable de suite, et susceptible de rendre déjà de grands services. En effet, outre le temps, les dépenses et l'emballage qu'on économisera, on trouvera dans chaque bureau de l'*Intermédiaire* la liste complète des journaux méthodiquement classés: sciences médicales, sciences naturelles, etc., subdivisées elles-mêmes par sections: gynécologie, ophtalmologie, zoologie, botanique, etc. Un auteur ou éditeur n'aurait qu'à demander la liste de sa spécialité; en quelques minutes il pourrait désigner sur cette liste les divers périodiques des différents pays auxquels il faudrait faire parvenir ses volumes ou ses tirages à part. L'auteur et l'éditeur n'auraient donc pas à rechercher longuement ces périodiques et leurs adresses; pas de crainte d'en oublier, puisque des listes complètes et tenues à jour de tous les périodiques français et étrangers donnant des analyses bibliographiques seraient à leur disposition.

On voit déjà par là quel puissant instrument de travail nous mettons entre les mains de tous ceux qui publient.

D'autre part les périodiques spéciaux recevant plus régulièrement des envois de livres, seront encouragés à étendre la partie bibliographique de leur recueil. Ils y gagneront en intérêt et en valeur et aideront ainsi davantage à la propagation des idées, à la diffusion de la science et au développement du commerce de la librairie.

Le verso des listes sera réservé aux annonces. Les industriels et commerçants, éditeurs, naturalistes, pharmaciens, fabricants d'instruments de chirurgie, marchands de produits chimiques, etc., trouveront de grands avantages dans ces annonces, car ces listes circuleront à un très grand nombre d'exemplaires dans différents pays, et cela pendant toute une année. Ces commerçants spécialistes pourront mettre leur annonce chacun sur la liste se rapportant à sa spécialité. Exemple : la liste des périodiques d'ophtalmologie contiendra les annonces d'opticiens, d'éditeurs d'ouvrages d'ophtalmologie, etc., etc. Ces listes seront envoyées une ou deux fois par an aux principaux périodiques spéciaux des différents pays pour être encartées; on y adjoindra une circulaire expliquant le fonctionnement de l'*Intermédiaire*. De cette façon, l'*Intermédiaire* sera connu des auteurs intéressés et les annonces mises sous les yeux des spécialistes qui ne font pas de publications.

Il arrive à tous les savants d'être arrêtés dans une recherche, soit par manque d'un appareil, soit par ignorance du constructeur ou de l'existence de l'appareil.

L'*Intermédiaire Bibliographique* sera en mesure d'aider à trouver ces renseignements par son service d'annonces.

L'*Intermédiaire Bibliographique* continuera à publier chaque année la liste complète et tenue à jour des périodiques français et étrangers, leur titre et leur lieu de publication.

Grâce à l'*Intermédiaire Bibliographique*, chaque spécialiste pourra donc faire parvenir rapidement ses ouvrages à toute la presse spéciale, qui en publiera des critiques et comptes rendus, et ce mode de diffusion sera certainement du plus haut intérêt.

Voilà notre programme. Nous vous le présentons. Notre entreprise répond à un réel besoin et elle trouvera certainement de nombreux collaborateurs parmi tous ceux — et ils sont nombreux – à qui elle doit rendre d'inappréciables services.

Adolphe SCHLEICHER.

———

Le Répertoire des Noms d'Auteurs des Instituts de Bibliographie.

NÉCESSITÉ D'UN ALPHABET INTERNATIONAL GÉNÉRAL

PAR

MARCEL BAUDOUIN

Directeur de l'Institut de Bibliographie de Paris.

Une indication bibliographique complète, c'est-à-dire la *fiche* qui est la base des Répertoires bibliographiques universels modernes, comporte trois données d'un ordre tout à fait différent :

1° Le nom de l'*auteur* du travail ;

2° Le titre ou *sujet* de ce travail ;

3° La *source* du travail, caractérisée elle-même par trois données d'inégale importance : *a)* le *lieu*, où le dit travail a été publié ; *b)* sa *date* d'apparition ; *c)* son mode de publication.

Tout problème bibliographique à résoudre suppose la connaissance de l'*une* au moins de ces données ; mais le plus souvent *deux* d'entr'elles sont connues ; et il ne reste à déterminer que la troisième.

Pour retrouver rapidement, soit une seule inconnue, soit deux inconnues à la fois quand on dispose d'une donnée quelconque, il n'y a jusqu'à présent qu'un moyen, c'est d'avoir à sa disposition des *Répertoires*, méthodiquement organisés, en nombre égal à celui des trois inconnues possibles. Quand on les possède, en effet, il suffit de chercher convenablement dans le Répertoire correspondant à la seule donnée ou aux deux données connues pour trouver facilement et très rapidement la solution du problème posé.

Tous les Instituts de Bibliographie, établissements où doivent se centraliser désormais les recherches de cette nature, pour être économiques et réellement fructueuses, doivent donc posséder au moins trois grands répertoires :

1° Un *Répertoire Onomastique* ou *Répertoire des Auteurs* correspondant à la liste des « Travailleurs de la Pensée ». C'est là le répertoire des *Ouvriers de l'Idée ;* c'est-à-dire un *Appareil enregistreur des noms des personnes* qui travaillent dans le monde entier.

2° Un *Répertoire Idéologique,* qui est, par contre, l'*Instrument enregistreur des idées* mises au jour, qu'elles soient *nouvelles* ou non, et considérées indépendamment de l'ouvrier et des pays où elles sont nées (1).

3° Un *Répertoire des Sources,* qui représente un catalogue des publications dans l'ordre où les idées ont été publiées, d'abord d'après la notion de *Temps,* puis d'après la notion des *Pays* où elles ont apparu, seules notions de capitale importance. C'est là le *Répertoire Historique* qui doit être d'abord *Chronologique,* puis *Géographique,* et qui enregistre, au fur et à mesure qu'il se produit, le « progrès humain » dans les différentes contrées du monde civilisé (2).

Ces trois Répertoires internationaux sur fiches constituent :

1° Un Dictionnaire ou *Lexique de Noms Propres* (réels ou pseudonymes), pour tous les écrivains du Monde, lexique qui doit être suivi du *Répertoire spécial d'Anonymes,* où, le nom manquant, la personnalité est fixée surtout à l'aide de certains **caractères extérieurs de la publication** (3).

Evidemment, ces noms d'auteurs ne peuvent être classés qu'*alphabétiquement* (Répertoire Alphabétique).

2° Un *Dictionnaire des Idées,* indépendant des *mots* qui les représentent dans les diverses langues, idées qu'on peut supposer représentées soit par une langue spéciale *(Espéranto,* par exemple), soit beaucoup mieux par un langage chiffré international (par exemple la **Classification** *décimale à ponctuations,* aujourd'hui bien connue).

3° Un *Dictionnaire des Sources,* c'est-à-dire de toutes les *Publications* du Monde, qu'il vaut mieux (l'expérience l'a prouvé) disposer d'abord *chronologiquement,* puis *géographiquement,* pour chaque année considérée, et enfin, subdiviser, en dernier lieu, pour chaque pays, suivant le

---

(1) Étant donné une *idée très vague,* sans nom d'auteur, et l'indication de l'*année* seulement, mais sans celle de la *source* d'une façon complète, c'est à ce *Répertoire Idéologique* qu'il faut avoir recours pour trouver le plus rapidement la solution, et non au *Répertoire Historique,* qui ne donne vite aucune notion d'ordre idéologique.

(2) Ce Répertoire permet de retrouver un nom d'auteur ou une idée, quand on connait l'*année* et la source, c'est-à-dire le Journal ou le lieu de publication du livre.

(3) Les travaux publiés par des anonymes sont, on le conçoit facilement, impossibles à faire rentrer par les moyens ordinaires dans ce répertoire. Ils doivent pourtant y figurer puisqu'ils émanent vraiment d'une *personnalité* qui, inconnue du public, a existé pourtant d'une façon réelle. On sait que, dans l'un de nos précédents travaux, nous avons déjà résolu ce problème.

Le Répertoire Bibliographique « onomastique » des Anonymes, etc. *Congrès bibl. int.,* Paris 13-16 avril 1898. Tiré à part, Paris, 1899, in-8°, 16 p.

Le *Répertoire idéologique* doit être *idéologique* jusqu'au bout. Quand la fiche ne peut plus donner de *subdivisions d'idées,* ce catalogue ne peut être que *historique* (c'est-à-dire comme nous le verrons plus loin, *chronologique,* puis *géographique*), élément important, qui sert alors à classer la *date d'entrée* de la **même idée** dans les *différents pays.* Les méthodes du classement historique dont nous parlerons plus loin, s'appliquent alors en entier. Ici le classement *onomastique* ne donnerait, en effet, aucune indication utilisable facilement, sauf des cas très spéciaux, comme par exemple les « Nécrologies, les articles Biographiques ». Encore y a-t-il intérêt à ne pas procéder ainsi !

mode, c'est-à-dire la *forme extérieure* de la publication (Brochure, Journal, etc.) Il constitue alors le *Répertoire historique* proprement dit.

***

L'organisation générale, dans les Instituts de Bibliographie, du *Répertoire idéologique,* sur fiches, paraissant à peu près élucidée désormais dans ses grandes lignes, grâce à l'emploi de la *Classification décimale,* je ne veux aborder aujourd'hui devant vous que la question du *Répertoire onomastique*, supposé établi, comme toujours bien entendu, sur fiches mobiles.

Je tiens à laisser, en effet, complètement de côté pour l'instant ce qui a trait au *Répertoire des Sources*, le temps m'étant mesuré, d'une part; et, d'autre part, mon expérience personnelle n'étant pas encore suffisamment probante à ce point de vue et ma conviction n'étant pas encore absolument faite sur la meilleure façon d'établir ce Dictionnaire des Sources (1).

D'ailleurs la question du **Répertoire des Noms d'Auteurs** est suffisamment vaste par elle-même pour mériter votre attention. Et, si j'osais, je dirais même qu'elle est aussi importante que celle du *Répertoire idéologique*, quoiqu'elle ait été jusqu'ici un peu négligée, voire même un peu dédaignée des bibliographes modernes. En tous cas, ce

(1) Le *Dictionnaire* des Sources peut être conçu de deux façons différentes.

Il peut être *national* (il est alors classé, *géographiquement*, d'une façon logique), ou bien *international*, c'est-à-dire *historique* à proprement parler. Il n'est pas discutable qu'au point de vue bibliographique et philosophique le second système, que nous avons adopté, est le meilleur, la notion de nationalité n'ayant dans l'histoire du développement des idées qu'une importance restreinte.

Quand on ne veut pas faire des Répertoires en nombre exagéré, on doit donc constituer le *troisième* par un *Répertoire historique* où les travaux sont classés d'après leur ordre d'apparition (*Répertoire chronologique*). Aussi bien retombe-t-on forcément très vite dans le *Répertoire géographique* quand on est rendu à l'*année,* car, il n'y a pas intérêt en bibliographie, à aller beaucoup plus loin.

En effet, si la grande majorité des publications et des revues à conserver, c'est-à-dire celles où l'on enregistre les idées nouvelles, sont pour la plupart mensuelles, tous les *ouvrages* ne portent que l'indication de l'année où ils ont paru et non pas celle du mois.

Dans chaque année, on divisera donc de suite *géographiquement,* et alors on aura, tout constitué, un Répertoire chronologique subdivisé par pays, c'est-à-dire en réalité, le *Répertoire national par années* dont nous avons parlé et qui est susceptible de rendre de très grands services. Puis, dans chaque pays, nous divisons à l'aide des *Index de forme de la classification décimale*, de façon à bien isoler les « Brochures » des « Publications périodiques », des « Comptes-rendus de Sociétés », etc., etc., comme nous l'avons indiqué pour le *Répertoire des Anonymes.*

Et ce n'est qu'après cette distinction qu'on pourra pousser, pour les seuls Journaux puisque là cela peut être utile et même nécessaire) jusqu'au *mois*, la *semaine* et même le *jour*, la classification des fiches.

Cela devient alors une *suite* de *sommaires* de *revues* et journaux ou une liste des *sommaires* par dates, etc.

Pour la Médecine en particulier, nous publions un **Répertoire historique** *spécial*, qui est à la fois *chronologique* (*mensuel*) et *idéologique* (au lieu d'être géographique), la **Bibliographia medica**, qui répond au demeurant à des besoins spéciaux.

Répertoire constitue un complément au précédent, absolument indispensable. Si, dans un Institut de Bibliographie, on doit s'efforcer d'abord de tenir à jour le « Dictionnaire des Idées », parce que, philosophiquement parlant, la Pensée est certainement plus intéressante par elle-même que l'auteur qui l'a produite, et parce que surtout son utilisation pratique est plus immédiate, il n'en faut pas moins établir un *Dictionnaire des Auteurs,* car presque jamais les connaissances humaines ne peuvent être complètement isolées des personnalités auxquelles nous les devons.

Tout d'abord les bibliographes techniques de la nouvelle école se sont dit : « Nous avons à classer des indications bibliographiques sur fiches par Noms d'Auteurs. Rien, certes, ne saurait être plus simple. Classons les noms d'auteurs par ordre alphabétique, cela indéfiniment ; et le problème sera résolu. Sur ce point, nous n'avons qu'à imiter Mr Tout le Monde : les bibliothécaires, les fabricants de catalogues, les administrations, etc., etc. ; tout sera pour le mieux ».

S'ils avaient lu les anciens traités de Bibliothéconomie, ils auraient vu qu'ils étaient trop simplistes (1). A. Graesel n'a-t-il pas écrit l'un des premiers : « Les profanes s'imaginent que la rédaction d'un catalogue alphabétique est la chose la plus simple et la plus facile du monde... ; mais les choses ne se passent pas aussi commodément qu'on pourrait le croire à première vue, et les longues et nombreuses dissertations publiées à ce sujet en sont la preuve (2)....

« Le nombre des règles à observer pour la rédaction de ce catalogue est véritablement considérable ; la plupart d'entr'elles, il est vrai, se réfèrent à des manipulations techniques ; mais, pour cette raison même, elles demandent à être discutées avec un soin encore plus minutieux que si elles se rapportaient à des questions purement scientifiques. »

A. Graesel a eu tout à fait raison d'insister d'une façon aussi formelle sur les difficultés d'établissement des catalogues, même pour les seules bibliothèques.

En théorie, en effet, rien ne parait d'abord plus aisé à établir qu'un *Répertoire alphabétique.* Mais, en pratique, ont surgi bien vite des difficultés, parfois considérables, voire même impossibles à résoudre pour l'instant, difficultés qui sont nées d'une part du *nombre* extraordinairement considérable de *fiches* à classer et à retrouver rapidement dans les Instituts de Bibliographie ; d'autre part de ce

---

(1) Limousin (Charles). — *Classement par ordre alphabétique. Bull. de l'A. F. A. S.* Paris, 1898, T. III N° 27, 184-185.

(2) Graesel — (*Manuel de Bibliothéconomie.* Trad. franç. Paris, 1897, in 8°, p. 187 et 232-233) — a donné une bibliographie étendue sur ce sujet, bibliographie qui malheureusement pour notre pays, ne comprend guère que des noms allemands, américains et anglais.

fait qu'on opère sur des *Documents Internationaux*, anciens et modernes, utilisant pour les noms d'auteurs des langues à alphabet divers.

Certes, ce sont là des cas particuliers pour les bibliothèques ; mais dans les établissements bibliographiques ils deviennent assez fréquent pour qu'on ne doive pas les négliger. Je vais, en tous cas, essayer aujourd'hui, de vous les signaler et de formuler les principales remarques que j'ai déjà faites à ce point de vue, en supposant connues de vous, — pour ne pas allonger outre mesure cet exposé, les données classiques relatives à ce classement dans les grandes *Bibliothèques*, données que vous trouverez résumées dans tous les ouvrages de Bibliothéconomie technique et en particulier ceux d'Arnim Graesel (1), d'Alfred Maire (2), etc., etc.

J'ajoute de suite, que dans ce Répertoire pour tourner les difficultés qui se présentent, il ne faut pas songer en effet, à traduire d'abord, de quelque façon que ce soit, en un langage *International* (*Esperanto*, par exemple, ou même *langage chiffré*), les noms d'auteurs. Ce serait en premier lieu illogique, puis inutile.

Je dis d'abord illogique, parce que chaque auteur tient, à bon droit, à garder sa personnalité et sa nationalité propres, tient à ce que l'on connaisse son *nom* et sa *langue*, qui lui assurent, s'il le mérite, un peu de gloire dans son pays natal ! Molière doit s'appeler toujours Molière dans tout les pays. — Et vouloir appliquer par exemple la Classification décimale, qui est surtout avantageuse par le groupement des idées connexes, à la désignation des noms d'auteurs, serait lui enlever son principale mérite, en même temps que dénaturer tout à fait son origine et ses tendances.

J'ajoute que ce serait inutile et même désastreux, car la difficulté, c'est-à-dire la nécessité d'une traduction internationale, ne se présente guère qu'une fois sur mille, au grand maximum ; et partant, pour éviter une ornière, on se précipiterait dans un gouffre sans fond.

Il faut donc s'efforcer d'utiliser tels quels les noms d'auteurs fournis par la fiche bibliographique, sans chercher à les modifier au préalable.

Mais, avant de songer à les classer, rappelons comment on les copie ou au moins doivent les transcrire à l'heure présente les bibliographes rédacteurs de fiches de première main dans les Instituts de Bibliographie.

***

I. — RÉDACTION DES NOMS D'AUTEURS.

Pour les langues qui utilisent l'alphabet latin, rien n'est plus aisé. Il suffit d'écrire en tête de la fiche, quand il y en a un, le *nom de*

(1) *Graesel (Arnim)*. — **Manuel de Bibliothéconomie**. Trad. franç. par Jules Laude. — Paris, H. Welter, 1897. in-8° 232-266 ; 525-526.

(2) *Maire (Alfred)*. — **Manuel pratique du Bibliothécaire**. — Paris, Picard, 1896, in-8°, 118-131.

l'auteur, en le copiant exactement, ***mathématiquement, comme si l'on décalquait un dessin donné,*** représenté ici par des Caractères d'Imprimerie. C'est avec raison en effet que A. Graesel a écrit : « L'orthographe des noms d'auteurs doit être scrupuleusement respectée et reproduite telle qu'elle est ».

Le Bibliographe rédacteur n'a pas, pour le nom, d'interprétation à faire. Il doit se borner à reproduire ce qui est écrit et ce qu'il ***voit et lit*** sur le document. Si l'on ne procède point ainsi, on ouvre le champ à toutes les erreurs et aux pires hypothèses. « Il devra donc bien se garder, ajoute encore A. Graesel, d'apporter une modification quelconque à des noms d'auteurs différents, qui, à l'*oreille,* semblent se confondre, mais qui, ayant chacun leur orthographe propre et certaine, doivent pour cette raison même être classés séparément ». C'est au Réviseur-classeur, qui a une expérience toute spéciale, car il ***peut manier*** **à la fois** toutes les fiches d'un même auteur, que l'interprétation est réservée ; il doit d'ailleurs faire preuve d'une grande prudence et, dans tous les cas douteux, s'en référer à un savant compétent et très au courant de la littérature du pays et de la science considérés.

Il y aurait bien des cas particuliers à signaler. Un exemple entr'autres. Quand le titre d'un ouvrage est en latin ou en vieux français et que le *u* est écrit *v*, faut-il copier *v*? D'après la règle absolue que nous venons de formuler, il ne saurait y avoir de doute ; il faut écrire *v*. Mais où la difficulté commencera, ce sera au classement, car il faudra classer à l'*u* et non plus au *v* (Graesel) ; mais ceci est au demeurant l'affaire du Réviseur-classeur.

Le rédacteur fera suivre le nom de tous les *prénoms* indiqués dans le titre du travail, dans l'ordre même où ces prénoms sont écrits, d'ordinaire en avant du nom patronymique en ayant soin lui, de les mettre tous après le nom et entre parenthèses, et de ne pas les abréger.

Beaucoup d'écrivains portent le même nom de famille et on ne peut les différencier que par un prénom, parfois même que par *deux* ou *trois*. — Il est donc indispensable quand on publie un travail, de donner au moins deux prénoms, comme le font les Anglais et les Américains (1).

Malheureusement en Europe, beaucoup d'auteurs, de journalistes, d'éditeurs, considèrent encore cette précaution comme inutile ; et il en résulte des confusions très fâcheuses, qu'on a les plus grandes peines à faire disparaître.

(1) Signalons en passant qu'aux Etats-Unis on a été conduit à cette excellente habitude, par le petit nombre de noms de famille dont on disposait (ce qui s'explique par les émigrations relativement récentes en ce grand pays).

Au point de vue bibliographique au moins, A. Graesel a donc tort de dire (p. 525) qu'on peut se contenter des lettres initiales des prénoms. On n'a jamais assez de renseignements sur une fiche, en particulier pour les **personnalités**, quand on a à classer des millions de documents.

S'il y a *deux noms de famille* accolés, il faut les copier dans l'ordre indiqué par le titre et les réunir par un *trait d'union* simple.

Mais là où la difficulté commence, c'est quand l'auteur accole un prénom à un nom de famille et l'y réunit et quand le prénom peut très bien passer pour un nom patronymique, cas qui se présente assez souvent.

Tel l'exemple suivant :

« Just Lucas-Championnière. »

Ici il peut y avoir doute pour le rédacteur de fiches. Que doit-il faire? Il vaut mieux considérer Lucas comme un nom propre; et, en effet, pour nous, nous résolvons ainsi la difficulté; le rédacteur de fiches écrira donc :

« *Lucas-Championnière* (Just). »

Le réviseur des fiches et surtout le classeur onomastique, beaucoup plus renseigné, transformera plus tard l'indication première en celle-ci :

« [Lucas-] Championnière (Just). »

en utilisant les *crochets*, pour séparer les deux noms.

Quand, par contre, on est certain que « Lucas » ne peut être qu'un prénom, on peut écrire d'emblée :

« Championnière [Lucas] (Just). »

Il ne faudrait pas croire que la confusion des prénoms et des noms patronymiques ne puisse être faite qu'à propos des noms de famille composés.

Pour une foule de pays, cette confusion est très facile, surtout pour les rédacteurs de fiches qui ne connaissent pas très bien les habitudes de certains pays étrangers. Nous-mêmes, nous avons été bien souvent trompés, en particulier pour les noms anglais et américains, et surtout pour les noms écrits en langue espagnole. Les auteurs seuls peuvent donner aux bibliographes le moyen d'éviter cet écueil, en mettant eux-mêmes entre parenthèses leurs prénoms ou surnoms.

Femmes-auteurs. — Si un travail a pour auteur une *dame*, et si son nom de jeune fille précède celui du mari, il faut, bien entendu, en tête de la fiche, inscrire ces deux noms, mais avoir soin de les réunir par *deux traits d'union superposés*.

En présence d'un nom de femme mariée, quand le nom de jeune fille n'est pas signalé avant celui de l'époux, le rédacteur doit, à notre avis, mettre, en avant du nom du mari, le signe d'*égalité* =, c'est-à-

dire *deux traits d'union superposés,* et laisser à gauche de ce nom, sur la fiche, un espace vide, suffisant pour qu'on puisse inscrire plus tard un ou deux autres noms, au moins un. Le réviseur pourra en effet ajouter, ultérieurement, le nom de demoiselle de cette dame, si elle n'a été mariée qu'une fois, ou ce nom, plus celui de son premier mari, si elle a été mariée deux fois (après veuvage ou divorce).

Ce qui m'a amené à formuler cette règle, simple et très pratique, mais contraire aux habitudes des bibliothécaires, c'est une étude très complète que j'ai eu à faire récemment et qui est en cours de publication, sur la production littéraire des femmes-médecins. En réunissant les dix mille fiches qui les concernent, j'ai pu constater en effet qu'il n'y avait pas moyen de procéder autrement et qu'il était indispensable, pour celles qui sont mariées, de rechercher et d'inscrire leur nom de jeune fille, pour pouvoir, comme nous le disons plus loin, classer à ce nom-là toutes leurs fiches.

Une complication s'est présenté ; mais j'ai tourné de suite la difficulté. En Amérique surtout, on a l'habitude de faire précéder le nom des femmes-auteurs non mariées, donné par celui de leur père, du nom de leur mère. Ainsi l'on écrit :

« Miss Anita Newcomb Mac-Gee », pour dire que « Miss Anita » descend d'une demoiselle « Newcomb », mariée à un sieur « Mac-Gee ».

Au point de vue bibliographique, cette coutume qui a des mérites sociaux incontestables, est très fâcheuse, car on ne sait jamais, quand le mot « Miss » fait défaut, s'il s'agit d'une demoiselle « Mac Gee », née « Newcomb Mac Gee », ou d'une dame « Newcomb », mariée à un sieur « Mac Gee »; et l'on arrive ainsi à confondre la mère « Mistress *Newcomb-Mac Gee* », avec la demoiselle « *Miss Newcomb Mac Gee* ».

Pour éviter tout ennui, je fais bien isoler les deux noms et le rédacteur écrit :

« Miss A. Newcomb Mac Gee. »

Ce qui ne permet pas de supposer qu'il s'agit d'une mistress Mac Gee, née Newcomb, car alors on écrirait : « Mistress Newcomb- Mac Gee », comme nous venons de le voir (1).

Par contre, une mode a surgi récemment en Europe qui va procurer certains ennuis aux bibliographes de l'avenir. C'est celle qui pousse le *mari*, écrivain encore pauvre ou inconnu, à accoler à son *propre* nom celui de sa *femme*, parceque ce nom est celui d'une famille

(1) Dans ces cas, le classeur met la fiche au *dernier nom*, bien entendu : « Les noms composés anglais, dit Graesel, se cataloguent au second. »

connue et riche, ou est déjà célèbre. Par exemple SAILLARD-DIETZ, LEVY-BRUHL, etc.

Dans ce cas, pour éviter la confusion, j'opère comme pour les femmes mariées; mais en procédant en sens inverse. Je laisse le premier, dans *tous* les cas, le nom du mari et le fait suivre, après *deux traits d'union superposés*, du nom de la femme : ce qui veut dire que le premier nom cité seul est l'auteur de l'article.

Les prénoms n'étant pas suffisants, au moins dans certains pays, pour permettre de reconnaitre, à leur simple lecture, le sexe de l'auteur, l'un des desiderata du mode de rédaction actuelle des fiches, que je me permets de signaler au Congrès, est précisément d'imaginer un moyen qui fasse reconnaitre sur la fiche s'il s'agit d'un auteur femme ou homme, sans que l'on soit obligé de recourir aux mots Miss, Mademoiselle, etc.

Je n'ai pas encore pu trouver un moyen simple de tourner cette difficulté. Peut-être, si l'on ne craignait des plaisanteries faciles, serait-il logique d'imiter les Botanistes?

Beaucoup de noms d'auteurs connus sont précédés d'une *particule nobiliaire*, qui varie suivant les langues. Il faut avoir soin de les avoir présentes à la mémoire; et il est entendu, une fois pour toutes, que ces particules (titre nobiliaire ou autre), *de* (français), *von* (allemand), etc., quoiqu'en pensent certains auteurs, doivent toujours être placés entre parenthèses, *à la suite du dernier prénom* inscrit.

Le *van* hollandais n'étant point une particule de ce genre doit rester en tête du nom, de même que les articles, *le, la, du, des* (français); il doit en être de même pour *mac* (anglais), ou *mc* et l'*o* (irlandais), etc.

Pour les articles écrits en collaboration les noms des divers auteurs sont inscrits à la suite. Ils devraient être séparés non pas par la conjonction (*et, und, and, et,* etc.), mais bien par le signe +, qui serait beaucoup plus simple et aussi clair; mais l'usage a prévalu de conserver la conjonction [*et*] dans la langue même des auteurs (1).

Nous ne comprenons pas pourquoi les bibliothécaires, quand l'ouvrage est signé par plusieurs auteurs (plus de trois par exemple), veulent le considérer comme un anonyme et recommandent de ne mettre sur la fiche aucun nom d'auteurs (Maire, p. 131).

Il nous semble que, quand on a à sa disposition un nom d'auteur ou plusieurs, il ne faut jamais en faire fi; on s'exposerait ainsi à des oublis regrettables dans le Répertoire onomastique.

Quand il s'agit d'une *traduction*, on doit maintenir en tête de la fiche type, le nom du *véritable auteur*, puis mettre celui du traducteur après

(1) Ne pas oublier de faire autant de fiches qu'il y a d'auteurs.

le titre du volume. De même pour le cas, où il s'agit d'ouvrages complétés ultérieurement par une autre personnalité (1).

Quand le nom ou les prénoms ne sont représentés que par des *initiales*, on aura bien soin de copier toutes ces initiales de la façon la plus textuelle.

Graesel et tous les bibliothécaires ont eu raison d'insister sur ce fait que, quand il s'agit de noms très répandus, comme DUBOIS, DURAND, MARTIN, etc., il ne faut pas oublier, si possible, de mettre sur la fiche les *titres distinctifs* de l'auteur, de même que la ville qu'il habite. Dans ces cas, en effet, les prénoms ne suffisent pas toujours pour le classement. Toutefois, comme la fiche bibliographique, telle que nous la comprenons aujourd'hui, renferme l'indication de la *ville* où le travail a paru et le texte du mémoire dans la *langue originale*, ces deux notions supplémentaires suffisent d'ordinaire à compléter les renseignements fournis par le nom et les prénoms abrégés de l'auteur; elles fixent en effet sur le pays où il vit. On évite ainsi de confondre les « Martin » allemands par exemple, avec les « Martin » français, quand on ne possède que des initiales de prénoms.

Certains noms, en particulier pour quelques langues étrangères, donnent lieu à des erreurs fréquentes de rédaction dans les fiches, c'est-à-dire de copie. Mais souvent aussi l'erreur provient du journal même qui a publié le mémoire. Ainsi il n'est pas rare de trouver SCHWARTZE au lieu de SCHWARZE; FRANCKE au lieu de FRANKE, etc., etc. La répercussion de ces erreurs se fait nettement sentir au classement dans les Répertoires considérables, où les mots SCHWARTZE et SCHWARZE, FRANCKE et FRANKE peuvent être placés assez loin les uns des autres. Graesel, avec beaucoup de raison, a montré les ennuis que peuvent causer à tous ces orthographes incertaines ou erronées; mais le remède qu'il a indiqué, qui constitue un procédé d'exception, est assez dangereux à appliquer, quand on n'en confie pas la direction à un classeur avisé. Celui-ci, en tous cas, avant de l'employer, c'est-à-dire avant de vérifier l'orthographe, d'adopter une forme orthographique unique (pour pouvoir mélanger les FRANCKE et les FRANKE par exemple, quand cela est indiqué), c'est-à-dire en somme de corriger la rédaction de la fiche, devra s'entourer de tous les moyens d'informations désirables, comme nous le mentionnons plus haut.

Les auteurs devraient donc, sur tous les titres de leurs travaux, se conformer le plus tôt possible à ces habitudes bibliographiques, et écrire d'abord leur *nom de famille* en tête, puis tous (entre parenthèses) leurs *prénoms* dans l'ordre même où ils sont inscrits sur les registres de l'état civil (acte de naissance), leur particule nobiliaire, leur sur-

(1) On fera ultérieurement, une fiche spéciale pour le traducteur ou le collaborateur.

nom, etc. Cela permettrait d'éviter les très nombreuses erreurs signalées dans les Répertoires onomastiques. Malheureusement aujourd'hui ils font presque toujours le contraire, et les secrétaires de rédaction des journaux et les éditeurs ont bien tort de ne pas faire disparaître, eux qui sont à ce point de vue si puissants, ces mauvaises habitudes !

De plus, quand son nom de famille se compose de deux noms patronymiques, l'auteur devrait prendre toujours soin de les réunir par un *trait d'union simple*, et de mettre en tête le *plus ancien*.

S'il fait précéder son propre nom de famille du prénom de son père, du nom de sa mère, etc., il vaudrait certainement mieux qu'il mît ce prénom *entre crochets* et qu'on écrivit par exemple :

[Lucas]-Championnière (Just).

au lieu de :

Lucas-Championnière (Just) (1).

Mais, comme il est à craindre que les auteurs ne suivent pas ce conseil de longtemps, il faudra toujours des bibliographes réviseurs, qui tout en étant classeurs alphabétiques auront le soin de faire des additions et corrections sur les fiches rédigées.

Jusqu'ici, on le voit, de nombreux ennuis, mais non pas des difficultés insurmontables se sont présentés, dans la rédaction des fiches pour les noms d'auteurs. Par contre, nous allons en rencontrer de bien plus considérables dès que nous allons entrer dans le domaine des langues qui n'emploient pas l'alphabet latin, celui avec lequel nous sommes familiarisés.

Pour que nous puissions les faire rentrer dans le Répertoire, il est absolument indispensable d'ailleurs de *traduire ces noms* en une langue utilisant les dits caractères latins, sauf les noms grecs.

Pour cette dernière langue, en effet, tous ceux qui s'occupent de bibliographie connaissent les caractères grecs, aussi bien que les caractères français. Les employés bibliographes savent presque tous écrire le grec cursif ; toutes les imprimeries typographiques possèdent ces caractères. On peut donc les employer sans inconvénient aussi souvent qu'il est utile, et se conformer aux règles précédemment données pour la rédaction des fiches.

Malheureusement, il n'en est pas de même pour les caractères russes, par exemple, et surtout pour l'arabe, l'hébreu, etc., etc. Dans ces cas, il faut absolument *traduire*, pour l'instant au moins.

Les rédacteurs doivent donc ici être en même temps des *traducteurs*. Comme ils n'ont pas été élevés dans les mêmes écoles et avec les

---

(1) Ce système est, à notre avis, de beaucoup le meilleur, car il permet de classer à Championnière [Lucas] (Just) toutes ces fiches et partant de rapprocher les œuvres du fils de celles du père aux lettres Cha ; et ce rapprochement nous semble absolument nécessaire, au point de vue des études généalogiques [illegible] recherches sur l'hérédité cérébrale

mêmes principes ; comme la plupart ne sont pas de race latine et sont originaires de divers pays (Allemagne, Russie, etc.), il en résulte que chacun d'eux procède sans règles précises, à sa façon, suivant qu'il est plus ou moins fort dans la langue dans laquelle il traduit.

Cela n'a pas beaucoup d'inconvénients pour les titres des sujets, et encore moins pour les autres indications que doit contenir la fiche ; mais, pour les noms d'auteurs, c'est la source de notables difficultés et erreurs qui se manifestent plus tard au classement.

Pour rendre plus claire cette démonstration, prenons un exemple et supposons qu'il s'agisse simplement de traductions *russes*.

Un mot étant donné, les traducteurs peuvent différer dans l'interprétation littérale et partant traduire d'une façon absolument spéciale. Tel d'entre eux fera commencer un nom propre russe par un C ; tel autre par un S ; tel autre par T C. Dès lors les titres des travaux d'une même personnalité, collés sur fiches séparées, à des périodes variées, et traduits par des traducteurs différents se trouveront placés, dans les grands Répertoires onomastiques à des endroits distincts et très éloignés : les uns au C, les autres à l'S ; les autres au T, etc. On aura ainsi trois ou quatre places pour le même auteur, sans que le classeur puisse s'en apercevoir, sauf dans des circonstances spéciales et par hasard.

D'où des oublis forcés dans les recherches ultérieures par suite de séries de fiches incomplètes à chacun des noms en C, S ou T.

Avec ce système, pour sortir du mauvais pas, il faut donc faire soit des fiches de renvoi quand on est renseigné sur les équivalences, soit plutôt procéder à des révisions successives et à des vérifications répétées pour corriger ces différences de traduction.

Mais le véritable remède, on l'aperçoit de suite, n'est pas là. Il consiste évidemment dans l'emploi de méthodes de *traductions littérales*, toujours les mêmes, pour tous les pays, quelles que soient les publications, comme nous le montrerons plus loin dans les conclusions de ce travail.

II. — CLASSEMENT ONOMASTIQUE DES FICHES

Les fiches étant rédigées comme il convient en ce qui concerne le ou les noms d'auteurs, les pseudonymes, les anonymes, etc., voyons maintenant quelles sont les difficultés qui se présentent au classement onomastique, que nous supposons être toujours un classement alphabétique de la première à la dernière lettre du nom.

En théorie, une opération préalable est nécessaire dans beaucoup de cas ; c'est la *révision des fiches*. Mais en pratique, cette révision se fait

au courant même du classement, car ce sont les mêmes employés qui font d'ordinaire ce travail dans les Instituts de Bibliographie.

Il importe pourtant d'en dire dès maintenant quelques mots.

Elle comporte la *lecture des noms d'auteurs;* puis la *rectification des fautes des copistes,* qui peuvent avoir oublié des accents, des parenthèses, des crochets, etc., fait des erreurs de copie, etc., par inattention ou distraction; enfin la *révision des fiches incomplètes* par absence de données suffisantes pour les rédacteurs sur les documents qu'ils ont eus à dépouiller.

Il n'y a pas à insister sur la nécessité dans laquelle on se trouve de faire relire toute entière la fiche destinée au classement onomastique par un réviseur; c'est l'évidence même : il faut n'introduire dans les Répertoires que des éléments absolument sûrs à tous les points de vue.

Mais en ce qui concerne les noms d'auteurs plus particulièrement, le réviseur-classeur doit ici les surveiller avec un soin jaloux, pour faciliter le classement qu'il a lui-même à faire. Il doit donc mettre les traits d'union simple ou double superposés ou non, qui ont été oubliés, placer des crochets là où il est nécessaire, mettre les prénoms entre parenthèses, si cela a été oublié, etc., etc.

Il faut même qu'il fasse, chemin faisant, toutes les modifications des noms et prénoms reconnus nécessaires au cours du classement, étant donné ce que lui a appris le résultat de classements antérieurs.

On sait qu'en matière de Bibliographie la Fiche doit être la reproduction mathématiquement exacte du titre de l'ouvrage ou de l'article; qu'elle doit en être une sorte de photographie réduite. L'orthographe du nom de l'auteur étant supposé toujours respectée et reproduite exactement par le rédacteur sur chaque fiche, il peut en résulter, soit dans les cas de faute d'impression (1), soit par suite d'une erreur lors d'une reproduction, soit en raison de traductions différentes, que le nom d'un même auteur soit écrit sur plusieurs fiches de façons différentes.

Il faut que le classeur fasse en sorte de *réunir toutes ces fiches* sous la même rubrique, après vérification de l'orthographe exacte, de façon à ne pas les laisser s'égarer à différentes places ce qui serait très préjudiciable à la rapidité des recherches ultérieures et exigerait des fiches de renvoi inutiles.

S'il y a erreur pour la première lettre ou même la seconde et la troisième, on ne place pas naturellement le même travail à la même place dans le répertoire; et, bien entendu, lors de la recherche, on ne trouve plus rien. — Si par exemple, on imprime Cigurd, pour Sigurd,

(1) Très souvent des journaux insèrent les travaux d'un auteur ou l'analyse de mémoires originaux, *sans connaître exactement l'orthographe de son nom :* d'où des fautes d'impression ou de correction.

ou Citel pour Civel, tout est perdu. On ne saurait donc trop engager les revues à surveiller l'impression des noms des auteurs.

Une fois la vérification faite, on doit rétablir sur les fiches mal orthographiées l'*orthographe vraie,* à l'aide de lettres surajoutées, placées entre *crochets* au-dessus du nom, ou à l'aide d'un *trait vertical* barrant les lettres inutiles, et centraliser derrière la même fiche de subdivision toutes les productions du même auteur dont on a dénaturé le nom.

Malheureusement ce travail de vérification n'est pas toujours facile, car on écrit certains noms d'une foule de façons différentes et il est parfois très malaisé d'arriver à dépister l'orthographe authentique.

Comme c'est là l'intérêt de tous, journalistes et surtout auteurs, il est probable qu'à ce point de vue on obtiendra des résultats dès qu'on aura suffisamment insisté sur ces dangers; il nous suffit donc de souligner cette remarque.

Quand le réviseur ou le classeur se trouvera en présence de plusieurs fiches portant le même *nom d'auteur orthographié de façons différentes* (ce qui est beaucoup moins rare qu'on ne le croit, surtout pour les articles de journaux, par suite de l'inattention des secrétaires de rédaction, et même pour les brochures, par fautes d'impression), il devra *choisir la forme la plus souvent admise,* — s'il ne connait pas l'orthographe exacte, — *et faire de suite avant le classement, les corrections en ce sens.*

Si l'on ne procédait pas ainsi, il en résulterait des difficultés très-grandes. « Qu'arriverait-il, en effet, dit A. Graesel, si l'on réunissait ensemble plusieurs cartes (fiches) portant le nom du même auteur écrit sous une orthographe variée. On risquerait tout d'abord de compromettre ainsi gravement la clarté du catalogue; puis il ne faut pas oublier que ceux qui y font des recherches se placent à un point de vue purement alphabétique, et que ce mélange de formes ne manquerait pas de les induire très fréquemment en erreur. »

Mais les difficultés réelles ne commencent guère en fait qu'avec les *noms d'auteurs traduits,* au moment de la rédaction de la fiche, à l'aide de caractères de l'alphabet latin. Certes, si cette traduction est bien faite, suivant les règles précises que nous avons demandées ci-dessus, on pourra se tirer facilement du mauvais pas, car les rectifications à faire par le réviseur-classeur ne seront jamais importantes.

Mais, quand la traduction a été faite par des personnes différentes et successivement un peu au hasard, elle altère d'une façon si sensible le nom de l'auteur, cela à chaque fois, qu'il est impossible de s'y reconnaître, et qu'on prend souvent pour plusieurs personnalités le même écrivain.

III. — CLASSEMENT PAR NOMS D'AUTEURS.

A. — RÈGLES GÉNÉRALES.

Il faut d'abord insister sur ce fait que le Répertoire onomastique alphabétique des Instituts de Bibliographie a forcément par sa nature même une étendue autrement considérable que le Catalogue de même ordre des Bibliothèques. Au lieu d'opérer comme le Bibliothécaire, sur des dizaines de mille ou même des milliers de fiches de volumes, le Bibliographe est susceptible d'avoir à travailler un jour sur des millions de fiches bibliographiques relatifs à des articles de journaux. On doit donc à l'avance, en établissant ce Répertoire, songer à cette éventualité et se comporter en conséquence !

Ceci bien établi, il ne faut pas croire cependant que le travail de classement soit d'une exécution aisée.

I. **Noms d'auteurs.** — Pour les noms patronymiques, une grande variété de cas se présente en effet et il faut distinguer de suite :

1° *Anonymes.* — Les fiches qui n'ont *pas de noms d'auteurs*, c'est-à-dire qui ont trait aux travaux non signés. Ce sont les *anonymes* (1).

2° *Initiales* ou *prénoms seuls.* — Les fiches qui n'ont comme indication de nom patronymique d'auteurs qu'**une** ou **plusieurs** *initiales*, ou bien un *nom* de famille incomplètement connu ou même un simple *prénom.*

Ce sont là les *fiches à initiales, vraies* ou *pseudonymes*, unique ou multiples, ou à *noms incomplets*, ou enfin des *anonymes à prénoms.*

Pour nous tous ces documents doivent rentrer dans la classe des *anonymes,* puisque le nom de l'auteur n'est pas connu d'une façon complète et certaine.

Assez souvent les travaux d'un auteur ne sont guère publiés que sous un *prénom* ou un *surnom.* Il en est ainsi, en particulier, pour la plupart des Saints : *Saint-Paul, Saint-Jérome,* etc. Il est évident que dans ces cas spéciaux le prénom ou le surnom sont si connus qu'ils peuvent être considérés comme des *noms* patronymiques.

Mais quand il ne s'agit pas d'écrivains célèbres et de cette catégorie spéciale d'écrivains religieux, on peut arriver, pour le classement, à un résultat appréciable et pratique de deux façons. La première consiste à considérer provisoirement comme ci-dessus, le prénom comme un nom de famille; c'est la moins bonne à notre avis, quoi qu'elle ait pour avantage de réunir ensemble tous les « *Jean* » par exemple (avantage très relatif d'ailleurs).

---

(1) *Baudouin* (Marcel). — *Le Répertoire Bibliographique « Onomastique » des Anonymes* Troisième Congrès Bibliographique International, 1898. — *Rev. scient.*, Paris, 1898. — Tiré à part, 1899, in-8°.

Dans la seconde manière, on considère ces fiches comme des *anonymes*. Elles constituent alors ce que nous avons appelé les *anonymes à prénoms* et elles sont classées alors avec les fiches anonymes, à la fin du Répertoire alphabétique. Ce second procédé est préférable d'après nous, car il aide notablement, comme nous l'avons signalé, à la découverte de l'anonymat, et est d'une exécution facile. Le réviseur reconnaît en effet d'ordinaire assez aisément les fiches à prénoms inusités et peut les mettre de côté, tandis qu'il sait très bien que le prénom d'un saint ou d'un religieux (évêque, etc.), tel Saint-Jérome, peut être considéré comme son nom de famille.

3° *Pseudonymes.* — Les fiches qui portent comme suscription un *nom de convention,* un nom d'emprunt, c'est-à-dire les *fiches à pseudonymes* complets, avec ou sans prénoms, forment une autre catégorie.

Mais, pour nous, le *pseudonyme,* quand il est employé d'une façon régulière, c'est-à-dire est complet, doit être considéré comme un nom patronymique et jouir des mêmes avantages bibliographiques. Il doit avoir une place à part dans la série des noms des travailleurs. Les *pseudonymes complets,* ayant tous trait à des personnalités distinctes, quoique artificielles — ou plutôt à des parties d'individualités — doivent être intercalés à leur rang, dans le grand répertoire et pouvoir se retrouver chacun à la lettre correspondante. Toutefois, le même auteur pouvant écrire sous son nom propre et sous plusieurs pseudonymes, il importe de s'organiser pour retrouver tous ses travaux très rapidement.

Le plus simple est, dans ce cas, d'utiliser une fiche de renvoi, dite *fiche des pseudonymes,* qui est une subdivision de la grande *fiche divisionnaire,* portant le nom véritable de l'auteur.

A l'exemple des bibliothécaires (Graesel, etc.), on pourrait aussi classer les fiches à pseudonymes au nom d'auteur supposé après avoir fait des recherches sérieuses pour cette vérification et les placer alors avec les fiches du dit auteur, en ayant soin de mettre son nom entre crochets et de le faire suivre d'un *double point d'interrogation.* (Le point d'interrogation simplement *unique,* indique pour nous, quand il est placé après un nom d'auteur, que nous n'avons des doutes que sur l'*orthographe seule* de ce nom propre).

Mais si, à notre avis, cette recherche après-coup des auteurs est parfois assez facile pour les savants quand il s'agit de certains travaux ayant un caractère très personnel (polémiques, discussions, etc.), parus dans certains journaux à rédaction connue et contemporains de la personne qui fait ces recherches, dans toute autre condition elle n'a aucune portée sérieuse, et il vaut beaucoup mieux que le réviseur-classeur, trop incompétent, ne se livre pas à pareilles interprétations car elles conduiraient trop souvent aux pires erreurs. Le

mieux est donc de classer à part dans le Répertoire onomastique, d'une façon au demeurant provisoire, les titres correspondant aux travaux à pseudonymes et d'utiliser ultérieurement les *fiches de renvois*.

D'ailleurs on a un critérium pratique qui, d'après nous, juge la question. Souvent le classeur ne soupçonne pas du tout le pseudonyme. Il le prend pour un nom patronymique véritable et le place, sans soupçonner quoi que ce soit, à sa place dans le Répertoire. Ce n'est que plus tard à la révision que parfois on reconnaît qu'il ne s'agit que d'un pseudonyme. A quoi bon dès lors compliquer, par des recherches inutiles au moins pour le classement, un procédé qui donne des résultats suffisants !

4° *Noms traduits* (Métonomasie). — Les bibliothécaires qui, à l'encontre des bibliographes n'admettent qu'avec peine la réalité bibliographique des *fiches à pseudonymes*, et cherchent toujours à retrouver l'auteur vrai derrière le nom déguisé afin de pouvoir classer de suite les fiches à la seule place qui leur paraisse logique, raisonnent tout différemment pour les *noms traduits*, sans que nous devinions trop pourquoi ! Ainsi, Graesel ne veut pas qu'on place les ouvrages signés *Melancthon à Schwarzerd*, qui les a écrits (μελας (noir), en grec; schwarz (noir), en allemand). Ce en quoi il a d'ailleurs parfaitement raison; car, en bibliographie, il ne faut interpréter que quand on ne peut absolument pas faire autrement, parce que l'on a la ressource des fiches de renvoi.

Ce raisonnement fort simple n'a pas empêché cependant la Bibliothèque nationale de Paris de placer à « Schwarzerd » toutes les fiches « Melanchton » !

Il ne faut donc plus hésiter, pour les noms traduits comme pour les pseudonymes; il faut intercaler les fiches à leur place respective, sans la moindre interprétation dans le répertoire, comme s'il s'agissait de pseudonymes.

5° *Noms patronymiques*. — En ce qui concerne les fiches à *noms d'auteurs complets* et exacts, il n'est pas superflu en ces matières, de répéter, quitte à paraître un peu trop insister sur les détails, qu'il faut d'abord classer les fiches à noms d'auteurs complets d'après le *nom de famille*.

Mais, ici même, une première difficulté surgit souvent ! *On ne peut pas distinguer le nom de famille* des prénoms et surnoms.

A. *Noms à forme de prénoms*. — Parfois cela tient à ce que ce nom est absolument le même qu'un prénom. Il est des gens qui s'appellent *Léon;* les autres *Louis*, etc. L'on peut donc croire à un nom *incomplet*, si ce nom est seul, ou le prendre pour un prénom, s'il est accompagné d'un prénom plus connu.

B. *Noms composés.* — Dans d'autres cas, le nom de famille est un nom composé de *deux noms de famille* et l'on ne sait lequel choisir. Tantôt les deux noms correspondent aux ascendants, soit du côté maternel, soit du côté paternel; tantôt ils résultent, pour le sexe faible en particulier, de l'accolement du nom de la femme à celui du mari, etc., etc.

Dans tous ces cas, le classement des *noms composés* n'est jamais chose facile, car il faut pouvoir distinguer s'il s'agit d'un *surnom*, d'un *prénom* ou d'un *nom de famille* jouant en quelque sorte le rôle d'un nom de baptême.

a) Pour les noms composés d'un nom de famille et d'un *surnom*, rien de plus aisé en apparence : on classe au nom de famille qui précède presque toujours le surnom; et l'on se borne, si l'on veut être complet, à faire une fiche de renvoi pour le surnom.

b) Pour les noms composés de *deux noms de famille accolés*, il faut distinguer, en particulier pour l'Amérique, si le premier nom n'est pas celui d'un ami de la famille, d'un bienfaiteur, etc., jouant alors le rôle d'un *nom de baptême*, comme l'a fait remarqué E. E. Clarke. Dans ce cas, il ne faut pas tenir compte de ce nom, qui est un « *surprénom* » si l'on peut ainsi parler, dans le seul classement par nom. Ce « surprénom » ou plutôt ce « surnom-prénom », ne doit intervenir que dans les subdivisions par prénoms, c'est-à-dire ultérieurement, dans un classement plus poussé.

Dans cette catégorie doivent rentrer aussi les composés de langue anglaise dans lesquels le premier nom est celui de la *mère*, par exemple :

Miss A. Newcomb *Mac Gee.*

On doit classer à « Mac Gee » et non à « Newcomb », pour éviter toute confusion, en cas de mariage par exemple.

Pour tous les autres cas, il faut classer, pour les noms composés (allemands, français, etc.), au *premier nom*, le plus employé d'ordinaire. C'est facile, sauf pour certains noms espagnols et autres pour lesquels il est très délicat de dire si le premier est le véritable nom patronymique. De même quand le mari accole au sien le nom de sa femme; on doit classer la fiche au *premier nom*, qui doit être celui du mari.

c) Pour les *noms composés d'un prénom véritable et d'un nom de famille*, il n'est pas douteux qu'il faille classer au *nom*, quoi qu'il soit d'ordinaire placé le second. Par exemple :

« Just Lucas-Championnière ».

C. *Noms multiples.* — Quand un écrivain fait paraître ses œuvres sous deux noms absolument dissemblables, A. Graesel dit qu'au

classement il faut choisir comme mot d'ordre *le dernier nom* qu'il a employé et faire le renvoi pour le premier. Nous sommes d'un avis radicalement opposé. Il faut, soit classer les fiches aux deux endroits, c'est-à-dire à chaque nom correspondant, en faisant *deux fiches de renvoi*, soit ce qui est bien mieux, les classer au *premier nom*, avec une seule fiche de renvoi.

Cette dernière solution a l'avantage d'être générale et de s'appliquer aux *femmes*, commes nous le verrons dans un instant.

« Certains bibliographes, dit Graesel, ont conseillé de prendre le premier nom lorsqu'on avait affaire à un *auteur vivant*, sous prétexte que celui-ci pouvait, par la suite, adopter un troisième nom. »

Pour nous, que l'auteur soit vivant ou mort, nous avons pris le parti d'adopter cette manière de faire, qui est beaucoup plus commode, malgré les objections de A. Graesel.

« Cette méthode, dit cet auteur, est une cause permanente de complications. Chaque fois qu'on a à cataloguer l'ouvrage d'un écrivain rentrant dans cette catégorie, il faut en effet s'assurer d'abord s'il est vivant ou mort.

» Puis on est obligé d'avoir une liste des auteurs vivants ; afin de pouvoir, en cas de décès, reporter au second nom toutes les fiches du premier. »

On a vu que, pour nous, ces réflexions n'ont pas d'importance puisque, dans tous les cas, nous suivons le même système. Nous n'avons donc pas à nous demander s'il s'agit d'un mort ou d'un vivant.

« Il est si rare du reste, ajoute Graesel, qu'un écrivain prenne un troisième nom, que nous pouvons sans crainte nous dispenser d'envisager plus longuement cette éventualité. »

Ici Graesel est avec bien d'autres dans l'erreur, depuis surtout l'invasion de la littérature par les femmes mariées, comme nous l'avons montré précédemment. Il est d'ailleurs utile de revenir sur ce point.

D. *Femmes mariées*. — Pour les femmes mariées, en effet, nous classons toujours leurs travaux à leur nom de *jeune fille*.

En effet, souvent, elles publient des mémoires ou des livres *avant leur mariage*, et cette réflexion s'applique surtout aux thèses des étudiantes en médecine.

De plus, très souvent, ce sont des *veuves* qui se consacrent à ce genre si spécial d'occupations sociales (la littérature scientifique ou les travaux littéraires), et quand elles ont conquis un titre et acquis une situation sociale, elle se réintéressent à la vie de famille et se remarient. Elles ont donc alors assez souvent trois noms, qu'elles prennent successivement et par obligation civile.

Par contre, quelques femmes, devenues célèbres soit sous leur nom de jeune fille, soit sous leur nom de veuve, ne veulent plus le quitter, quoiqu'elles se soient mariées une première ou une seconde fois, et publient tantôt sous un nom, tantôt sous un autre.

De tout cela, il résulte qu'il n'y a qu'un seul moyen d'arriver à la simplicité dans les recherches. C'est de se borner au nom de jeune fille pour le classement, c'est-à-dire à utiliser le premier nom inscrit sur la fiche. N'est-ce point, au demeurant, très logique et éminemment moral ? N'est-ce pas la personnalité même de la femme qui doit jouir de la gloire acquise par les travaux scientifiques ? Que vient faire le nom du mari en l'espèce ? Ce n'est pas d'ordinaire pour ces matières que la femme demande une collaboration...

II. **Prénoms.** — Quand on a réuni derrière la même fiche de subdivision du Répertoire onomastique, tous les travaux correspondant à un nom de famille, il faut subdiviser les fiches correspondantes en autant de catégories qu'il y a de *prénoms* différents, et les séparer par des divisionnaires de couleur, en nombre correspondant à celui de ces prénoms.

Cela est très facile quand toutes les fiches ont un nom d'auteur accompagné d'au moins un *prénom*. Malheureusement beaucoup d'entr'elles n'en portent pas ou ne contiennent que l'indication de l'initiale du prénom !

On ne peut, dans ces circonstances, faire mieux que de se borner provisoirement à *réunir ensemble toutes les fiches sans prénoms*, puis *celles à mêmes initiales*. Ce sont là, au demeurant, des divisions absolument temporaires destinées à disparaître au fur et à mesure d'un classement plus poussé, qu'obtient le réviseur quand il a pu, soit par des recherches spéciales, soit grâce à un événement fortuit, trouver le prénom manquant ou compléter celui indiqué seulement par une initiale. Ce qui se fait, comme on sait, en écrivant entre *crochets* ces renseignements complémentaires.

Les fiches sans aucun prénom doivent être en tête, immédiatement derrière la fiche divisionnaire d'ensemble de nom d'auteur ; celles à initiales s'intercalent à leurs places respectives, en tête des prénoms qui ont mêmes initiales. (Fiche d'ensemble, pour même letttre de début).

Cette manière de faire, il ne faut pas se le dissimuler, a quelques inconvénients lors des recherches. Quand il y a beaucoup de fiches au nom d'auteur avec prénom complet, on ne songe pas à chercher, en effet, à la fiche d'ensemble des prénoms à même initiale ; de même pour la fiche d'ensemble du nom. Mais cela prouve tout simplement qu'il ne faut jamais oublier de faire cette vérification et

d'autre part, cela montre tout l'intérêt qu'ont les publicistes à toujours mettre leur prénom en tête de leurs travaux.

Il y a d'autres difficultés. Comme on opère sur des prénoms et sur des noms de famille *de toutes langues* que les hasards du classement alphabétique pur ont mélangés, on peut trouver des prénoms absolument *synonymes*, qui sont loin d'être composés des mêmes lettres, par exemple: Martin (Gaspard) et Martin (Jasper), [« Jasper » étant la traduction de « Gaspard »], et qui sont susceptibles de se rapporter soit à une seule et même personne, soit à deux ou plusieurs auteurs différents.

Comme il peut y avoir, dans deux pays différents, deux personnes de ces nom et prénom, malgré la synonymie, il faut d'abord diviser les fiches en deux catégories. Le réviseur cherchera ensuite si la synonymie est réelle, ou bien s'il s'agit d'homonymes; et, s'il reconnait qu'il n'y a là qu'une seule personnalité, il mélangera les fiches. La règle est donc formelle : les *prénoms traduits* ne doivent être réintégrés à leur place vraie qu'après vérification spéciale.

Autre ennui pour les prénoms. Souvent la première lettre varie seule, le reste du prénom ne changeant pas, dans une langue voisine ou dans la langue d'origine. Ainsi on écrit tantôt *Klothilde* par un K, tantôt *Clothilde* par un C ; d'où difficulté pour le classement du prénom, soit au K, soit au C. Dans ces circonstances, et dans tous les cas douteux analogues, les Allemands recommandent toujours de se servir du K. Il est difficile d'être de leur avis, malgré tout le désir que nous avons d'opérer avec des règles uniformes. En l'espèce, il nous semble indispensable de tenir compte, avant de choisir, du pays d'origine de l'auteur, notion fournie par la fiche elle-même.

Quand il se trouve plusieurs prénoms pour un même nom d'auteur, le classement est beaucoup plus facile et les chances d'erreurs sont moins grandes. Toutefois des écrivains donnent tantôt un seul prénom et tantôt deux ou trois; d'autre part ils ne les écrivent pas toujours dans le même ordre, supprimant le premier, c'est-à-dire le plus important, pour ne citer que le second. Il en résulte alors des difficultés, cependant assez aisées à tourner en général, en se rapportant aux fiches complètes.

III. **Surnom.** — Quand un auteur signe de son nom, additionné d'un surnom, on ne tient pas compte ordinairement de ce surnom dans le classement. Il est pourtant des cas dans lesquels ce surnom joue le rôle de prénom. Par exemple MOUNET-SULLY sera-t-il classé à MOUNET-SULLY considéré comme nom composé ou à MOUNET simplement et aussi bien au prénom, à côté de Paul MOUNET? Cela peut paraître discutable. De même quand on ajoute à son nom, celui de son

pays natal, par exemple JOBERT (de Lamballe), DUCHENNE (de Boulogne). Pour nous, nous faisons, dans les cas analogues à celui de MOUNET-SULLY une fiche de renvoi à SULLY; mais nous ne tenons pas compte de la ville d'origine, à moins de nécessité absolue (noms très répandus; comme MARTIN par exemple).

Parfois c'est du *surnom* seul qu'on signe un article. Dans ces cas, ce surnom devient un pseudonyme et doit être classé comme tel évidemment; avec fiche de renvoi dès que le surnom a été reconnu, soit spontanément, soit à l'aide des publications spéciales, comme la liste des pseudonymes du *Library Journal*.

IV. **Parenté et titres**. — Parfois deux auteurs de même nom portent absolument les mêmes prénoms. Souvent, dans ces cas, il s'agit du *père* et du *fils* et d'un *petit-fils*. C'est au classeur-réviseur à découvrir la parenté et à faire ultérieurement les subdivisions nécessaires. Cela n'est pas très difficile, même à l'aide des *seules* fiches, en tenant compte par exemple de l'*époque* où a paru le travail; en examinant les fiches avec soin, on voit, en effet, que les plus anciennes ne peuvent appartenir qu'au père. D'autres données peuvent venir en aide : tels le lieu de naissance, le lieu de séjour, les titres honorifiques, la profession de l'auteur. On les utilisera, évidemment, toutes les fois qu'on les aura sous la main, de façon à bien différencier ces homonymes.

B. — RÈGLES SPÉCIALES.

1º **Voyelles**. — Dans l'alphabet que nous avons adopté les *voyelles* infléchies *ä*, *ö*, *ü*, sont considérées comme tout à fait distinctes des voyelles fondamentales correspondantes *a*, *o*, *u;* et nous les plaçons *immédiatement après celles-ci*. Cette distinction est tout à fait logique et d'ailleurs en usage dans les bibliothèques d'Allemagne (1), car la langue allemande les utilise fréquemment pour les noms d'auteurs. Il ne faut pas dénaturer ces voyelles sous prétexte de les traduire en français, comme le font certains auteurs c'est-à-dire les remplacer par *ae* et *oe*, pour *a* et *o*. Cela aurait l'inconvénient de séparer les fiches en *a* de celles en *ä*, car entre *a* et *ae*, il y a place pour *ab*, *ac* et *ad*.

En outre, il faut bien distinguer l'*i* du *j*, quoique les Allemands les confondent.

Etant donné qu'il est admis qu'on doit dès maintenant intercaler dans l'alphabet latin des caractères grecs et les lettres spéciales au danois, et qu'il est entendu que l'*h* grec correspond à notre *è* (*e* avec

(1) C'est à tort que certaines publications bibliographiques d'Allemagne ont procédé différemment.

accent grave), nous plaçons par exemple, cet *h* après la série des *e* (muets), *é* (accent aigu), *è* (accent grave) et *ê* (accent circonflexe).

Même raisonnement pour les autres voyelles grecques.

Le *a* danois, qui est un *a*, et non pas un *a* infléchi (*ä*), vient d'après nous après l'*a* type et avant l'*ä*. De même pour l'*o* barré nous le plaçons entre l'*o* naturel et l'*ö* (*o* infléchi). — Ajoutons avec Graesel que l'*ij* hollandais n'est pas du tout un *y*, mais deux lettres distinctes. Même procédé pour les lettres *slaves : u, c,* etc., etc.

L'ancien *u* latin, qui est représenté par un *v* dans les ouvrages anciens, ne doit pas être confondu avec cette dernière lettre, qui est une consonne. Il doit garder au classement, sa place de voyelle c'est-à-dire venir avant le *v*.

2° **Consonnes.** — Pour les consonnes, quelques réflexions sont encore indispensables.

Il est inutile, ce nous semble, de faire remarquer, avec Graesel, l'équivalence des signes *ſs* et *ss;* mais nous comprenons pas pourquoi il déclare que *ss=sz ;* il ne faut pas confondre l'*s* avec le *z* même quand les deux lettres se suivent.

Le placement des consonnes *grecques* au milieu des caractères latins de même nature n'est pas fixé d'une façon absolue; en tous cas il est bien plus difficile à justifier que pour les voyelles.

Il est en effet telle lettre grecque qu'on ne sait pas exactement où placer dans l'alphabet type ayant surtout pour but de classer des noms Français, Allemands, Anglais, Italiens et Espagnols. — Mais il suffit d'établir une règle *ne varietur* pour tourner toute difficulté, quitte à ne pas avoir une disposition rigoureusement scientifique.

On y parvient en classant les consonnes à la suite par analogies, ou plutôt *phonétiquement.*

Ainsi on peut placer à côté de l'*f* latin l'*f* grec et ainsi de suite.

Mais nous ne voulons pas ici indiquer un ordre quelconque comme définitif, voulant laisser ce soin, comme nous l'avons signalé, à une commission compétente.

IV. — TECHNIQUE DU CLASSEMENT

Entrons maintenant dans les détails du classement pour chaque auteur et dans la technique proprement dite des méthodes employées pour faire bien et vite.

Personnel. — Les fiches à classer *onomastiquement* doivent être confiées à un homme spécial, que nous appelons le *classeur-réviseur,* qui peut avoir sous ses ordres, suivant les besoins du service, plusieurs em-

ployés chargés de lui préparer au moins le travail de classement. Quand il est seul, il opère de la façon suivante :

Il dispose sur une table l'un des tableaux classeurs que nous préconisons et qui sont simplement constitués par une feuille de carton ou une planchette de bois, sur laquelle on a disposé, dans un ordre donné, les lettres de l'alphabet latin.

Tableaux de Classement. — Le tableau alphabétique le plus simple est le modèle sur lequel toutes les lettres se suivent dans leur ordre habituel, deux cases étant réservées, après le *z*, pour les fiches à *noms douteux et d'interprétation difficile* et pour les *fiches d'anonymes*. Les cases de ce tableau ont d'habitude la dimension de nos petites fiches. On s'en sert peu, car, avec lui, le classement n'est pas rapide (fig. 1).

A	B	C	D	E	F	G
H	I	J	K	L	M	N
O	P	Q	R	S	T	U
V	W	X	Y	Z	Douteuses	Anonymes

Fig. 1. — TABLEAU simple pour *Classement alphabétique.* — A remarquer les deux dernières cases, très importantes.

Nous préférons employer d'autres tableaux où les lettres ont été disposées de façon spéciale, en se basant sur le même principe qui a guidé les fabricants de machines à écrire, surtout quand les classeurs, opérant sous la direction du réviseur, sont des dactylographes. Avec

DOUTEUSES ET DOUBLES	U V W X Y Z	H I J K L M N
ANONYMES	O P Q R S T	A B C D E F G

Fig. 2. — TABLEAU pour *Classement préliminaire*, d'un usage courant.

un modèle de tableau alphabétique, comme celui de la fig. 2, le rendement est déjà bien plus considérable au point de vue de la rapidité du classement ; mais ce tableau exige, bien entendu, des classements supplémentaires, de même que celui de la fig. 3, qui nous a donné

les meilleurs résultats pratiques et que nous nous permettons de recommander à tous les Instituts de Bibliographie.

H I	J K	E F G	T U V W X Y Z
N O P Q	L	M	R S
A	B	C	D
ANONYMES		DOUBLES ET DOUTEUSES	

Fig. 3. — TABLEAU sur *Carton* pour *Classement Alphabétique très rapide.*

Pour ce dernier type en particulier, on a utilisé la combinaison de deux principes : 1° L'ordre de succession habituel des lettres (ligne des cases inférieures; les 3 premières cases de la ligne supérieure, etc.); car grâce à la ***mémoire***, il permet d'aller vite; 2° la fréquence d'apparition de certaines lettres. On a disposé, en effet, sur le tableau, celles qui reviennent le plus souvent et sur une ligne correspondante au ***mouvement*** le moins ***fatiguant*** pour l'avant-bras classeur (principe des casses d'imprimerie et des machines à écrire) : ce qui augmente la rapidité et la fréquence des mouvements de classement.

Mais la disposition des lettres sur ces classeurs n'a pas été établie en tenant compte seulement des noms d'auteurs de ***langue française*** et partant de la plus ou moins grande fréquence de la lettre de tête des noms de famille de notre pays.

Pour arriver à un résultat pratique, nous avons procédé par expérience et par tatonnement, en nous basant sur l'ensemble des fiches que nous avions à classer alphabétiquement, c'est-à-dire sur les noms de famille de ***tous les pays*** et ***de toutes les langues.***

Et, pour être plus exact, il vaut mieux dire les noms de savants et de médecins qui écrivent surtout dans les quatre grandes langues scientifiques employant l'alphabet latin, à savoir le français, l'allemand, l'anglais et l'italien.

C'est ce qui explique pourquoi l'on voit sur la diagonale la plus facilement fréquentée par le bras classeur (ligne C, L, H, I, fig. 3) à côté des lettres C et B, si fréquentes en toutes les langues, les lettres H et K si rares en français, mais assez utilisées dans les langues anglo-saxonnes.

Voici, au demeurant, un tableau qui donne, d'après nos relevés, la proportion des lettres de tête qui pour ces langues reviennent le plus

Tableau I. — Proportion des lettres de tête.

Plus de 20 fois		Plus de 10 fois		De 1 a 10 fois	
Lettres	Fois	Lettres	Fois	Lettres	Fois
B	35	G	18	T	9
S	25	D, R, P	17	J	7
M	23	H	16	V	7
L	21	F	13	E, N	5
C	20	K	12	Z, O	3
		A	10	U, Q, I	
		W	10	Z, Y	
Total	124	Total	96	Total	32

souvent. Nous nous sommes basés sur un total de 262 fiches prises au hasard pour obtenir ces nombres et il serait facile, par un simple calcul de proportion, de donner les chiffres du pourcentage pour mille fiches par exemple. En admettant, pour simplifier, que nous avons opéré sur 250, on voit que pour obtenir un pourcentage approché, il suffit de multiplier les chiffres ci-dessus par 4.

Classement à la première lettre. — Le classeur dispose les fiches dans chaque case de ces tableaux, en ne tenant compte d'abord que de la première *lettre du nom* (classement à la première lettre), en mettant provisoirement de côté les fiches *doubles* (c'est-à-dire le deuxième exemplaire d'une même fiche qui ira dans un autre répertoire), et les fiches à noms d'auteurs douteux (confusion de prénom avec le nom patronymique et impossibilité de les distinguer à première vue pour les noms espagnols en particulier, les noms anciens, etc.), et les travaux anonymes (avec toutes les variétés que nous avons antérieurement signalées (fiches à prénom seul, à initiales, etc., etc.).

Une fois ce premier tri opéré, il reprend le paquet de chaque case correspondant à un groupe de lettres et subdivise par lettre; pour cela, il extrait successivement les lettres qui reviennent le moins fréquemment, en laissant la lettre la plus nombreuse pour la fin.

Quand chaque lettre est triée, on reprend chaque paquet de fiches, dès que les paquets classés à la première lettre ont atteint un certain volume, c'est-à-dire contiennent 500 fiches, car on aura ainsi, au

sous-classement, environ 1 ou 2 fiches pour les cases les moins chargées.

Classement aux autres lettres. — On classe alors les fiches du paquet considéré, celui de la lettre H par exemple, à la *seconde lettre :* ce qui va assez vite, car ici la deuxième lettre est presqu'exclusivement une voyelle. Mais pour les paquets dont la première lettre est une voyelle, ce second classement est parfois encore assez long.

Dès que le répertoire onomastique est déjà assez considérable, et renferme près d'un millier de fiches, il faut sur les tableaux alphabétiques, classer au moins à la troisième lettre.

Puis on porte ces petits paquets de fiches, placés sous anneaux de caoutchouc, dans les tiroirs ou les boîtes correspondantes où existent déjà les fiches divisionnaires à 1, 2, 3, 4 lettres.

Le classement définitif est fait ensuite *boîte* par *boîte*, mais après qu'on a étudié, vérifié, débrouillé les fiches douteuses et mis en place les anonymes.

Fiches divisionnaires. — On arrive ainsi à la *fiche de subdivision* derrière laquelle sont toutes les fiches d'un même auteur, qui s'accumulent et finissent au bout de peu d'années par donner un nombre assez considérable. Quand le chiffre dépasse cinquante, il est absolument indispensable, si l'on veut que les recherches à faire à propos de cet auteur ne soient pas trop longues lorsqu'une telle occasion se présentera, de procéder à des subdivisions dans la masse des documents.

En réalité, on a souvent ainsi, derrière la même fiche, quand on a dressé la bibliographie complète d'un écrivain, en dépouillant à dessein toutes les publications, et surtout ses exposés de titres, une quantité très considérable d'indications sur fiches, relatives soit à des mémoires, soit à des dessins, figures et portraits, soit à des renseignements divers, etc.

Comment placer toutes ces fiches, qui peuvent dépasser parfois plusieurs milliers, de façon à ce qu'on puisse consulter facilement et rapidement l'une quelconque d'entr'elles?

La logique indique le meilleur mode de groupement à adopter et la pratique a montré qu'il ne fallait pas s'écarter de ces données.

Tous les documents sur fiches qu'on peut grouper relativement à un auteur sont en effet de deux ordres.

1° Les mémoires, articles, portraits, dessins, photographies, renseignements divers, etc., dus à des *tierces personnes* sur l'*auteur* en question, sur l'ensemble de ses travaux, sur ses livres, sur sa vie, etc. 2° Les *travaux de l'auteur lui-même*, et les critiques spéciales ou analyses que chacun d'eux en particulier a provoquées.

D'où deux divisions bien tranchées: — *a*). Une partie destinée à l'étude *historique de l'auteur*, qui d'ailleurs pourrait être aussi bien classée au Répertoire idéologique à l'*histoire* pour chaque branche de *science* considérée. Dans notre répertoire, elle a en tête une fiche de subdivision spéciale ayant pour titre: **Renseignements.** — *b*). La *partie bibliographique proprement dite*, comprenant toutes les fiches bibliographiques (avec les fiches indicatrices d'analyses) de l'auteur.

A. **Renseignements.** — Débarrassons-nous de suite de la première division, en disant que l'on doit y classer forcément les documents par *ordre idéologique* et qu'il n'y a pas mieux à faire qu'à employer ici encore la classification décimale.

Voici d'ailleurs un court aperçu de la façon dont on peut subdiviser les fiches de cette première catégorie.

0). Généralités (Documents impossibles à placer ailleurs.)

1). Philosophie.

2). Religion.

3). Vie sociale: Extrait de naissance. Notes de familles, Mariage. Testament.

4). Langage.

5). Renseignements signalétiques physiques (Anthropométrie).

6). Vie physiologique. Maladies. Mort. Types d'écritures successifs: signatures, etc.

7). Manifestations artistiques: Statues. Monuments. Portraits. Photographies.

8). Manifestations littéraires (Documents publiés). Œuvres complètes. Pseudonymes successifs. Anonymes.

9). Habitation (Nationalité). Biographies. Nécrologie.

Je crois qu'on peut classer là des spécimens de l'écriture inédite de l auteur, des épreuves *photographiques* directes (quand celà est possible), et obtenir et conserver ainsi des renseignements très précieux sur la *personnalité* de l'auteur (1). On peut même répéter l'opération pour différentes époques (écriture et photographie) de façon à conserver la trace des modifications survenues (2), dans la dite personnalité.

(1) On pourra, plus facilement qu'on ne le croit, arriver à obtenir ces documents quand les revues des deux mondes auront pris l'excellente habitude de ne publier la biographie des personnages célèbres qu'avec un spécimen de leur écriture et la reproduction de leur photographie à quatre ou cinq périodes de sa vie ; ce que font déjà beaucoup de *magazines* anglais et américains.

(2) L'*identité* pourrait être retrouvée, grâce à un autre répertoire des types d'écritures, qu'on peut appeler *corpus scriptorum* (A. Bertillon) et dans ce cas particulier *corpus scriptorum des auteurs*, celui-là classé par des procédés qui nous sont spéciaux et qui se rapprochent de ceux indiqués récemment par M. Bertillon (*Rev. scient. 1897-1898*), ainsi que nous l'avons déjà annoncé (*Progrès médical 1897*). — Mêmes réflexions pour les *photographies* ou *portraits*.

B. **Répertoire type.** — Pour la partie bibliographique proprement dite, un même auteur peut avoir publié plus de mille travaux. Comment faire pour s'y reconnaître vite et retrouver facilement l'un deux ?

On pourrait évidemment, ici encore, utiliser le classement idéologique et la classification décimale ; mais il y aurait double emploi évident avec le grand *répertoire idéologique* (1). De plus, le travail ne pourrait plus à partir de ce point être fait par un *classeur* ordinaire et il faudrait faire intervenir un employé *technique :* ce qui constituerait une réelle complication, en même temps qu'un supplément de dépenses très considérable.

Il vaut mieux au contraire enregistrer ici les travaux dans leur ordre d'apparition ; et le *classement historique* est véritablement à sa place dans ce *Répertoire.* Il permet d'assister à l'évolution des idées de l'auteur, et à la succession de ses travaux dans l'ordre chronologique ; enfin un tel groupement facilite énormément la rédaction des articles biographiques et nécrologiques, pour lesquels le *répertoire onomastique* est indispensable et est surtout établi, au point de vue pratique ?

On divisera donc les fiches d'un même auteur par *année* ; et tout d'abord s'il y a très peu de fiches pour une longue période de temps, on les réunira par groupes de *dix années* (ce qui correspond du reste à des divisions décimales). On ne fera une fiche de subdivision pour chaque année que quand il y aura au moins 10 à 20 fiches pour chacune d'elles.

Le *classement chronologique* doit s'arrêter là à notre sens, car la notion de *mois* (on peut d'ailleurs regretter que l'année ne puisse pas être divisée en 10 mois) n'a pas le moindre intérêt en l'espèce.

Les subdivisions ultérieures doivent encore, à notre avis, correspondre exactement à celles du grand *répertoire historique*, autrement dit : se rapporter aux *sources mêmes* c'est-à-dire aux *publications* où ont paru les travaux.

En effet, quand un écrivain a, pour une seule année, plus de

(1) Rien n'est plus simple d'ailleurs que d'obtenir, avec le grand *répertoire idéologique*, tous les travaux d'un même auteur sur un sujet donné. Il suffit d'extraire de la série des fiches, portant la traduction chiffrée du sujet celles qui ont en tête le nom d'auteur en question. Cette recherche n'est longue que quand on ne précise pas assez nettement l'objet de la recherche, mais elle n'est jamais compliquée.

Il est des cas pourtant, surtout lorsqu'il s'agit de ses propres travaux et qu'on est soi-même journaliste, où l'on a intérêt à classer ses fiches par matières ou spécialités. Dans ces cas, il suffit d'en faire exécuter un double exemplaire, qu'on peut placer dans le *répertoire idéologique* à la *biographie générale*, c'est-à-dire au chiffre [92] (classification décimale), ou à la biographie spéciale, pour chaque science [: 92].

Prenons un exemple, celui de Charcot. On mettra alors en tête de la fiche 61 : 92. Puis les fiches seront divisées en 1, 2, . . 9 (anatomie, physiologie, etc.), en ayant soin de placer ainsi les chiffres au-dessous les uns des autres, car la lecture et le classement sont de la sorte notablement facilités.

61 1 : 92	61 2 : 92

25 à 30 fiches, c'est qu'il est journaliste et littérateur de profession, et partant écrit dans divers journaux. Pour l'étude rétrospective de sa vie tout entière, comme pour toutes les recherches bibliographiques, qu'on peut avoir à faire, il y a intérêt à avoir classé ainsi ses mémoires, suivant leur mode et leur lieu de publication (1).

V. — ALPHABET INTERNATIONAL.

L'étude que nous venons d'ébaucher sur la façon de comprendre et de constituer le Répertoire onomastique alphabétique des Instituts de Bibliographie montre de la manière la plus nette, que la plus grande partie des difficultés que nous venons d'énumérer longuement, et dont nous n'avons pas pu encore triompher, pour un certain nombre, seraient vaincues si l'on avait à sa disposition, pour la rédaction des noms d'auteurs, un **alphabet international**, *uniquement employé*, et *universellement compris*.

Il y a donc urgence à s'occuper dès aujourd'hui de la confection de cet instrument de travail si précieux.

I. — Cet alphabet international, que nous demandons, doit-il être :

1° ou bien exclusivement composé des caractères *latins*?

2° ou bien le simple résultat du *mélange de caractères avec les caractères grecs*, introduits, pour ceux qui diffèrent du type latin, à un rang convenu à l'avance ?

3° ou bien l'*assemblage de tous les caractères connus* (russes, slaves, arabes, etc.), après établissement, une fois pour toutes, d'une place respective pour toutes les lettres connues de tous les alphabets, en mélangeant seulement les lettres qui se doublent exactement.

1° Théoriquement, comme la Bibliographie est d'essence éminemment internationale, et comme on est toujours susceptible d'avoir à classer des fiches pour toutes les langues, peut-être serait-il préférable d'établir de suite un **alphabet international général**, qui serait artificiel bien entendu, qui ne serait nullement scientifique, mais qui rendrait dans ce domaine des noms d'auteurs le même service que la classification décimale pour celui des idées. En bibliographie, en effet, il suffit de s'entendre, pour obtenir de suite des résultats très remarquables.

Une fois qu'on serait en possession de cet outil, certes un peu compliqué, mais qu'un linguiste et un bibliographe compétents tra-

---

(1) Ce classement par journaux ordinairement spécialisés a d'ailleurs l'avantage, surtout pour les sciences, de constituer une sorte de classement idéologique très simple, presque suffisant, car il est très clair. Prenons un exemple : on ne trouvera évidemment dans une Revue d'anthropologie que des articles sur cette matière, de même pour les autres sciences. — C'est ainsi également qu'on peut arriver à trier les fiches sans prénom (Paul Broca, anthopologiste, A. Broca, chirurgien, etc.).

vaillant ensemble, construiraient facilement, le classement serait de beaucoup facilité, au moins dans les Instituts de Bibliographie.

Pourtant, une objection à noter se présente de suite. Il ne faudrait alors jamais traduire les noms d'auteurs en une langue à caractères latins (tout en faisant, si on le voulait cette traduction pour le titre du sujet). On devrait se borner à les *dessiner* tel qu'on les voit au moment de la rédaction de la fiche. Sans cela, il y aurait des confusions; ou tout au moins il faudrait faire des renvois: ce qui compliquerait singulièrement le classement.

Nous avons essayé personnellement déjà de tourner cette grosse difficulté en recommandant à nos rédacteurs-traducteurs pour ces langues spéciales de copier le nom de l'auteur tel qu'il est, dans sa langue, avant de le traduire puis de placer en dessous, entre crochets cette traduction.

Ce système est excellent quoique coûteux, pour les collections manuscrites des Instituts de Bibliographie; mais il est gênant quand les fiches sont destinées à l'impression en langues à caractères latins seulement, comme c'est le cas, par exemple, pour la *Bibliographia Medica*. Dans ces conditions, en effet, il faut entourer d'un *rond* le nom russe pour que le typographe ne le compose pas; j'avoue que ce n'est pas là une objection de peu d'importance.

2° En tous cas, le minimum que l'on puisse demander à l'heure actuelle, c'est un alphabet général comprenant au moins les caractères *grecs et latins*; et on pourrait dès maintenant l'établir d'une façon définitive, quitte à y intercaler ultérieurement les caractères russes, arabes, etc., qui pourraient être utiles.

En effet, on ne peut admettre l'opinion de Graesel, qui, pour les ouvrages grecs anciens, comme pour les modernes, demande qu'on adopte la *traduction latine*? Pourquoi latine, plutôt qu'une autre? Autant vaudrait choisir alors une traduction en une langue internationale, l'*esperanto* par exemple.

Je sais bien que des essais de cette nature ont déjà été faits par les philologues; mais, outre qu'ils sont mal connus des bibliographes, il faudrait, si cette solution d'attente était admise, établir plutôt une concordance, qui soit au moins autant basée sur nos besoins que sur des considérations exclusivement linguistiques.

De plus, il faut aussi, dès maintenant, si l'on ne veut pas ou ne peut pas arriver d'emblée à l'usage d'un *alphabet international général ou complet*, qui permettrait d'éviter, comme nous l'avons montré, au moins la traduction des noms d'auteurs, établir un *Code international de traductions à l'aide des caractères latins*, (et même *grecs* si besoin est), *des principales langues qui ont des caractères spéciaux*, comme le *russe*, l'*arabe*, etc., pour ne parler que des langues bien connues en Europe. Il faut, bien

entendu, que les bibliographes n'emploient plus que ce moyen de transcrire les noms propres de ces langues.

Dans ces conditions, il est évident qu'on ferait disparaître presque toutes les chances d'erreurs que nous signalions précédemment.

Nous n'avons pas une compétence philologique et linguistique suffisante pour proposer dès aujourd'hui une méthode de traduction, toujours la même et fixée absolument *ne varietur*. Ce n'est d'ailleurs pas une besogne aisée, car forcément ce code sera un peu artificiel pour certaines lettres au moins et ne peut avoir un caractère strictement scientifique. Aussi proposons-nous qu'on nomme une *Commission internationale*, composée de *philologues* et de *bibliographes*, chargée d'élaborer ce tableau comparé de la valeur réciproque des lettres pour les différentes langues dont nous voulons parler.

Cette commission serait chargée en outre, dans notre esprit, de fixer les règles de rédaction et de classement des Répertoires onomastiques (1), car il est grand temps d'aboutir aujourd'hui *à une méthode absolument internationale et définitive.*

* * *

On voit, par ce long exposé, à quelles difficultés on peut se heurter dans la simple rédaction des noms d'auteurs ou dans leur transcription en une autre langue. C'est dire toute l'importance, qu'ont pour les bibliographes chargés de l'établissement des vastes Répertoires onomastiques, les réflexions qui précèdent, et la proposition que nous venons de faire de confier, dès cette année, à des hommes compétents le soin de nous dire sur quelles bases il faut désormais marcher pour continuer à établir des répertoires pratiques et durables.

RAPPORT ENTRE L'ALPHABET TYPIQUE INTERNATIONAL ET LA CLASSIFICATION DÉCIMALE.

La question d'un alphabet typique international, de convention, a une importance plus grande encore que ne pourraient le laisser supposer les considérations précédentes sur les Répertoires onomastiques par noms d'auteurs.

Et on la soupçonnera facilement si l'on veut bien réfléchir à la nécessité de la fabrication d'un *dictionnaire décimal international*, à laquelle il y a lieu de songer dès aujourd'hui, si l'on veut que ce système de Classification bibliographique des Idées devienne vite abordable à la majorité des Ecrivains.

(1) La même commission pourrait également s'occuper de suite d'établir les points d'intercalation artificiels naturellement des caractères spéciaux des principales langues au milieu des caractères latins : ce qui serait très utile plus tard, si jamais les bibliographes venaient à adopter un alphabet international général.

Jusqu'à présent, en effet, la conception d'un tel dictionnaire a paru impossible aux meilleurs esprits, en raison de l'impossibilité au demeurant plus apparente que réelle, de s'entendre internationalement et d'intercaler, d'une façon plus ou moins logique, les mots *russes* par exemple, classés alphabétiquement au milieu de termes *anglais* disposés de la même façon.

Et il y a quelques mois à peine, notre ancien assistant à l'Institut de Bibliographie de Paris, Mr le Dr. Thil (1), n'hésitait pas à dire, dans sa thèse de doctorat, en ne faisant allusion pourtant qu'à un *dictionnaire* spécialisé, celui des *sciences médicales*, qu'un tel dictionnaire international ne lui paraissait pas possible pour l'instant du moins !

Toutefois, pour nous, le problème, quoique très difficile, est loin de nous paraître aussi insoluble. Il suffit de s'entendre une fois pour toutes, et, avant de discuter, de bien fixer les conditions du problème à résoudre.

L'important, pour le bibliographe, *n'est pas en effet d'avoir immédiatement un dictionnaire complet parfait*, irréprochable au point de vue de la science philologique ; mais bien un instrument de travail et de recherches possible à consulter, quelle que soit la langue considérée, disposant d'une méthode bien nette, bien connue, et universellement admise pour la mise en place des mots et partant, pour leur recherche et la traduction des Idées.

Le point capital, en fait de *dictionnaire décimal*, est donc de bien en établir les principes. A notre avis, il devrait y avoir, en effet :

1o Un *dictionnaire international décimal*, comportant *toutes les langues*, qui ont une littérature, et cela pour l'ensemble des connaissances humaines.

Ce serait là le *dictionnaire type*, dont l'usage serait réservé aux grands établissements internationaux de Bibliographie générale, *et qui ne serait pas imprimé*. Il serait dressé sur fiches mobiles articulées, en quelques exemplaires seulement, de façon à pouvoir être tenu constamment à jour.

Ce dictionnaire constituerait un véritable *Répertoire bibliographique international par mots-souches*, une sorte de *table analytique, générale, internationale des connaissances humaines*, une sorte d'*étalon* type, auquel viendraient s'alimenter les autres publications de même ordre, mais plus restreintes, dont nous allons maintenant parler.

2o Il faudrait en outre, en effet, d'après nous :

a) Des *dictionnaires nationaux et généraux* à raison de *un par langue* ayant une littérature qui compte.

---

(1) H. Thil. *Technique bibliographique dans les sciences médicales*. Paris, Inst. de Bibliographie, 1900, in-8°, p. 132-139.

Ces dictionnaires seraient faciles à faire pour chaque pays, en extrayant du grand dictionnaire typique les fiches de la langue considérée.

A la rigueur, ces dictionnaires pourraient être *imprimés,* car leur établissement ne coûterait pas plus cher qu'un dictionnaire ordinaire un peu important. Mais au début, on pourrait aussi se contenter de les dresser sur *fiches* dans les grandes Bibliothèques de chaque pays ou les Instituts nationaux de Bibliographie.

b) Mais les *dictionnaires décimaux,* qui seront de beaucoup les plus précieux pour les écrivains et qui seront d'ailleurs très faciles à exécuter dès que l'on aura un alphabet international typique, ce sont, les *dictionnaires internationaux spécialisés,* c'est-à-dire consacrés à chaque branche de science en particulier.

C'est à dessein que nous parlons d'abord de ces *dictionnaires internationaux.* On pourrait certes les établir pour chaque langue; et ce seraient alors des *(dictionnaires nationaux spécialisés).* Leur confection serait très aisée et peu onéreuse. Mais il faut remarquer que la science tend de plus en plus à devenir internationale; que chaque savant tient à être renseigné sur ce qui s'écrit dans tous les pays sur la branche où il s'est spécialisé; et que partant il a besoin de connaître, dans toutes les langues, les mots qui désignent les idées sur lesquelles il travaille chaque jour.

A supposer, par exemple, qu'un *dictionnaire décimal international des sciences médicales,* soit délicat à entreprendre dès aujourd'hui, rien ne nous serait plus facile par contre que d'en publier un, à l'heure actuelle, pour les langues *anglaise, française, allemande, italienne, espagnole* et *portugaise,* etc., qui n'emploient que des caractères latins.

Ce n'est là pour nous qu'une question de temps et d'argent.

CONCLUSIONS

Ces dernières réflexions prouvent, une fois de plus, n'est-il pas vrai, qu'il est grand temps d'agir, et même d'aboutir, en fait d'*alphabet international* **général.**

Aussi, en terminant, cet exposé de nos desiderata, laissez-moi, insister encore une fois pour que l'on nomme la **Commission internationale,** chargée de l'établir, car il est évident que c'est la seule manière pratique d'arriver rapidement au but de nos efforts. On donnera ainsi aux Répertoires onomastiques et aux Instituts de Bibliographie un nouvel essor, qui ne peut manquer de porter les fruits les plus inattendus, en simplifiant nos travaux d'une façon tout-à-fait remarquable.

MARCEL BAUDOUIN.

La Classification Décimale et les Bibliographies régienales [1]

PAR

Le Marquis DARUTY de GRANDPRÉ

[Introduction technique à la Bibliographia Madagascarica actuellement en préparation.]

I

Tables à dresser

Nous nous proposons d'établir le plan d'une Bibliographie spéciale, relative aux documents publiés sur *Madagascar et les îles africaines circonvoisines de l'Océan Indien méridional.*

Indice du sujet principal

L'idée dominante, ici, c'est l'ensemble des îles en question.

Il importe donc d'en dresser d'abord une nomenclature et de fixer l'indice numérique collectif qui devra, désormais, en bibliographie, désigner ces îles, éparses dans la mer des Indes, au sud de l'Equateur, et, géographiquement, rattachées à l'Afrique, en un mot l'objet même du nouveau chapitre que nos besoins nous conduisent à ajouter à l'œuvre de M. Dewey, ainsi qu'à la *Bibliographia Universalis*, dont l'*Office International* centralise les éléments.

Indices des divisions et subdivisions

En second lieu, il convient de déterminer les décimales que comporte le sujet principal, soit, dans l'espèce, les indices spéciaux sous lesquels seront classées ces îles dans leurs individualités respectives.

Donc, puisqu'il s'agit avant tout d'envisager la question à un point

(1) La première partie de ce mémoire, relative à l'exposé général de la Classification décimale, n'a pu être reproduite, faute de place et vue l'abondance des matières.

de vue géographique, le premier chiffre de gauche sera, d'après la première table, l'indice 9, correspondant à : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Consultons ensuite la seconde table, celle qui indique les branches de chaque classe (1) et arrêtons-nous aux divisions de la classe considérée.

---

(1)

CLASSIFICATION DÉCIMALE

Deuxième table

d'après M. Melvil DEWEY

DIVISIONS GÉNÉRALES DES CLASSES

0 Ouvrages généraux.
01 Bibliographie.
02 Bibliothéconomie.
03 Encyclopédies générales.
04 Collections générales d'essais.
05 Périodiques généraux. Revues.
06 Sociétés générales. Académies.
07 Journaux. Journalisme.
08 Bibliothèques spéciales.
09 Manuscrits et livres précieux.

1 Philosophie.
11 Généralités.
12 Métaphysique.
13 L'esprit et le corps.
14 Systèmes philosophiques.
15 Psychologie.
16 Logique.
17 Morale.
18 Philosophes anciens.
19 Philosophes modernes.

2 Religion. Théologie.
21 Théologie, religion naturelles.
22 Bible. Evangile.
23 Théologie doctrinale.
24 Pratique religieuse. Dévotion.
25 Œuvres pastorales.
26 L'Eglise.
27 Histoire de l'Eglise.
28 Eglise et sectes chrétiennes.
29 Religions non-chrétiennes.

3 Sciences sociales et Droit.
31 Statistique.
32 Science politique.
33 Economie politique.
34 Droit.
35 Administration. Droit administratif.
36 Assistance. Assurance. Association.
37 Enseignement. Education.
38 Commerce. Transport, Communic.
39 Coutumes. Costumes.

4 Philologie.
41 Philologie comparée.
42 Anglaise.
43 Germanique.
44 Française.
45 Italienne.
46 Espagnole.
47 Latine.
48 Grecque.
49 Autres langues.

5 Sciences naturelles.
51 Mathématiques.
52 Astronomie. Géodésie. Navigation.
53 Physique.
54 Chimie et minéralogie.
55 Géologie et Météorologie.
56 Paléontologie.
57 Biologie. Anthropologie.
58 Botanique.
59 Zoologie.

6 Sciences appliquées.
61 Médecine.
62 Art de l'ingénieur.
63 Agriculture.
64 Economie domestique.
65 Commerce. Transport.
66 Industries chimiques.
67 Manufactures.
68 Industries mécaniques et métiers.
69 Construction.

7 Beaux-Arts.
71 Paysages de jardins.
72 Architecture.
73 Sculpture. Numismatique.
74 Dessin. Décoration.
75 Peinture.
76 Gravure.
77 Photographie.
78 Musique.
79 Divertissements. Jeux. Sport.

8 Littérature.
81 Généralités.
82 Anglaise.
83 Germanique.
84 Française.
85 Italienne.
86 Espagnole.
87 Latine.
88 Grecque.
89 Autres littératures.

9 Histoire et Géographie.
91 Géographie et voyages.
92 Biographie.
93 Histoire ancienne.
Hist. mod.:
94 Europe.
95 Asie.
96 Afrique.
97 Amérique du Nord.
98 Amérique du Sud.
99 Océanie. Régions polaires.

SECONDE TABLE

DIVISIONS

Histoire et Géographie

90		Histoire. **Généralités.**
91		Géographie.
92		Biographie.
93		Histoire ancienne.
94	Hist. moderne	Europe.
95		Asie.
96		Afrique.
97		Amérique du Nord.
98		Amérique du Sud.
99		Océanie. Régions polaires.

Il suffit d'un coup d'œil pour discerner les indices utilisables :

91 Géographie.
96 Histoire moderne de l'Afrique.

Subdivisant alors, d'après la méthode, on obtient avec M. Dewey :

TROISIÈME TABLE

SUBDIVISIONS

Géographie

91.0		Géographie. **Généralités.**
.1		Géographie historique.
.2		Cartes. Atlas.
.3		Antiquités. Archéologie.
.4	Géographie de :	Europe.
.5		Asie
.6		Afrique.
.7		Amérique du Nord.
.8		Amérique du Sud.
.9		Océanie.

Comme résultat cette table nous donne :

91.6 Géographie de l'Afrique.

et, en subdivisant de nouveau :

QUATRIÈME TABLE

Géographie de l'Afrique

91.60 Afrique. **Généralités.**
.61 Afrique du Nord (Tunisie, Tripoli.)

91.62	Afrique du Nord (Egypte, Nubie.)
.63	» (Abyssinie.)
.64	» (Maroc.)
.65	» (Algérie.)
.66	Afrique centrale du Nord.
.67	Afrique centrale du Sud.
.68	Afrique méridionale.
.69	Madagascar. Maurice.

D'autre part, nous obtenons de la même façon pour l'**Histoire** :

TROISIÈME TABLE

SUBDIVISIONS

Histoire moderne

9.60	Afrique. **Généralités.**
.61	Afrique du Nord (Tunisie, Tripoli.)
.62	» (Egypte, Nubie.)
.63	» (Abyssinie.)
.64	» (Maroc.)
.65	» (Algérie.)
.66	Afrique centrale du Nord.
.67	Afrique centrale du Sud.
.68	Afrique méridionale.
.69	Madagascar, Maurice.

De ces préliminaires, il résulte que tous les ouvrages concernant l'histoire du groupe d'îles dont Madagascar et Maurice font partie devront avoir pour indice bibliographique :

969

et tous ceux relatifs à leur géographie :

9169

que l'on peut écrire aussi (1) :

9.69 et **91.69**

Choix de nouveaux indices

Les indices 9.69 et 91.69, ci-dessus déterminés, ne sauraient toutefois s'appliquer à l'*histoire* et à la *géographie* de ces îles qu'autant que l'on considérerait celles-ci dans leur ensemble. Or, dans bien des circons-

(1) **Remarque sur l'emploi du point.** — Le point [.] n'a, en effet, aucune valeur absolue. Il n'a pas, ici, de caractère décimal, puisque, par définition même, tout indice — bien qu'ayant, pour abréger, l'apparence d'un nombre entier, --- n'est, en réalité, qu'une fraction décimale de l'ensemble de la Science universelle ; unité conventionnelle, dont chaque dizième [0,1] représente une classe, chaque centième [0,01] une division, chaque millième [0,001] une subdivision, etc. L'emploi du point est, d'ailleurs, facultatif, quoiqu'il convienne, cependant, d'en user, comme on utilise la ponctuation

tances, il peut être essentiel de spécialiser davantage. Nous devons donc poursuivre, et, comme M. Dewey ne mentionne pas les autres îles africaines, — sauf Zanzibar et Moçambique, qu'il comprend dans ses divisions de l'Afrique centrale du Sud, et qui, d'ailleurs, n'entrent pas dans le cadre de nos études, — il nous est permis, ainsi que le principe en a été posé précédemment, de développer son œuvre sous ce rapport.

Le bibliographe, dont le but est de répertorier les ouvrages concernant Madagascar et les autres îles africaines de l'Océan Indien méridional, ne rencontrant pas, dans les tables publiées, un titre de chapitre correspondant à son dessein, a, en effet, toute latitude de choisir l'indication qui lui convient le mieux comme point de départ.

Les tables de M. Dewey mentionnant déjà « *Madagascar. Maurice* », — deux des principales îles de l'ensemble, — il peut donc combiner, suivant un principe admis (1), « la division à créer avec celle dont l'assimilation est la plus naturelle », et ajouter à la rubrique de la table les mots : « *et autres îles* ». En d'autres termes, il peut substituer à la rubrique incomplète que nous venons de citer, celle-ci :

« *Iles africaines de l'Océan Indien méridional* »

dont les subdivisions donneront ensuite : Madagascar, Maurice et les autres îles.

En définitive, il n'y a là aucune atteinte au classement initial de M. Melvil Dewey, et, pourvu que nous soyons d'accord sur ce point avec la direction de l'*Office International de Bibliographie*, nous pouvons établir, dès à présent, comme définitifs, les indices et rubriques qui suivent :

9.69 *Histoire* } *des Iles africaines de l'Océan Indien méridional.*
91.69 *Géographie* }

dans la phrase, là où il importe de marquer un temps d'arrêt pour en faciliter la lecture et en favoriser l'intelligibilité par l'isolement, dans chaque série homogène, d'un premier groupe de chiffres invariables, caractéristique d'un ordre d'idées principal, --- le groupe consécutif, affecté aux subdivisions, variant seul avec elles.

Nous écrivons donc :

34.1 Droit international
34.2 Droit constitutionnel.
34.3 Droit criminel.
34.7 Droit pénal.

c'est-à-dire :

34 Droit

et, à la suite, suivant la subdivision du *Droit :* 1, 2, 3,... 9....

De même :

58.19 *Flore* — 59.19 *Faune*
soit 58. **Botanique** — 59. **Zoologie**
puis : 19 *Distribution géographique des végétaux ou des animaux ;*

mais il nous sera loisible de ponctuer différemment lorsque nous croirons devoir le faire pour mettre en vedette une science que sa spécialisation permet de considérer isolément. Nous écrirons alors : 61 *Médecine*, 612 *Physiologie*, et, par suite 612.8 *Physiologie du système nerveux*.

(1) M. Paul Otlet (Bruxelles. *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie*, I, p. 89.)

II

SYMÉTRIE

On aura remarqué dans les précédents tableaux relatifs à l'Afrique, — en histoire comme en géographie, — l'identité des indices subdivisionnaires employés :

.61	Afr. du Nord	Tunisie. Tripoli.
.62		Egypte. Nubie.
.63		Abyssinie.
.64		Maroc.
.65		Algérie.
.66		Afrique centrale du Nord.
.67		Afrique centrale du Sud.
.68		Afrique méridionale.
.69		Madagascar. Maurice.

Cette symétrie, organisée, dans les développements de sa classification, pour aider la mémoire à les retenir et à les interpréter, est l'une des plus heureuses conceptions de M. Melvil Dewey. Le second groupe de chiffres, dans les deux indices, s'applique, en effet, parallèlement à l'un et à l'autre chapitre (1).

Soit pour l'histoire, soit pour la géographie, le chiffre 6 désigne l'Afrique, et, avec le 9 qui le suit, la subdivision qui nous intéresse. D'où cette conclusion que, pris isolément, le symbole 69, en *histoire* et en *géographie*, représente l'ensemble des îles africaines de l'Océan Indien méridional, tandis que, suivant le point de vue où l'on se place, il faut le faire précéder des indices 9 **Histoire** ou 91 **Géographie**, — l'indice géographique complet d'une contrée quelconque

(1) Dans tout le système, les indices divisionnaires présentent, d'ailleurs, cette concordance, et le développement de chaque rubrique principale est soumis, autant que possible, à cette loi de symétrie. Ainsi, la géographie de l'Europe moderne, étant représentée par l'indice 91.4, on voit tout de suite la corrélation : 9 **Histoire**, 91 **Géographie**, — indices généraux communs à toutes les parties du monde ; 4, symbole particulier à l'Europe. De même la subdivision donne, pour la géographie et pour l'histoire de l'Europe :

914.1	*Ecosse.*	94.1	*Ecosse*
.2	*Angleterre.*	.2	*Angleterre.*
.3	*Allemagne.*	.3	*Allemagne.*
.4	*France.*	.4	*France*
.5	*Italie.*	.5	*Italie.*

Eliminant les caractéristiques 914. et 94., que, par le point snspensif dont le rôle a été défini, nous avons isolées, pour concentrer l'attention sur elles, il nous reste : 1 *Ecosse* ; 2 *Angleterre* ; 3 *Allemagne* ; 4 *France*, etc. Si, maintenant, à l'aide de ces sous-indices, nous divisons également d'autres chapitres, dans leurs rapports avec les contrées européennes, par exemple les classes **Littérature**, dont l'indice est 8, et **Philologie**, dont l'indice est 4, nous noterons :

4.2	**Philologie**	*anglaise.*	8.2	**Littérature**	*anglaise.*
4.3	»	*allemande.*	8.3	»	*allemande.*
4.4	»	*française.*	8.4	»	*française.*

s'obtenant simplement, on le voit, par l'intercalation du chiffre 1 entre l'indice 9 de la classe **Histoire** et le second chiffre, ou symbole, affecté à la partie du monde dont dépend la contrée visée.

Indices et déterminants géographiques

L'observation ci-dessus a été utilisée pour une simplification, en permettant de supprimer, dans la pratique, la répétition inutile, fastidieuse même, pour chaque lieu géographique, de l'indice 91, propre à la Géographie en tant que science spéciale, dans tous les cas où il ne s'agit que de faire ressortir la relation du sujet avec le pays que concerne un ouvrage donné.

Pour bien fixer l'attention, et afin d'obvier aux inconvénients d'une confusion possible, du fait de cette suppression, on a alors recours à un artifice graphique très simple : on place, entre parenthèses, l'indice de subdivision, ou déterminant (*) géographique particulier, soit dans le cas présent (69), ce qui fait ressortir la notation désirée, et empêche qu'on ne la confonde avec tout autre indice bibliographique formé des mêmes chiffres, tels que, notamment, 69, affecté, dans la seconde table, à la science appliquée à la **Construction** (**).

Il y a, néanmoins, une distinction importante à signaler entre l'indice géographique complet 91 (69) et le seul déterminant (69). Ce dernier symbole a un sens essentiellement général et son rôle est purement auxiliaire; il marque une relation entre l'ensemble des îles dont il s'agit et le point de vue sous lequel on les étudie. Il ne peut, dès lors, être employé isolément, mais bien en combinaison avec un indice nettement spécifique. La première expression 91 (69) désigne, au contraire, un sujet incontestablement spécifique : la *Géographie des Iles africaines de l'Océan Indien méridional* (descriptions générales, explorations, voyages, etc.).

(*) *Déterminant :* partie complémentaire, commune à certains nombres classificateurs, dont le rôle est de *déterminer* le sens spécial que l'on doit attacher au développement des indices généraux de quelques classes ou de leurs subdivisions.

(**) L'*Office International de Bibliographie* préconise l'emploi constant de ce déterminant entre parenthèses, même à la suite de l'indice 91 propre à la **Géographie**, et recommande d'écrire, par exemple, 91 (69) *Géographie des Iles africaines*, et non plus 91.69. D'accord. Mais ne conviendrait-t-il pas d'user du même procédé en **Histoire**, et d'écrire également : 9 (691) *Histoire de Madagascar ?* N'y trouverait-on pas l'avantage de ne pas scinder ce chapitre en intercalant les groupes **Géographie et Voyages, Biographie, Histoire ancienne** entre les diverses subdivisions de l'**Histoire** ? Au lieu de classer les fiches dans l'ordre

90.691 — 91 (690) — 92 (691) — 9.696 — 9.6981

on les grouperait naturellement ainsi :

9 (691) — 9 (696) — 9 (698.1), — toute l'**Histoire** d'une part, puis :
91 (69) **Géographie** et 92 (691) **Biographie.**

Voir plus loin, page 93, *note* 1.

Un exemple fera ressortir cette distinction. En combinant les indices ci-après : (1)

016 *Bibliographie de sujets spéciaux,*
(69) *Iles africaines de l'Océan Indien méridional,*
91 (69) *Géographie des Iles africaines de l'Océan Indien méridional,*

ils restent, néanmoins, distincts l'un de l'autre, et leur signification respective demeure permanente :

016 (69) *Bibliographie spéciale,* relative aux Iles... = **Bibliographie régionale des Iles...**
016 : 91 (69) *Bibliographie spéciale,* relative à la géographie des Iles... = **Bibliographie géographique des Iles...**

Il est clair, en effet, que la bibliographie des ouvrages intéressant une contrée ne peut être identifiée avec celle des travaux de géographie pure qui la concernent. La première est une bibliographie régionale, et porte sur tous les livres qui, à un titre quelconque, intéressent un pays. La seconde est une bibliographie spécifique, limitée à l'étude de sa géographie.

Indices combinés.
Interversion facultative de l'ordre des facteurs.

Dans tous les travaux bibliographiques, les nombres classificateurs se succèdent suivant un ordre invariable, — celui d'une échelle descendante des classes à leurs divisions et à leurs subdivisions, — mais le point de départ peut changer selon qu'il s'agit, par exemple, d'une bibliographie générale ou d'une bibliographie spéciale, et il peut être, éventuellement, loisible de combiner diversement les symboles et d'intervertir le rang des facteurs dans l'indice composé.

Dans une bibliographie universelle, l'ensemble de nos connaissances doit être classé d'après la série divisionnaire 0-9 et ses subdivisions ultérieures, et le déterminant géographique se trouve alors rejeté, entre parenthèses, à la suite des indices spécifiques, marquant ainsi la relation des sujets avec les divers pays.

Au contraire, dans l'autre cas, il est essentiel de grouper, comme dans la bibliographie qui nous occupe, tout ce qui concerne chaque île, à quelque point de vue que ce soit, car l'objectif immédiat est de connaître de chacune d'elles ce qui peut l'intéresser, et, par conséquent, il convient de subordonner les notions spécifiques à l'indication géographique, en répartissant d'abord ces îles en titres de chapitres.

(1) Ne pas confondre 016 (3 à 9) Bibliographie des ouvrages concernant un pays ou une région avec 015 (3 à 9) Bibliographie des ouvrages publiés dans un pays ou une région.

Dans le premier cas, le déterminant géographique, placé après l'indice spécifique, ne fournit qu'un renseignement complémentaire; dans le second, cette notation est intervertie, et l'indice géographique complet précède, au contraire, le spécifique, lequel fournit alors la donnée nécessaire.

Ainsi, selon l'hypothèse, on a :

55 (69) Géologie des Iles africaines...

tout ce qui concerne la géologie se trouvant groupé sous l'indice 55, avec renvoi subsidiaire au lieu géographique.

(69) : 55 Iles africaines... ; leur géologie,

tout ce qui intéresse ces îles étant rassemblé sous l'indice (69), puis systématiquement classé.

Le bibliographe a, d'ailleurs, toute liberté de choisir entre les deux dispositions-types.

Fiches multiples.

Quelle que soit, en effet, la disposition qu'il adopte, il demeure toujours maître de la distribution de ses fiches, dans un ordre ou dans l'autre, puisqu'il lui suffit, pour y procéder, d'intervertir mentalement les indices combinés; mais mieux vaut, assurément, user, à l'aide d'un double jeu de fiches, des deux ordres de classement.

L'emploi des fiches multiples est, du reste, fréquent en bibliographie.

Lorsqu'un ouvrage étudie une région sous divers points de vue, ou que, limité à un seul sujet, celui-ci donne lieu à une division par pays, il est, en effet, préférable de préparer autant de notices que de questions ou de localités en jeu, car il importe de signaler cette diversité afin que le travailleur s'en rende compte dès la consultation d'une fiche et qu'il ne s'attarde pas à de longues recherches. En pareil cas, le bibliographe reproduira donc, autant que possible, sur chaque fiche, à la suite du nombre classificateur combiné, spécial au sujet ou au pays pour lequel elle est créée, les différents autres indices visant les matières multiples répertoriées ou les différentes régions signalées (1); mais cette répétition n'étant recommandée qu'à titre accessoire et seulement pour mémoire, ces divers indices ne devront pas former corps entre eux; ils seront séparés les uns des

(1) On peut, pour abréger, combiner certains indices et enregistrer sous un seul symbole deux ou plusieurs nombres en se servant de tirets successifs : —,—, dont le rôle est d'éviter à l'écrivain la répétition d'un radical commun. Ainsi, au lieu de 84.1 + 84.3 *Poètes et romanciers français*, on formera l'indice composé 84.—1.—3 qui a la même signification. Pour exprimer les *Iles de France et de Bourbon :* (698.—1—2) au lieu de (6982 + 6981).

autres, soit par le signe +, soit par le signe :, soit à l'aide d'une autre notation (1).

On intervertira même les éléments du groupe de telle sorte que chacun d'eux arrive alternativement au premier rang, afin d'assurer, sans erreur, l'intercalation rapide et régulière des fiches au répertoire systématique et d'en garantir la réintégration si, pour une cause ou pour une autre, elle en avait été retirée. Par exemple, une étude sur la géologie de Madagascar, de la Réunion et de Maurice, donnerait naissance à une fiche pour la série alphabétique :

55 (691) + 55 (698.1) + 55 (698.2)

— qui n'a cependant d'utilité que pour une bibliographie générale, — et à trois autres, suffisantes pour une bibliographie régionale (2) :

a) (691) : 55 + (698.1) : 55 + (698.2) : 55
b) (698.1) : 55 + (698.2) : 55 + (691) : 55
c) (698.2) : 55 + (691) : 55 + (698.1) : 55

On procéderait d'une façon analogue pour un document consacré à l'étude de Madagascar au point de vue de sa géologie, de son ethnologie, de son climat, de sa flore, de sa faune, etc.

III

NOUVELLES TABLES

Ces préliminaires exposés, l'établissement de nouvelles tables pour la classification de nos îles devient facile, et, en nous conformant à la loi de symétrie, signalée précédemment, nous pouvons la dresser simultanément, tant pour l'Histoire que pour la Géographie :

(1) Nous avons eu souvent recours à l'accolade. Elle détache nettement les indices multiples des facteurs communs :

55 { (691) / (698.—1—2) } ou { (691) / (698.—1—2) } : 55

Cette notation peut même sans inconvénient ne figurer que sur la fiche destinée au classement alphabétique, puisque c'est la seule où il soit essentiel de reproduire, dans son intégralité, le titre d'un ouvrage, et que chacune des autres fiches, affectées au classement systématique, n'exige, pour être mise à son rang, que l'indice propre au sujet qu'elle doit faire connaître : 55 (691), — 55 (698.1), — 55 (698.2).

(2) Dans la notation qui suit, le signe : détermine le rapport du sujet avec tel ou tel pays. En général, le même signe marque une relation entre deux questions dont les indices respectifs n'ont pu être combinés en un seul. Ex. : 31 : 63 *Statistique de l'agriculture.* (Paul Otlet, *Bulletin* cité, p. 92.)

Histoire 4e TABLE	Géographie (1) 5e TABLE	Nomenclature des Iles.
9.690	91.(690)	Iles afric. de l'Océan Indien mérid., *dans leur ensemble.*
.691	.(691)	Madagascar.
.692	.(692)	Iles adjacentes sur la côte Est de Madagascar (*Océan Indien*).
.693	.(693)	Iles adjacentes sur la côte Ouest de Madagascar (*Canal de Moçambique*).
.694	.(694)	Iles et archipel au N.-O. et au N.-E. de Madagascar (*Mer de Madagascar*).
.695	.(695)	Archipel des Amirantes (*de l'Almirante*).
.696	.(696)	Archipel des Séchelles (*improprement* Seychelles).
.697	.(697)	Iles éparses à l'E. et au S. des Séchelles, jusqu'aux Mascareignes.
.698	.(698)	Archipel des Mascareignes.
.698.1	.(698.1)	Ile Bourbon ou de La Réunion.
.698.2	.(698.2)	Ile de France ou Maurice.
.698.3	.(698.3)	Ile Rodrigue.
.699	.(699)	Iles éparses au Sud de l'Océan Indien (*St-Paul*, *Amsterdam*, *etc.*)

Les ouvrages relatifs à l'histoire et à la géographie de ces îles devront donc, désormais, être répertoriées à l'aide de ces indices : toute étude historique, toute notice géographique figureront sous le symbole attribué à l'île qu'elles concernent.

Les autres documents concernant l'une d'elles à un autre point de vue que son histoire ou sa géographie, seront classés, d'une façon normale, sous les indices correspondants fournis par le dictionnaire décimal, avec le déterminant géographique affecté à la localité, et, au besoin, avec les notations relatives à la nature des ouvrages et aux subdivisions établies pour les périodes historiques particulières aux plus importantes d'entre ces îles. Ainsi :

9.691	Histoire de Madagascar.
9.698.1	Histoire de l'Ile de La Réunion.
9.698.2	Histoire de l'Ile Maurice.
9.698.-1-2	Histoire des Iles de France et Bourbon.
91 (691)	Géographie de Madagascar.
91 (698.1)	Voyage à l'Ile de la Réuuion.
91 (698.2)	Description de l'Ile Maurice.
91 (698.-1-2)	Voyage aux Iles de France et Bourdon.
35.2 (698.1)	Organisation administr. de l'Ile de La Réunion.

(1) Les déterminants géographiques, toujours inscrits entre parenthèses, ainsi que nous l'avons vu, sont des auxiliaires qui servent à préciser la division d'un sujet quelconque au point de vue géographique : 91 (691) *Géographie de Madagascar* ; 572 (691) *Ethnographie de Madagascar*.

IV

DÉTERMINANTS FORMELS ET CHRONOLOGIQUES

Ici semblerait devoir se terminer l'exposé de la méthode décimale dans son application à l'un des cas non encore développés, s'il n'importait de définir les déterminants formels et chronologiques, dont l'emploi, utile là où l'abondance des matériaux justifie une division en catégories multiples, n'est cependant loisible que lorsque les tables de classification l'autorisent expressément.

Nous avons vu que les généralités se groupent en tête de chaque section, soit par l'ensemble, soit, en particulier, pour l'un quelconque des embranchements du savoir humain, à l'aide de l'indice o, dont on fait suivre l'indice spécifique. Il convient d'ajouter qu'elles donnent lieu, tout comme les autres chapitres, à des subdivisions décimales. Parmi celles-ci, il en est qui, sans aucune corrélation avec les questions traitées, ont pour objet de caractériser la nature des ouvrages à répertorier :

...01 Etudes théoriques et philosophiques, Méthode. Utilité.
...02 Traités généraux, Manuels, Aide-mémoire, Abrégés, Aperçus, Esquisses, Précis, Système de...
...03 Dictionnaires. Encyclopédies.
...04 Essais, Conférences, Lectures, Discours, Discussions. Etudes sur...
...05 Périodiques. Revues. *Magazines*.
...06 Sociétés, Académies, Congrès, Publications, Rapports, Comptes-rendus, *Transactions*. Expositions particulières.
...07 Enseignement, Education, Ecoles professionnelles, Etude de... Musées, Instituts scientifiques.
...08 Polygraphie, Ouvrages de plusieurs auteurs, en collections ou en séries, traitant de... Œuvres complètes d'un auteur qui s'est spécialisé comme... Collections ou recueils d'ouvrages sur... Extraits, Mélanges, Maximes.
...09 Historique de...

Ces sous-indices, qui répartissent les publications en catégories distinctes, de pure forme, sont, pour cette raison, désignés sous le nom de *déterminants formels*.

Ils se subdivisent eux-mêmes suivant les spécialités dont ils sont susceptibles et s'ajoutent à la suite de l'indice spécifique (1).

(1) Paul Otlet, *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie*. I, 90.

D'autres déterminants, dits *chronologiques,* identiques en la forme ...01-...09, sont réservés à l'**Histoire**, et en marquent pour chaque pays, les périodes notables. Les tables mentionnent ces symboles et indiquent la période qui leur correspond. Ils s'ajoutent également à la suite des indices spécifiques particuliers à l'histoire considérée. Ainsi l'on a :

9.44 *Histoire de France.*
9.44.06 *Histoire de la Restauration en France.*

Mais cette notation ne se distinguerait guère de celle que nous donnerait, avec le déterminant formel, l'indice

9.44.06 *Société de l'Histoire de France.*

si, dès le principe, l'on n'avait paré à cet inconvénient, dans l'application de la règle précédemment formulée pour les déterminants formels, en édictant que ces derniers ne pouvaient s'ajouter, en histoire, à l'indice spécifique qu'autant qu'il se terminerait lui-même par un 0, — caractéristique d'un point de vue général et d'ensemble. — L'indice complet, résultant de ce rapprochement, se présentant, grâce à cette restriction toute spéciale à la classe **Histoire**, avec deux zéros accolés, la confusion que nous venons de signaler, n'était plus à craindre. On écrivait :

9.44.06 *Histoire de la Restauration en France.*
9.440.06 *Société de l'Histoire de France.*
9.691. *Histoire de Madagascar.*
9.691.02 *Hist. des Entreprises françaises à Madagascar au XVIIe siècle.*
9.6910.02 *Traité général d'Histoire de Madagascar.*

Sans renoncer à ces notations, pour lesquelles des tables ont été dressées, et dont l'emploi reste, d'ailleurs, facultatif, l'*Office International* en a, depuis, élaboré une autre, qui consiste à insérer entre parenthèses les indices formels et à écrire, par exemple, 944 (02) *Précis d'Histoire de France,* au lieu de 944.02. Il recommande aussi d'inscrire, entre guillemets, «...», l'indice chronologique sous cette forme (1) : les millésimes eux-mêmes, s'il s'agit d'indiquer une année; leurs trois premiers chiffres, s'il n'y a lieu de noter qu'une décade,

(1) L'innovation des parenthèses et des guillemets, dans les cas que nous relevons ici, a, sans contredit, été inspirée par le désir d'éviter la confusion possible à laquelle nous avons fait allusion ; mais cette éventualité pouvait, ce semble, être conjurée plus simplement, sans l'addition de nouveaux signes conventionnels qui surchargent les indices, en appliquant à l'Histoire la notation précédemment suggérée à l'aide du déterminant géographique accolé au symbole 9. En effet, l'indice chronologique, se combinant avec le déterminant géographique, reste toujours inclus dans les parenthèses de ce dernier, au contraire de l'indice formel. Ex. : 9.02 (44) *Précis d'Histoire de France ;* au lieu de : 9440.02 ; -- 9.02 (44.06) *Précis de l'Histoire de la Restauration en France,* au lieu de : 944 (02) « 1815-1830 » ; -- 9 (691.02) *Histoire des Entreprises françaises à Madagascar au XVIIe siècle,* et 9.92 (691) Abrégé de l'Histoire de Madagascar au lieu de : 9691 « 1642-1672 » et 90.02 (691), respectivement.

et, enfin, les deux premiers chiffres du dernier millésime s'il convient de signaler tout un siècle (1) ce qui permet de répertorier :

944 « 1592 »	*Histoire de la Saint-Barthélemy* [1592].
944 « 183 »	*Louis Blanc. Histoire de dix ans* [1830-1840].
84 « 17 »	*La littérature française au XVIIe siècle* [1601-1700].

V

RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL

La classification décimale a aussi pour destination, nous l'avons dit, de servir à l'établissement d'un répertoire universel des œuvres intellectuelles.

Il est donc indispensable que les éléments de chaque bibliographie partielle, pour concourir à ce but et contribuer à l'œuvre entreprise par l'*Office International,* puissent être systématiquement groupés, dans l'ordre même des indices empruntés aux tables générales, et non pas seulement réunis sous la rubrique particulière d'un pays, comme dans le cas d'un répertoire régional.

Ainsi, une étude sur la géologie sera classée :

55 (691) *Géologie de Madagascar;*

un travail concernant la population :

312 (696) *Statistique de la population des Séchelles*;

ou, s'il s'agit d'une étude des races :

572 (691) *Les peuplades de Madagascar.*

Les biographies, d'abord dans l'ordre de succession des déterminants géographiques, et, subsidiairement, suivant l'ordre alphabétique des noms propres :

92 (691)	**Radama Ier,** roi des Hovas (Madagascar) ;
92 (698.—1—2)	**La Bourdonnais** (B.-F. Mahé de), gouverneur-général des Iles de France et de Bourbon ;
92 (698.1)	**Leconte de Lisle**, originaire de l'île de La Réunion ;
92 (698.1)	**Parny**, originaire de Bourbon ;
92 (698.2)	**Brown-Séquard,** originaire de Maurice.

(1) Pour l'un des neuf premiers siècles on écrirait : « 01 ».. « 09 ».

Les fiches seront ensuite réparties dans leurs boîtes (1) :

312 — 55 — 572 — 92 (691) — 92 (698—1—2) — 92 (698.1) — 92 (698.2)

Parallèlement, le bibliographe préparera un second jeu de fiches et les groupera suivant l'ordre de leurs indices spécifiques, sous chacun des indices géographiques comme rubriques générales. Ex. :

(691) — **Madagascar.**
: 55 — *Géologie.*
: 572 — *Ethnographie.*
: 92 — *Biographie.*

Répertoires bibliographiques spéciaux.

Toutefois, à l'égard des bibliographies partielles, éditées sous la forme de catalogues de librairie, — dont les indications peuvent être utilisées, soit que l'on en découpe les notices pour les coller sur fiches, soit que la composition typographique, remaniée, serve à de nouveaux tirages *ad hoc*, — il est désirable que l'on maintienne toujours, en regard de chaque notice, le nombre classificateur complet, c'est-à-dire l'indice spécifique, accompagné du déterminant géographique, et qu'on écrive, par exemple :

92 (698.2) — **Brown-Séquard,** de l'île Maurice (sa biographie).

Le travail matériel, sur le manuscrit ou en composition typographique, auquel se bornent les inconvénients de ces répétitions, sera largement compensé par les avantages réels de l'intégration directe des fiches au *Répertoire bibliographique universel*, ou aux répertoires régionaux.

VI

CONTRIBUTION DES OUVRAGES LITTÉRAIRES A L'ÉTUDE D'UNE CONTRÉE.

Enfin, pour être complète, toute bibliographie régionale, du genre de la *Bibliographia Madagascarica*, doit également tenir compte des publications locales, comme aussi des productions exotiques, — poèmes, nouvelles, romans, drames, — dont l'intrigue se développe-

(1) L'indice n'étant qu'une fraction décimale d'une unité conventionnelle, il va de soi que ce classement s'effectue, en effet, dans l'ordre de succession des nombres décimaux suivants : 0.312 ; — 0.55 ; — 0.572 et 0.92.

rait dans le pays. De telles œuvres se présentent, en réalité, comme d'effectives contributions à l'étude d'une contrée.

De même, bien que publiées parfois hors du territoire considéré, il y a lieu d'enregistrer également, — quelle que soit, d'ailleurs, la nature des questions traitées, — les travaux des écrivains se rattachant à la région par leur naissance, leur famille, ou leur principal établissement.

Mais, dans cet ordre d'idées, il est nécessaire d'établir une distinction et de classer séparément, d'une part, les œuvres d'auteurs, d'origine quelconque, publiées à l'étranger, de l'autre, les œuvres locales des regnicoles ou des aliens fixés dans le pays.

On utilisera l'indice de généralités :

(0875) *Contribution des ouvrages littéraires à l'étude de sujets spécifiques déterminés*

d'où :

(698.2) (0875) Œuvres littéraires intéressant l'île Maurice.

Que le sujet soit traité dans un roman, une poésie, un drame, peu importe; il n'y a aucun inconvénient à classer de telles productions sous cette rubrique. Elle permet, au contraire, de grouper tous les ouvrages littéraires publiés à l'étranger et susceptibles de favoriser la connaissance d'un pays, — œuvres dramatiques dont les scènes se déroulent en un lieu déterminé, ou qui soutiennent une thèse particulière, descriptions pittoresques ou tableaux de mœurs que le romancier consacre à une localité.

Si même, en raison de l'abondance des documents, nous désirions obtenir une subdivision par genres, nous n'aurions qu'à emprunter à la classification générale un nouvel indice :

(698.1) (087.5) : 841 — *Poésies, de langue française, dont le sujet concerne Bourbon,*

(698.2) (087.5) : 843 — *Romans, de langue française, dont l'action se passe à Maurice,*

et nous pourrions rédiger les notices suivantes :

(698.1) (087.5) : 843 — **George Sand.** — *Indiana.*

(698.2) (087.5) : 843 — **Saint-Pierre (B. de).** — *Paul et Virginie.*

(698.2) (087.5) : 843 — **Dumas (Alexandre).** — *Georges.*

Par suite, cette série donne lieu à une classification en partie double en disposant autrement les indices, par duplicata, afin de rassembler les questions de même ordre et les œuvres de même langue, ou de pouvoir discerner, d'emblée, dans chaque cas, le groupe national ou local dont relèvent les écrivains.

Quant à la production littéraire régionale, elle sera répertoriée conformément aux indications générales du système, en intercalant le déterminant géographique entre l'indice spécifique général, ou principal, et celui de sa subdivision.

On rattache alors chaque catégorie de cette production à l'ensemble des publications similaires dans le monde entier : — toutes contributions scientifiques locales se groupant avec leurs analogues exotiques, et toute la littérature régionale se répertoriant, langue par langue, avec les littératures nationales correspondantes.

Ainsi, 84 étant l'indice attribué à la **Littérature française,** on obtiendra :

84 (698.2)	*Littérature mauricienne*	*d'expression française,*
84 (698.2) 1	*Poètes mauriciens*	
84 (698.2) 3	*Romanciers mauriciens*	

et l'on pourra répertorier sous chacun des indices 841 — (698.1) et (698.2) :

84 (698.1) 1 — **Lacaussade (Auguste),** de La Réunion. — *Poèmes et Paysages.*

84 (698.2) 1 — **Bouchor (Maurice)** — né d'une mère mauricienne. — *Les Chansons joyeuses.*

84 (698.2) 1 — **Lorquet (H.-L.)** — Français établi à Maurice. — *Napoléon* (1).

VII

CONCLUSION

On comprend, maintenant, comment, par des développements successifs des mêmes procédés, doivent être dressées les tables détaillées d'une bibliographie régionale, — comment, pour la *Bibliographia Madagascarica,* ont été choisis, pour chacune des *Iles africaines de l'Océan Indien méridional,* les indices qui leur sont affectés, tant au point de vue de leur géographie qu'à celui de leur histoire en ses diverses périodes, — et comment devront s'appliquer, aux plus importantes d'entre elles, les symboles de la classification décimale, lorsqu'il s'agira de répertorier les ouvrages relatifs à leur organisation politique, à leur climatologie, à leur flore, à leur faune, etc. L'*Index* qui suit toujours les Tables en facilitera la consultation en fournissant l'indice, c'est-à-dire le signe de renvoi correspondant de la table

(1) Poème composé et publié à Maurice, puis successivement réédité à Philadelphie, à Londres, à Bruxelles et à Paris.

alphabétique à la table systématique, et réciproquement, absolument comme un numéro de pagination dans une table des matières.

Quelques minutes d'examen suffisent à convaincre que ces tables, et les vocabulaires qui les accompagnent, non seulement épargnent au travailleur l'inutile fatigue de charger sa mémoire de nombres classificateurs, mais lui permettent de se reporter instantanément aux ouvrages désirés, sans l'astreindre au laborieux effort de lire tout un catalogue, et sans qu'il lui soit nécessaire de s'être livré à une étude même superficielle, de la méthode.

Ces constatations, de nature à faire apprécier les services que le système est appelé à rendre au monde des lettres et des sciences, rassureront sans doute les timides qu'aurait pu rebuter de prime-abord l'amoncellement de chiffres à combiner pour l'établissement de ces cadres.

Si nos efforts devaient contribuer à ce résultat, nous nous en féliciterions certes, bien que nous ayons conscience de ne pouvoir prétendre à d'autre mérite qu'à celui de nous être ponctuellement conformé aux préceptes de nos devanciers, et surtout, aux conseils éclairés et bienveillants de M. Paul Otlet, de Bruxelles, qui, avec tant de talent et de savant labeur, s'est consacré à la diffusion en Europe de la classification décimale.

Mis Daruty de Grandpré.

ENQUÊTE

SUR LA

CLASSIFICATION DÉCIMALE

en 1899-1900

PAR ALBERT MAIRE

Bibliothécaire à la Sorbonne.

L'enquête dont nous exposons aujourd'hui, devant MM. les Membres du Congrès bibliographique, les résultats sommaires, a été entreprise surtout dans le pays où est né le système décimal.

Notre but était de rechercher dans quelle proportion et sur quelle base le système décimal créé par M. Dewey, avait été appliqué dans son propre pays.

On ne peut en contester l'expansion et son application rapide, surtout dans les bibliothèques de création récente, renfermant un choix d'ouvrages souvent limité. Mais à côté de son emploi on constate aussi des modifications importantes que nos honorés confrères des Etats-Unis ont cru devoir faire pour l'application du système à l'usage de leurs Bibliothèques.

Le tableau annexé à la présente note, fera amplement comprendre les résultats de cette tentative qui, entreprise isolément n'a peut-être pas produit tout ce qu'on pouvait en espérer.

Sur plus de 100 lettres renfermant un questionnaire il ne nous en est revenu que le tiers à peu près. On peut relever dans ce tableau l'emploi des divers systèmes bibliographiques dans la proportion suivante :

Système décimal :	(dans son intégrité) .	7
» »	(modifié)	12
Système Cutter	. . . .	4
» Poole	. . . .	1
Système divers.	. . . .	17

Dans une note ultérieure, les extraits les plus intéressants sur ce sujet seront reproduits.

Tableau récapitulatif et sommaire de l'Enquête 1899-1900

BIBLIOTHÈQUES de :	QUEL EST LE SYSTÈME BIBLIOGRAPHIQUE ADOPTÉ ?	LE CLASSEMENT SUR LES RAYONS EST-IL EN RAPPORT DIRECT AVEC LE SYSTÈME ? OU SUIVEZ-VOUS UN AUTRE ORDRE ?	LA « DECIMAL CLASSIFICATION » DE M. DEWEY EST-ELLE EN USAGE CHEZ VOUS ?	AVEZ-VOUS APPORTÉ DES MODIFICATIONS A CE SYSTÈME ET DANS QUEL ORDRE ?	CETTE CLASSIFICATION RÉPOND-ELLE A TOUS LES DESIDERATA ?
BERLIN, Univ.	Arrangement nouveau depuis 10 ans.	Classement concorde avec le système méthodique.	Non	»	»
VIENNE	Classement nouv. depuis 1890. — 12 sections	»	Non	»	»
AMHERST, Coll. Mass, U. S.	Dewey	En rapport avec la classif. établie par M. Dewey	Oui	»	Oui
ANNAPOLIS, Nav. Acad. Maryl.	Système spécial	Groupés par sujet sur les rayons.	Non	»	»
ANN ARBOR, Univ. Mich.	»	Oui	Oui	Modifié avec réductions	Ne répond pas à l'usage de la Bibliothèque.
BALTIMORE, Enoch Pratt fr. libr.	Poole	Oui	»	»	»
» J. Hopk. Univ.	»	(Bibliothèque divisée par facultés.)	Non	»	»
BERKELEY, Univ. Calif.	Système Cutter modifié	Classés sur les rayons dans l'ordre méthodique.	Non	»	»
BOULDER, Univ. of Colorado	Dewey	Oui	Oui	Pas de modifications	Répond seulement en partie — non parfaitement.
BROOKLYN, Biblioth.	Système particulier. Catalogue imprimé en 1881.	Ouvrages classés sur les rayons en rapport avec le catal. imprimé en 1881.	Non	»	»
BRYN MAUR B. M. Coll. Pens.	Catalogue alphabétique et méthodique Dewey.	Oui	Oui	Modificat. en simplifiant	Ne répond pas à tous les desiderata.
CAMBRIDGE, Haw. Univ. Mas.	Système spéc. (analogie du syst. avec le syst. Lebat)	Groupés sur les rayons par section...	Non	»	»
CARNEGIE, Free Library	Dewey	Oui	Oui	Modification, au lieu de 920 mettre la lettre B, pas de n°s p' les romans.	»
CHICAGO, Univ.	Dewey	»	Oui	»	»
CINCINNATI, Univ.	Id.	Oui	Oui	Pas de modifications	Oui
CLEVELAND, Adelbert Coll. Ohio	Id.	Oui	Oui	»	Ne répond pas à tous les desiderata.
CLINTON, Hamilton Coll.	Id.	»	Oui	Modifications légères	Oui
COLUMBIA, Univ. of Stale of Univ.	Non classé	»	Adoptera le syst. Dewey. sans le suivre à la lettre	Modifications probables	Croit que oui
EVANSTON, Nod W. Univ. U.	Classem. par ordre scientifique et par subdivision, mais sans numérot.	»	Non	»	Ne croit pas qu'il répondrait aux desiderata de la Bibliothèque.

HARTFORT, Bibl. publ.	Dewey	Oui	Oui	Modifications faites par M. Fletcher.	Oui
LELAND, Stanford J. Univ.	Système fondé sur celui de British Museum.	Oui	Non	»	»
LINCOLN, Univ. of Nebraska	Dewey	Classés en rapport avec ce système, mais avec 2 séries de formats.	Oui	Modif. Adjonct. de lettres à la suite des chiffres.	»
MIDDLETON, Wesleyan Univ.	Cutter	»	Non	»	Syst. Dewey ne répond pas aux desiderata de la Bib.
MILWAUCKEE, Publ. Libr.	Dewey	Oui	Oui	»	Oui
MINNESOTA	Dewey	»	Oui	Non	Oui
NEWARK, Delaw Collège Dell.	Dewey	Oui	Oui	Modific. pour les Biogr.	»
NEW-YORK, Publ. libr.	Catalog. par mots-souches	Non	Non	»	»
Id. Columbia Univ.	Dewey	»	Oui	Modifications	»
ITHACU Corn. Univ. N. Y.	Système particulier	Classés sur les rayons par format	Non	»	»
NORTHAMPTON Smith Col. Mas.	Cutter	»	Non	»	»
PEORIA, Publ. Libr.	Système W. Th. Harris	Oui	Non	»	»
PHILADELPHIE, Univ. Penns.	Dewey	»	Oui	Modificat. considérables. Abandon de certains principes de Dewey.	»
PONGHKEEPSIE Wassar Coll. N. Y.	Syst. fondé sur la decimal classificat. et le Cutter.	Oui	En partie	Nombreuses modifications	Ne répond pas à tous les desiderata.
PRINCETON, Univ.	Système particulier. Implique une notation déc.	Oui	Non	»	»
PROVIDENCE, Publ. Libr.	Système particulier	Oui	Non	»	»
ROCHESTER, Reynoldi Lib. N. Y.	Catalogue particulier	»	»	»	»
WASHINGTON, Smiths. Inst.	Dewey	Oui	Oui	Modifications	»
VERMONT, Univ.	Système mixte	Classement décimal sur les rayons.	En partie	»	Système Dewey, critiquable en partie.
AUSTRALIE					
ADELAIDE, Bibl. publ.	Non emploi du Dewey 26 divisions	Ouvrages placés sur les rayons dans cet ordre.	»	»	Voudrait appliquer le s. Dewey, mais se plaint de son imperf. pr l'Austr.
MELBOURNE, Univ.	Système particulier	»	»	»	»
SYDNEY, Publ. Libr.	Système ancien	»	»	Veut adopter le Dewey avec modifications.	Incomplet pour l'Australie
VICTORIA, Publ. Libr.	Système imité de celui de Melbourne.	»	»	N'appliquera pas le système Dewey.	»

Paris, le 18 août 1900.

ALBERT MAIRE,
Bibliothécaire à la Sorbonne.

Organisatien de la Bibliegraphie générale de l'Aéronautique

PAR

M. Henri HERVÉ

Correspondants étrangers : MM. Capitaine MŒDEBECK (Allemagne et Autriche). — Capitaine BADEN-POWELL (Angleterre). — O. CHANUTE, Ingénieur-Conseil (État-Unis). — Capitaine VIALARDI EVARISTO (Italie). — Colonel POMORTZEFF (Russie).

La présente Bibliographie n'a d'autre but que de faire connaître aux travailleurs le plus grand nombre possible de documents de quelque intérêt et non *tous* les documents aéronautiques.

I

Classification

Trois méthodes sont employées dans l'ouvrage :

1º La classification fondamentale est *alphabétique nominale* (par noms d'auteurs) et non par matières, comme celle de MM. Tissandier, Kühl, etc., qui rendait les recherches difficiles et incertaines, notamment pour les nombreux ouvrages traitant plusieurs sujets aéronautiques.

Les anonymes sont classés, secondairement, en ordre alphabétique du titre. En outre, quand il y a lieu, on cite à sa place alphabétique le nom de la personne que l'ouvrage concerne principalement. Ce nom est alors entre parenthèses.

Les documents signés d'initiales sont considérés comme anonymes.

Ne sont pas considérés comme noms d'auteurs les noms d'éditeurs de documents anonymes.

Les particules : de, di, von, van... ne servent de base de classement que lorsqu'elles sont constamment réunis au nom propre.

2° Une classification par *spécialités* est adjointe à la classification alphabétique. Mais en raison du caractère absolument insuffisant et le plus souvent imprécis et arbitraire de la classification par matières, celle-ci, qui trouvera son emploi rationnel dans notre DICTIONNAIRE CHRONOLOGIQUE, est limitée, pour éviter, en outre, une coûteuse répétition, à la mention, dans la marge extérieure, de la spécialité à laquelle peut être rapporté le document. Les indications de spécialités sont composées en caractères très différents, elles sont affectées au besoin de signes particuliers, et susceptibles de disposition successive variée, de sorte que tous les documents relatifs à une spécialité donnée se présentent au lecteur à la seule inspection superficielle des signes marginaux.

3° Une table chronologique terminera l'ouvrage. Elle sera limitée aux : ouvrages, brevets et documents notables, et ne comprendra que la *date,* le *nom*, et le *titre très abrégé;* le lecteur se reportera, au besoin, à la classification alphabétique pour détails.

Les ouvrages non datés, et qu'il est impossible de dater, n'y seront pas mentionnés.

Les indications complètes pour l'établissement des fiches, sont :

OUVRAGES	NOM D AUTEUR ou (anonyme) pseudonyme	TITRE et sous-titre — Observations	ÉDITION ou réimpression traduction Extrait........	FORMAT en centimètres	NOMBRE de pages et de colonnes	NOMBRE d'illustrations (fig. et pl.)	LIEU de publication	DATE de publication
Périodiques	»	»	Nom du Périodique (abrégé)	Tome Série Page	»	»	»	»

Sont désignées : *Planches*, les pages illustrées hors texte (une ou plusieurs figures).

La présente Bibliographie n'étant qu'un « Catalogue » et non un ouvrage critique ou analytique, les notices particulières doivent être limitées à l'explication du titre, du pseudonyme, des éditions, etc., et seulement employées lorsqu'il est indispensable.

L'indication de l'étendue du document est à observer rigoureusement, chaque fois qu'il est possible.

Noter sur une même fiche les diverses éditions en une même langue.

Faire des Fiches distinctes pour les traductions. — De même pour les parties *signées* d'ouvrages complexes.

Différentiation des fiches : *Bulle :* ouvrages, brochures. — *Roses :* Périodiques. — *Gris clair :* Brevets français. — *Gris foncé :* Brevets étrangers (ces dernières sont : non écornées, ou écornées à droite ou à gauche, pour distinguer les documents anglais des documents américains, etc.). — *Ocre :* Indications bibliographiques recueillies dans les ouvrages ou brochures et non mentionnées dans le catalogue Tissandier.

II

Recrutement

(*A*) Les « articles » sont souvent plus importants que les « ouvrages » ; ils seront considérés comme productions autonomes.

Presse quotidienne : Exclusion, à de *rares* exceptions, de tous les articles (*modernes* principalement).

Presse périodique : (mais non aéronautique, ni scientifique : Magazines, Revues littéraires) : Accepter les principaux articles et ceux à gravures documentaires.

Les mentions de ces divers articles seront imprimées en petits caractères au catalogue, et, en outre, précédées d'un signe particulier.

Presse périodique (aéronautique ou scientifique : Accepter tous les articles de fond, originaux : les articles secondaires intéressants. Mentionner les communications et discussions notables ou étendues, (comptes-rendus de séances). Sélection plus rigoureuse pour certains périodiques aéronautiques, etc.

Les périodiques aéronautiques sont mentionnés individuellement au nom du directeur-fondateur, et à ceux des continuateurs. Ils le sont aussi, exceptionnellement, au nom du périodique dans la même liste.

Indication constante d'origine de l'article.

Abréviation proportionnelle à la notoriété du périodique.

(*B*) Exclusion des morceaux de musique, pièces de théâtre, chansons, etc., n'ayant d'aéronautique que le titre, ou le mot de « ballon », plus ou moins répété, ou un croquis de ballon.

(*C*) Pour les *estampes*, admission des gravures relatives à des inventions aéronautiques ou faits historiques principaux avec notices explicatives.

(*D*) Exclusion des portraits, affiches, autographes, lettres manuscrites, mémoires manuscrits d'auteurs vivants, ou présumés tels.

(*E*) Mentionner les *Chapitres aéronautiques originaux*, extraits des principaux ouvrages de physique, de météorologie, des Encyclopédies, etc.

Les *ouvrages de renseignements*, tels que : Encyclopédies, Dictionnaires, Aide-mémoire, Formulaires, Manuels, Guides, sont, exceptionnellement, insérés à leur place alphabétique dans la **liste nominale**. En outre, un renvoi est fait au nom de l'auteur.

(*F*) *Brevets* (*ou patentes*) : Indiquer la date, le numéro, le nom, le titre simplifié, (par exemple : « Navigation aérienne » au lieu de « Perfectionnements aux appareils destinés à la navigation aérienne ») et ajouter 1 à 3 lignes explicatives, car généralement le titre est insignifiant ou faux.

Si un brevet est pris par un même inventeur en plusieurs pays, faire l'insertion principale dans la langue du pays de l'auteur, et mentionner cette origine sur les fiches relatives aux copies plus ou moins semblables du même brevet en d'autres pays : (Original.., copie française, etc.).

(*G*) Noter secondairement (séries connexes), tout ce qui concerne : le *Vol des oiseaux;* les *Cerfs-volants;* la *Résistance des fluides ou des carènes;* la *Pression du vent;* l'*Anémométrie;* les *Engins hydronautiques de mesure ou de manœuvre*, indiqués au vocabulaire ci-joint.

(*H*) Chaque article portera, à l'impression, un *numéro d'ordre*.

Dans tous les cas douteux, user largement des *mentions multiples* abrégées, avec renvois.

Une *Notice* spéciale donnera des renseignements sur la composition des grandes bibliothèques aéronautiques particulières dont les possesseurs le désireront. On pourra y indiquer les ouvrages ou documents rares qui ne se trouveraient que dans l'une d'elles, et au besoin mentionner que tel ouvrage intéressant aura été introduit dans la Bibliographie aéronautique par tel collectionneur.

Des « Suppléments » seront publiés ultérieurement.

La Bibliographie de M. G. Tissandier (1888), contenait l'indication d'environ **700** documents. — Notre Bibliographie en cours, d'après le plan ci-dessus, en contient actuellement plus de 9,500. Le nombre total **dépassera 12,000**.

La Bibliographie Générale occupera les Tomes IX, X, XI et XII de la *Revue de l'Aéronautique*.

Paris, Juin, 1900.

Henri HERVÉ.

LE RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL
de l'Institut International de Bibliographie

La coopération internationale dans les travaux bibliographiques

PAR

M. Paul OTLET

Secrétaire général de l'Office International de Bibliographie.

LA BIBLIOGRAPHIE ET SON UTILITÉ.

Le livre est l'outil du travailleur intellectuel; la bibliographie, connaissance du livre, est le moyen de connaître l'outil le mieux approprié à chaque travail particulier.

Il y a deux grands moyens d'acquérir la science, l'un est l'observation et la réflexion personnelle, l'autre la connaissance des faits et des théories par la lecture. Le deuxième de ces moyens est le mode le plus ordinaire pour ce qui concerne le savoir acquis. Presque tout ce que les hommes ont su au cours des siècles, ils l'ont consigné par écrit, et ce qu'ils apprennent encore chaque jour, ils le communiquent à leurs semblables par la voie des livres, des revues et des journaux. C'est ainsi que les revues, les livres et les journaux constituent, dans leur ensemble, le vaste réservoir de la science humaine, où chacun peut libéralement puiser la partie des connaissances dont il a besoin. Mais il ne suffit pas de savoir que dans les livres en général se trouvent consignées les sciences acquises enregistrées, les théories déjà construites ou les faits recueillis et classés; il importe de savoir avec précision dans quels livres. L'énorme accumulation des écrits rend nécessaire un guide, qui n'est autre que la bibliographie. (1).

* * *

(1) Sur les services que doit rendre un Répertoire bibliographique universel, aux hommes de science, aux praticiens, aux bibliothécaires, aux éditeurs et aux auteurs, voir P. Otlet et H. Lafontaine: *Création d'un Répertoire bibliographique universel: note préliminaire* (*Bulletin de l'Institut International de Bibliographie*, 1895, p. 18).

LE RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL.

« Quels ouvrages a écrits tel auteur? Quels travaux a-t-on publiés sur tel sujet? » Voilà les deux questions essentielles auxquelles doit répondre la bibliographie. Les énoncer, c'est dire en même temps que la bibliographie est l'auxiliaire de toutes les sciences, et que la tâche qui lui est dévolue est immense.

On évalue en effet, de quinze à vingt-cinq millions le nombre d'ouvrages, livres, brochures, articles de sociétés savantes, ayant été publiés jusqu'ici et la production courante serait de quatre à six cent mille travaux de toutes espèces publiés chaque année et venant s'ajouter au stock ancien (1).

Depuis longtemps déjà on s'est préoccupé de mettre en ordre toutes ces richesses. Les premiers essais tentés ont été les catalogues des bibliothèques. Puis, comme il importait au lecteur de connaître non seulement ce que possède la bibliothèque à laquelle il s'adresse, mais encore quels sont les livres existants au dehors et qu'il peut se procurer en librairie ou dans d'autres bibliothèques, des bibliographes dévoués ont réuni les titres des ouvrages relatifs soit à un pays, soit à une science, soit même à une question déterminée. Des milliers de bibliographies de ce genre ont été publiées jusqu'ici, admirables, travaux de patience et d'initiative, œuvres tantôt de bibliothécaires, tantôt d'hommes de science, tantôt d'éditeurs, parfois même de commissions gouvernementales. Malgré ce labeur immense, faute d'entente, de plan concerté d'avance, de méthode communément adoptée, le chercheur et même le simple lecteur ne peuvent encore s'orienter avec sûreté dans le labyrinthe de la production littéraire.

La bibliographie d'une question demeure éparpillée dans de nombreux recueils malaisés à consulter, difficiles surtout à se procurer. Ces recueils sont fragmentaires, remontent souvent à une date ancienne et n'ont plus été continués; enfin il est des parties entières du domaine de la science qui n'ont donné lieu à aucun défrichement bibliographique.

Réunir, fusionner et coordonner la bibliographie des ouvrages de tous les lieux, de toutes les langues, sur toutes les matières, en un répertoire unique, mais comprenant deux parties, l'une le répertoire par matières, l'autre le répertoire par auteurs; établir ce répertoire de manière à pouvoir le reproduire en multiples exemplaires, à le diviser d'après les diverses branches des sciences et à le tenir constamment à jour de la production scientifique et littéraire courante,

(1) Sur le dénombrement statistique de ces œuvres par pays d'origine, date de publication, genre de travaux, voir P. Otlet: *La Statistique internationale des imprimés, quelques sondages* (*Bulletin de l'Institut International de Bibliographie*, 1895-96, p. 300-319.

telle est l'œuvre qu'a commencé à entreprendre l'Institut international de Bibliographie, sous le nom de Répertoire Bibliographique Universel.

Pour mener cette œuvre à bonne fin, une méthode a été formulée, un programme de travaux a été arrêté et des organes d'exécution ont été créés.

* * *

MÉTHODE POUR L'ÉLABORATION DU RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL (R. B. U.)

Cette méthode comporte les points suivants:

1° *Le Répertoire bibliographique est universel.* Il est en cela bien distinct de tout catalogue de bibliothèque, quelque étendu soit-il. Un catalogue de bibliothèque, en effet, renseigne sur les ouvrages *possédés* par un dépôt de livre déterminé; son but est de fournir ces renseignements très rapidement et très sûrement, peu importe de quelle manière. La bibliographie, au contraire, doit renseigner sur tous les ouvrages *existants,* en quelque lieu qu'ils aient été collectionnés ou conservés. Distinct des catalogues, le Répertoire bibliographique apparaît comme une collection complète, tenue à jour, de *tout* ce qui a été écrit. Il doit donc être conçu comme *universel,* quant au temps, quant au lieu, quant aux langues, quant aux matières.

2° *Le Répertoire bibliographique universel est élaboré progressivement.* Le répertoire est universel dans son principe, mais ne le deviendra en fait que progressivement et à mesure de l'avancement des travaux bibliographiques. La méthode arrêtée est telle que son application conduira un jour à un répertoire bibliographique complet. Toutefois, le répertoire peut être utilisé à tous moments, au cours de son élaboration. A un certain point de vue il n'est qu'une forme spéciale donnée aux travaux bibliographiques particuliers, relatifs aux ouvrages d'une spécialité ou d'une époque, ou d'un pays ou d'une littérature déterminée. Ces travaux fragmentaires sont composés désormais avec la préoccupation de les faire servir, non seulement à leur fin spéciale, mais encore à former une partie intégrante d'une vaste collection dans laquelle ils ont leur place désignée d'avance. — Incorporés dans le R. B. U., ces travaux viennent l'enrichir et le développer progressivement.

3° *Le Répertoire Bibliographique Universel est mis à la disposition du public sous des formes diverses appropriées aux divers besoins bibliographiques.*

Il y a un répertoire bibliographique universel prototype et des duplicata de ce répertoire. A raison de l'importance du travail à

exécuter, on ne peut songer immédiatement à l'impression et à la publication de toutes les parties du Répertoire. Au siège de l'Institut international de Bibliographie, à Bruxelles, un Office spécial conserve le manuscrit du Répertoire prototype. Il comprend actuellement environ cinq millions de notices qui peuvent être consultées par ceux qui ont utilité à le faire. Pour répondre aux demandes adressées à cet Office, des copies dactylographiées des fiches bibliographiques sont délivrées relatives à des questions spéciales ou à des parties de sciences déterminées; d'autre part, et principalement pour les travaux contemporains, des recueils périodiques sont en cours de publication. Il n'y aura donc pas *un* mais *des* Répertoires bibliographiques universels. Chaque centre intellectuel pourra avoir le sien, plus ou moins étendu, plus ou moins développé, suivant ses ressources et ses besoins, répertoire qui formera le commencement d'un tout plus considérable.

On a donné les noms de:

Répertoire bibliographique universel, au prototype conservé au siège de l'Institut.

Répertoires bibliographiques particuliers, aux répertoires plus ou moins étendus, formés à l'instar du répertoire prototype, à l'aide de copies manuscrites ou d'éléments imprimés.

Bibliographia universalis, à la collection des diverses bibliographies particulières imprimées, qui forment autant de contributions au Répertoire bibliographique universel.

4° Quant à sa disposition matérielle le Répertoire bibliographique universel est composé de *fiches* d'un format uniforme, consacrées chacune à l'inscription d'une seule notice bibliographique. Les fiches permettent seules l'intercalation continue de nouveaux matériaux, la correction facile des erreurs et des omissions, la coopération entre travailleurs éloignés les uns des autres, la coordination de matériaux provenant de sources diverses, la formation progressive du Répertoire et son utilisation à tous les stades de son élaboration.

Les fiches adoptées pour l'établissement du Répertoire Bibliographique Universel mesurent 12 $^{1}/_{2}$ centimètres de longueur sur 7 $^{1}/_{2}$ centimètres de hauteur et recoivent les inscriptions dans le sens de la longueur. (1)

Elles sont habituellement placées dans les tiroirs de meubles classeurs. Une broche de fixation passée au travers des fiches permet de les fixer. La broche s'enlève lorsqu'on veut procéder à un nouveau classement ou à des intercalations: mais en la laissant en place, on

(1) Consulter : Catalogue des publications de l'Office et de l'Institut International de Bibliographie. — Catalogue des accessoires bibliographiques, Bruxelles, 1, rue du Musée.

peut sans danger transporter les tiroirs garnis de leurs fiches, pour les consulter commodément, sur les tables de travail. Les fiches sont généralement de couleur blanche. Dans certains répertoires particuliers, on a adopté des fiches de couleur, dans le but de signaler certaines catégories d'ouvrages, par exemple, les ouvrages que possède une bibliothèque déterminée.

Pour faciliter le classement et la recherche de ces fiches dans les tiroirs des meubles classeurs, on a fait usage de fiches plus hautes et de couleurs variées, présentant un bec saillant de largeur variable. Ces fiches divisionnaires permettent de former, dans chaque classe, des subdivisions qui facilitent le groupement des fiches bibliographiques par séries de même espèce.

5° *Le Répertoire Bibliographique Universel est un, mais divisible à l'infini.* Il est à la fois encyclopédique et spécial; c'est-à-dire qu'il n'y a pas autant de répertoires distincts qu'il y a de sciences, mais qu'il y a un seul répertoire dans lequel toutes les sciences trouvent place et apportent les unes aux autres un mutuel secours. Toutefois, le fait que les matériaux sont recueillis sur fiches permet de fractionner presque à l'infini un tel répertoire et de ne fournir à chacun que la partie dont il a besoin. Le classement adopté étant méthodique, ce fractionnement par groupe de connaissance est rendu facile. Ainsi, l'on peut fournir à l'un toute la bibliographie de la Médecine, à l'autre toute la bibliographie des Sciences sociales: on peut même fournir des parties moins étendues, la Pathologie interne, par exemple, ou seulement la Pathologie mentale ou la Bibliographie de l'Épilepsie. Enfermé dans d'aussi étroites limites, un répertoire particulier n'en sera pas moins une partie du Répertoire Universel, car il sera établi suivant la même méthode; sans modification, mais par simple addition d'autres fiches, il pourra à tout moment devenir, lui-même, un répertoire universel, avantage que ne saurait donner une suite de bibliographies particulières publiées sans lien les unes avec les autres.

6° Les notices bibliographiques réunies en vue du Répertoire Bibliographique Universel sont *rédigées* en tenant compte de certaines règles uniformes. Ces règles sont analogues à celles que les grandes bibliothèques ont arrêtées pour la préparation de leur catalogue.

Comme ces bibliothèques, l'Institut International de Bibliographie a formulé un code d'instructions qui assurent aux travaux la plus grande unité. Elles précisent les mentions que doivent porter ces notices, pour renseigner suffisamment sur l'identité des ouvrages; elles indiquent aussi la disposition typographique à donner à ces mentions pour faciliter la mise en ordre de ces fiches (1).

(1) Voir *Règles pour la rédaction des notices destinées au Répertoire Bibliographique Universel* (*Bulletin Institut International de Bibliographie*, 1898. p. 81).

7° Le Répertoire Bibliographique Universel et les divers répertoires particuliers qui en sont dérivés sont *classés* d'une manière uniforme. Toutes les notices bibliographiques sont rangées une première fois dans la partie du répertoire classé alphabétiquement d'après les noms d'auteurs. Ce répertoire est destiné à répondre à la question: « Quels ouvrages a écrits tel auteur? » Les duplicata des mêmes notices sont ensuite rangés dans la partie du répertoire classé par ordre de matières qui répond à cette autre question: « Qu'a-t-il été écrit sur tel sujet? » Pour opérer ce classement par matière bibliographique, il a été adopté une classification conventionnelle, méthodique et uniforme, à la fois *internationale* en ce que les rubriques de classement sont intelligibles pour les personnes qui parlent les langues les plus diverses, et *universelle* en ce qu'elle embrasse l'encyclopédie des sciences. Cette classification a été dénommée la Classification bibliographique décimale.

Pour établir cette classification, on a énuméré dans des tables les questions principales qui font l'objet des connaissances humaines, et l'on a donné un numéro de classement à chaque question. Ainsi l'Electricité a reçu le numéro 537. Toutefois on a eu soin de donner des numéros qui se suivent aux questions qui se rattachent à un même groupe de matières. A cette fin, pour le numérotage des questions, on s'est servi de nombres décimaux au lieu de nombres entiers, de telle sorte que tout chiffre ajouté à la droite d'un nombre représente simplement une subdivision plus détaillée de la division immédiatement supérieure. Ainsi, par exemple, la question des Sciences de la nature en général a reçu le numéro 5, la question de la Physique a reçu le numéro 53 et, comme on l'a dit plus haut, la question de l'Electricité a reçu le numéro 537. Tous ces nombres étant décimaux, pour les classer en une seule série, on devra les disposer dans l'ordre suivant:

5 Sciences de la nature;
53 Physique;
537 Electricité.

On obtient ainsi mécaniquement un classement méthodique des matières, tout en conservant l'avantage d'un numérotage très simple. Les tables de la classification bibliographique décimale, comme les tables d'un ouvrage quelconque, se composent de deux parties. Dans la première partie, les questions sont rangées simplement dans l'ordre alphabétique des mots qui les dénomment; à la lettre E, par exemple, on trouvera *Électricité* et en regard le numéro 537. Ainsi:

Électricité. 537

Dans la seconde partie des tables, les questions sont rangées dans l'ordre méthodique, précédées chacune de leur numéro classificateur, comme on l'a indiqué plus haut.

Les avantages de cette méthode sont multiples. D'abord on obtient une classification internationale, puisqu'il suffit de traduire les tables de classification en plusieurs langues pour conserver néanmoins le même numéro à la même question : les nombres, en effet, sont d'intelligibilité universelle. D'autre part, les nombres employés étant décimaux, on pourra en tout temps diviser une question quelconque et créer des subdivisions nouvelles, sans modifier ni troubler en rien la classification existante, et cela par la seule subdivision décimale des nombres. Enfin, toute notice bibliographique établie sur fiche pourra recevoir son indice de classement bibliographique en y inscrivant simplement le numéro classificateur attribué dans les tables à la question dont traite l'ouvrage décrit sur la notice. Lorsque ces fiches sont rangées dans les répertoires d'après l'ordre décimal des numéros classificateurs, toutes les fiches concernant un même sujet se trouvent classées ensemble, mécaniquement, et les tables de classification ont dès lors la même utilité que les tables des matières à la fin d'un volume. Elles permettent de retrouver dans les fichiers, ou meubles classeurs de fiches, à quel endroit précis sont placées les notices bibliographiques concernant un sujet donné. Ces numéros classificateurs, ont ici la même fonction que les numéros des pages dans un volume, à part ces deux différences : le numérotage des pages est fait à l'aide de nombres entiers, employés en série progressive, tandis que le numérotage des fiches est fait à l'aide de nombres décimaux, afin de mieux grouper les matières dans un ordre méthodique de divisions et subdivisions ; d'autre part, dans un volume, chaque page a un numéro spécial, tandis que dans le répertoire à fiches, toutes les notices concernant un même sujet reçoivent le même numéro : ce numéro est un numéro de classe et non un numéro individuel (1).

***

ORGANES DU RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL.

Le R. B. U. est une œuvre coopérative, et cette coopération peut être fort étendue. Quiconque, particulier, société scientifique, administration publique, bibliothèque, a publié une bibliographie, peut devenir un coopérateur, à condition de conformer sa publication aux règles très simples qui ont été formulées et qui viennent d'être

(1) Consulter le *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie*, 1898, p. 1 : Manuel de la classification bibliographique décimale : exposé et règles et Table générale décimale, tables refondues.

résumées. Mais il importe dans l'intérêt de l'œuvre commune, que ces règles soient observées aussi scrupuleusement que possible. Il importe également que le répertoire soit aussi complet que possible et que le domaine bibliographique de toutes les sciences soit défriché, sans qu'aucun ne le soit inutilement deux fois. Il importe enfin que les principes de la méthode continuent à se développer progressivement, suivant les besoins nouveaux qui se présentent chaque jour et que les nouvelles interprétations et solutions aient l'autorité et l'unité nécessaires pour s'imposer à tous les coopérateurs.

Le lien entre les coopérateurs est créé par l'Institut international de Bibliographie.

Association exclusivement scientifique fondée en 1895, l'Institut dirige le travail coopératif du Répertoire Bibliographique Universel. Il procède à la répartition des travaux en vue d'éviter les doubles emplois ou l'abandon de certaines branches. Il formule la méthode selon laquelle il y a lieu de procéder à chaque travail en particulier, de la manière la plus conforme aux intérêts communs.

A cet effet l'Institut a publié un ensemble de *Règles bibliographiques* et des *Manuels* pour la préparation des diverses parties du Répertoire Bibliographique Universel. Il tient à jour un *Inventaire* de tous les travaux émanant de cette coopération. Il établit aussi, périodiquement, une *Statistique* des notices bibliographiques relatives aux divers ordres de matières et comprises dans l'exemplaire original du Répertoire Universel. Enfin il publie régulièrement le *Catalogue* de toutes les publications qui sont considérées comme « contributions » imprimées à ce répertoire et peuvent être utilisées pour la formation des répertoires bibliographiques particuliers.

Les membres de l'Institut sont des particuliers ou des corps, tels que des Sociétés scientifiques, des Universités, des Bibliothèques, des Administrations publiques. L'Institut a des sessions périodiques. Son siège social est à Bruxelles (1), mais il y a des sections nationales (telle la section française) (2). Son bureau est en relations constantes avec les sections nationales et les secrétariats des divers pays. D'accord avec les correspondants, il prend toutes les mesures d'exécution qui sont la suite des résolutions des Conférences périodiques. Il publie un *Bulletin* (3), qui renseigne sur la marche des travaux et des publications de ses membres, et en général sur le mouvement en faveur de l'organisation de la Bibliographie. De

(1) Institut International de Bibliographie, 1, rue du Musée, Bruxelles.

(2) Hôtel des Sociétés savantes, rue Serpente, Paris.

(3) *Bulletin de l'Institut international de Bibliographie.* Bruxelles, au siège de l'Institut, 1re année, 1895-96, abonnement, 10 fr. par an. Les membres de l'Institut paient une cotisation de 10 fr., et reçoivent gratuitement le Bulletin.

même que l'Institut, association libre de discussion scientifique, ne demande à ses membres l'adhésion formelle à aucun système, de même le Bulletin est ouvert à toutes études intéressant le monde bibliographique, sans égard à leurs tendances.

Des organes ont été créés et seront complétés en vue d'assurer l'exécution effective du Répertoire bibliographique universel. Le premier en date et en importance est l'Office international de Bibliographie, bureau créé par le gouvernement belge, à la demande de l'Institut, en vue d'élaborer et de conserver le prototype du Répertoire Bibliographique Universel. Cet Office, décrété par arrêté royal du 17 septembre 1895, a reçu du gouvernement belge, outre un subside annuel appréciable, des locaux et un outillage tout à fait modernes. Le programme de l'Institut comporte aussi la création d'offices ou bureaux bibliographiques nationaux ou spéciaux, ayant pour objet la préparation et la conservation d'une partie du Répertoire Universel, relative plus spécialement à la littérature nationale ou à une branche particulière des sciences. (Tel est notamment le Bureau Bibliographique de Paris (1), et le Concilium bibliographicum de Zurich, bureau international pour la Zoologie et les sciences naturelles).

***

MODES DIVERS DE COOPÉRATION

Comme il a été expliqué, le Répertoire Universel est formé d'une série de bibliographies partielles préparées dans les différents pays sur des types susceptibles de se rattacher à l'œuvre commune par le lien d'une méthode identique. — Ces bibliographies peuvent être, soit des recueils aussi complets que possible, des travaux parus dans les différentes branches des sciences, soit des recueils n'ayant pas la prétention d'être complets, mais se proposant seulement de former une contribution limitée à la bibliographie d'une science déterminée. D'autre part, la méthode arrêtée rend possible l'utilisation pour le Répertoire Universel, de toutes publications bibliographiques particulières, même si elles sont éditées en vue d'un but spécial, mais pourvu qu'elles se conforment à certaines conditions indispensables pour permettre de les découper, coller sur fiches et classer directement dans les Répertoires (notices bibliographiques complètes par elles-mêmes, sans abréviations ni renvois au contexte, mention à la fin de chaque notice sur chaque numéro classificateur des matières, emploi de caractères typographiques mettant en évidence les éléments de classement, tels que les noms d'auteurs, la date, les nombres

(1) Le bureau Bibliographique de Paris a son siège, 44, rue de Rennes, à Paris.

classificateurs). Dès lors, les matériaux utilisables à l'avenir pour le Répertoire Universel peuvent être fort nombreux : tels les tables des périodiques, les bibliographies nationales officielles actuellement en cours de publication, les catalogues des grandes bibliothèques, les catalogues des éditeurs, les listes d'ouvrages remis au dépôt légal, les bibliographies spéciales, etc., etc.

La coopération par voie de publication n'est pas la seule. Des dépouillements de périodiques, des bibliographies relatives à ses questions particulières, des catalogues de fonds spéciaux, peuvent être entrepris sur fiches manuscrites, d'accord avec l'Institut de Bibliographie, à l'effet d'enrichir le Répertoire prototype. Des échanges de fiches bibliographiques assurent des avantages particuliers aux collaborateurs de semblables travaux.

* * *

TRAVAUX RÉALISÉS

D'importantes collaborations ont été acquises au R. B. U., dès la première heure et des travaux considérables ont déjà été conduits à bonne fin.

L'Annuaire et le Bulletin de l'Institut publient périodiquement des renseignements circonstanciés à cet égard et nous nous voyons obligé d'y renvoyer.

Les données statistiques suivantes permettent cependant de s'en faire une idée.

A la date de juillet 1900, le manuscrit du R. B. U. comprenait environ 5 millions de notices bibliographiques.

Dans la *Bibliographia Universalis* avaient paru trente contributions imprimées au Répertoire donnant ensemble 131,200 notices. Huit de ces contributions sont en cours de publication périodique.

Trois Offices ou Bureaux Bibliographiques ont été organisés en connexion avec l'Institut. Ces institutions occupent 39 personnes salariées.

* * *

Tet est le but du Répertoire Bibliographique Universel, sa méthode, ses organes et son degré de développement. Dans la forme que lui a donné l'Institut de Bibliographie, ce répertoire a rendu effective la coopération internationale dans ces travaux bibliographiques.

A l'appui de la présente communication, nous avons l'honneur de déposer sur le Bureau du Congrès:

L'Annuaire de l'Institut International de Bibliographie, la collection

complète de son Bulletin, une notice sur les services bibliographiques qu'il a organisés, une notice descriptive du matériel qu'il a créé pour les Répertoires bibliographiques et une notice décrivant le système de la classification décimale (1). Dans ces publications sont exposés avec détails les points qui ont été simplement résumés ici.

L'Institut International de Bibliographie a saisi l'occasion de ce Congrès et de l'Exposition de Paris pour exposer une partie importante du manuscrit du R. B. U. : environ 2 millions de notices bibliographiques, soit les 2/5 de ses collections.

Cette exposition faite dans le Palais des Congrès a principalement pour objet d'illustrer les méthodes suivies et de prouver par l'exemple l'utilité d'un vaste répertoire bibliographique, à la fois international et encyclopédique.

L'exposition de l'Institut comprend aussi la collection des recueils faisant partie de la *Bibliographia Universalis* et qui sont autant de contributions imprimées au R. B. U. Enfin, une série de diagrammes exposés, étudie le mouvement de la production du livre dans les divers pays et aux diverses époques.

(1) Ces trois notices sont reproduites ci-après, en annexes.

ANNEXE I.

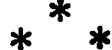
Notice sur les Services Bibliographiques de l'Institut International de Bibliographie.

L'Institut International de Bibliographie prépare un *Répertoire Bibliographique Universel*, catalogue général qui doit comprendre les notices de tous les livres et articles de revues publiés dans les divers pays et sur les diverses matières.

Ce Répertoire, établi sur fiches mobiles, comprend actuellement environ cinq millions de renseignements bibliographiques et continue à s'accroître tous les jours.

Il est classé en deux parties, l'une par ordre des matières, l'autre par nom d'auteur. Le classement répond ainsi à ces deux questions : « Quels sont les ouvrages qui traitent de tel sujet? » « Quels sont les ouvrages publiés par tel auteur? »

Le Répertoire Bibliographique Universel est encyclopédique et embrasse l'ensemble des connaissances humaines : Bibliographie et Bibliothéconomie, Journalisme, Manuscrits, Philosophie, Sciences religieuses, Sciences économiques et sociales, Droit, Enseignement, Folklore, Philologie, Linguistique et Etude des Langues, Sciences mathématiques, physiques et naturelles, Médecine, Sciences de l'Ingénieur et Sciences industrielles, Agriculture, Construction et Architecture, Beaux-Arts, Littératures, Géographie, Biographie, Histoire.



Pour mettre ses collections bibliographiques à la disposition de ses membres et du public, et pour contribuer à la création de Répertoires Bibliographiques particuliers dans les bibliothèques et dans les centres d'études, l'Institut a organisé les services suivants :

1. **Consultation du Répertoire.** — Le Répertoire peut être consulté dans les locaux de l'Institut à Bruxelles, 1, rue du Musée. — La consultation est gratuite tous les jours non fériés, de 10 à 12 et de 14 à 17 heures.

2. **Extraits du Répertoire.** — Envoi, sur demande, d'extraits du Répertoire Universel, relatifs à une question déterminée. L'envoi est fait sous la forme de fiches dactylographiées et moyennant remboursement de dix centimes par notice bibliographique copiée. Pour éviter toute surprise, l'Institut avise ses correspondants lorsque le

nombre de fiches relatives à la question posée dépasse 50 et demande confirmation de l'envoi.

3. **Répertoires bibliographiques particuliers.** — Pour l'usage des établissements scientifiques, des administrations et des particuliers, l'Institut prépare des répertoires bibliographiques au moyen de duplicata des notices du Répertoire Bibliographique Universel, relatifs à un ensemble de questions connexes ou à toute une branche de sciences. Ces duplicata sont établis au prix de 20 francs les mille fiches.

4. **Abonnements au Répertoire Bibliographique Universel.** — L'Institut adresse périodiquement à ses abonnés copie des notices du Répertoire Bibliographique Universel, relatives aux travaux nouveaux qui paraissent sur une question quelconque. L'abonnement donne lieu à un droit d'inscription non renouvelé de 5 francs. Les membres de l'Institut sont exemptés de ce droit. Des comptes sont ouverts aux abonnés qui sont débités du prix de toutes les notices envoyées, à raison de 10 centimes par notice, frais de port en plus. Les comptes sont arrêtés tous les six mois et les sommes dues sont recouvrées par la poste.

5. **Publications bibliographiques.** — L'Institut a organisé, avec la coopération de spécialistes, la publication d'une collection de bibliographies spéciales, faisant connaître périodiquement les travaux nouveaux parus dans les diverses branches des sciences et formant des contributions imprimées au Répertoire bibliographique universel. Plusieurs de ces bibliographies sont en cours de publication et donnent lieu à des abonnements séparés. (Demander le catalogue spécial des publications.)

6. **Coopération bibliographique.** — L'Institut fait appel au concours des Bibliographes, des Auteurs, des Hommes d'études, des Editeurs, des Bibliothèques, des Sociétés savantes et des Administrations publiques. Il les prie de coopérer à la formation du Répertoire bibliographique universel en lui envoyant la liste de leurs travaux et leurs publications bibliographiques; catalogues, bibliographies, tables de périodiques, etc. L'Institut invite aussi les éditeurs à publier, à l'avenir, ces publications en se conformant aux quelques règles générales qu'il a arrêtées pour permettre de considérer ces publications comme des contributions imprimées au Répertoire bibliographique universel.

7. **Echange de renseignements bibliographiques.** — L'envoi par les membres de l'Institut de notices bibliographiques relatives à des matières déterminées et établies conformément aux règles arrê-

tées à cet effet leur donne le droit de recevoir gratuitement la copie d'un nombre équivalent de notices du Répertoire universel, relatives à d'autres matières.

8. Travaux bibliographiques divers. — L'Institut dispose d'un *personnel technique* expérimenté et d'une *imprimerie* spéciale, qui lui permettent d'entreprendre pour compte de tiers, à des prix à convenir, toute espèce de travaux bibliographiques, notamment : organisation des services bibliographiques dans les établissements scientifiques ou les grandes administrations publiques et privées, revision à domicile des répertoires bibliographiques particuliers, préparation et impression des catalogues de bibliothèques, des tables des recueils périodiques, de bibliographies particulières, etc.

9. Accessoires et matériel des Répertoires bibliographiques. — L'Institut a arrêté divers types de fiches et de meubles classeurs de fiches et les a fait fabriquer en nombre par ses fournisseurs attitrés. Les abonnés peuvent se procurer ces accessoires bibliographiques à des conditions avantageuses. (Demander le catalogue illustré spécial des meubles classeurs et des fiches.)

* * *

L'Institut International de Bibliographie publie un *Bulletin* et un *Annuaire*. Il publie aussi les MANUELS pour l'établissement du Répertoire bibliographique des diverses sciences. Les membres paient une cotisation annuelle de 10 francs. Les sociétés, instituts, bibliothèques et les établissements d'enseignement sont inscrits comme membres sur simple demande. Les membres de l'Institut reçoivent gratuitement le *Bulletin* et l'*Annuaire*.

———

ANNEXE II.

MATÉRIEL BIBLIOGRAPHIQUE

Les répertoires bibliographiques nécessitent un outillage spécial de fiches et de meubles destinés à leur emmagasinement et à leur consultation. L'Institut International de Bibliographie a choisi, parmi divers types, ceux qui paraissent convenir le mieux aux désiderata exprimés. Dans le but d'en répandre l'emploi et de contribuer ainsi à la diffusion des méthodes bibliographiques uniformes qu'il a formulées, l'Institut a fait accord avec les fabricants pour la fourniture de cet outillage à des conditions avantageuses tant au point de vue de la précision que de la promptitude et du bon marché.

Fiches pour répertoires bibliographiques et catalogues.

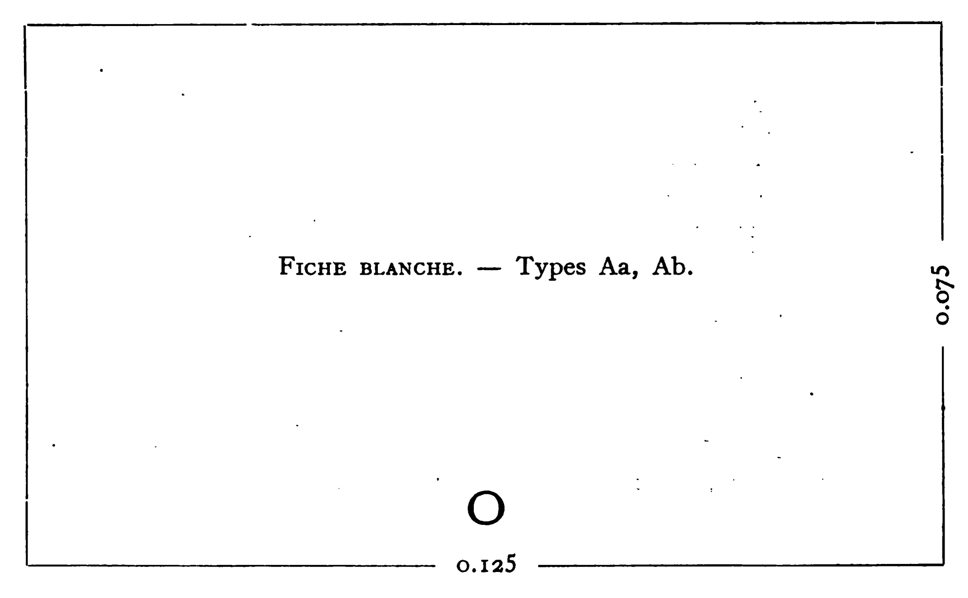
Le type adopté par l'Institut International de Bibliographie est la fiche du format de 0.125 × 0.075 posée dans le sens de sa plus grande dimension.

Ces fiches ont les dimensions qu'une longue expérience a démontré être les plus pratiques. Pas trop hautes, elles peuvent être lues parfaitement et sans dérangement quand elles sont placées dans les tiroirs; assez larges, elles ne multiplient pas inutilement les alinéas et permettent la formation de répertoires à l'aide de découpures d'imprimés à justification large. Leur surface totale est proportionnée à l'étendue moyenne des renseignements à y inscrire. Ces fiches sont perforées au talon et maintenues en place dans les tiroirs par une tringle mobile, comme il a été dit plus haut.

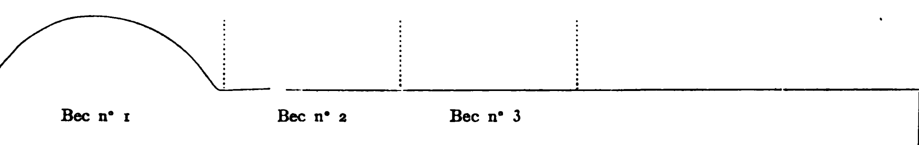
L'emploi des fiches pour les répertoires bibliographiques permet l'intercalation indéfinie de nouveaux titres, leur assure un classement parfait et facilite la réparation des erreurs et des omissions. Les fiches détériorées ou devenues inutiles sont remplaçables par d'autres.

Les fiches qui portent les titres bibliographiques sont blanches; d'autres fiches, de couleur celles-ci, plus hautes et diversement découpées [becs ou encoches], servent à marquer les divisions à introduire dans les fiches de renseignements, soit au moyen des lettres de l'alphabet, soit par un numérotage, soit à l'aide de mots de classement.

Réunies avec les fiches bibliographiques dans des tiroirs *ad hoc*, ces fiches divisionnaires servent à former, peut-on dire, de véritables livres dont la reliure est mobile et en bois. Les fiches blanches constituent les feuillets du livre, les fiches divisionnaires, diversement combinées, en marquant les chapitres, les sections et les paragraphes et ce livre peut être lu et feuilleté dans le tiroir lui-même sans déplacement des fiches.



Les fiches blanches doubles, Ba, Bb, se composent de deux fiches du modèle ci-dessus, réunies par le bas.



FICHE DIVISIONNAIRE A ENCOCHE, ROUGE OU VERTE. — Types Da, Db.

Les becs nos 2 et 3 sont semblables au no 1, et se trouvent aux places indiquées par les pointillés.

Les becs nos 2 et 3 peuvent se renverser de gauche à droite et former ainsi deux divisions supplémentaires.

Encoche n° 1 Encoche n° 2 Encoche n° 3

FICHE DIVISIONNAIRE A ENCOCHE, ROUGE OU VERTE. — Types Da, Db.

Les encoches nos 2 et 3 sont prolongées jusqu'aux places indiquées par les pointillés.

La fiche à bec no 1, renversée de gauche à droite, tient lieu de fiche à encoche no 4.

Tiroirs.

Les meubles à fiches se composent de tiroirs (voir le modèle ci-dessous), tous identiques les uns aux autres et dont toutes les pièces sont parfaitement interchangeables entre elles. Les tiroirs qui servent à l'emmagasinement et à la consultation des fiches ont 32 centimètres de longueur sur 14 de largeur et 9 de hauteur. Très maniables sous ce petit volume, ils peuvent contenir chacun environ un millier de fiches.

Des blocs triangulaires placés à l'intérieur du tiroir, en avant et en arrière, donnent aux fiches l'inclinaison nécessaire à une lecture facile. Le bloc d'arrière est mobile. On l'éloigne ou on le rapproche à volonté; à l'aide d'un ressort double qui commande des pointes s'introduisant dans les parois latérales, on le fixe à la distance voulue pour assurer un soutien aux fiches, quand le tiroir n'est pas entièrement rempli.



Modèle de tiroir à fiches.

Le côté antérieur du tiroir et le bloc triangulaire y adossé sont perforés et livrent passage à une tringle mobile, munie d'un bouton et d'un cran de sûreté. On enfile celle-ci à travers toutes les fiches placées dans le tiroir et qui sont elles-mêmes, comme nous l'avons dit, perforées à leur base d'une ouverture correspondante. La tringle traverse aussi le bloc triangulaire d'arrière.

Après que la tringle a été fixée par le cran de sûreté, les fiches sont assujetties; on peut encore les feuilleter, mais il n'est plus possible de les retirer et, en cas de renversement du tiroir, elles ne sont pas dérangées.

Chaque fois qu'il y a lieu d'intercaler de nouvelles fiches ou de remanier l'ordre de placement des fiches anciennes, il suffit de retirer

la tringle; les fiches reprennent alors leur liberté. Il est d'ailleurs loisible d'user ou de ne pas user de la tringle de fixation.

Les côtés de chaque tiroir sont légèrement échancrés de manière à augmenter la lumière qui éclaire les fiches. Extérieurement le tiroir porte un tirant en cuivre, dont la monture a été combinée avec un porte-étiquette.

Une fois réunies dans un tiroir classeur, les fiches sont en tous points semblables à un livre dont elles forment les pages, dont la reliure est constituée par le tiroir lui-même et dont la couture n'est autre que la tringle mobile.

Un tel livre se feuillette aussi commodément que tout autre, en faisant pivoter les fiches sur leur base, on laisse un espace libre qui permet la lecture avec la plus grande facilité.

Divers types de meubles classeurs. — Les tiroirs sont placés dans des meubles de grandeurs diverses. Il a été créé six types de meubles : à ***deux,*** à ***quatre,*** à ***neuf,*** à ***vingt-quatre,*** à ***trente-six*** et à ***soixante-douze*** tiroirs (voir modèles pages suivantes).

Les meubles des trois premiers types peuvent être posés sur les tables de travail ou sur les rayons d'une bibliothèque; ceux de vingt-quatre et de trente-six tiroirs peuvent également être placés sur les tables de travail.

Le type à soixante-douze tiroirs forme un meuble d'environ 2 mètres de hauteur sur 63 centimètres de largeur; des roulettes articulées en facilitent le déplacement dans toutes les directions.

Pour consulter les fiches, on retire le tiroir contenant la partie des renseignements que l'on désire et on le dépose sur une table. De cette manière, plusieurs personnes, sans se gêner mutuellement, peuvent consulter en même temps diverses parties d'un répertoire. Deux tablettes mobiles, placées à mi-hauteur du meuble, permettent, en outre, la consultation des tiroirs sur place et sans dérangement.

Serrures. — Une serrure à gorge, unique pour chaque meuble, ouvre et ferme tous les tiroirs d'un seul tour de clef. Les meubles des divers types se fabriquent avec ou sans serrure.

Fixation de la tringle du tiroir. — Lorsque les tiroirs à fiches doivent, comme dans certaines Bibliothèques publiques, par exemple, être mis directement entre les mains du public, il devient nécessaire de fixer la tringle et d'empêcher qu'on puisse l'enlever. A cet effet, un mécanisme très simple, breveté, placé dans le bloc triangulaire à l'avant du tiroir et qui n'est pas visible, permet de rendre à volonté fixe ou mobile la tringle qui retient les fiches et empêche ainsi qu'on ne puisse déranger ni enlever des fiches.

Tous ces meubles ont été brevetés.

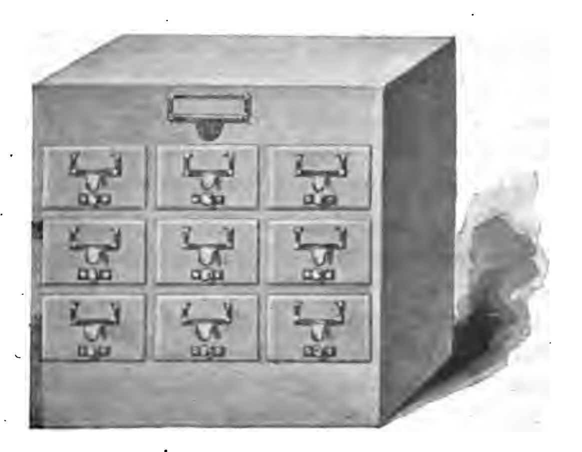
Meubles classeurs de l'Institut International de Bibliographie



Meuble classeur à 2 tiroirs. — Type A.



Meuble classeur à 4 tiroirs. — Type B.

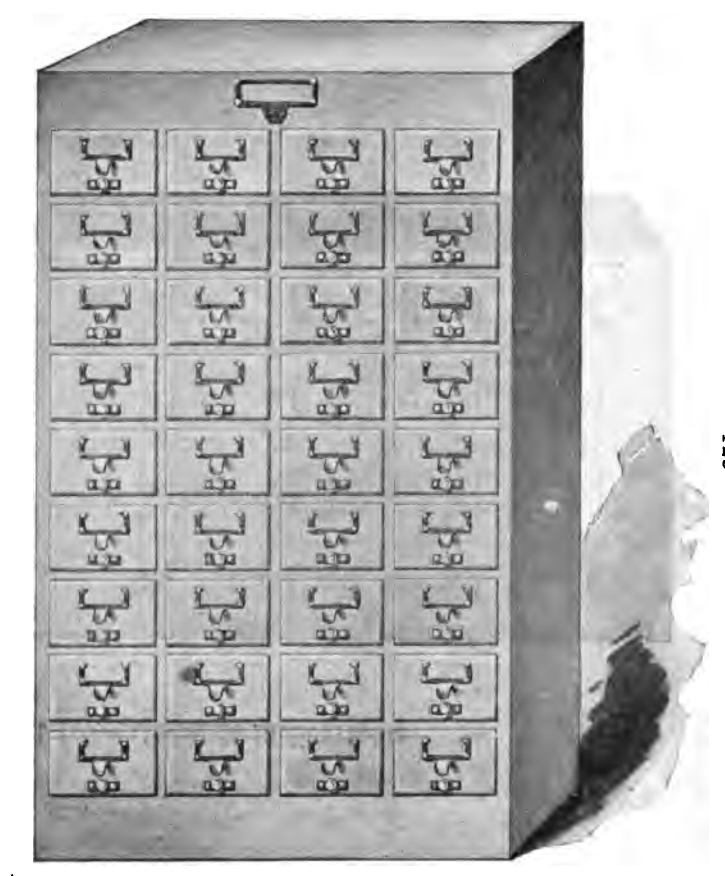


Meuble classeur à 9 tiroirs. — Type C.

Meubles classeurs de l'Institut International de Bibliographie

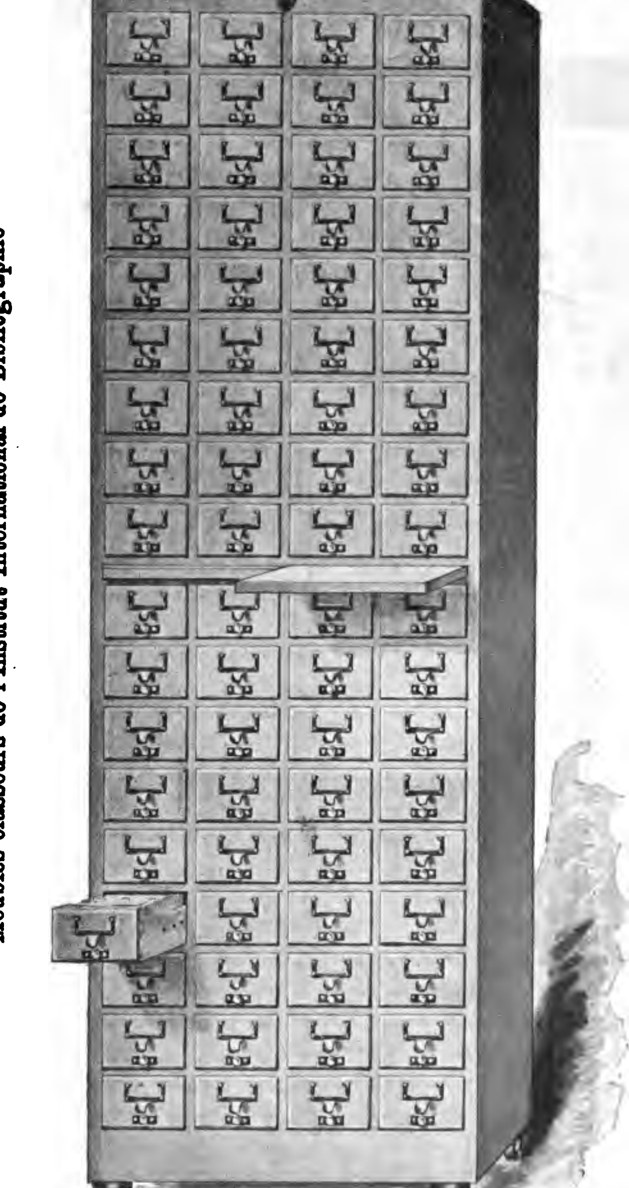


Meuble classeur à 24 tiroirs. — Type E.



Meuble classeur à 36 tiroirs. — Type F.

Meubles classeurs de l'Institut International de Bibliographie



Meuble classeur à 72 tiroirs. — Type D.

RÉSUMÉ

DES

règles adoptées pour l'établissement et l'emploi des tables et des répertoires bibliographiques.

I. — Exposé sommaire du système de la Classification bibliographique décimale.

Notations employées. — La classification décimale des documents bibliographiques est réalisée à l'aide de nombres ou mieux de *numéros classificateurs* susceptibles d'être placés dans un ordre rigoureusement déterminé et se prêtant cependant à une intercalation indéfinie de nouveaux documents, sans troubler l'ordre du classement des précédents.

Ces numéros classificateurs sont formés à l'aide des 10 chiffres arabes de la numération décimale complétés par un certain nombre de signes de liaison, d'abréviation ou de combinaison.

Conception première du système. — Pour établir la série des numéros classificateurs adoptés, on a supposé l'ensemble des connaissances humaines divisé en groupes formant 10 grandes *classes*, dans lesquelles on devra répartir tous les sujets qui peuvent faire l'objet d'une œuvre intellectuelle.

Chacune de ces classes est partagée, à son tour, en 10 *divisions* entre lesquelles on répartit les sujets qui composent ces classes.

Ces divisions se subdivisent de nouveau chacune en dix, et ainsi de suite.

Chacun des dix premiers groupes, auxquels correspondent les grandes divisions des connaissances humaines, peut donc être considéré comme une *fraction décimale* de l'universalité de nos connaissances, dont l'ensemble serait représenté par l'unité.

On obtient dès lors une classification encyclopédique dont chaque science particulière doit former une partie intégrante, susceptible d'être représentée par une fraction déterminée et de se subdiviser elle-même en fractions plus petites également déterminées et se rattachant à l'ensemble par une filiation régulière.

Le premier groupement en classes a été fait de la façon suivante :

Le premier dixième qui embrasse tous les nombres décimaux compris entre 0 et 0,1 a été affecté aux œuvres traitant de sujets généraux ou concernant plusieurs des divisions qui suivent.

Il comprend donc les œuvres encyclopédiques, les œuvres bibliographiques, etc., ainsi que les œuvres diverses qui n'ont pas pu trouver régulièrement place dans les classes suivantes.

Les 9 autres classes sont établies comme il suit :

0,1 Philosophie.
0,2 Religion. — Théologie.
0,3 Sciences sociales. — Droit.
0,4 Philologie.
0,5 Sciences naturelles.
0,6 Sciences appliquées.
0,7 Beaux-Arts.
0,8 Littérature.
0,9 Histoire et géographie.

Si l'on considère, à titre d'exemple, la division des sciences naturelles ou sciences pures 0,5, elle se divise, à son tour, comme il a été dit plus haut, en divisions comprenant les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, etc., de telle sorte que l'on a, par exemple :

0,5 Sciences pures.
0,53 Physique.
0,535 Optique.
0,5357 Optique physiologique.
0,53575 Rôle de la rétine dans la vision.

La division peut être poussée encore plus loin et d'une façon indéfinie, par l'addition de nouveaux chiffres à la droite du dernier nombre décimal obtenu.

Cet exemple fait voir comment une nouvelle division plus précise

ou plus détaillée d'une branche de sciences peut venir s'intercaler, sans rien troubler, entre deux divisions antérieurement établies, grâce à l'emploi des *fractions décimales* ou nombres décimaux fractionnaires pour constituer les numéros classificateurs.

Ecriture des nombres décimaux sous forme de nombres entiers. Dans la pratique et pour simplifier les écritures, en diminuant le nombre des caractères employés, on supprime le o et la virgule qui forment le commencement de tous les numéros classificateurs et l'on écrit ceux-ci sous la forme apparente de nombres entiers.

On obtient ainsi les dix nouveaux groupes principaux ou classes :

0 Ouvrages généraux et bibliographie.
1 Philosophie.
2 Religion. — Théologie.
3 Sciences sociales. — Droit.
4 Philologie.
5 Sciences naturelles.
6 Sciences appliquées.
7 Beaux-Arts.
8 Littérature.
9 Histoire et géographie.

Dans ces conditions, l'exemple cité plus haut s'écrira 5357 Optique physiologique, mais il ne faut pas perdre de vue que tous les numéros classificateurs mis sous cette forme dans les tables représentent, en réalité, des nombres décimaux et doivent être, par la pensée, supposés écrits en les faisant précéder du zéro et de la virgule.

La plupart des critiques qui ont été formulées contre la classification décimale bibliographique proviennent de ce que l'on perd de vue cette donnée essentielle de son principe.

Il en est de même des difficultés que l'on a cru pouvoir attribuer à son emploi et qui ne sont le plus souvent qu'apparentes comme celle qui résulterait de la prétendue nécessité de subdiviser toujours exactement en 10 chaque branche de science.

En réalité, les dix groupes que l'on forme pour chaque nouvelle subdivision d'un nombre classificateur peuvent contenir chacun plus d'une rubrique de classement ou peuvent rester partiellement inemployés et le seul inconvénient que présente la méthode quand on trouve plus de dix nouvelles rubriques à faire entrer dans la formation

d'une subdivision nouvelle est de nécessiter l'emploi de deux nouveaux chiffres, au lieu d'un seul, pour représenter chaque rubrique élémentaire.

C'est ainsi, par exemple, que dans la division 621 Industrie mécanique, les moteurs à air chaud, les moteurs à gaz et les moteurs à vent se trouvent groupés dans la même division 6214 et qu'il faut recourir à une nouvelle subdivision et à l'emploi d'un chiffre de plus pour les séparer en 621.41 Moteurs à air chaud, 621.42 Moteurs à air comprimé, etc

Ordre de classement ou de succession des numéros classificateurs. — L'ordre de classement ou de succession à donner aux différents numéros classificateurs résulte immédiatement de ce que ces numéros représentent des nombres décimaux et il se trouve rigoureusement déterminé par l'ordre respectif des chiffres successifs qui composent ces numéros.

Ainsi, par exemple, le numéro 735 se classera après 5424, bien qu'il paraisse numériquement moindre, parce que ces deux nombres doivent être, en réalité lus 0,735 et 0,5424.

En résumé, le classement des numéros classificateurs doit se faire comme pour le classement des mots dans un dictionnaire en les plaçant en ordre, entre eux, d'abord d'après le rang naturel des premiers chiffres, puis d'après le rang des seconds chiffres, puis d'après le rang des troisièmes chiffres, et ainsi de suite.

Toutefois, comme on fait usage aussi de certains signes auxiliaires, auxquels on a été conduit à attribuer également un ordre de succession, il y a lieu, comme il est dit plus loin, de faire intervenir ces signes pour obtenir le classement des numéros classificateurs qui les renferment.

Mais l'ordre de succession de ces signes étant une fois connu, le classement devient une opération purement mécanique et qui peut être confiée à de simples manœuvres.

Emploi spécial du zéro intercalaire. — Les dix chiffres sont employés, sans distinction et de la même façon, pour la composition des numéros classificateurs, sauf toutefois le zéro qui donne lieu à quelques règles spéciales.

En dehors du cas où il est placé en tête des numéros classificateurs, c'est-à-dire du cas où il s'agit de documents appartenant à la classe des *ouvrages généraux*, le zéro est réservé pour coopérer à constituer un signe de combinaison dont il sera parlé plus loin.

Le *zéro intercalé* dans un nombre classificateur prend donc une signification particulière, mais sans qu'il en résulte un changement dans son ordre de succession, qui reste fixé en tête des autres chiffres significatifs.

Signes de liaison ou de combinaison. — En dehors des chiffres arabes composant les numéros classificateurs, le système de classification bibliographique décimale fait usage des signes de ponctuation suivants qui sont employés comme signes de liaison ou de combinaison :

Le point .
Les deux points ou signe de division :
Le tiret —
Le double tiret ou signe d'égalité =
La parenthèse ( )
Les guillemets ou double parenthèse « »

On emploie aussi dans certains cas le signe d'addition + ou l'accolade et les lettres de l'alphabet latin.

Ces lettres, de A à Z, sont employées pour compléter certains numéros classificateurs, en y ajoutant les initiales de mots entrant dans la composition de noms d'institutions ou de publications. On fait même, dans certains cas, usage de noms propres, écrits en entier, pour compléter les numéros classificateurs concernant des œuvres littéraires, des variétés d'espèces animales et végétales, des biographies ou des œuvres géographiques.

Le classement de ces lettres ou de ces noms est naturellement déterminé par l'ordre alphabétique et ces signes se classent immédiatement avant les chiffres, dont la série commence par 0.

Emploi du point. — Le point est employé pour décomposer en tranches les nombres un peu longs, afin d'en faciliter la lecture.

Sa place est facultative; toutefois, autant que possible, on cherchera à le placer de façon à délimiter des tranches qui correspondent à des branches de sciences ayant un caractère défini ; ainsi, par exemple, on écrira 53.57 Optique physiologique si l'on veut mettre en évidence la division 53 physique, mais on pourra écrire aussi 535.7 si l'on veut mettre en évidence la subdivision 535 Optique.

Signe d'addition. — Le signe d'addition sert à réunir plusieurs

numéros classificateurs quand on veut indiquer qu'une œuvre concerne plusieurs sujets qui ont des classements différents.

Nous avons dit que ce signe, comme le précédent, n'a pas d'ordre de succession.

Le classement d'un numéro double, composé de deux nombres réunis par le signe +, se fait séparément pour chacun de ces deux nombres, c'est-à-dire que pour une œuvre portant, par exemple, le numéro 537.83 + 621.31, on devra établir deux fiches qui seront classées l'une à 537.83 et l'autre à 621.31.

On peut remplacer le signe d'addition par l'accolade en plaçant l'un en-dessous de l'autre les numéros à réunir. Exemple:

$$\left\{ \begin{array}{l} 537.83 \\ 621.31 \end{array} \right.$$

L'accolade peut aussi être utilisée comme signe d'abréviation quand plusieurs nombres composés réunis par le signe + finissent par les mêmes chiffres.

Ainsi, on écrira :

$$\left. \begin{array}{l} 358 \\ 623.4 \end{array} \right\} \text{(05) (44—R.A.)}$$

au lieu de :

358 (05) (44—R.A.) + 623.4 (05) (44—R.A.)

notation qui convient à la *Revue d'artillerie*, publication périodique française consacrée à l'arme et au matériel de l'artillerie.

On peut aussi employer, dans ce cas, des crochets pour éviter la répétition des chiffres communs et écrire, pour ce même exemple, en une seule ligne :

[358 + 623.4] (05) (44 — R. A.)

Nombres composés. — Pour donner plus d'extension à l'emploi des tables, sans en accroître le développement, on fait usage de nombres classificateurs composés qui sont formés en combinant entre eux des nombres élémentaires correspondant chacun à une des rubriques de classement qui peuvent contribuer à caractériser l'espèce ou le contenu d'un document bibliographique de nature complexe.

Ces éléments des nombres composés peuvent être constitués par des nombres principaux empruntés aux différentes parties de la classification générale ou par des nombres secondaires ayant le

caractère de ***subdivisions communes***, applicables à des parties différentes de la classification et qui font l'objet de tables spéciales dont il sera parlé plus loin.

Pour distinguer les uns des autres les éléments des nombres composés ainsi formés, on les sépare, en principe, par des *tirets* ou traits d'union -. Toutefois ces signes peuvent être omis devant ceux des nombres élémentaires entrant dans les combinaisons qui sont déjà pourvus d'un signe spécial de combinaison et dont il sera parlé plus loin, comme, par exemple, la parenthèse simple ou double et le zéro intercalé.

Signe de relation ou de connexité. — Le mode le plus général de formation des nombres composés consiste à combiner des nombres quelconques pris dans des parties différentes de la classification et qui correspondent à des sujets connexes dont traite l'œuvre que l'on considère.

Les deux points ou signe de division sont employés, dans ce cas, pour mettre en relation les divisions de la classification qui se rapportent aux sujets dont il s'agit.

Ainsi on écrira :

331.2 : 677

Les salaires — dans l'industrie textile

Ou encore :

31 : 331.2 : 677

Statistique — des salaires — dans l'industrie textile.

L'emploi du signe de relation pour la formation des nombres composés est facultatif, c'est-à-dire que chacun reste libre de combiner, selon les besoins, avec son aide, des nombres classificateurs quelconques pris dans les tables et auxquels se rapporte le sujet considéré et de constituer ainsi un nombre composé associant les idées que représentent ces nombres.

Les nombres composés ainsi formés sont d'ailleurs réversibles et les exemples ci-dessus peuvent s'écrire aussi :

677 : 331.2

L'industrie textile — ses salaires

677 : 331.2 : 31

L'industrie textile — ses salaires — statistique.

Emploi des crochets. — On fait parfois aussi usage de *crochets* dans l'écriture des nombres composés formés à l'aide du signe de relation.

Ces nombres peuvent, en effet, recevoir eux-mêmes des subdivisions s'appliquant à leur ensemble.

Dans ce cas, pour indiquer que la subdivision s'applique au nombre pris en son entier et non pas seulement à celui des composants qu'elle suivrait immédiatement on place le nombre entier entre crochets ou tout au moins l'on interpose un crochet entre ce nombre et la subdivision qui le suit.

Ainsi étant donné que les tables comprennent les divisions :

355 Art militaire

385 Chemins de fer

385.14 Destruction par explosion des chemins de fer

on écrira

[355 : 385]14

ou 355 : 385]14

Destruction des chemins de fer — par explosion — en temps de guerre.

L'emploi des crochets permet encore de faire disparaître des amphibologies, en indiquant si une subdivision de forme, par exemple, s'applique à un ensemble et non pas seulement à un des éléments constituant d'un nombre composé.

Ainsi, on écrira :

[016 : 355] (05)

Bibliographie périodique des sciences militaires et

016 : 355 (05)

Bibliographie des périodiques militaires.

Signe de soudure.—Tiret.— La formation des nombres composés, à l'aide du signe de relation, suivant le mode général qui vient d'être indiqué, conduit à des nombres souvent très longs, dans lesquels les mêmes radicaux peuvent se répéter et dont le classement peut présenter certaines difficultés.

On a été conduit, par suite, à former des nombres composés plus simples en utilisant des embranchements déjà créés dans certaines parties des tables pour les appliquer à d'autres divisions auxquelles ils se

trouvent pouvoir convenir également; on réalise ainsi ce que l'on nomme des *embranchements par soudure*. On obtient ce résultat en inscrivant simplement en regard de ces dernières divisions la mention *à subdiviser comme* et faisant suivre ces mots du numéro de la division dont les embranchements déjà créés peuvent être utilisés comme subdivisions complémentaires.

On peut même donner le moyen d'appliquer aux nombres considérés plusieurs séries d'embranchements déjà créés dans d'autres divisions, en attribuant à chacune de ses séries un numéro d'ordre dont on le fera précéder, c'est-à-dire en complétant la mention ci-dessus de la façon suivante :

A subdiviser par 1 comme —; A subdiviser par 2 comme — et ainsi de suite.

La présence du tiret, dont on fera usage, ainsi qu'il a été dit précédemment, pour séparer les différentes parties des nombres composés de cette façon, signalera les embranchements empruntés ainsi à d'autres parties des tables de classification et dont il y aura lieu de chercher la signification dans ces parties.

Ainsi les subdivisions de 621.1 machines à vapeur pouvant convenir à la division 536 81 qui dans les sciences physiques correspond aussi à la machine à vapeur, on pourra écrire 536.81-8 pour appliquer à cette division 536.81 la 8e subdivision de 621-1 qui correspond à l'étude spéciale de la production de la vapeur dans ces machines, mais on devra, à cet effet, inscrire dans les tables, en regard de 536.81, la mention : A subdiviser comme 621.1.

De même, la subdivision 536.83 représentant dans les sciences physiques la question du chauffage qui se trouve aussi traitée, à différents points de vue, dans les divisions 697 construction, 621.47 chauffage à vapeur, 628.8 hygiène, 644 chauffage domestique, on donnera le moyen d'appliquer à cette division 536.83 les divers embranchements créés pour ces diverses applications en inscrivant en regard la mention : A subdiviser par 1 comme 697, par 2 comme 621.47, par 3 comme 628.8 et par 4 comme 644. On pourra même rendre possibles d'autres subdivisions, par exemple d'après la nature des combustibles en ajoutant la mention : A subdiviser par 5 comme 669.8, cette dernière division comprenant la momenclature des combustibles.

Mais pour éviter de provoquer des confusions, il est clair que la création des embranchements par soudure ne peut être rendue facultative et que ces embranchements ne devront être utilisés que dans les cas où les tables l'indiqueront expressément.

On verra d'ailleurs plus loin que pour en rendre l'emploi plus fréquent, on en a prévu largement l'application dans l'établissement des tables des subdivisions analytiques communes et que ces subdivisions deviennent ainsi un intermédiaire commode pour la création et l'utilisation des embranchements par soudure.

Signe de répétition. — Tiret répété — Lorsque le mode de formation des nombres composés par soudure est appliqué à la combinaison de nombres appartenant à une même branche de sciences et commençant par suite par les mêmes chiffres, le tiret remplace les chiffres qui auraient été répétés si l'on avait adopté le mode général de formation des nombres composés au moyen du signe de relation.

Il prend, par suite, la valeur d'un signe de répétition ou d'abréviation et l'on peut éviter d'avoir à inscrire dans les tables la mention habituelle de renvoi aux embranchements des divisions voisines qui peuvent se combiner entre eux, en intercalant un second tiret à la suite du radical dont la répétition est évitée.

Ainsi, au lieu de

5821 : 58332

Maladies des plantes-légumineuses

on écrira :

58-21-332

Le tiret ainsi répété permet donc de créer des embranchements facultatifs par soudure, sans nécessiter de nouvelles inscriptions dans les tables.

Le *tiret* figurant dans la constitution d'un nombre composé indique par suite que pour avoir la signification du nombre qui le suit, il faut se reporter, dans les tables, au nombre qui le précède immédiatement, sauf le cas où sa répétition indique qu'il a été employé simplement pour remplacer ce nombre ou encore quand il se trouve placé devant des subdivisions communes facilement reconnaissables par elles-mêmes.

Subdivisions communes. Caractères communs de ces subdivisions. — Par l'emploi de la parenthèse, des guillemets, du signe d'égalité ou double tiret et du zéro intercalaire, on forme des séries de nombres, faisant l'objet de tables spéciales, qui permettent

d'exprimer d'une façon uniforme des idées qui se représentent fréquemment dans l'analyse des sujets à classer.

Ces nombres peuvent ainsi être employés comme des subdivisions communes pour compléter les numéros classificateurs donnés dans les tables générales.

Ils peuvent s'appliquer soit dans toute l'étendue de la classification, soit seulement dans certaines parties spécialement indiquées.

Ces subdivisions communes comprennent les divisions de lieu, de temps et de langue, les divisions de généralités et de formes, et enfin les divisions dites analytiques qui correspondent à de multiples idées ou points de vue pouvant se présenter d'une façon analogue pour des sujets différents.

Ces divers types de divisions sont caractérisés par des signes différents.

Subdivisions de lieu. — La parenthèse, en combinaison avec les nombres commençant par un chiffre autre que zéro, est employée pour former les subdivisions de lieu, savoir : lieu géologique (nombres commençant par 1), lieu physique (nombres commençant par 2) et enfin lieu politique (nombres commençant par les chiffres de 3 à 9).

Ces subdivisions sont empruntées en partie aux nombres classificateurs de la géologie, de la géographie physique et de l'histoire. Elles font l'objet d'une table spéciale. (Voir table II des subdivisions communes.)

Exemples : terrains carbonifères (115), Lacs (282), France (44), Australie (94).

Subdivisions de temps. — Les guillemets ou double parenthèse servent à former les subdivisions selon le temps en enfermant entre ces signes et en les écrivant suivant certaines conventions abréviatives, les dates qui délimitent ou qui fixent la période ou l'époque des événements.

Il n'y a pas, à proprement parler, de table spéciale de ses subdivisions, attendu qu'elles sont les mêmes que celles de la chronologie ordinaire; toutefois les règles relatives à l'emploi de ces signes sont résumées dans la table IV des subdivisions communes.

Exemples : « 1853 » année 1853 « 185 » période de 1850 à 1860; « 14 » XVe siècle ou toutes les années qui ont suivi 1400 jusqu'à 1500.

Subdivisions de langues ou d'idiomes. — Le double tiret ou signe d'égalité sert à former les subdivisions marquant l'idiome dans lequel sont rédigées les œuvres considérées. On obtient ces subdivisions en plaçant ce signe devant des nombres empruntés, avec quelques modifications, aux divisions de la Philologie.

Ces subdivisions font l'objet d'une table spéciale. (Voir table III des subdivisions communes.)

Exemple : = 4 ouvrage écrit en français. = 7 ouvrage écrit en latin.

On répète le signe = après l'indice de langue pour encadrer cet indice quand il doit être suivi d'autres chiffres.

En combinant ce signe avec l'emploi du tiret, on obtiendra la notation abrégée :

43 = 2-3-4 =

Au lieu de la notation complète :

43 = 2 : 43 = 3 : 43 = 4

Dictionnaire anglais-allemand-français (1).

Subdivisions de formes. — La parenthèse, en combinaison avec les nombres commençant par zéro, donne lieu à des subdivisions qui sont employées pour distinguer la forme, l'origine, la destination ou la nature spéciale des œuvres considérées.

Exemples : (03) ouvrages sous forme de dictionnaire.
(05) Publication périodique.
(06) Publication émanée d'une société.
(07) Œuvre destinée spécialement à l'enseignement.

Ces subdivisions font l'objet de tables détaillées, sous le nom de subdivisions de généralités et de formes.

(Voir table I des subdivisions communes.)

Ces subdivisions sont applicables dans toute l'étendue de la classification décimale, mais on a prévu l'emploi de subdivisions spéciales, commençant par un double zéro et qui ne sont applicables que dans

---

(1) On a proposé d'employer au lieu du signe d'égalité deux guillemets simples formant une sorte de demi-parenthèse.

L'exemple ci-dessus deviendrait dans ce cas :

'43 '2-3-4'

l'étendue d'une science déterminée pour désigner les documents d'une nature particulière applicables spécialement à une science donnée.

Exemple, pour la division 62 Art de l'ingénieur (008) Brevets.

Ces subdivisions particulières font l'objet de tables spéciales pour chaque science, c'est-à-dire de tables applicables seulement dans l'étendue de sections déterminées de la classification décimale.

Signes de documents d'autre nature que les livres. — Accessoirement, on peut étendre l'application de la classification décimale aux documents de toute nature autres que les livres, comme, par exemple, les gravures, les morceaux de musique, les médailles, les tableaux, etc.

On est convenu, à cet effet, d'indiquer par un o placé entre parenthèses, à la suite du numéro classificateur correspondant au sujet considéré, qu'il s'agit non d'une œuvre sur ce sujet, mais de l'objet même dont il est question.

Subdivisions analytiques. — Les subdivisions analytiques sont constituées par des nombres commençant par o et destinés à être placés, sans interposition de parenthèses, à la suite des nombres classificateurs donnés par les tables générales.

Ces nombres forment des subdivisions communes permettant de spécifier d'une façon uniforme certaines particularités du sujet que l'on considère, telles que le point de vue sous lequel la question est traitée, l'objectif principal envisagé, les opérations ou fonctions décrites ou étudiées, les parties constitutives examinées, etc.

Certaines de ces subdivisions analytiques sont communes à toute l'étendue de la classification décimale, c'est-à-dire qu'elle peuvent servir à compléter toutes les divisions des tables. Ce sont les divisions analytiques générales ou communes ; elles commencent par un double zéro et font l'objet d'une table spéciale. (Voir table V des subdivisions communes.)

Exemple : 621.1.0012

Machine à vapeur, Étude théorique d'un projet.

Les autres subdivisions analytiques qui commencent par un simple zéro ne s'appliquent que dans l'étendue d'une même science et ont, par conséquent, un sens spécial pour chaque science ou pour une certaine catégorie de divisions voisines. Elles font l'objet de tables spéciales placées en tête des divisions auxquelles elles s'appliquent et

ces tables font connaître les limites entre lesquelles elles doivent être employées.

Les tables des subdivisions analytiques communes — dont les nombres s'écrivent par 00 — sont, comme il a été dit plus haut, utilisées pour faciliter l'application d'embranchements par soudure. Elles renferment, à cet effet, de nombreux renvois à des embranchements déjà créés qui se rattachent aux subdivisions qu'elles comprennent et qui peuvent ainsi venir se greffer, par leur intermédiaire, sur les nombres auxquels elles s'appliquent elles-mêmes.

Par exemple, on trouve dans ces tables les indications suivantes :

0023 Éléments constitutifs des objets;

00233 Matériaux de constructions. D'autre part, on trouve dans les tables générales les nombres suivants :

691.732 — Acier moulé.

621.12 Machines à vapeur marines.

On peut par suite former le nombre classificateur

621.12-00233-732.

Machines à vapeur marines. — Emploi dans leur construction — de l'acier moulé.

Mode de formation des tables de classification. — Par la combinaison des divisions analytiques avec les divisions ordinaires ou principales de la classification décimale, complétées par l'emploi des subdivisions de généralités et de formes et des subdivisions de lieu, de temps et de langue, ainsi que par l'emploi du signe de relation, on voit comment il devient possible, avec des tables générales de classification renfermant un nombre relativement restreint de divisions principales, d'exprimer une quantité considérable d'idées multiples et variées, à l'aide d'une série peu nombreuse de rubriques de classement, qui ont l'avantage, par leur disposition uniforme et symétrique, d'introduire l'harmonie et la clarté dans l'écriture des nombres classificateurs, dont la quantité utilisable se trouve multipliée dans des proportions considérables.

La rédaction des tables de classification principales se trouve ainsi grandement facilitée et ces tables peuvent être réduites à des proportions modérées. C'est ce qui a permis, en préparant cette nouvelle édition des tables, d'abréger certaines parties qui se trouvaient plus développées dans l'édition anglaise de 1894. On admet, d'ailleurs,

que des tables particulières plus développées pourront être publiées, pour certaines branches de sciences, en vue de l'usage des spécialistes.

Les subdivisions communes ont, en outre, l'avantage d'introduire, dans la classification, des éléments d'un caractère mnémonique qui rendent ainsi souvent compréhensible, à simple lecture, le langage par chiffres de cette classification.

Il est à remarquer, encore, que l'emploi des subdivisions auxiliaires, appelées à se combiner avec les divisions principales, n'empêche nullement d'ajouter, à tout moment, de nouveaux développements à ces divisions principales et d'introduire, dans les tables de classification générale, de nouveaux embranchements permettant de suivre les progrès des sciences. La précaution de rendre les divisions auxiliaires toujours reconnaissables à leur forme ou à un signe particulier, rend possible, en effet, d'intercaler sans confusion de nouveaux chiffres entre les divisions principales et les subdivisions auxiliaires.

Enfin, l'emploi des embranchements par soudure permet de ne créer que dans une seule partie des tables les développements des embranchements dont les subdivisions peuvent s'appliquer à des nombres différents classés dans d'autres parties et l'on a été conduit ainsi à développer spécialement les nomenclatures données en certaines parties des tables et susceptibles d'être utilisées aussi dans d'autres.

Résumé. — En résumé, les ressources dont on dispose pour faciliter l'usage de la classification décimale, sous forme soit de subdivisions communes, soit de signes de liaison et d'abréviation permettant de constituer des nombres composés, à l'aide des rubriques de classement directement inscrites dans les tables, sont indiquées par le tableau suivant. Il est à noter que ces diverses combinaisons peuvent être employées tantôt séparément, tantôt cumulativement suivant les nécessités propres à la classification de chaque science.

DÉSIGNATION.	MODE d'écriture.	OBSERVATIONS.
Subdivisions communes.		
Subdivisions de généralités et de formes	(o ..)	Tables générales nº I.
Subdivisions spéciales par nature de documents . . .	(oo .)	Tables spéciales dans chaque branche de sciences.
Subdivision de lieu	(1 à 9)	Tables générales nº II.
Subdivision de temps . . .	« .. »	Notations conventionnelles par dates. Table IV.
Subdivision de langues. . .	= 1 à 9	Tables générales nº III.
Subdivisions analytiques communes	oo . .	Tables générales nº V.
Subdivisions analytiques spéciales à chaque science . .	o ...	Tables spéciales dans chaque branche de sciences.
Signes de combinaison et d'abréviation.		
Signe de groupement . . .	+	Peut être remplacé par l'accolade.
Signe de relation.	:	Emploi facultatif et général.
Signe d'embranchement par soudure	–	Emploi réservé pour les cas indiqués dans les tables.
Signes d'abréviation et de répétition.	— —	Emploi facultatif et général.
Signe de documents non bibliographiques.	(o)	Signe à placer à la suite de la division représentant l'objet.

II. — Mode d'établissement et d'emploi des Tables et des Répertoires.

Tables méthodiques et tables alphabétiques. — L'édition refondue des tables de la classification décimale établies sur les principes qui viennent d'être exposés, se compose de tables disposées en ordre méthodique et de tables ou index alphabétiques.

Les tables méthodiques comprennent les tables générales de la classification ordonnées de la division 0 à la division 9 et les tables des divisions communes qui sont applicables les unes dans toute l'étendue de la classification, les autres seulement dans l'étendue de certaines branches de sciences, en tête desquelles elles sont inscrites.

Les tables alphabétiques comprennent une première table alphabétique générale pour les sujets mentionnés dans les tables méthodiques générales, y compris les tables des divisions analytiques spéciales aux différentes branches de sciences qui y sont incorporées, et des tables alphabétiques spéciales pour chacune des subdivisions communes.

On admet que les tables ainsi établies pourront être complétées par la publication de tables particulières développées, à l'usage des spécialistes, pour certaines branches de sciences comportant des développements considérables, comme la médecine, l'histoire naturelle, etc.

Mode d'emploi des tables. — Pour procéder, à l'aide des tables, à la recherche du numéro classificateur qui convient à un document bibliographique déterminé, il faut prendre connaissance du titre et même du contenu de ce document, de façon à se rendre compte exactement du sujet dont il s'occupe et de la façon dont ce sujet est envisagé ou de la forme sous laquelle il est traité.

On cherche alors dans la table alphabétique générale le nom du sujet principal et l'on trouve, en regard de ce nom, le numéro classificateur qui correspond au sujet, en choisissant, au besoin, parmi les différents numéros classificateurs qui peuvent être indiqués pour ce sujet, celui qui convient selon la branche de sciences dans laquelle l'étude doit se classer d'après la façon dont il est traité.

Si l'on veut spécifier davantage d'après le point de vue envisagé ou

la forme qu'affecte le document, on cherchera successivement dans les tables alphabétiques des différentes subdivisions communes les numéros classificateurs qui correspondent aux différentes particularités à noter et l'on combinera les numéros élémentaires ainsi trouvés pour former le numéro composé applicable au sujet considéré dans son entier.

Si l'on a affaire à un document concernant plusieurs sujets connexes répartis entre des divisions différentes de la classification décimale, on cherchera de même les numéros classificateurs successifs correspondants à ces différents sujets et l'on en formera des numéros composés ou multiples, en faisant usage, suivant les cas, du signe de relation ou du signe d'addition.

Mode d'établissement et de rédaction des fiches. — Les fiches sont supposées établies sur le modèle adopté par l'Institut international de bibliographie et qui mesure 12 1/2 centimètres de longueur sur 8 1/2 centimètres de hauteur. Ces fiches seront percées, à la partie inférieure, d'un trou qui permet le passage d'une broche de fixation destinée à les maintenir en place dans les tiroirs des meubles classeurs, tout en leur laissant le jeu nécessaire pour permettre de les consulter en place. (Voir le *Catalogue spécial des accessoires bibliographiques : fiches et meubles classeurs.*)

Chaque fiche est destinée à recevoir une seule notice bibliographique. — La rédaction de ces notices pourra être faite en s'inspirant des indications données dans le travail intitulé : *Règles pour la rédaction des notices destinées au Répertoire bibliographique universel, publié sous la direction de l'Institut international de bibliographie* (Bulletin de l'Institut international de bibliographie — 1898, p. 8).

On consultera également utilement à ce sujet le *Manuel de la classification décimale. — Exposé et règles.*

Berthelot (Daniel). 1898. *Sur le mélange des gaz.* Paris. Compte rendu de l'Académie des sciences, 13 juin 1898, t. CXXVI, p. 1703-1706.

Si l'on veut pouvoir distinguer entre elles les fiches qui correspondent à des ouvrages de librairie, à des articles de revues ou même à de simples articles de journaux, on peut adopter pour ces trois séries des fiches de couleurs différentes, par exemple blanc, vert pâle et gris ou, à défaut, on peut mettre au coin gauche et supérieur des fiches un signe distinctif.

On peut aussi adopter des fiches de couleur spéciale pour établir

des distinctions entre les ouvrages de bibliothèque d'après leur nature. (Voir à ce sujet : Règles pour la rédaction des notices bibliographiques. — Bulletin 1898, p. 109.)

Mode d'établissement et de classement des répertoires. — Les fiches établies individuellement par notice permettent de constituer deux catégories de répertoires, les répertoires *onomastiques*, destinés à faire connaître toutes les œuvres qui se rapportent à un nom donné (auteur ou œuvre), et les répertoires *idéologiques* (dits aussi répertoires *analytiques* ou *par matières*), destinés à faire connaître toutes les œuvres qui se rattachent à un sujet déterminé.

Les répertoires de ce dernier genre sont les plus utiles et ce sont ceux que l'on a intérêt à constituer de préférence quand on ne veut pas s'astreindre à conserver un double répertoire complet, ce qui exige que l'on possède en double la série des fiches bibliographiques que l'on désire classer.

On peut d'ailleurs, quand on a constitué, à l'aide d'un exemplaire de ces fiches, le répertoire analytique, suppléer à l'établissement du répertoire onomastique complet par le classement d'une série de fiches spéciales, donnant simplement chacune, en regard des noms d'auteurs, les numéros d'ordre ou les indications de référence qui permettront de retrouver dans les répertoires analytiques les fiches contenant les notices complètes sur les œuvres de ces auteurs. C'est l'application uax répertoires par fiches d'une méthode souvent suivie dans l'établissement des catalogues des maisons de librairie.

Les répertoires *onomastiques* sont dits aussi répertoires par noms d'auteurs, mais ils peuvent, dans certaines parties, être classés aussi alphabétiquement d'après les titres des œuvres, par exemple quand il s'agit d'ouvrages anonymes, ou bien ils peuvent comporter des sous-classements numériques pour les subdivisions par catégories des œuvres diverses d'un même auteur ou de leurs éditions ou traductions successives.

Les répertoires *idéologiques* ou *analytiques* établis à l'aide de fiches portant les numéros de la classification bibliographique décimale sont, en principe, classés d'après l'ordre de ces numéros. Toutefois les fiches individuelles se prêtent aussi au classement alphabétique à l'aide de *mots classificateurs* qui sont mis en vedette en les inscrivant, par exemple, dans l'angle supérieur droit, au-dessous du numéro classificateur, ou bien à l'aide de *rubriques de classement* simplement soulignées ou écrites en caractères spéciaux et faisant partie du titre même des œuvres.

Les répertoires analytiques classés alphabétiquement peuvent donc être établis à l'aide des mêmes fiches, soit en lieu et place des répertoires classés numériquement, soit concurremment avec ces derniers.

On peut aussi, comme on le verra plus loin, avoir, dans certains cas, à combiner le classement alphabétique avec le classement numérique, pour établir certaines subdivisions du répertoire classé en ordre décimal.

Pour le classement des répertoires par ordre alphabétique, on trouvera plus loin, à propos des répertoires onomastiques ou par noms d'auteurs, des indications qui pourront suffire dans la plupart des cas et on s'attachera surtout, dans ce qui va suivre, au classement des répertoires établis par ordre numérique qui constituent l'objet principal de la classification bibliographique décimale.

Dans chaque catégorie de répertoires, onomastiques ou analytiques, il y a lieu de distinguer les répertoires ***généraux*** ou ***principaux*** dans lesquels chacun doit classer, en principe, la totalité des fiches bibliographiques qu'il recueille et les répertoires ***spéciaux*** ou ***secondaires*** dans lesquels on ne classe, au contraire, qu'un certain nombre de fiches choisies parmi celles qui constituent les répertoires généraux

Le choix de ces fiches se trouve, ainsi qu'on le verra plus loin, facilité par le mode même de classement des fiches portant les numéros d'ordre de la classification décimale et par les dispositions adoptées pour la formation des nombres composés.

Répertoires par matières classés d'après l'ordre décimal des numéros classificateurs. — Les fiches se classent, dans les répertoires analytiques, d'après l'ordre de succession des numéros classificateurs en plaçant sur le devant des tiroirs les numéros les plus bas.

Ainsi qu'il a été dit déjà, l'ordre de succession des numéros est déterminé lui-même par l'ordre numérique *successif* des chiffres qui les composent, c'est-à-dire que pour ranger un paquet de fiches bibliographiques, on procède *chiffre par chiffre* de la manière dont on procède *lettre par lettre* quand on classe alphabétiquement des mots dans l'ordre du dictionnaire.

Le o est considéré comme ayant le premier rang dans la série des chiffres, c'est-à-dire qu'il est classé avant le 1.

Les lettres et les signes de combinaison qui entrent dans la formation des nombres composés, interviennent, au même titre que les chiffres, pour le classement de ces nombres, d'après l'ordre de succession particulier qui leur est respectivement attribué.

Il est fait toutefois exception pour le point, le signe d'addition, l'accolade et les crochets d'abréviation qui sont de simples signes auxiliaires n'intervenant pas dans le classement et n'ayant pas d'ordre de succession.

Quand deux nombres classificateurs sont réunis par les signes d'addition ou l'accolade, ils doivent être considérés d'ailleurs comme formant deux nombres réunis sur une seule fiche et cette fiche doit être, en principe, établie en double et classée sous chacun des deux numéros qu'elle porte ainsi réunis.

Le tiret employé comme signe de combinaison par soudure ne comporte pas le plus souvent d'ordre de succession ; il peut cependant être utile de lui en attribuer un pour permettre de classer entre eux deux nombres qui seraient accidentellement constitués par les mêmes chiffres, l'un avec intercalation et l'autre sans intercalation de ce signe. Dans ce cas, il prend rang immédiatement avant les lettres qui elles-mêmes prennent place avant les chiffres (1).

Viennent ensuite en continuant d'indiquer l'ordre inverse dans lequel les signes sont classés : les deux points en signe de relation, le signe d'égalité ou les guillemets simples employés comme signe de langue, les guillemets ou signe de temps, et enfin la parenthèse.

Sauf les exceptions expressément indiquées dans les tables, l'ordre général de succession des signes et des caractères employés pour la constitution des numéros classificateurs est par suite le suivant :

( ), « » . = , : , — , A-Z, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

On classera donc, par exemple, dans l'ordre suivant, la série des nombres ci-après :

336
336 (44)
336 (45)
336 (5)
336 « 18 ».
336 = 4 ou 336 (4).
336 : 677
336 - 6 - 8
336 N
336 P

(1) La même situation peut se présenter aussi pour les crochets employés dans la formation des nombres composés ; dans ce cas, on donnera rang à ces crochets immédiatement avant le tiret.

336.002
336.05
336.1
336.14

Emploi de fiches divisionnaires. — Pour faciliter les recherches parmi les fiches classées dans les répertoires, on fait usage de fiches plus hautes de couleurs et de formes variées, qui sont employées pour les séparer par groupes et prennent le nom de fiches divisionnaires.

Ces fiches peuvent donner lieu à des arrangements variés, qu'il est loisible à chacun de déterminer et de combiner selon ses convenances et suivant la destination de chaque répertoire.

On a adopté, en principe, pour ces fiches 6 couleurs différentes qui permettent de les différencier suffisamment, savoir : orange, bleu, vert, jaune, gris et rose.

On les a établies, en outre, sous trois formes différentes qui ont été trouvées pratiques, les fiches pleines ou rectangulaires de forme régulière, les fiches à bec saillant et les fiches à encoche, chacune de ces deux dernières formes, suivant la place occupée par le bec ou la longueur donnée à l'encoche, faisant trois types différents à saillies ou à échelonnements s'espaçant par cinquième de la longueur (1). (Voir pour les modèles de fiches divisionnaires, le *Catalogue des Accessoires bibliographiques*, publié par l'Institut International de Bibliographie.) En combinant diversement ces fiches il est facile de mettre en vedette la nature des divisions et leur subordination respective.

Il est à noter que les fiches divisionnaires ne sont nullement indispensables, attendu que les fiches bibliographiques portent déjà elles-mêmes en vedette les éléments du classement (nombre classificateur ou nom d'auteur. Dès lors les fiches divisionnaires ne font que répéter celles de ces mentions qui peuvent servir à former des groupes, soit les lettres de l'alphabet ou les noms d'auteurs ayant une bibliographie abondante, soit les nombres classificateurs des divisions principales.

On remarquera aussi que les fiches divisionnaires étant destinées à grouper les fiches de même espèce pour permettre de procéder plus rapidement aux recherches, leur nombre et la disposition à leur

(1) Pour chaque sorte de fiches, cinq types s'obtiennent, en réalité, avec trois modèles de fiches seulement en opérant par retournement; les fiches à becs ou à encoches nos 1 et 2 donnent en effet respectivement ainsi les fiches correspondantes nos 5 et 4.

donner doivent être en rapport étroit avec la quantité des fiches bibliographiques dont se compose chaque répertoire déterminé.

Les arrangements de fiches divisionnaires suivants seront employés avec avantage pour les répertoires idéologiques. (Voir ci-après pour les Répertoires onomastiques.)

On commence par séparer les fiches bibliographiques en grandes classes à l'aide de fiches divisionnaires pleines, de couleur orange. Ces fiches portent en tête le numéro classificateur correspondant au groupe qu'elles précèdent, et peuvent, en outre, recevoir le tableau des subdivisions principales de ce groupe, de façon à dispenser de recourir aux tables de classification mêmes, quand on consulte le répertoire. — On peut, par exemple, faire précéder les fiches relatives à la division 5 des sciences pures d'une fiche divisionnaire pleine donnant le titre des divisions 51, 52, etc., jusqu'à 59 inclus, et faire précéder les fiches relatives à chacune de ces divisions d'une autre fiche divisionnaire pleine, de même couleur, portant les titres des 9 subdivisions de la division correspondante. La fiche divisionnaire concernant la division 52 *Astronomie* se présentera, par exemple, sous la forme suivante :

52
ASTRONOMIE

52 Astronomie.
521 Astronomie théorique.
522 Astronomie pratique.
523 Astronomie descriptive.
524 Cartes et observations.
525 La Terre.
526 Géodésie, arpentage.
527 Navigation.
528 Éphémérides.
529 Chronologie astronomique.



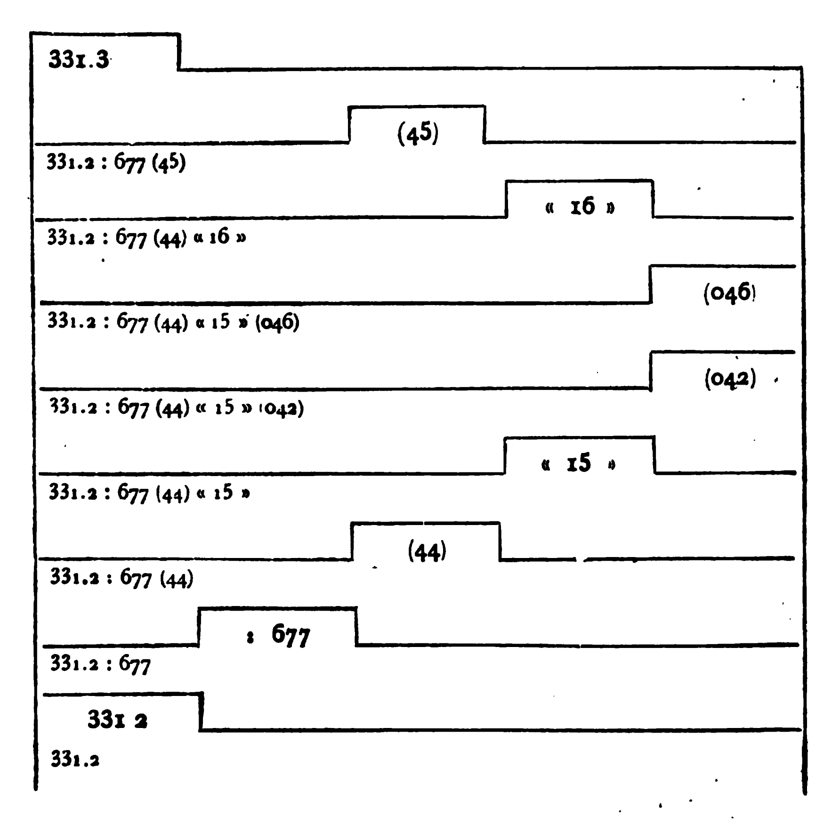
[*Modèle de fiche divisionnaire. — Table des matières*]

On proportionnera le nombre de ces fiches divisionnaires, servant de table des matières, au nombre de groupes qu'on désirera créer pour la facilité de la consultation des répertoires.

Quand le répertoire se trouvera encore très étendu dans chaque groupe ainsi formé, on se servira en outre de fiches divisionnaires du premier bec pour y reporter en vedette le nombre classificateur de chaque division, de telle sorte qu'à tout nombre classificateur corresponde une fiche divisionnaire.

Ce procédé abrège le temps des recherches, car, en signalant l'endroit précis à partir duquel commencent et finissent les fiches bibliographiques relatives à chaque sujet, il permet de sauter rapidement d'un nombre à un autre.

Enfin, au fur et à mesure que le besoin en est démontré, on peut se servir de fiches divisionnaires oranges à becs échelonnés permettant de répartir dans toute la longueur des fiches des becs saillants susceptibles de recevoir des indications apparentes de subdivisions. On répartira, par exemple, sur les becs successifs, ainsi que l'indique le croquis schématique ci-joint : le sujet spécifique, le sujet mis en relation avec lui, puis les subdivisions de lieu, de temps, de prix et de généralité, celles de langue, et enfin celles par noms propres, s'il y a lieu.



Disposition schématique des fiches divisionnaires de couleur et à becs, placées dans un tiroir à fiches (A lire de bas en haut.)

On peut aussi, si on le préfère, affecter à chaque espèce de subdivision une couleur particulière et constante de fiches divisionnaires, conformément au tableau suivant :

Orange. — Sujet spécifique et subdivision de relation.
Bleu. — Subdivision de forme et de généralité (table n° I).
Vert.— Subdivision de lieu (table n° II).
Gris. — Subdivision de langue (table n° III).
Jaune. — Subdivision de temps (table n° IV).
Rose — Subdivision par noms propres.

Répertoires par matières à classements particuliers. — Les subdivisions ainsi formées par groupes dans le répe toire idéologique

général permettent de constituer facilement des répertoires spéciaux, qui se trouvent naturellement formés en réunissant les différents groupes de même espèce établis dans les différentes divisions principales.

Le groupement des fiches sera alors celui que l'on obtiendrait en mettant à profit la réversibilité des nombres composés pour les écrire en ordre inverse, de façon à placer en tête les rubriques de classement correspondant au groupement que l'on a spécialement en vue.

Ainsi, on pourra former un répertoire géographique en classant les fiches d'après l'ordre des indices géographiques placés entre parenthèses.

Le croquis schématique qui précède montre que ces fiches sont mises en évidence par le mode même de classement adopté et par les indications portées sur les fiches divisionnaires ; elles sont également signalées par la couleur des fiches divisionnaires qui les précèdent, si l'on a adopté le système des couleurs différentes pour ces fiches

Répertoires par noms d'auteurs. — Le classement des fiches du répertoire alphabétique par noms d'auteurs ne présente de difficultés que si l'on considère le cas où l'on possède un grand nombre de fiches au nom du même auteur et si l'on désire établir un sous-classement parmi ces fiches.

On peut, dans ce cas, établir à la suite du nom de l'auteur un classement d'après l'ordre de date des œuvres ou se servir de nombres classificateurs décimaux pour classer les ouvrages d'après leurs sujets.

On peut avantageusement aussi adopter les divisions suivantes qui se rapprochent du cadre adopté par le *British Museum* pour le classement de son catalogue imprimé (1) :

1. *Œuvres complètes d'un auteur individuel ou collectif.*
(Les subdivisions analytiques suivantes : 0.1, 0.2, etc., sont applicables également aux autres divisions, de 2 à 7.)

- 1.01 Éditions dans la langue originale.
- 1.02 Éditions dans la langue originale et une autre langue, double texte.
- 1.03 Traductions (à sous-classer par les divisions de langue).
- 1.04 Adaptations et imitations.
- 1.05 Paraphrases, sommaires, résumés, abrégés.
- 1.06 Histoire et critique littéraires, comptes rendus critiques, commentaires.
- 1.07 Critiques de texte, versions, épigraphies.

(1) Pour la table complète, voir Table VI des subdivisions communes.

2. *Œuvres partielles.*
Éditions comprenant deux ou plusieurs œuvres.

3. *Œuvres choisies*
(Anthologie collections, extraits, mélanges.)

4. *Œuvres d'auteur annotées, éditées, traduites ou préparées par l'auteur.*
(A sous-classer, s'il y a lieu, d'après l'ordre alphabétique des titres de ces ouvrages.)

5. *Œuvres anonymes ou pseudonymes attribuées à l'auteur.*

6. *Œuvres supposées ou publiées sous le nom de l'auteur et qui ne sont pas de lui.*

7. *Œuvres particulières de l'auteur.*
A sous-classer d'après l'ordre alphabétique du titre de ces œuvres.

Les indications numériques qui précèdent n'étant pas imprimées sur les fiches pourront y être portées à la main ou seront simplement inscrites sur les fiches divisionnaires, et dans chacune de ces divisions on pourra classer les œuvres d'après leur date et d'après leurs titres.

On peut encore, sous le nom d'un auteur, classer par duplicata non seulement tout ce qu'il a composé, mais encore tout ce qui concerne les rapports de cet auteur avec les divers sujets. Il suffira de rechercher, à cet effet, dans les fiches portant des numéros composés, celles qui à la suite du numéro classificateur portent le nom de cet auteur. Par exemple, les fiches relatives à la bibliographie de Molière, à sa biographie, à ses idées sur les femmes portent les nombres classificateurs

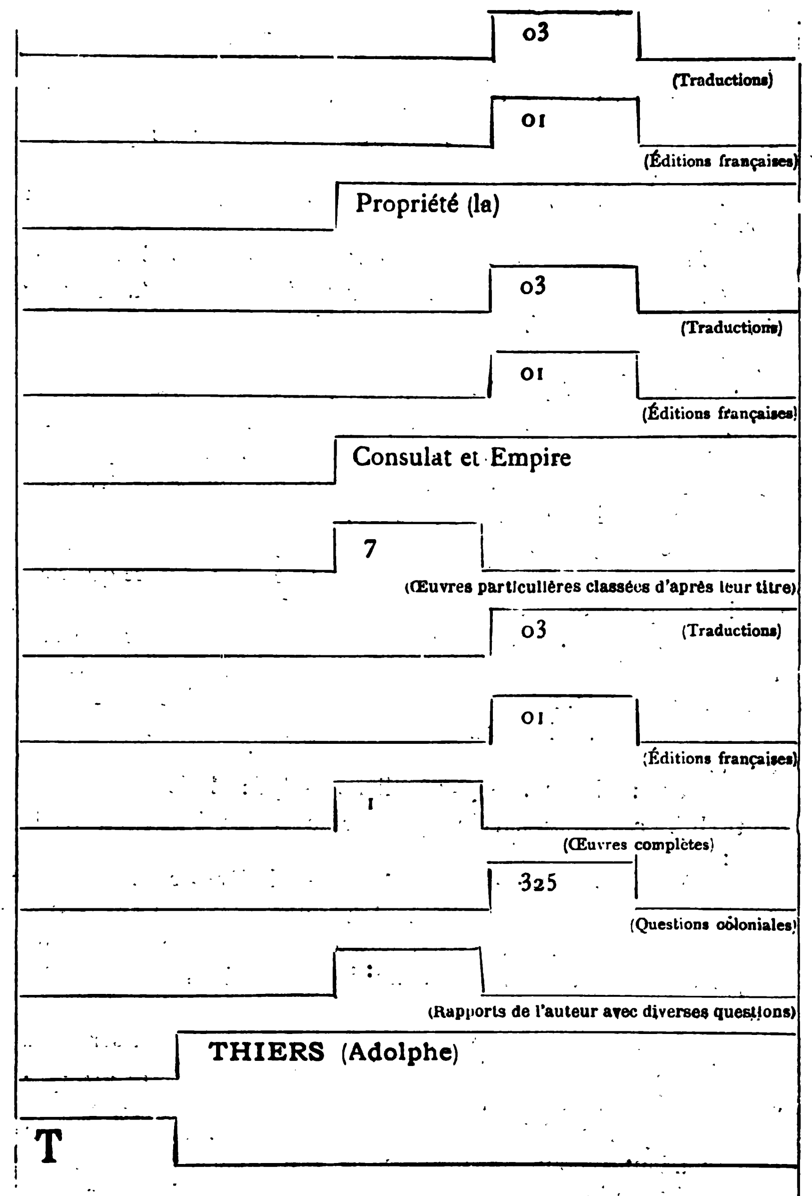
012 : Molière. — 92 : Molière. — 396 : Molière.

on introduira ces fiches dans le répertoire par noms d'auteur sous la forme :

Molière : 012. — Molière : 92. — Molière : 396.

Le croquis schématique ci-dessous donne un exemple d'application de ces règles au classement des œuvres de Thiers. Il donne aussi un exemple d'arrangement de fiches divisionnaires dans le répertoire onomastique.

Des fiches divisionnaires, vertes ou oranges, du bec n° 1 servent à former les grandes classes d'après les lettres de l'alphabet, de A à Z. Des fiches divisionnaires oranges, à encoche du premier cran à droite, servent à marquer les divisions d'après les auteurs dont les œuvres sont assez abondantes pour les justifier. D'autres fiches divisionnaires oranges, à becs échelonnés, servent à mettre en vedette dans l'ordre de leur subordination les diverses divisions de la table précédente, établie en vue de subdiviser les œuvres d'un même auteur.



Disposition des fiches divisionnaires placées dans un tiroir à fiches du Répertoire des auteurs (A lire de bas en haut).

En ce qui concerne les règles à observer pour le classement des noms par ordre alphabétique, on peut dire qu'elles ne sont autres que celles qui sont adoptées pour l'établissement des dictionnaires usuels des différentes langues et plus particulièrement des dictionnaires d'histoire et de géographie et des dictionnaires biographiques.

Il n'y a de difficultés spéciales à prévoir que si l'on veut constituer un répertoire ayant un caractère international, car, dans ce cas, les noms propres, notamment ceux de pays et de villes, devront être reproduits sous leur forme d'origine, et il est nécessaire alors d'adopter un alphabet conventionnel et unique et de fixer l'ordre de classement qu'occupent dans cet alphabet les lettres des alphabets particuliers, français, allemand, tchèque, polonais, etc., en même temps que l'on établit des règles pour la transcription en caractères latins des noms composés en autres caractères, grec, russe, sanscrit, arabe, etc.

Mais, dans la pratique, on peut se borner à considérer le classement de répertoires destinés à l'usage restreint d'une catégorie de lecteurs pratiquant le même idiome et adopter pour ce classement les règles les plus généralement suivies pour les dictionnaires publiés déjà dans cet idiome. Il sera toujours possible d'établir des fiches de références ou de renvoi aux diverses formes d'un même nom.

Pour les répertoires établis ainsi en langue française, on pourra adopter, pour les noms propres étrangers, d'hommes ou de villes, les traductions ou appellations usitées en français. On emploiera, par exemple, les mots Londres, Vienne, Guillaume, etc., au lieu de London, Wien, Wilhelm, etc.

Le classement des noms propres simples s'effectue, sans difficultés, d'après l'ordre successif des lettres qui le composent.

Pour les noms composés, on placera, suivant l'usage, les noms patronymiques avant les prénoms, en laissant ceux-ci dans leur ordre normal, mais pour les noms anglais formés de deux mots, on observera que le second est le principal et que le premier fait l'office de prénom.

Les particules *de*, *d'*, *von* (allemand), seront rejetées à la suite de la mention des prénoms ou des noms ; les autres particules *le*, *la*, *du*, *des*, *O'*, *Mac*, *Van*, etc., seront considérées, au contraire, comme faisant partie des noms.

Les noms commençant par *Saint* ou *Sainte* seront classés à ces mots.

Au classement des noms d'auteurs se rattache le classement alphabétique des titres ou de membres de phrases accidentellement

utilisées à défaut de noms propres, comme, par exemple, les titres des ouvrages anonymes et les titres d'institutions ou de publications périodiques.

Ce classement se fait en suivant l'ordre alphabétique des lettres qui composent les mots formant ces titres, mais en omettant les articles.

On classera de cette façon à : Paris, l'ouvrage anonyme intitulé :

Paris et la vie politique au XVIIIe *siècle.*

Il sera aussi loisible de scinder le répertoire onomastique en deux parties, l'une réservée aux notes bibliographiques des ouvrages ayant un nom d'auteur, l'autre aux notices bibliographiques des ouvrages anonymes. En ce cas, le répertoire des anonymes donnera lieu à un classement dans l'ordre alphabétique des lettres qui composent les mots du titre de ces ouvrages.

Grandes fiches de référence du Bureau bibliographique

NOTE

présentée par le Bureau Bibliographique de Paris

Pour permettre de classer des documents bibliographiques qui ne pourraient pas trouver place sur les fiches du format adopté pour le Répertoire bibliographique universel, tels que des Notices avec analyses développées et pour donner satisfaction aux ingénieurs qui peuvent pouvoir conserver également ou céder des documents divers se rapportant à un sujet déterminé, tels que des coupures de journaux, des descriptions accompagnées de gravures, de photographies, etc., le Bureau bibliographique de Paris a fait établir un type de grandes fiches sur lesquelles peuvent être collés les documents de ce genre ou transcrits les renseignements qu'ils comportent. Ces fiches sont disposées pour être placées dans des meubles ou cartons classeurs et maintenues comme les fiches ordinaires de petit format par une broche de fixation.

On a établi aussi, en partant du même format, des fiches divisionnaires, avec becs et encoches, de façon à donner les mêmes facilités qu'avec les fiches ordinaires pour classer ces grandes fiches d'après le système de classification décimale.

On peut donc constituer avec elles de grands répertoires présentant les mêmes dispositions que les répertoires établis pour les fiches usuelles, mais elles sont, en outre, disposées de façon à pouvoir être assemblées entre elles par liasses ou cahiers, quand par exemple il en existe plusieurs portant un même numéro de classement et se rapportant à un même sujet que l'on désire laisser réunies (1).

Il a été établi, pour conserver ces fiches, des meubles classeurs composés d'une série de grands tiroirs en bois, dans lesquelles les fiches qui peuvent être au nombre d'environ 1000 fiches écrites et

(1) Ce sont ces fiches qui ont été utilisées pour le classement des notices bibliographiques avec analyses, souvent très développées, qui sont publiées par le journal le *Mois Scientifique* et qui ont été présentées au Congrès de bibliographie.

500 fiches comportant des collages par tiroirs, sont placés de champ, se posant sur leur long côté, comme dans les meubles classeurs destinés aux petites fiches de format ordinaire.

Il a été aussi établi un modèle de cartons classeurs (fig. 1 et 2) pouvant contenir chacun environ 400 fiches écrites et 200 fiches collées,



Fig. 2.

Fig. 1. Fig. 3.

dans lesquels les fiches se présentent à plat quand les cartons reposent eux-mêmes sur la face inférieure dans leur position d'ouverture (1).

On a adopté pour les fiches le format dit *Commercial français* qui mesure 21 sur 27 centimètres et l'on a ménagé à la partie intérieure, le long de l'un des grands côtés, 3 trous ronds de 6 millimètres de

(1) Ces fiches et modèles de meubles et cartons ont été établis par la maison Borgeerd.

diamètre, dont l'axe est placé uniformément et exactement à 15 millimètres du bord et qui sont disposés l'un exactement au milieu de la longueur et les autres, à droite et à gauche de celui-ci, à 75 millimètres, mesure prise d'axe en axe.

Il existe des fiches simples et des fiches dont le bec est renforcé par une bande collée de 30 millimètres de hauteur — les dernières conviennent plus particulièrement quand on veut coller sur les fiches des documents formant impression.

Le trou central des fiches sert au passage de la broche de fixation et doit toujours rester libre. — Les deux trous latéraux sont utilisés pour le passage du fil, ou d'attaches quand on veut réunir plusieurs fiches. On peut faire avantageusement usage à cet effet d'attaches métalliques du genre dit attaches parisiennes.

Les fiches divisionnaires ont comme dimensions extérieures 225 sur 270 millimètres, c'est-à-dire qu'elles dépassent de 15 millimètres en hauteur les fiches ordinaires reposant sur leur long côté.

Elles sont à bords échelonnés par sixième de la longueur, soit 45 millimètres. Il y a par suite pour les fiches à becs, trois modèles, dans lesquels le bec de 45 millimètres est placé soit au bord, au 1/6, soit à 2/6, soit à 3/6 de la longueur, ces mêmes fiches retournées, donnent un bec placé à 3/6, 5/6 et enfin à l'extrémité.

Il y a de même trois modèles de fiches à encoches, ayant 1/6, 2/6 et 3/6 de la longueur. Les deux premières retournées donnent les encoches de 4/6 et 5/6 et la série est complétée par la fiche pleine mesurant 225 sur 270.

Comme pour les fiches de petit format, les fiches divisionnaires se font de différentes couleurs et d'épaisseurs variées.

TABLE DES MATIÈRES

Seymour, May. 025.4

1900. — The Decimal Classification. — *Congrès Intern. de Bibliog.*, p. 34-37.

Limousin, Charles. 016 : 05

1900. — L'éphémérographie. Bibliographie des journaux et publications périodiques. — *Congrès Intern. de Bibliog.*, p. 38-41.

Schleicher, Adolphe. 01 : 655.5

1900. — L'intermédiaire bibliographique. — *Congrès Intern. de Bibliog.*, p. 42-46.

Baudouin, Marcel. 025.3

1900. — Nécessité d'un alphabet international général. — *Congrès Intern. de Bibliog.*, p. 47-80.

Daruty de Grandpré. 025.4 : 91

1900. — La classification décimale et les Bibliographies régionales. — *Congrès Intern. de Bibliog.*, p. 81-98.

Maire, Albert. 025.4

1900. — Enquête sur la Classification décimale en 1899-1900. — *Congrès Intern. de Bibliog.*, p. 99-101.

Hervé, Henri. 016 : 629.13] (01)

1900. — Organisation de la Bibliographie de l'Aéronautique. — *Congrès Intern. de Bibliog.*, p. 102-105.

Otlet, Paul.

1900. — Le Répertoire Bibliographique Universel de l'Institut International de Bibliographie. La Coopération internationale dans les travaux bibliographiques. — *Congrès Intern. de Bibliog.*, p. 106-156.

[..........] 025.3

1900. — Grandes fiches de référence du Bureau Bibliographique. — *Congrès Intern. de Bibliog.*, p. 157-159.

